CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Réunion du vendredi 8 février 2019

L'Assemblée départementale s'est réunie à huit heures cinquante, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente.

(Mme la Présidente procède à l'appel nominal.)

OUVERTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – Conformément au règlement en vigueur, je procède à l'appel nominal.

(Mme la Présidente procède à l'appel nominal.)

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Mes chers collègues, la séance est ouverte.

POUVOIRS

Mme LA PRESIDENTE. – Excusés, Mme Annie CHAMBERAUD a donné pouvoir à M. Bertrand LABAR, M. Gérard GAUDIN à moi-même, Mme Catherine GRAVERON à M. Franck FOULON. M. Eric JEANSANNETAS, souffrant, a donné pouvoir à M. Philippe BAYOL. Excusées également, Mme Marinette JOUANNETAUD a donné pouvoir à M. Jean-Jacques LOZACH, Mme Isabelle PENICAUD à M. Guy AVIZOU, Mme Hélène PILAT à M. Thierry GAILLARD, M. Etienne LEJEUNE à Mme Nicole PALLIER et Mme Marie-France GALBRUN à M. Jean-Baptiste DUMONTANT.

Apparemment, une épidémie sévit et les virus ont atteint de nombreux élus.

Je fais circuler la feuille de présence, que je vous remercie de signer.

Mesdames et messieurs, vous ont été remis sur table un correctif qui concerne la fonction 5 et le budget de l'Action sociale, ainsi qu'un additif concernant la fonction 6 et le budget Réseaux et Infrastructures.

Les avez-vous bien à votre disposition ?... *(Acquiescement général.)*

Je vous informe également que l'examen du rapport N°02/3/22 relatif aux acquisitions par la Cité de la Tapisserie est reporté à la séance de mai prochain.

——

DÉPÔT DES VŒUX
ET MOTIONS D'URGENCE

Forces de sécurité françaises

Motion de soutien déposée par M. Bertrand LABAR, au nom du Groupe de la Majorité

M. LABAR. – Cette motion de soutien se lit ainsi :

« **Considérant** les événements actuels qui touchent notre pays, les grandes manifestations hebdomadaires et leurs lots de blessés, les incendies et autres catastrophes de grande ampleur ;

« **Considérant** la mobilisation forte et remarquable de nos services de sécurité lors de ces événements, tels les policiers et gendarmes, les sapeurs-pompiers ou encore le personnel hospitalier ;

« **Considérant** que ceux-ci méritent l'entière reconnaissance de chacun d'entre nous en raison des sacrifices effectués sur le plan de leurs vies privées, comme parfois de leurs vies au sens propre ;

« **Considérant** que, malgré tout cela, les représentants de la santé et de la sécurité publiques sont, de plus en plus souvent, victimes d'agressions, une hausse continue depuis neuf ans pour la seule branche des sapeurs-pompiers qui a vu le nombre d'agressions plus que tripler sur cette période ;

Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le vendredi 8 février 2019,

« **Demande au Gouvernement** de prendre des mesures fortes en sanctionnant de manière exemplaire les individus reconnus coupables de telles agressions et de permettre à ces forces de sécurité de vivre plus dignement de leurs activités professionnelles en interdisant, par exemple, aux sociétés d'assurances comme aux banques de surfacturer les garanties en raison de métiers qualifiés comme étant à risque. »

M. LEGER. – Si je peux me permettre une petite remarque, ce n'est pas le Gouvernement qui rend la justice. Il faut peut-être demander à la justice, mais pas au Gouvernement. Nous verrons cela en commission.

(Cette motion de soutien est renvoyée devant la première commission.)

Situation de l'hôpital d'AUBUSSON

Motion présentée par Mme Nicole PALLIER,
au nom du Groupe de la Gauche

Mme PALLIER. – Cette motion est ainsi rédigée :

« **Considérant** que la perspective d'une chute de l'offre de soins sur le territoire aubussonnais et sur le sud Creusois n'est pas une fatalité et ne peut être acceptée, et que le centre hospitalier d'AUBUSSON a dû absorber la clinique privée de la Croix-Blanche aux prises avec de sérieuses difficultés financières ;

« **Considérant** que médecins généralistes et spécialistes sont de plus en plus rares et que les agences de l'ARS sont généralement restées lettre morte à AUBUSSON, que la seule avancée notable a été l'installation d'un scanner sur le site de la Croix-Blanche en 2015, mais qu'en revanche, la chirurgie lourde n'est plus pratiquée ;

« **Considérant** que les incertitudes touchant l'offre de soins à l'hôpital d'AUBUSSON et la restructuration immobilière de l'EHPAD Saint-Jean s'additionnent aux tensions suscitées par la problématique des médicales, de la chirurgie ambulatoire en sursis et du manque de médecins généralistes et spécialistes ;

Le Conseil départemental de la Creuse réuni en Assemblée plénière le vendredi 8 septembre 2019,

« **Demande à Mme la Préfète de la Creuse et à l'Agence régionale de santé** de répondre au moyen d'un soutien technique et financier adapté aux problématiques et aux inquiétudes que suscitent l'avenir de l'hôpital d'AUBUSSON et la couverture sanitaire de tout son secteur. »

(Cette motion est renvoyée devant la deuxième commission.)

Politique de santé dans la Creuse

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Baptiste DUMONTANT
au nom du Groupe de la Gauche

M. DUMONTANT. – Je vous donne lecture de cette motion :

« Considérant que la situation financière de l'hôpital de GUERET, qui connaît un déficit de 6 millions d'euros, et l'impact des difficultés de recrutement de médecins ont suscité récemment la venue sur deux jours d'une mission d'appui de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine, et que le service de radiologie de cet hôpital devra prochainement respecter de nouvelles normes ;

« **Considérant** que l'hôpital spécialisé de SAINT-VAURY est également touché par une pénurie de médecins et de moyens, par un épuisement des personnels, par des suppressions de postes et des fermetures de lit incohérentes ;

« **Considérant** la situation de l'hôpital d'AUBUSSON ;

« **Considérant** que les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de la Creuse sont touchés par un manque de personnel soignant alors que l'augmentation du niveau moyen de dépendance des résidents alourdit la charge de travail, situation de sous-effectif que remet en évidence le mouvement social en cours ;

« **Considérant** que l'attractivité et le développement d'un territoire dépendent en grande partie de la qualité de sa couverture sanitaire et des réponses apportées aux besoins spécifiques de sa population permanente ou temporaire ;

Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le vendredi 8 février 2019,

« **Demande Mme la Ministre de la Santé** qu'un projet médical global soit mis en place pour la Creuse dans le cadre d'un véritable plan santé à même de répondre rapidement aux problématiques de ce département. »

(Cette motion d'urgence est renvoyée devant la deuxième commission.)

Contre la suppression d'heures d'ateliers SEGPA

Motion déposée par M. Gérard GAUDIN
au nom du Groupe de la Majorité départementale

Mme la PRESIDENTE. – Cette motion est ainsi rédigée :

« **Considérant** les annonces récentes de suppression d'heures d'atelier pour l'ensemble des classes de section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) du département ;

« **Considérant** que le fondement même de cette section d'enseignement repose sur une part des enseignements par la pratique la plus importante possible ;

« **Considérant** que le risque de voir s'accroître le nombre d'élèves décrocheurs est important dans une filière déjà durement touchée par le décrochage scolaire ;

« **Considérant** les priorités annoncées du Ministre de l'Education visant à améliorer la qualité de l'enseignement afin de mettre en œuvre l'égalité des chances ;

« **Considérant** que cette politique de réduction des temps de pratiques réduira les chances des élèves de SECPA d'intégrer et de réussir dans des filières professionnelles et d'autant les chances d'accéder à l'insertion professionnelle ;

Le Conseil départemental de la Creuse réuni en Assemblée plénière, le vendredi 8 février 2019,

« **Demande à Mme la Rectrice de l'Académie de Limoges** que soient pris en compte les besoins des élèves de SEGPA en heures de travaux pratiques plutôt que celles-ci ne servent de ligne d'ajustement budgétaire, en rétablissant une dotation de 129,5 heures, nécessaire au fonctionnement de la SEGPA. »

(Ce vœu est renvoyé devant la troisième commission.)

Situation scolaire dans la Creuse
et la politique éducative dans les territoires ruraux

Motion présentée par Mme Agnès GUILLEMOT,
au nom du Groupe de la Gauche

Mme GUILLEMOT. – Cette motion se lit ainsi :

« **Considérant** que les enseignants représentent 50 % des effectifs de la fonction publique d'Etat et que la baisse du nombre de postes est un signal particulièrement alarmant, comme l'a été la suppression des nombreux contrats aidés dans les écoles ;

« **Considérant** que près de 60 postes d'enseignants seraient supprimés à la rentrée 2019 dans les établissements secondaires du Limousin, dont 22 transformés en heures supplémentaires imposées, et qu'en conséquence, la Creuse perdrait une dizaine de postes ;

« **Considérant**, en outre, que les baisses de dotation horaire globale (DHG) impacteront à la prochaine rentrée les lycées et collèges de la Creuse, et notamment les cinq SEGPA, et qu'à moyen terme, le maillage territorial de nos collèges est directement menacé ;

« **Considérant** qu'il y a un an, le Ministre de l'Education nationale a déclaré dans le Puy-de-Dôme que l'Etat aura « une vision pour les écoles et les collèges situés en milieu rural » et qu'il consacrera des moyens à la réussite éducative et à l'innovation pédagogique en milieu rural ;

Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le vendredi 8 février 2019,

« **Demande à M. le Ministre de l'Education nationale** qu'une stratégie de revitalisation des territoires ruraux grâce à l'école soit mise en œuvre et dote le Département de la Creuse à la rentrée 2019 des moyens indispensables à la grande ruralité, à son attractivité et à la formation de sa jeunesse. »

(Ce vœu est renvoyé devant la troisième commission.)

Pour le respect des engagements pris pour la ligne POLT

Vœu présenté par M. Jérémie SAUTY,
au nom du Groupe de la majorité départementale

M. SAUTY. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« **Considérant** les annonces de la Secrétaire d'Etat Brune POIRSON auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire du 30 mai 2018, à l'Assemblée nationale lors des questions au Gouvernement ;

« **Considérant** qu'à cette occasion, le Secrétaire d'Etat annoncé une signature de marchés en 2019 et des livraisons de rames dès 2023 pour la modernisation de la ligne POLT ;

« **Considérant** que les équipements nouveaux doivent être associés à des travaux de modernisation de l'infrastructure qui peuvent se mettre en place sans nuire aux usagers et au trafic qui peut s'effectuer sur une seule voie ;

« **Considérant** que cette ligne de 712 km doit accueillir des trains pouvant atteindre une vitesse d'au moins 220 km/h ;

« **Considérant** qu'une heure de trajet pourrait être gagnée entre Paris et Toulouse par rapport au temps de trajet de référence actuel ;

« **Considérant** le courrier de Mme la Ministre des Transports en date du 22 novembre 2018 adressé au Président de l'association Urgence POLT ;

« **Considérant** que, dans ce courrier, le scénario privilégié est de 11 allers-retours contre les 14 demandés, et que n'est plus spécifiée qu'une somme de travaux à 1,6 milliard d'euros à horizon 2025, pour un gain de 30 minutes de trajet entre Paris et le Sud de la ligne ;

« **Considérant** les préconisations de la Cour des comptes de laisser la SNCF et ses concurrents gérer sans convention avec l'état des lignes de trains de nuit et intercités ;

Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en assemblée plénière le vendredi 8 février 2019,

« **Demande à Mme la Ministre des Transports**, Elisabeth BORNE, de tenir les délais de livraison des nouvelles rames fixés à 2023 et le niveau d'équipement inscrit, permettant une desserte de Paris vers Toulouse *a minima* de 45 minutes plus rapide que les temps de référence actuels, ainsi que de ne pas tenir compte d'une préconisation purement comptable qui mènerait à l'arrêt de la desserte des territoires ruraux par le ferroviaire. »

(Ce vœu est renvoyé devant la quatrième commission.)

Contre la dévitalisation de la gare de LA SOUTERRAINE par la SNCF

Motion d'urgence présentée par M. Etienne LEJEUNE,
au nom du Groupe de la Gauche

M. LEGER. – Je vous en donne lecture :

« **Considérant** que le dossier de la gare de LA SOUTERRAINE témoigne de la situation des services publics dans notre département ;

« **Considérant** que cette gare, qui accueille 160 000 voyageurs par an, constitue un enjeu central du développement territorial ; que les menaces qui pèsent sur son avenir en font le symbole de l'abandon en cours des services publics ;

« **Considérant** que, depuis des mois, et notamment depuis le mois d'octobre dernier, les craintes que cette gare finisse par devenir une gare fantôme n'ont reçu aucune réponse d'apaisement, pas même dans le contexte du Plan Particulier pour la Creuse, censé pourtant répondre au drame social et économique de l'entreprise GMS-Industry de LA SOUTERRAINE ;

« **Considérant** que les horaires d'ouverture des guichets – et donc, de la gare – sont menacés d'une réduction de moitié, en application du principe absurde du « tout sur internet » et de la dématérialisation ; que six postes d'agent de circulation sont supprimés au nom de l'automatisation et au détriment de la sécurité ; que les personnes à mobilité réduite seront directement impactées par la suppression envisagée de deux postes de guichetier ;

« **Considérant** enfin que la suppression inexplicable du train d'équilibre du territoire intercité de 9 h 34 et le remplacement de TER nationaux par des bus affaiblissent considérablement le service public ferroviaire et l'attractivité globale de notre département ;

Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en assemblée plénière le vendredi le 8 février 2019,

« **Demande à M. le Premier ministre** que la situation de la gare SNCF de LA SOUTERRAINE et sa desserte ferroviaire fassent l'objet d'un rétablissement complet, non seulement indispensable pour le département, mais conforme aux objectifs initiaux du Plan Particulier pour la Creuse. »

(Cette motion d'urgence est renvoyée devant la quatrième commission.)

Pour la décentralisation des services publics

Vœu présenté par Mme Marie-Thérèse VIALLE,
au nom du Groupe de la Majorité départementale

Mme VIALLE. – Ce vœu est ainsi libellé :

« **Considérant** l'accélération récente des fermetures de guichets des services publics dans les territoires ruraux, et ce suivant une dynamique de plusieurs décennies ;

« **Considérant** l'actuelle tenue d'un grand débat national visant, selon les propos du Président de la République, à définir les causes de la fracture sociale ;

« **Considérant** que la première fracture est avant tout territoriale, les inégalités entre les grandes métropoles et le reste du pays n'ayant cessé de grandir par manque de volonté politique de les lisser ;

« **Considérant** que la redynamisation de nos territoires qui aura, *a fortiori*, pour effet de réduire la fracture sociale passe par la réinstallation, à marche forcée, de services de proximité du quotidien dans des périmètres n'excédant pas trente minutes de trajet ;

« **Considérant** que l'installation d'antennes nationales du service public dans les régions rurales aurait pour effet d'équilibrer les richesses par l'installation d'agents et de leurs familles dans ces territoires et contribuerait par ailleurs au désengorgement de villes comme Paris, qui souffrent chaque année depuis cinq ans du départ de 12 000 habitants principalement motivés par de meilleures conditions de vie ;

Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en assemblée plénière le vendredi le 8 février 2019,

« **Demande au Gouvernement** de mettre en œuvre une répartition plus juste et équilibrée de ses services au travers du territoire national afin de ne pas concentrer le développement de l'activité humaine, et donc économique, dans des pôles dont la saturation nuit au confort de ses habitants. »

(Ce vœu est renvoyé devant la cinquième commission.)

Mme LA PRESIDENTE. – Madame VIALLE, je vous propose de faire lecture du vœu proposé par M. SIMONNET concernant le ramassage scolaire. Excusez-moi, on m'apprend que M. SIMONNET l'a retiré. Nous passons donc à la motion présentée par Mme MARTIN.

Sur les dysfonctionnements en matière de distribution du courrier

Motion présentée par Mme Armelle MARTIN,
au nom du Groupe de la Gauche

Mme MARTIN. – Cette motion se lit ainsi :

« La Poste se doit d'exercer pour le compte de la collectivité des missions de service public et d'intérêt général, parmi lesquelles figurent le service universel postal et le service

public du transport et de la distribution de la presse. Une part grandissante de ces missions, au premier rang desquelles le service universel postal, n'est plus remplie sur le territoire creusois.

« **Considérant** que la réorganisation imposée par la direction des services postaux se traduit par une désorganisation des circuits de distribution des plis et des colis, avec des retards particulièrement importants, le courrier étant désormais distribué jusqu'à 16 heures au préjudice des usagers ; que certains envois ne sont parfois jamais reçus ;

« **Considérant** que cette situation impacte non seulement les habitants, mais également nombre d'entreprises ainsi que les professionnels de santé ; qu'elle retentit sur la qualité du service public postal, mais aussi sur les conditions de travail des facteurs – nous pourrions même parler de précarité dans ce domaine ;

« **Considérant** que les tournées ont été redéfinies par le logiciel canadien GéoRoute d'optimisation des tournées postales et de la livraison de colis, inadapté aux réalités du terrain, et qu'à l'allongement très pénalisant des tournées s'ajoute la réduction générale des horaires de ramassage ;

Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en assemblée plénière le vendredi le 8 février 2019,

« **Demande à Mme la Préfète de la Creuse** que la dégradation du service postal dans la Creuse fasse l'objet d'un examen adapté, notamment par la Commission départementale de présence postale territoriale (CDPPT) ;

« **Demande à M. le Ministre de l'Economie et des Finances**, représentant l'Etat actionnaire au sein du groupe La Poste et autorité de tutelle des activités postales, qu'une réponse pérenne soit apportée à la situation exposée. »

(Ce vœu est renvoyé devant la cinquième commission.)

Mme LA PRESIDENTE. – Je propose aux commissions concernées de se réunir lors de la suspension de notre séance pour la pause déjeuner afin d'examiner ces vœux et motions. *(Marques d'acquiescement.)*

___

DISCOURS DE Mme LA PRESIDENTE

Mme LA PRESIDENTE. – Mesdames et messieurs les Conseillers départementaux, chers collègues, mesdames et messieurs les Directeurs, mesdames et messieurs, ce n'est pas sans satisfaction – il était temps ! – que j'ouvre notre séance budgétaire en ce matin du 8 février 2019, l'esprit presque serein, l'esprit dans lequel vous vous trouvez lorsque vous réalisez que les efforts d'un travail intense et soutenu portent enfin leurs premiers fruits, lorsque vous savez que les choix, parfois très critiqués, que vous avez portés étaient ceux qu'il fallait faire. Cette

satisfaction, que vous avez probablement – mais à vrai dire, j'en suis sûre, chers collègues – ressentie, lorsque vous avez ouvert nos documents budgétaires, en constatant que nous disposons enfin des moyens financiers pour poursuivre et réaliser les projets qu'attendent les Creusois.

Certains pourraient qualifier ces instants de bilan à mi-mandat. Depuis trois ans, en effet, nous avons lancé de nouveaux programmes et de nouvelles stratégies, nous avons rempli les engagements précédemment actés, nous avons amélioré nos prises en charge et maintenu un cap, celui de ne laisser aucun Creusois sur le bord du chemin – bien au contraire ! Je vous épargnerai le rappel des déclinaisons nouvelles dont nous avons débattu au fil des séances plénières et des réunions de la Commission Permanente : deux magazines par an, un site internet très actualisé, un compte Facebook… Personne ne peut ignorer que nos actions, propres et partenariales, redessinent une nouvelle image de la Creuse.

Vous me connaissez cependant et savez que mon angle de vision ne s'éloigne jamais vraiment de la question des moyens et des finances de notre Collectivité. Alors, si je devais en quelques instants prétendre à un bilan à mi-mandat, ce serait aujourd'hui, forte du résultat de clôture de l'exercice 2018 et du projet de budget 2019 remis entre vos mains. Ce bilan, je le mesurerai concrètement, sans conteste, au regard des résultats financiers des trois exercices que nous avons assumés.

Rappelons-nous d'où nous venions et voyons où nous en sommes : en avril 2015, le budget préparé par la précédente majorité s'est soldé par l'incapacité financière à régler le douzième mois de RSA et par un déficit de fin d'exercice de plus de 1,3 M€, qu'il suffit de comparer à l'exercice 2018 qui présente un excédent de 4,1 M€ ! Si je n'omets pas de rappeler qu'en 2016, la situation budgétaire nous a contraints à augmenter la fiscalité, je n'omettrai pas non plus de rappeler qu'en trois ans, nous avons dû faire face à un reste à charge croissant des allocations individuelles de solidarité, AIS, de 3 M€ supplémentaires à assumer de 2015 à 2018. Parallèlement, vous le savez, nous avons subi une baisse des dotations globales de fonctionnement de 6,5 M€. En effet, lors de la mandature de François HOLLANDE, une baisse de 50 Md€ de DGF a été votée au Parlement, baisse qui, je vous le rappelle, a été uniformément appliquée, sans distinction entre collectivités, riches ou pauvres, urbaines ou rurales. L'année 2019 nous ramènera enfin vers un avenir plus serein, avec un budget qui est remonté de 16,3 M€, passant de 209 à 226 M€ cette année, en hausse de plus de 7,8 %.

Voici donc un premier bilan, mesdames et messieurs les Conseillers ! Tels sont les résultats que nous avons obtenus en trois ans !

Les contraintes auraient pu paraître insurmontables, mais ce furent trois années de suivi budgétaire et financier très rapproché. Je souhaiterais à cet égard remercier M. Gérard GAUDIN, Vice-président en charge des finances, la Directrice du Pôle, Mme Martine LOUIS, et ses collaborateurs ainsi que les autres Vice-présidents, Directeurs et tous ceux qui, au sein des pôles – le Pôle Cohésion sociale en particulier, mais aussi le Pôle Infrastructures –, pilotent et mesurent au quotidien ce suivi budgétaire. Le résultat excédentaire auquel s'ajoute la nouvelle dotation de péréquation horizontale interdépartementale, dont je vous parlerai dans quelques instants, nous permet d'inscrire un virement prévisionnel vers l'investissement de 8,12 M€. Voilà longtemps, très longtemps, que cela ne s'était pas produit. Cela reflète des choix déterminés portés dans nos promesses de campagne et nos engagements sans faille à soutenir les investissements dans notre département. Cela n'a pas été qu'un discours gratuit. En voilà aujourd'hui le témoignage !

J'associerai à ces remerciements Mme Catherine DEFEMME, Vice-présidente, et Mme Annie LALANDE, Directrice des Ressources humaines, car je sais combien il est complexe de préserver de bonnes conditions de vie au travail tout en veillant à la qualité des services rendus à nos usagers. J'y insiste, car cela est et restera l'une de mes priorités.

Tous les services ont participé à l'effort de gestion qui était demandé. Je veux ici les saluer et les en remercier. Les dépenses propres de notre Collectivité ont été contenues. Nous n'avions d'autre choix et n'en aurons sans doute pas d'autre dans les années à venir. La question de la transformation des politiques publiques – autrement dit, le « comment faire autrement, mieux, et à moindre coût » – reste à l'ordre du jour. C'est en bienveillance que nous mettons en place outils et méthodes nouvelles qui nous permettront d'atteindre cet objectif incontournable.

Tous ont collaboré ces dernières années à renouveler l'image de notre Collectivité, cela est reconnu : une Collectivité qui opère progressivement sa mutation, une Collectivité plus proche des usagers, plus moderne et, demain, peut-être moins administrative, avec à la tête de cette grande et belle équipe un pilote qui a réussi son pari et qui, souhaitant regagner son corps d'origine une fois sa mission accomplie, nous quittera dans quelques semaines. Je tiens à saluer l'investissement de M. Guillaume THIRARD, Directeur général des services du Conseil départemental de la Creuse depuis octobre 2015, qui retrouvera donc le corps préfectoral et son grade de sous-préfet. Je sais qu'il y servira à nouveau la République française, riche de l'expérience passée à nos côtés. Merci encore, monsieur, pour ce que vous avez donné à la Creuse et aux Creusois !

Mesdames et messieurs, tel qu'il est construit, le budget 2019 préserve les moyens d'être ambitieux et attentifs.

Attentifs envers les personnes les plus fragiles, avec 105 M€ réservés à la Prévention médico-sociale et à l'Action sociale, marquant une augmentation de 1,5 %, soit près de 4 M€, au regard des besoins croissants – en particulier, ceux des personnes âgées dépendantes – et se fondant sur des plans d'aide revus à la hausse visant à apporter à la fois plus de confort à nos bénéficiaires et plus de travail aux aides à domicile, tout en accroissant notre accompagnement financier pluriannuel pour organiser la restructuration des EHPAD d'EVAUX-LES-BAINS, d'AUZANCES et d'AJAIN. Notons également que, face à la revalorisation de 1 % des allocations RSA, l'année 2019 connaîtra une augmentation nette des actions du Plan départemental d'insertion, avec un montant de plus de 800 000 €.

Ambitieux pour nos collèges et nos actions visant à soutenir les filières universitaires en Creuse, nous y consacrerons 11 M€. Nous inscrirons également 2 M€ supplémentaires pour l'entretien courant de nos voiries et les nouveaux équipements numériques. Plus de 8 M€ seront consacrés à la culture, la vie sociale, le patrimoine, la jeunesse, au Conservatoire départemental de musique, à la mission « Vallée des peintres », la Cité de la Tapisserie, aux politiques sportives, à la Bibliothèque départementale de prêt et aux Archives départementales. Ce sont 4 M€ qui seront fléchés sur les structures d'animation et de développement territorial – je pense, entre autres, au PNR de Millevaches, au Lac de Vassivière, à Creuse Tourisme – et au secteur agricole, quand 1,8 M€ sera consacré à la mise en valeur et à la préservation de notre environnement. Nous continuerons d'accompagner le CPIE, notre politique autour des chemins de randonnées, la réserve de l'Etang des Landes et ses projets.

Oui, notre budget 2019 est celui qui va nous permettre de dessiner un nouvel avenir pour la Creuse !

Je suis plus sereine, je vous le confiais en introduction. Néanmoins, tant de défis sont encore devant nous. Du travail, toujours du travail et encore du travail, voilà ce que j'ai promis aux Vice-présidents ! Du travail certes, mais peut-être en mode projet, est ce que je peux désormais leur offrir.

Ainsi, vous aurez sans doute noté que nous proposons d'augmenter nos dépenses d'investissement de plus de 16,8 %. C'est une réponse claire aux besoins exprimés depuis plusieurs années par nos services et par les Creusois : 1,4 M€ supplémentaire sera consacré aux programmes départementaux – travaux dans les collèges, voirie départementale, qui atteindra 10 M€ cette année, sans oublier la dernière phase de « La Seiglière » qui débutera prochainement –, 1 M€ supplémentaire sera destiné aux programmes non départementaux. Vous noterez l'accroissement de notre dotation au SDIS, des crédits nouveaux attribués aux programmes Eau et assainissement des communes, un soutien affirmé au déploiement du très haut débit FTTH – de plus de 2,3 M€ – ainsi qu'aux structures de développement des politiques territoriales. La prudence qui nous caractérise se traduit, vous l'aurez compris, par une inscription en dépenses imprévues à hauteur de 2,7 M€ en investissement – autant de réserves pour des projets – et de 2 M€ en fonctionnement, pour faire éventuellement face à de nouveaux aléas.

Pourquoi une telle prudence ?

Prudence tout d'abord, parce que nous n'avons pas de réelle lisibilité d'un certain nombre de nouveaux processus, en particulier de la dotation de soutien aux investissements départementaux, la DSID, qui remplace notre DGE, à hauteur de 2,6 M€. Toutefois, la DSID serait composée de deux parts dont, malheureusement, la plus importante sera à la main du Préfet de Région pour accompagner des projets structurants. A nous donc de porter des projets structurants ! Je m'en suis très tôt inquiétée auprès de Mme la Préfète afin d'appuyer la nouvelle démarche qui nous est proposée dans le Plan particulier, visant à instaurer des Etats généraux consacrés à l'amélioration de l'axe routier départemental 941. Telle que je l'imagine, cette nouvelle DSID devrait permettre – c'est, en tout cas, ma proposition – de retrouver des cofinancements pour lancer de nouvelles phases de travaux. Ce seraient des financements fléchés Etat, une sorte de retour à l'envoyeur. J'espère donc que le Président de notre Région Nouvelle-Aquitaine infléchira sa décision, qu'il disait ferme et définitive, de ne plus financer de travaux routiers départementaux, même en Creuse. Nous verrons bien.

Prudence également, parce que la dotation de péréquation interdépartementale que nous avons presque arrachée – nous, les vingt-six départements hyper-ruraux – ne s'est pas faite sans heurts, certains laissant entendre que 150 M€ pour les Départements tels que les nôtres était beaucoup trop. Les Départements du Massif central ont été très soudés, au-delà de toute considération politique, et ce sont 6,2 M€ qui, ainsi, profiteront à la Creuse. Finalement, je n'ai pas eu besoin de « bouclier rural » ou de « nouvelles ruralités », mais je me suis engagée fermement devant mes collègues sur ce que nous réaliserions avec cette recette nouvelle : de l'aménagement de territoire pour préparer l'avenir, à savoir du très haut débit, de l'habitat, des routes, etc.

Prudence, disais-je, parce que, malgré l'amendement qui a été porté par le Député du Cantal, Vincent DESCOEUR, qui corrèle cette dotation de 6,2 M€ aux trois années du Contrat

de Cahors, soit trois fois 6,2 M€, je m'inquiète car il est certain que la pression des mécontents dont je tairai les noms réapparaîtra lors de la discussion du prochain projet de loi de finances pour 2020.

Mais, en ce début d'année, laissez-moi savourer un sentiment de fierté pour tout le travail accompli. Nous venons, en effet, de récupérer ce dont le précédent gouvernement nous avait privés par la baisse de la DGF ; nous venons de récupérer 6,2 M€ quand nous en avions perdu 6,5. Pourtant, que n'ai-je entendu dans cette enceinte à propos de mon implication auprès de l'Assemblée des Départements de France, l'ADF ? Mesdames et messieurs, je n'ai aucun regret, bien au contraire. De mois en mois, j'ai l'honneur de porter la parole de la Creuse lors de rendez-vous ministériels. Nos actions innovantes et notre volonté à expérimenter de nouvelles politiques sont désormais connues.

Cela nous ouvre de nombreuses portes tout en nous permettant d'appuyer tout le travail réalisé dans ce Département, que je n'oublie pas. La candidature à tester le service national universel, SNU, retenue et préparée avec brio par la DDSSPP, la DDEN, la SMNH et la Fédération des œuvres laïques de la Creuse, en est le parfait exemple. Ce fut un réel plaisir pour moi d'être écoutée avec attention par le Secrétaire d'Etat Gabriel ATTAL. Vous le savez, j'ai échangé avec le Préfet préfigurateur de l'Agence nationale de cohésion des territoires, et nous sommes prêts à nous organiser pour tester cette nouvelle Agence en département.

Si la rencontre de l'an dernier avec le Secrétaire d'Etat au numérique, Mounir MAHJOUBI, a permis, *via* le Plan particulier de la Creuse, de nous apporter les 10 M€ nécessaires au déploiement plus rapide du FTTH, elle a également permis de nous faire reconnaître dans notre volonté d'aller plus loin dans la réduction de la fracture numérique. Il est possible que le Ministre vienne en Creuse lors de nos prochaines Journées de l'innovation sociale, qui se dérouleront les 7 et 8 mars prochain à LA SOUTERRAINE, en actant sa signature autour de la Charte Territoires France connectée pour un numérique inclusif.

Lundi, c'est à SAINT-MARC-A-LOUBAUD, puis à GENTIOUX-PIGEROLLES que nous accueillerons le Ministre de l'Ecologie, François de RUGY. L'objectif premier de cette visite ministérielle est la signature à Millevaches de la nouvelle Charte du PNR, que nous avons validée. Quand, en Creuse, le Ministre visitera une entreprise et inaugurera un méthaniseur, il évoquera, en Corrèze, la filière bois au lycée de MEYMAC.

Est-ce pour autant, Mesdames et Messieurs les Elus, que nous allons nous engager dans le Plan particulier pour la Creuse ?

Je ne pouvais signer d'engagement sans que nous en débattions ensemble. D'un modèle de l'hyper-ruralité, je constate trop souvent – mais ce n'est que mon avis – que ce plan ne répond qu'à une liste d'actions rapidement classées dans des objectifs vertueux auxquels nous ne pouvons certes que souscrire mais le Conseil départemental a été cité étant la Collectivité qui devait porter nombre de ces actions d'intérêt départemental. Or celles-ci sont si nombreuses que je m'interroge quant à notre capacité à tout faire, d'autant plus lorsqu'en face de ces actions, peu de financements ou d'ingénieries – voire aucun pour l'instant – ne sont apportés par l'Etat.

Cependant, les sujets inscrits dans ce Plan reflètent les interrogations des Creusois et probablement de maints habitants du monde rural : les problématiques de l'énergie, de la mobilité, du numérique, de l'éducation, de l'accès aux soins, de l'habitat, de la préservation de

l'environnement, de la culture sont de grands axes qui nous ramènent tous à la question d'une démarche de projet de territoire qui ne peut se concevoir que par le seul prisme du Conseil départemental et qui aurait pertinence à être coconstruite avec les EPCI, les communes et les Creusois eux-mêmes.

Le bel exemple de ce faire-ensemble est l'évolution que nous pourrions donner, si vous en êtes d'accord aujourd'hui, au Programme d'intérêt général Habitat par la création d'un groupement d'intérêt public habitat – GIP Habitat – que nous avons proposé à l'EPCI et à l'ANAH.

Toujours du sens à faire-ensemble, mais véritable défi alors que la population creusoise a diminué de 3 000 personnes entre 2011 et 2016, tel est le nouvel appel à projets Massif central visant à améliorer l'attractivité des territoires. Si l'Agglomération du Grand GUERET y a répondu l'an dernier, il nous est aujourd'hui permis d'y répondre ensemble, Conseil départemental et EPCI.

D'autres dossiers égrèneront notre journée. Vous aurez à vous prononcer sur l'évolution du dossier concernant le GIP Trace de pas ou encore sur le Schéma départemental des gens du voyage. Nous aurons grand plaisir à prendre connaissance de la politique touristique creusoise et de ses perspectives. Mais comment, pour conclure ce premier propos, ne pas évoquer à nouveau le mouvement des Gilets jaunes, ses conséquences, les troubles peut-être, les avancées, les débats publics en cours, le Grand débat. Chacun d'entre nous organise peut-être, participe ou pas, à ce Grand débat. Si les Maires sont très concertés, en première ligne – et c'est tant mieux ! –, les Présidents des Conseils départementaux devraient être reçus par le Président de la République.

Les Départements disposent de la légitimité démocratique et de la proximité territoriale. La crise démocratique actuelle demande à l'Etat et aux collectivités d'évoluer et de s'évaluer. Les grands défis sont communs : soutenabilité des finances sociales, redressement des finances publiques, adaptation au vieillissement de la population, transition écologique, transformation numérique, développement équilibré des territoires, réinventer les Départements pour mieux servir la République et satisfaire, en s'appuyant sur leur participation active, en s'appuyant sur les citoyens usagers.

C'est le sens du *new deal* départemental, dont le document vous a été remis sur table. Ce rapport a été piloté par le Président du Calvados pour l'ADF. Vous avez, en quelques lignes, un condensé qui se décline autour de quatre axes : une solidarité sociale simplifiée et renforcée, de proximité ; une ingénierie territoriale unifiée, dynamisant le développement local et l'innovation ; des Départements performants, plus homogènes, moteurs de nouvelles synergies locales ; des Départements responsables dans le redressement des comptes publics.

C'est exactement ce à quoi le Département de la Creuse se destine !

Je vous remercie de votre attention.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Madame la Présidente, chers collègues, dans un contexte de Grand débat national, les collectivités des zones rurales doivent prendre toute leur part pour exiger un nouveau pacte territorial.

Profitons du fait que les élus sont à nouveau courtisés, voire séduisants, pour proposer de meilleurs équilibres et réduire la fracture territoriale, profitons du fait que le mouvement des Gilets jaunes se prolonge par une exigence de ce que l'on pourrait qualifier de « territoires jaunes », à savoir nos zones rurales, où, trop souvent, prédomine un sentiment de relégation et d'abandon, pour être force de proposition et demander notamment – car je pense que cela peut tous nous réunir – une loi de finances annuelle des collectivités retraçant l'ensemble des liens financiers et fiscaux entre l'Etat et les collectivités locales pour pouvoir enfin bénéficier d'une meilleure visibilité budgétaire pluriannuelle.

Revendiquons la suppression de la tutelle financière de l'Etat vis-à-vis des plus grandes collectivités, tutelle qui s'opère *via* la signature d'un contrat qui nie, pour partie, le principe de libre administration des collectivités en ne leur autorisant qu'un certain taux de dépassement des dépenses de fonctionnement. Il faut revenir sur cette tentative de recentralisation.

Exigeons une solidarité plus forte entre les territoires *via* la fameuse péréquation. Cela fait plus de vingt ans que nous prêchons dans le désert pour que cette péréquation soit plus efficiente, mais la vague de contestation que nous venons de connaître montre qu'à ne plus voir les invisibles, citoyens ou territoires, ces derniers se rappellent aux dirigeants, et parfois avec une violence que nous regrettons tous. Si nous voulons vraiment répondre à toutes ces inquiétudes, il faut, en réalité, revoir tout le logiciel territorial de ce pays.

Exigeons également une pause dans les réformes territoriales et l'évaluation des dernières en date. Je pense qu'en la matière, nous avons été entendus.

Cette solidarité renforcée que nous appelons de nos vœux peut aussi s'exercer en construisant un meilleur dialogue entre des territoires qu'il convient de ne pas opposer. Il ne s'agirait pas de remplacer la vieille lutte des classes par une nouvelle lutte des territoires. Quand nous dénonçons ici la trop forte métropolisation de notre pays, ce n'est pas dans un esprit d'opposition aux métropoles, mais plutôt une opposition à l'absence de mesures correctives visant à les empêcher d'engranger, seules, toute la richesse du pays et les bénéfices de la mondialisation. Il existe des outils de partenariat entre les métropoles et les zones rurales. Nous les avons évoqués dans cette enceinte, avec peu de succès d'ailleurs. Je veux parler des contrats de réciprocité ou des actions de coopération.

La Région a, pour sa part, un rôle majeur à jouer en ce qui concerne l'aménagement du territoire. Elle le fait d'ailleurs très bien pour ce qui est du déploiement du très haut débit, avec la SPL. Nous ne pouvons que nous réjouir qu'existe ce niveau infranational, comme il existe l'échelon supranational avec l'Union européenne avec les fonds structurels permettant de gommer les écarts de richesse puisque, dans ce pays, l'Etat a démissionné de son rôle d'aménageur depuis trop longtemps.

Pourtant, si nous n'attendons pas tout de l'Etat, nous attendons aussi de l'Etat. La cohésion des territoires n'est pas seulement la création d'une Agence nationale de cohésion des territoires ou d'une Conférence nationale des territoires, d'ailleurs souvent boudée par des élus déçus. Comme la cohésion de la société, la cohésion des territoires repose sur la capacité que

se donne l'Etat d'une juste redistribution des richesses. Sans doute faut-il sortir de la logique du goutte-à-goutte, qui place les collectivités les moins riches sous perfusion car, peut-être alors, nos débats budgétaires pourraient-ils être autre chose que de seuls échanges sur la façon de gérer la pénurie.

Je ne sais pas si j'exagère en dénonçant un Etat en partie aveugle au sort des territoires ruraux, mais ce que nous constatons ici, c'est que la Creuse décroche. Après une pause d'une dizaine d'années, la dégringolade démographique a repris de plus belle. Comme nous l'avons souligné lors de notre dernière séance plénière, le chômage n'a jamais été aussi élevé. Le Plan particulier pour la Creuse, que vous avez évoqué, arrive dans ce contexte. Nous allons l'évoquer très rapidement. Si nous ne pouvons que nous féliciter de son arrivée, il nous faudra cependant rester vigilants quant aux engagements de l'Etat, mais aussi quant à la capacité d'autofinancement des maîtres d'ouvrage. Il faudra également être très vigilants face à la relative faiblesse de son ambition économique. Depuis trente ans, par exemple, nous nous disons que le bois doit être mieux valorisé ; or il n'y a rien, absolument rien sur la valorisation du bois dans le Plan particulier pour la Creuse. Ce Plan particulier présente effectivement des faiblesses.

Nous allons également nous pencher aujourd'hui sur des questions budgétaires et de personnel.

Pour ce qui est du personnel du Conseil départemental, depuis la démission des représentants du CT et du CHSCT, le malaise persiste. Certains points d'inquiétude sont très vifs, en particulier en ce qui concerne l'ASE ou au sujet des locaux des services sociaux à LA SOUTERRAINE. Il semblerait que la commission de sécurité ait rendu un avis défavorable sur les locaux de Traces de pas. Les déclarations de reconnaissance ne suffisent pas quand elles ne s'accompagnent pas d'actions concrètes.

Quant aux questions budgétaires, sur lesquelles nous reviendrons lors de cette séance suite, que constatons-nous ?

Tout d'abord, nous sommes confrontés au même contexte financier contraint. Cela dit, les 6,2 M€ de fonds de soutien que vous avez évoqués, madame la Présidente, nous offrent une respiration qui n'est pas à négliger si l'on veut témoigner d'une meilleure santé financière.

Nous notons ensuite une augmentation des recettes de la fiscalité, placée entre 700 000 € et 800 000 € par l'effet base – ce que M. GAUDIN appelait jusqu'en 2015, « l'impôt caché ».

Nous constatons également la dégradation d'un des critères, tellement évoqué par le cabinet Klopfer il y a trois ans – et c'est la raison pour laquelle je me permets d'en parler à nouveau aujourd'hui : le critère de capacité de désendettement. Il est désormais de douze ans, et marque une augmentation.

Enfin, bien évidemment, nous relevons un excédent de clôture de 10 M€ en fonctionnement, dont la moitié d'excédent reporté. Serait-ce le début de ce qui se profilait l'an dernier, à savoir une sorte de trésor de guerre – j'avais osé le mot de « cagnotte » – qui pourrait être distribué en 2020, année des sénatoriales ?

Le budget primitif que vous nous présentez ressort à 226 M€ pour 2019, contre 209 M€ en 2018. Il ferait donc un bond de 17 M€. C'est du jamais vu ! Permettez-moi d'en appeler à la prudence face à des budgets primitifs qui pourraient n'être que des budgets d'affichage. Prudence parce que, comme toujours, nous ne disposons pas aujourd'hui du compte administratif de l'année précédente, celui de 2018, lequel, par comparaison avec le BP 2018, nous aurait permis de mesurer la différence entre l'affichage et la réalité. Evidemment, la tentation de surestimer les dépenses existe toujours. C'est souvent ce que l'on fait quand on gère en bon père de famille, car mieux vaut avoir de bonnes surprises que de mauvaises ! Mais en l'occurrence, les dépenses s'en trouvent parfois démesurément gonflées.

Nous disposerons en mai prochain du compte administratif. Mais, en reprenant les comptes administratifs passés, il est éclairant de constater qu'au budget 2017, vous affichiez, pour la fonction 3, Culture, une dépense d'investissement en équipements départementaux de 230 M€ ; le compte administratif montre que la dépense réelle avait été inférieure de 60 %. Cette année, vous affichez 280 000 €. Mais comment croire que ce sera effectif ?

Pour ce qui est de la fonction 6, Réseaux et Infrastructures, toujours en investissement en équipements départementaux, le montant affiché au BP 2017 était de 9,3 M€ ; la dépense réelle a été inférieure de 1 M€ à cette somme.

Nous pourrions multiplier les exemples. Ainsi, pour la fonction 7, Aménagement et environnement, toujours en investissement, l'affichage au BP 2017 était de 255 000 € ; la dépense réelle consignée au compte administratif s'élève à 47 000 €. Pour 2019, vous affichez 436 000 €, mais comment vous croire ?

S'agissant des investissements non départementaux, pour la fonction 3, Culture, l'affichage au BP 2017 est de 550 000 € ; selon le compte administratif, la réalité a été inférieure de plus de 100 000 €, affectant notamment la sauvegarde du patrimoine. Comme nous l'avons constaté, il n'existe plus de politique patrimoniale dans ce département.

Fonction 6, enfin, l'affichage au BP 2017 était de 2 M€ ; la réalité est inférieure de 300 000 €, car vous aviez baissé la ligne Eau et assainissement de 300 000 €. Pour 2019, à ce même chapitre, vous affichez une augmentation de 500 000 € par rapport au BP 2018, mais comment donner crédit à ces inscriptions budgétaires ?

Je souligne, pour terminer, que le BP 2019 fait état un montant d'investissement très élevé, à hauteur de 41 M€. Vous indiquez vous-même, bien évidemment, que les investissements réels, c'est-à-dire hors mouvements financiers, ne s'élèveraient en fait qu'à 24 M€. Mais, là encore, il conviendra d'être très prudents et vigilants sur les montants qui seront réellement dépensés.

De plus, si le budget augmente, nous reposerons toujours la question : pour quoi faire ? « Réinventer le département », dites-vous. Mais l'incantation ne suffit pas, pas plus que l'utilisation effrénée de mots anglais ou à la mode. Cela doit être suivi de réalisations. Vous donnerez sans doute la parole à M. FOULON qui, comme d'habitude, assurera le service après-vente de votre politique départementale et répondra peut-être, toujours deux mois après, à ce que j'ai pu dire deux mois avant !

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie, monsieur LEGER. C'est très gentil à vous de m'aider dans mon rôle de présidente !

Je suis très heureuse de constater que vous avez étudié avec plus de précision que de coutume un certain nombre des lignes budgétaires, mais pas les plus importantes. Vous auriez pu aussi évoquer l'augmentation de l'APA ou celle du reste à charge pour le Département, car c'est aussi un vrai choix assumé. Sur d'autres politiques, vous auriez pu parler de l'accompagnement des établissements médicosociaux, des personnes en situation de handicap, de l'évolution maîtrisée du nombre d'allocataires du RSA – mais pas cependant de l'augmentation du montant des allocations qui leur sont octroyées. Il est des éléments bien plus importants, des masses budgétaires plus remarquables sur lesquelles vous devriez vous pencher pour procéder à une analyse plus poussée et plus précise.

Toutefois, parce que je tiens à vous rassurer, je vais revenir sur un élément : la capacité de désendettement. Je vous rappelle qu'elle était de treize ans en 2013 et qu'elle est de dix ans en 2018. En 2014, elle était de quinze ans !

M. LEGER. – Mais ensuite, on repart à la hausse.

Mme LA PRESIDENTE. – Non, en 2017...

M. LEGER. – Madame la Présidente, on ne peut pas retenir un critère quand cela arrange et ne plus en tenir compte quand cela n'arrange plus !

Mme LA PRESIDENTE. – Ce n'est pas que cela m'arrange.

M. LOZACH. – C'est la réalité.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous dénoncez une capacité de désendettement insuffisante. Pourtant, celle-ci était en 2014 de quinze ans quand, aujourd'hui, elle n'est plus que de dix ans. Il me semble que dix ans, c'est mieux quinze ! Mais il est vrai que vous ne disposez peut-être pas de ces éléments. Nous travaillons aujourd'hui, vous avez raison, sur un compte administratif anticipé, mais nous pourrons en rediscuter plus précisément au mois de mai.

M. LEGER. – Je connais ces chiffres par cœur. Le Cabinet Klopfer avait toujours mis l'accent sur les deux mêmes ratios et, en tant qu'élus, nous connaissons les deux critères qui permettent de mesurer la bonne santé financière d'une collectivité : le taux d'épargne brute et la capacité de désendettement.

La capacité de désendettement est repartie à la hausse. *(Protestations.)* Si vous ne vouliez pas que nous évoquions ce sujet, il ne fallait pas l'aborder il y a trois ans pour faire croire que, décidément, la situation était d'une extrême gravité. Je ne suis pas venu aujourd'hui

pour refaire le débat que nous avons déjà eu, me semble-t-il, à quatre reprises puisque nous sommes en 2019…

Mme LA PRESIDENTE. – Nous n'allons pas refaire le débat mais, tout de même, sur ce point très précis, une petite incompréhension persiste sur ce qu'est la capacité de désendettement. Il fallait en 2014, quinze ans pour se désendetter ; il en faut dix ans en 2018. Donc, ce critère...

M. LEGER. – Il est, en effet, redescendu. Mais, de mémoire, il est aujourd'hui remonté à douze ans.

Mme LA PRESIDENTE. – Dix ans !

M. LEGER. – La capacité de désendettement est tout de même remontée par rapport à l'année dernière.

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur le Directeur général et moi-même vous donnons raison ; elle a en effet été à douze ans. Elle est passée de quinze à douze ans et, aujourd'hui, elle est à dix ans. Elle n'a donc jamais atteint le taux de 2014. Dire qu'elle a remonté est tout de même incroyable car, si tel est le cas, c'est parce que nous avons réglé en une année, treize mois de RSA. Voilà ce qui a conduit à l'excédent de gestion...

M. FOULON. – Le fameux mois LOZACH qu'il nous a fallu payer !

M. LEGER. – Cela n'influe pas sur la capacité de désendettement.

Mme LA PRESIDENTE. – Mais si ! Lorsque j'ai été élue en 2004, la première formation que je suis allée suivre à Paris portait sur les budgets et les gestions financières des collectivités et des Départements. Je ne le regrette pas aujourd'hui. La capacité de désendettement a baissé de cinq ans entre 2014 et 2018. Ce point est incontestable !

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Monsieur LEGER, je ne vais pas assurer le service après-vente, puisque Mme la Présidente s'en est chargée dans son propos liminaire et qu'elle a même répondu à vos observations. J'ai écouté votre discours avec une grande assiduité et j'aurais pu dire ce que vous avez dit dans votre première partie, à savoir tout ce qui a trait aux relations de l'Etat avec les collectivités et à cette forme de mépris qui s'exerce vis-à-vis des collectivités et des élus locaux avec lesquels, comme vous l'avez très bien dit, on tente aujourd'hui de « raccrocher les wagons ». Tout cela était parfait, j'ai même pensé un instant que Jean-Luc LEGER était atteint par la sagesse.

M. LEGER. – Cela remonte à loin !

M. FOULON. – C'était il y a moins d'une demi-heure !

Puis, dès que vous avez abordé le sujet du Département proprement dit, et même si nous n'avons pas encore voté le compte administratif, vous vous êtes comporté comme un boutiquier en commençant à comparer les lignes budgétaires inscrites au budget primitif au réalisé du compte administratif. Mais, monsieur LEGER, aujourd'hui, en tant que Président de groupe, vous êtes capable de vous élever au-delà ! D'une part, attendons que le compte administratif que nous voterons au mois de mai soit connu ; nous verrons alors réellement ce qu'il en est. Nous savons tous plus ou moins ce qui s'en dégagera, et vous le savez très bien. D'autre part, pour ce qui est du budget que nous examinons aujourd'hui, nous en discuterons au cours de cette séance... et c'est alors que j'assurerai sans doute le service après-vente !

Mme la Présidente a dit de nombreuses choses. Je ne reviens pas sur ce qui a été fait, mais vous avez tenté de le faire lorsque vous avez posé la question : pour quoi faire ? Que faire des fonds ainsi dégagés ?

Sans entrer dans le détail, Mme la Présidente a rappelé ce qui a été fait au cours des trois premières années. Je n'y reviens donc pas pour ma part. Je me bornerai à relever que nous avons dû attendre deux ans avant de pouvoir régler le fameux mois de RSA, mais c'est chose faite aujourd'hui !

Sur la capacité d'endettement, tout a été dit. Je n'y reviens pas non plus. Nous n'allons pas jouer les boutiquiers, monsieur LEGER. Qu'il s'établisse à dix ou douze ans, le chiffre annoncé est une tendance. Même si, cette tendance connaît des oscillations, vous avez fait des mathématiques, monsieur LEGER, et vous savez bien ce qu'est une tendance.

Quant à la cagnotte que vous évoquiez en vous demandant ce qu'on allait en faire, je vous rappellerai, monsieur LEGER, qu'en ce qui concerne la fibre optique pour laquelle le Département s'est particulièrement démené auprès de la Région – y compris pour obtenir des financements, dont cette fameuse avance remboursable que je me dois de vous rappeler – vous ne pouvez pas nous reprocher de n'avoir pas fait preuve d'équité quant à l'accès à la fibre de l'ensemble des Creusois, aujourd'hui et demain ? Aujourd'hui, sans cette avance remboursable contractée par le Département, certains territoires auraient été en difficulté pour avoir accès à cette fibre

M. LEGER. – Dites-le : le territoire de Creuse Grand Sud !

M. FOULON. – Vous le dites à ma place, vous êtes vraiment d'une coopération phénoménale aujourd'hui, monsieur LEGER ! Mais telle est bien la réalité. Cela signifie que, lorsque vous demandez ce qu'il adviendra de ces financements, je pense pouvoir vous répondre qu'à mon avis, la fibre optique, l'accès au très haut débit demeure un sujet très important. Je tenais à le dire et à parler de cette avance remboursable.

Le projet pour la Creuse reste donc le même : la fibre, bien évidemment, mais également les routes. C'est ainsi que nous allons achever, certes dans la difficulté mais nous allons y parvenir, le fameux projet de « La Seiglière » qui traîne. Au budget primitif, 10 M€ sont prévus pour les routes, que ce soit pour de grosses réparations ou pour les traversées de bourg. Nul ne peut affirmer aujourd'hui que nous négligeons la part d'investissement ! Vous-même l'avez affirmé : + 16 M€, ce n'est pas neutre. C'est un réel investissement de la part de notre Collectivité. Vous voyez bien, monsieur LEGER, quand vous nous reprochiez en 2016 d'avoir – contraints et forcés car vous savez quelle était la situation – augmenté les impôts, ce n'était pas pour faire les poches des Creusois, mais tout simplement pour rétablir les finances de la Collectivité de manière à éviter une potentielle mise sous tutelle et pouvoir, après avoir mis de l'ordre dans le fonctionnement, réamorcer la ligne d'investissement.

C'est le cas aujourd'hui, et il est vrai que nous attendons avec une certaine impatience le compte administratif 2018, qui nous sera présenté au mois de mai. Ce matin, avant la séance, j'ai évoqué avec M. BAYOL le solde naturel de la Creuse. Vous-même avez relevé une baisse inquiétante de la population, de plus de 3 000 Creusois en moins en cinq ans. Ce n'est pas neutre, mais au-delà du solde migratoire, la difficulté tient surtout au solde naturel. C'est ainsi qu'au titre de l'investissement, aussi bien le Département, les Communautés de communes que les autres collectivités, doivent prendre en compte la ligne de crête du solde naturel, qui montre que la population du territoire est en danger.

Vous aurez remarqué, monsieur LEGER, que j'ai été extrêmement bienveillant avec vous. Je souhaitais simplement rappeler quelques petites vérités avant que nous n'attaquions le plat principal que sera le budget.

M. LEGER. – Vos vérités me vont bien quand ce sont les miennes.

Mme LA PRESIDENTE. – Messieurs, je note dans vos échanges que les propositions qui figurent dans ce budget sont prudentielles. Elles répondent à ce que vous dites l'un et l'autre. Il n'existe pas de loi de finances pluriannuelle. Nous bénéficions donc d'une dotation interdépartementale de 6,2 M€ dont je ne sais de combien elle sera l'année prochaine. J'ai souvent entendu citer cette fameuse solidarité entre les riches et les pauvres dans la bouche de nombreux élus mais, quand il s'agit de passer aux actes, il est amusant de constater que personne ne se sent riche. Tout le monde est le pauvre d'un pauvre. Voilà pourquoi nous avons prévu des « réserves ». Vous l'aurez compris et je l'ai dit. Je ne m'en suis pas cachée, c'est clairement visible dans le budget.

C'est ainsi que deux lignes de dépenses imprévues sont inscrites en fonctionnement et en investissement. Mais c'est également pour nous permettre à tous de bénéficier de plus de souplesse et d'être ce que l'on appelle une collectivité « agile ». Le dire ne suffit pas, encore faut-il s'en donner les moyens en termes financiers et budgétaires.

La question du recours à l'emprunt et à l'endettement s'est posée, tout comme celle du recours à la fiscalité. Nous nous les poserons à nouveau, et je vous y engage. Emprunter moins, c'est pouvoir moins investir. C'est donc prendre sur les dépenses imprévues. Mais qu'en sera-t-il l'an prochain et les années suivantes ? Voilà la question qu'il convient de se poser car notre vision ne s'arrête pas à 2020. Bien au contraire ! Enregistrer de tels résultats aujourd'hui, c'est nous garantir que les organismes bancaires seront à nos côtés à un moment où, je vous le

rappelle, les taux bancaires restent encore très bas. La réflexion se concentre donc autour de ces principaux paramètres.

Oui, nous pouvons continuer d'emprunter et, selon moi, il faut en saisir l'opportunité car c'est ainsi que nous nous donnerons aujourd'hui plus de champ libre pour mener des projets concrets pour les Creusois – en particulier, comme cela a déjà été dit et comme l'expliquera Mme FAIVRE, le financement du déploiement du très haut débit. Il n'est pas question qu'en la matière, le Département de la Creuse soit en retard. Mais de bonnes nouvelles arrivent concernant le 100 % fibre dont Mme la Vice-présidente en charge de la question nous dira quelques mots par la suite.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Nous aurons le débat budgétaire plus tard dans la journée, mais je livrerai deux ou trois observations, très brèves, car même si j'étais jusqu'à présent resté silencieux sur le sujet bien qu'il revienne systématiquement dans la bouche de M. GAUDIN, je constate que, pour la énième fois, vous avez repris cette question du douzième mois du financement du RSA de l'année 2014.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est le douzième mois de décembre 2015 qui n'a pas été réglé.

M. LOZACH. – Il s'agissait de celui de 2014, que vous avez réglé par la suite.

Mme LA PRESIDENTE. – Non, c'était bien décembre 2015. En 2014, vous aviez réglé les douze mensualités du RSA. C'est en décembre 2015 que, par manque de trésorerie suffisante, nous n'avons, de fait, réglé que onze mois. En 2014, vous aviez réglé les douze mois, monsieur LOZACH, il n'y avait pas de problème. C'est l'année suivante qu'il y en a eu.

M. LOZACH. – Alors, où est le problème pour l'année 2014 ? Le budget de l'année 2015 est votre budget ! *(Exclamations et rires sur les bancs du groupe de la majorité.)*

M. MORANCAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – C'est vous qui l'aviez préparé !

Mme LA PRESIDENTE. – Nous avons eu la délicatesse de vous faire confiance. Le budget 2015 est celui qui nous a été transmis début avril, et nous l'avions voté.

M. LOZACH. – Il y avait une raison à tout cela mais, contrairement à ce que vous dites, la raison n'était pas budgétaire. Permettez-moi de rappeler le contexte dans lequel nous nous trouvions : pour exprimer leur mécontentement, conformément à une consigne donnée par l'ADF, un ensemble de Départements avait décidé, pour appeler l'attention du Gouvernement sur leurs difficultés budgétaires, de ne pas financer la totalité de l'année au niveau du RSA.

Cela n'a, bien évidemment, pas pénalisé les bénéficiaires du RSA. Cela mérite tout de même d'être rappelé. Cela montre bien que nous n'avions pas le petit doigt sur la couture du pantalon puisqu'à l'époque, le Gouvernement était plutôt de notre sensibilité. Une quinzaine ou une vingtaine de Départements, je ne me souviens plus avec précision, avaient manifesté leur mécontentement de cette manière. Cela nous semblait être un moyen d'expression fort. Sans entrer dans la polémique des chiffres, comme le cabinet Klopfer a pu le faire précédemment, vous prenez systématiquement l'année 2014 comme référence – et il est vrai que cette année 2014 avait été une année particulière, au cours de laquelle le Département avait beaucoup emprunté parce que tout un ensemble de grands dossiers était arrivé à maturité, dont il fallait régler les factures en 2014.

Je voulais simplement rappeler que, de tout temps, le combat budgétaire a été mené dans ce Département ; il n'a pas attendu l'année 2015 pour l'être. Quels que soient les exécutifs, quelles que soient les majorités départementales, n'est-ce pas monsieur GAUDIN, le combat budgétaire a toujours été mené. Mais il est vrai qu'il l'a été dans des contextes différents.

Au travers de la péréquation horizontale, vous bénéficiez cette année de cette dotation. Tant mieux ! Nous y reviendrons lors du débat budgétaire, mais c'est tant mieux pour la Creuse et tant mieux pour les Creusois. Je veux dire par là que les contextes ont été très différents d'une période à l'autre. Moi qui ne suis pas toujours d'accord avec Ségolène ROYAL lorsqu'elle parle dans son ouvrage de cette « exécution silencieuse » – qui est l'expression terrible qu'elle a adoptée – à propos de la réforme territoriale, à savoir les différents découpages, la péréquation que nous attendons toujours, la compensation des aides sociales que nous avons également beaucoup attendue, les fonds d'urgence toujours annoncés et jamais accordés, ou, pire encore, la disparition des Conseils généraux annoncée par l'ancien Premier ministre…

M. FOULON. – Tout à fait !

M. LOZACH. – … je dois avouer que je reprendrais volontiers à mon compte cette expression « exécution silencieuse » qu'elle a utilisée il y a quelques semaines.

J'ai bien noté, madame, la petite provocation concernant les Nouvelles ruralités. Mais reprenez les travaux sur les nouvelles ruralités de ces cinq dernières années, vous y retrouverez des propositions aussi, si ce n'est plus intéressantes que ce qui a été produit par M. DUPONT. Certaines de ses dispositions sont largement inspirées de ces travaux, que ce soit sous l'ancien ou le nouveau gouvernement. Je pense, entre autres, aux comités interministériels aux ruralités, transformés par la suite en Conférence nationale des territoires, mais je pourrais tout aussi bien citer les contrats de ruralité et les contrats de réciprocité. Reprenez les propositions que nous avions faites, vous pourrez le constater.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY. – J'aurai deux remarques à formuler. Premièrement, je dois avouer qu'entendre citer Ségolène ROYAL comme référence en matière budgétaire me fait sourire.

M. LOZACH. – J'ai bien précisé que je disais cela même si je n'étais pas toujours d'accord avec elle…

M. SAUTY. – Ma seconde remarque est une simple question au sujet de la loi NOTRe. Je crois savoir que la plupart de mes collègues qui siègent dans cette assemblée départementale ont cette loi NOTRe en travers de la gorge. Je voulais savoir, monsieur LOZACH, si, en tant que sénateur, vous l'aviez votée.

M. LOZACH. – Je vous répondrai, monsieur SAUTY.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Pour compléter l'intervention de Jérémy SAUTY, monsieur LOZACH, nous avons assisté à des cérémonies de vœux et, de manière très républicaine, comme toujours et je l'apprécie ainsi, j'ai constaté à plusieurs reprises que vos interventions concernaient justement la loi NOTRe.

Vous l'avez dit, et je vous rejoins sur ce point puisque c'était ma position et celle de notre groupe, cette loi NOTRe a totalement désorganisé les territoires. Vous avez dit que vous étiez contre les grandes régions, contre les grands cantons, contre les grandes intercommunalités, etc. Nous voyons, en effet, aujourd'hui combien cette loi NOTRe nous pénalise et dans quelle situation, en particulier financière, se trouvent bon nombre d'intercommunalités de ce département. Mais le problème, monsieur LOZACH, est tout de même que cette loi NOTRe a été élaborée sous la présidence de François HOLLANDE et que, lors du scrutin n° 231 du 16 juillet 2015 au Sénat, vous l'avez votée des deux mains. Eh oui, je l'ai sous les yeux !

Alors, très amicalement, pour vous avoir entendu à chaque cérémonie de vœux, je vous rappelle tout de même il n'y a pas eu de trou d'air de 2012 à 2017. Je le rappelle de manière très courtoise, mais il faut arrêter de se voiler la face et le reconnaître *(sourires sur les sièges du groupe de la majorité)*, tout comme Michel VERGNIER qui l'avait également voté en tant que député.

Pour ce qui est de l'année 2015 et notre impossibilité de financer le douzième mois, cela figure dans les chiffres et le compte administratif de cette année-là. Peut-être y avait-il une stratégie de certains Départements de montrer leur mécontentement. Mais le compte administratif 2015 est très clair : nous étions dans l'impossibilité de payer ce douzième mois de RSA !

M. FOULON. – Je ne vais pas revenir longuement sur ce sujet. Mes deux collègues sont revenus sur la loi NOTRe et je partage totalement ce qui a été dit, même si M. LOZACH va se défendre en nous donnant sa version.

Certes, nous avons subi cette baisse de dotation de la part du gouvernement précédent. Je dois avouer que c'est quelque chose d'incroyable et qu'une baisse de 6,5 M€ de DGF n'est pas neutre. On peut critiquer et faire ce que l'on veut, je note seulement que la péréquation interdépartementale horizontale, à hauteur de 6,2 M€, viendra la compenser en partie. Mais je reste sur la défensive parce que je me demande si cette compensation sera prorogée au cours des prochaines années. C'est une question importante. Mais, si vous avez dénoncé la baisse des dotations en son temps, c'est tout de même, comme le disait Patrice MORANÇAIS, une décision qui émane du gouvernement de François HOLLANDE, auquel vous apparteniez.

M. LOZACH. – Je n'appartenais pas au Gouvernement.

M. FOULON. – Non, mais vous le souteniez.

Mme LA PRESIDENTE. – A mon tour, pour revenir sur ce qu'a dit M. MORANÇAIS, il est vrai qu'il était surprenant au cours de ces nombreuses cérémonies de vœux d'entendre – sans doute pour de justes raisons – ceux qui ont accompagné cette baisse de DGF de 50 Md€ à l'échelle nationale pour toutes les collectivités, de la plus petite commune à la plus grande métropole, dénoncer les baisses de dotations aux collectivités. J'ai peut-être raté un épisode et je fais peut-être une erreur, mais je n'ai pas constaté pour ma part de baisse de DGF depuis 2017, en tout cas s'il n'y a pas des raisons par rapport au nombre d'habitants, etc.

La dernière baisse de DGF est celle qui a été actée la quatrième année, en 2017. Il me semble que François HOLLANDE avait proposé de la répartir entre 2017 et 2018. Est-ce ce subterfuge qui fait dire qu'en 2018, il y aurait eu des baisses de DGF ? En fait, cela correspondrait à deux années au lieu d'une. Mais il faut m'éclairer à ce sujet : notre DGF départementale ne baisse plus depuis la fin de cette mesure, mais il est vrai que, chaque année, c'est 6,5 M€ de moins qu'en 2013.

Monsieur LOZACH, vous souhaitez répondre.

M. LOZACH. – Il est très tendance de « tirer » sur la loi NOTRe. Il suffit de lire la presse.

M. FOULON. – Il y a de quoi !

M. LOZACH. – Je tiens un discours de vérité. Quand je suis d'accord, je le dis et quand je ne suis pas d'accord, je le dis aussi ! Jusqu'à preuve du contraire, ce n'est pas la loi NOTRe qui est responsable de la crise politique et sociale actuelle que traverse le pays. A écouter certaines interventions, je pense à des articles relatant ces cérémonies de vœux auxquelles faisait référence M. MORANÇAIS : on a parfois l'impression que la loi NOTRe est responsable de tout, du chômage de masse dans ce pays, de la baisse des APL…

M. FOULON. – Mais non !

M. LOZACH. – … voire du redécoupage, et j'en passe, alors que la loi NOTRe n'est même concernée.

Sur la mécanique, monsieur MORANÇAIS, je vous rappelle que ce sont les partis politiques qui font vivre la démocratie. Lorsque l'on appartient à un parti politique qui essaie de fonctionner démocratiquement, à l'issue d'un débat, des arbitrages interviennent. Lors de ces arbitrages, on se retrouve parfois dans la majorité, parfois dans la minorité de sa formation politique. Je sais qu'il est plus simple, et plus commode, de rester étranger aux débats internes d'une formation politique. Ainsi, l'on n'est pas concerné par ces débats et arbitrages et son positionnement devient bien plus facile.

Si tout va bien désormais sur le plan national, je rappellerai cependant à propos de la baisse de 17,7 Md€ de la DGF au cours du quinquennat précédent que nous étions partis sur une baisse de 13 Md€ des dépenses publiques pour les collectivités territoriales. Puisque tout va très bien dans le monde actuel, nous verrons quelles seront les réactions des uns et des autres lorsque sera mis en œuvre le programme d'action publique 2022 qui annonce, d'ici la fin de quinquennat, la suppression de 70 000 postes au sein de la fonction publique territoriale…

M. FOULON. – Exactement !

M. LOZACH. – … à laquelle s'ajoute celle de 50 000 postes dans la fonction publique d'Etat. Nous verrons alors comment les uns et les autres se positionneront.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Madame la Présidente, j'apprends ces derniers temps des recompositions politiques. J'ai, en tout cas, le sentiment que nous sommes très nombreux à vouloir pratiquer le débat politique différemment et à vouloir cesser de s'envoyer toujours les mêmes mots à la figure. Puisque nous parlons de la loi NOTRe, je pense qu'un élément peut nous mettre tous d'accord. Quand c'est la droite qui baisse les dotations des collectivités locales les plus fragiles, cette droite a tort. Quand c'est la gauche qui continue à le faire, elle a tort. Quand c'est un gouvernement qui est en même temps de droite et de gauche qui continue à mépriser les élus, il a tort !

Puisqu'il y a une grande consultation nationale, puisque les Gilets jaunes se sont manifestés surtout dans les territoires fragiles, peut-être est-ce le moment d'essayer, tous ensemble, de convaincre l'Etat qu'il doit revenir à de meilleurs sentiments envers les territoires ruraux et leurs élus. Ce qui ne sera pas résolu, nous ne le ferons pas taire au moyen de simples consultations et nous savons trop quel pourrait en être, demain, le débouché politique. Nous ne sommes pas satisfaits de ce passé. Que ce soit la droite, la gauche ou les « en même temps », aucun de nous ne se réjouit de voir nos territoires abandonnés. Nous devons sauter le pas dès aujourd'hui !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. DAULNY.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Il me semble que nous sommes d'accord sur ce point, monsieur LEGER. Franchement, pour avoir suivi les cérémonies de vœux, le constat est là : il va falloir que nous fassions de la politique autrement. C'est indéniable. Permettez-moi toutefois un dernier petit point à propos de la loi NOTRe, puis nous arrêterons d'en parler.

Nous sommes tous conscients, en particulier nous, élus, des dégâts occasionnés par cette loi NOTRe. Ce sont surtout des dégâts collatéraux car, derrière, les grandes régions et les grandes intercommunalités ont été créées. Vous vous souvenez sans doute combien je me suis battu contre cela. Ce sont des élus qui ne sont pas de mon territoire qui ont décidé, pour moi, avec qui je devais me marier ! Cela a été un mariage forcé, mais je ne veux pas revenir sur le passé. C'est fait et, désormais, il en est ainsi.

Aujourd'hui, malgré tout, nous constatons que cela ne fonctionne pas. La plupart des communautés de communes, vous l'avez entendu comme moi dans les médias, connaissent des difficultés financières, et ce n'est pas fini. Voilà quels sont les dégâts collatéraux. Comme Philippe BAYOL, je suis maire d'une commune et je pense à lui parce que ce que je vais décrire est la conséquence de cet agrandissement des territoires et des périmètres. A DUN-LE-PALESTEL, j'ai moi aussi une trésorerie. Quel sera son destin, son devenir ? Je suis inquiet parce qu'à la suite de tout cela, la comptabilité de mon ancienne communauté de communes du Pays dunois est partie à LA SOUTERRAINE, puisque le périmètre a été agrandi. C'est du travail en moins pour la trésorerie locale qui compte trois salariés et dont les locaux sont mis à disposition, loués au Trésor public. En outre – cela ne découle pas de la loi NOTRe mais c'est ainsi –, les finances de l'EHPAD situé sur ma commune ont été transférées à la trésorerie hospitalière départementale. Nous perdons aujourd'hui tous les services de proximité de notre territoire et, effectivement, avec la dématérialisation, quel est l'intérêt d'une trésorerie aujourd'hui ? Je m'interroge donc sur le maintien de celle de DUN-LE-PALESTEL dans les prochaines années, car on peut se demander si une trésorerie a encore un avenir dans nos territoires ruraux. Cette question m'inquiète.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – Et que dire des associations ?

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Je pense que nous sommes d'accord sur ce point, sans parler des autres dégâts. Les Com-com vont connaître de grosses difficultés financières. Si Etienne LEJEUNE était présent, je le dirais de la même façon, car il en est conscient. Nous avons dû réduire les subventions à toutes les associations qui gravitaient sur le territoire. C'est un manque à gagner pour le monde associatif et tous ces bénévoles qui œuvrent tous les jours et tout au long de l'année.

Tels sont les dégâts collatéraux de cette loi. Nous étions nombreux à reconnaître qu'elle avait été élaborée dans la précipitation. Initiée, je ne le cache pas, par Nicolas SARKOZY avec la réforme des cantons intervenue auparavant, elle en a amplifié les inconvénients.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Je voudrais renchérir sur ce que vient de dire M. DAULNY : tout n'est pas rose pour notre département très rural. M. de RUGY vient prochainement visiter un lycée, j'espère qu'il sera bien accueilli parce que, pour avoir assisté au conseil d'administration du collège de SAINT-VAURY avant-hier, la DGH est en baisse dans tout le secondaire. Cela se fait, paraît-il, au profit sur premier degré, mais je me pose la question de la continuité entre le premier et le second degré.

M. FOULON. – Il n'y en a pas !

Mme MARTIN. – Cette DGH en baisse partout est une catastrophe, et je m'interroge. J'ai été finalement très contente d'assister à ce conseil parce que j'ai beaucoup appris. En fait, on trompe les familles et les enfants. Au fil du temps, des réformes sont intervenues. Je ne sais si elles sont liées à la loi NOTRe ou pas, mais elles affectent le monde de l'éducation. Ainsi, on nous parle d'aide aux devoirs. Cela est très bien et les familles sont satisfaites d'avoir une prise en charge des enfants pour les devoirs, mais nous apprenons qu'en réalité, cette aide aux devoirs ne bénéficie d'aucun crédit. Nous sommes donc obligés, dans notre collège, par exemple, d'avoir recours à des parents bénévoles pour la prendre en charge.

Mais je pourrais tout aussi bien parler de l'inclusion des enfants handicapés. C'est une vision très louable, si ce n'est que cela se fait avec des bouts de ficelle. Nous ne disposons d'aucun personnel dédié qui ait un minimum de stabilité. Nous sommes face à une précarité permanente. Alors, je m'interroge, et j'espère que M. de RUGY sera accueilli comme il se doit au lycée de MEYMAC !

Mme LA PRESIDENTE. – Je pense que c'est bien l'intention du Président de Région.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Nous n'allons pas poursuivre le débat éternellement, mais je voulais tout de même dire qu'en effet, mon intervention portait sur la loi NOTRe et sur le financement du douzième mois de RSA. Le fonds de soutien de plus de 6 M€ qui nous est alloué cette année est le bienvenu, mais ce n'était pas une validation de l'ensemble de la politique actuelle et de la disparition des services publics de proximité.

Mais il y a tellement d'autres questions. La Poste n'est plus un service public, mais sa désorganisation est aussi un véritable scandale. Il n'y a pas d'autre mot. Quant aux trésoreries, vous vous en souvenez sûrement, monsieur LOZACH, nous étions ensemble à CHENERAILLES à la fin du quinquennat de François HOLLANDE pour assister à la fermeture de la trésorerie. Vous étiez alors aux affaires, nous sommes bien d'accord ? Quelles sont les conséquences aujourd'hui de cette réorganisation du réseau des trésoreries ? Que l'on nous raconte ce que l'on veut, que l'on nous « enfume » comme on veut, il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui, ce sont des tâches glissantes vers les collectivités locales. Nos secrétaires

de mairie, nos personnels des Com-com rencontrent d'énormes difficultés liées à la charge de travail supplémentaire. Nous assistons à un glissement de tâches et des charges, mais aussi des missions de conseil, très importantes, qui étaient auparavant assurées par nos trésoreries et qui vont désormais vers nos communes et nos nouvelles intercommunalités qui sont déjà très en difficulté. C'est un fait. Je ne valide pas cela, et ne le validerai jamais !

Mais la fermeture de la trésorerie de CHENERAILLES, c'était sous le quinquennat de François HOLLANDE : voilà déjà cinq ans !

Mme LA PRESIDENTE. – M. MORANÇAIS a une mémoire impressionnante.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Et les Français aussi !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Je ne suis pas tout à fait d'accord avec mon ami Jean-Luc LEGER quand il dit que le Gouvernement actuel est de gauche et de droite. J'en suis désolé, mais je n'ai pas vu une seule mesure de gauche depuis 2017. Le Premier ministre, qui est le responsable et le chef du Gouvernement, vient de votre parti ; il a donc des profondes convictions de droite. Je ne suis donc pas étonné, pour ma part, que la politique actuelle soit une vraie politique de droite. Nous avons un Gouvernement de droite. Certes, il y a des traîtres de chaque côté, ou des opportunistes, mais la suppression de l'ISF et la baisse des APL ne sont pas des mesures fortement de gauche !

Mme LA PRESIDENTE. – Pour conclure ce débat général, j'oserai émettre un petit message à l'adresse de toutes les collectivités de ce département, communes et intercommunalités, dont nous mesurons pleinement l'inquiétude : il convient de suivre de façon très précise et très rapprochée les budgets et la consommation des crédits car, même dans la plus petite des communes, nous ne savons pas de quoi demain sera fait.

Ces trois dernières années, notre action visait justement à retrouver cette capacité à investir et une maîtrise sur le destin de notre collectivité. Nous l'entendons ; Laurent DAULNY l'a dit, comme Patrice MORANÇAIS et d'autres. A part Creuse Confluence, j'ai entendu il y a quelques jours à la radio que six des intercommunalités de ce département étaient en graves difficultés financières. Creuse Grand Sud n'est pas seule en cause, d'autres aussi ont des inquiétudes. Les difficultés sont plus ou moins graduées selon les collectivités, mais il n'en demeure pas moins qu'elles sont au cœur de tout débat politique aujourd'hui.

Les administrés qui paient des impôts, qui nous donnent de quoi agir, ne manqueront pas de nous interroger sur notre action, sur les décisions que nous prenons et les choix que nous opérons. Ils nous demanderont d'agir et nous pourrons bien leur expliquer que ce n'est pas notre faute, que cela vient d'ailleurs, que nous ne recevons plus tel ou tel fonds, cela ne suffira pas. Donc, soyez prudents, soyez très pragmatiques et extrêmement sérieux. Je vous engage vraiment, mesdames et messieurs les élus, ceux qui sont ici, dans cette salle, mais aussi les

autres qui, ailleurs dans le département, sont en gestion et responsabilité, à être des plus prudents et rester au plus près de ce qui se passe dans les situations financières de nos collectivités.

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Madame la Présidente, sans aucune polémique, je voudrais répondre à Philippe BAYOL. Au-delà du Premier ministre dont nous connaissons l'origine, en ce qui concerne la politique qui est pratiquée depuis dix-huit mois maintenant, nous pouvons, je pense, dire que le Président a bien trompé son monde. Je ne suis pas surpris. A voir la composition du Groupe de la majorité à l'Assemblée nationale, les trois-quarts sont globalement des personnes qui étaient des anciens membres de la gauche et des socialistes. Ce sont des reconvertis, soit de la première heure, soit de la dernière. Mais, nous voyons bien qu'il devient de plus en plus difficile pour le Gouvernement de faire passer les lois. Des députés de la République en Marche ont encore quitté le groupe parce qu'ils ne cautionnent pas la politique qui est conduite. Lorsqu'un projet de loi porte sur la sécurité, sur l'écologie ou sur le paquet fiscal, on voit réapparaître les clivages. Il est vrai que le Président a bien trompé tout le monde, mais surtout, vous, messieurs les socialistes.

M. LEGER. – Moi, il ne m'a pas trompé. En revanche, dans votre groupe, je pense que certains seraient très contents d'appartenir à la République en Marche. Je lis la presse ! *(Rires.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Vous disiez, monsieur LEGER ?...

M. LEGER. – M. FOULON semble se plaindre de l'action du Gouvernement actuel et de la manière dont la République en Marche s'est constituée. Je disais simplement, sans vouloir prolonger le débat, qu'il me semblait avoir noté dans la presse que certains membres de votre groupe se sentent finalement assez proches de la République en Marche, même si d'autres n'en sont pas convaincus. Vous êtes sans doute riches de votre diversité ! *(Sourires.)*

M. FOULON. – C'est votre interprétation et une présence à des vœux ne signifie pas un cautionnement de la politique du Gouvernement.

Mme LA PRESIDENTE. – J'étais présente à la cérémonie des vœux de notre seul député de la Creuse et, messieurs les Sénateurs, si je n'ai pas pu assister aux vôtres, je pense que vous m'aviez forcément invitée à votre cérémonie de vœux à AJAIN en tant que Présidente du Conseil départemental, et non en tant que Valérie SIMONET. Il me semble que, lors de cette cérémonie de vœux, M. le Sénateur JEANSANNETAS était présent et est intervenu ainsi que M. le Président de l'Agglomération. Lors de ces cérémonies, sont exprimés des vœux très républicains, et j'imagine que c'est aussi le sens que vous avez donné à votre cérémonie, monsieur LOZACH.

M. LOZACH. – Oui, c'étaient des vœux très républicains et, même si cela dérange, je m'efforce de tenir un discours de vérité par rapport à ce qui a été décidé sous tel ou tel gouvernement, qu'il soit de droite ou de gauche. Je constate qu'au fil des interventions et des analyses, quand on commence à gratter la réalité, on sort de la dimension très idyllique du début de matinée, notamment quant aux dégâts collatéraux qui sont devant nous.

A cet égard, je pense à ce que disait M. DAULNY à propos des contrats aidés. Nous n'avons pas encore mesuré sur le terrain, dans nos territoires et nos campagnes, l'impact de la réduction du nombre de contrats aidés qui, en deux ans, sera passé de 210 000 à 130 000. Aussi permettez que je vous titille un peu : il est bien beau de défendre les emplois associatifs maintenant, mais c'est vous qui avez voté la suppression de l'aide départementale aux 140 emplois associatifs.

Mme LA PRESIDENTE. – En effet, et cela nous a permis de flécher ces moyens financiers sur des investissements qui permettent aussi de soutenir l'emploi dans le département. Nous ne nous en cachons pas.

Vous avez raison, revenons à un sujet plus idyllique qui est la situation financière du Conseil départemental de la Creuse en ce début 2019 : l'excédent de gestion, l'excédent de clôture, la dotation de péréquation actée pour cette année – et probablement pour les deux prochaines années – nous permettent de retrouver le sourire et de réaliser ce pour quoi nous sommes tous ici, à savoir mettre en place des services de qualité pour les Creusois et réaliser les investissements qu'ils attendent.

Nous abordons l'examen des rapports de cette séance plénière, en commençant par ceux de la première commission.

MARCHES CONCLUS SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

RAPPORT N°CD2019-02/1/1

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, rapporteur. – Pour mettre un peu d'ambiance, je vais dire que tout le monde a lu le rapport et qu'il n'est donc pas nécessaire que je fasse de commentaires.

Lors de notre séance d'installation en 2015, nous avions donné délégation à Mme la Présidente pour la durée de son mandat pour les décisions concernant les marchés publics et accords-cadres et leurs avenants. Conformément au code des collectivités territoriales, cette délégation impose de rendre compte de l'exercice de cette compétence pour tous les marchés MAPA supérieurs à 3 000 € HT.

La liste de ces marchés figure en annexe.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez pu mesurer, grâce à cette dernière communication, tous les marchés qui ont été réglés concernant les collèges, différents bâtiments et autres missions.

Avez-vous des questions sur ces marchés ?...

M. LEGER. – Les MAPA font apparaître que le Conseil départemental va dépenser 1,6 M€ sur quatre ans pour le curage des fossés délégué ou sous-traité à des entreprises privées. Pourrions-nous disposer, pour la prochaine séance, d'une comparaison avec les années précédentes ? J'imagine que le Parc en assurait une partie en interne et que vous en déléguiez peut-être déjà une petite partie. Mais je ne pense pas que nous en déléguions une partie au privé. J'aurais besoin, s'il vous plaît, d'une comparaison des chiffres.

Mme LA PRESIDENTE. – La comparaison et la décision sont justement intervenues parce que la délégation au Parc département se faisait pour les trois UTT du sud, ce qui était assez surprenant puisque ce sont les plus éloignées du Parc, alors que pour les trois UTT du nord, celles de LA SOUTERRAINE, de GUERET et de BOUSSAC, ces chantiers étaient déjà délégués à des entreprises.

Aujourd'hui, pour éviter les surcoûts de prise en charge de dépassements liés à la mobilisation du matériel, ne reste au Parc départemental que le territoire le plus proche, à savoir l'UTT de GUERET.

M. LEGER. – Pourrons-nous avoir les chiffres, s'il vous plaît ?

Mme LA PRESIDENTE. – Nous les aurions déjà si nous regardions (en reprenant) le coût précis des marchés et l'évolution entre ce qui était précédemment réalisé, ce qui est fait aujourd'hui, le résultat du marché et les tarifs par rapport à une évaluation prenant en compte le coût des agents du parc, du matériel, de l'investissement, etc.

M. LEGER. – Nous aurons donc les chiffres la prochaine fois ?

Mme LA PRESIDENTE. – Je vais le demander, sur ce marché concernant les fossés et cinq UTT sur six, mais aussi sur l'élagage, puisque deux UTT sont également en test pour une comparaison portant sur la qualité du travail et le coût. Ces UTT sont celles de LA SOUTERRAINE et d'AUZANCES, l'une au nord et l'autre au sud.

Je ne sais pas toutefois si cela pourra être mis à jour pour le mois de mai. Peut-être disposerons-nous plutôt de ces chiffres à l'automne, une fois que les campagnes se seront déroulées.

M. LEGER. – D'accord.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Madame la Présidente, si vous m'y autorisez, pour répondre à M. LEGER et anticiper, il me semblerait également judicieux de connaître le résultat concernant la signalisation qui, elle aussi, a été déléguée au privé afin d'établir la comparaison avec ce qu'elle représentait lorsqu'elle était traitée en interne. Cette comparaison serait intéressante, même si elle n'est pas facile à faire, notamment par rapport au personnel employé. Mais il serait sans doute judicieux de procéder de la sorte afin d'éviter que la question soit à nouveau posée.

Mme LA PRESIDENTE. – Avez-vous d'autres questions sur ces marchés ?...

Je mets aux voix la proposition visant à me donner acte de cette communication. *(Adopté à l'unanimité.)*

PLAN PARTICULIER POUR LA CREUSE

RAPPORT N°CD2019-02/1/2

Mme LA PRESIDENTE. – Nous abordons le débat sur le Plan particulier pour la Creuse. Certains d'entre vous étaient membres des commissions et ont même présidé des groupes de travail. Vous êtes probablement très au fait de ce qui s'est déroulé. Le sous-préfet RAMON, directeur du projet, se rend dans les intercommunalités pour en discuter de manière plus rapprochée avec les Maires, peut-être même des habitants des territoires sont-ils conviés à ces rencontres.

Je ne vais pas vous relire l'intégralité de ce Plan particulier pour la Creuse. Vous avez sans doute noté ce que je relevais précédemment, à savoir que le Conseil départemental est mis en avant pour être porteur de certaines actions, voire initiateur de certaines démarches. C'est tout à fait louable, et je remercie les élus des groupes de travail qui en ont décidé ainsi.

Je m'interroge toutefois sur certains points. Pour ne prendre qu'un exemple – mais peut-être est-il regrettable de zoomer sur mes interrogations plus que sur l'intérêt général de ce plan – en page 27, je lis l'action 11 : « aider le Conseil départemental dans sa volonté de structurer « la Vallée des Peintres » en tant que destination phare du tourisme culturel en interface avec la Cité de la Tapisserie d'AUBUSSON, et apporter tout le soutien nécessaire à la notoriété de cette destination. » C'est une action sur laquelle nous sommes tous d'accord mais il me semble néanmoins que cette action très précise demandera plus de temps.

C'est la raison pour laquelle il nous est demandé de valider, d'adopter et de signer ce plan plus comme un plan général d'intention, de bonnes intentions. En tout cas, je n'ai pas d'éléments supplémentaires à vous apporter sur ce qui se ferait de plus dans la structuration de la « Vallée des Peintres » ou dans l'accompagnement de la Cité de la Tapisserie – quoique, concernant cette dernière, en termes d'investissements, l'Etat est présent sur la tranche 2. En revanche, lorsque nous le sollicitons sur nos difficultés de financement, l'Etat ne répond pas positivement à nos demandes.

Voilà donc réellement ce dont j'aimerais que nous débattions : quel est votre sentiment général ? Quel est votre sentiment sur les axes prioritaires qui ont été définis et leurs déclinaisons ? Je souhaiterais que nous ayons un échange qui vaudrait que nous votions pour m'autoriser ou non à signer ce plan.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Madame la Présidente, vous nous demandez notre sentiment. Pour ma part, j'ai un sentiment partagé par rapport à ce Plan particulier pour la Creuse mais, pour paraphraser Guillaume GALLIENNE, *Ça peut pas faire de mal*, c'est-à-dire que, quoi qu'il arrive, cela ne peut être qu'un plus.

Il faut toujours remonter aux origines : ce plan devait répondre au drame social de la fermeture de GM&S Industry. De ce point de vue, c'est un loupé car, aujourd'hui encore, une très large part de nos amis ouvriers de GM&S sont toujours sur le carreau. Pour autant, ce sont 80 M€ que l'Etat veut injecter dans le territoire, nous ne pouvons que nous en réjouir.

Ce Plan nous a également poussés à engager une réflexion départementale sur l'avenir de la Creuse, ce qui était intellectuellement intéressant. Mais nous constatons des lacunes.

Tout d'abord, ce Plan constitue un effet d'aubaine pour l'Etat qui, au passage, n'a pas oublié de se servir. Ainsi, dans ce Plan particulier pour la Creuse, il n'y a rien sur la transition écologique. Pauline CAZIER qui a piloté ce groupe de travail en est fort marrie. Elle aura l'occasion de le dire. En revanche, 4,5 M€ sont destinés à la rénovation énergétique de la Cité administrative.

De même, le volet routier est inexistant. En revanche, l'Etat n'a pas oublié de déployer des crédits importants, entre 10 M€ et 20 M€, pour la RN 145. Tant mieux pour la RN 145 ! C'est sans doute le jeu, et tant mieux si cet axe s'en trouve amélioré, il en a besoin. Mais qu'en sera-t-il ailleurs ? On nous prônait des États généraux pour le sud du département. Pourquoi pas ? J'en avais parlé moi-même. J'avais eu l'occasion de le dire au sous-Préfet coordonnateur, que je tiens à saluer car c'est une personne avec qui nous avons tous eu plaisir à travailler, mais quand on a un problème, on dit souvent qu'il suffit de créer une commission pour ne pas le traiter. Il ne faudrait pas que ces Etats généraux sur le désenclavement du sud du département, et en particulier de la RD 941, se bornent à nous rassembler et qu'ensuite, il ne se passe rien. Nous devons être très vigilants.

Je conclurai en reprenant que j'ai déjà l'occasion de dire précédemment. Je regrette des faiblesses, de fortes faiblesses – je ne sais pas si on peut dire cela, mais disons des faiblesses très importantes. Alors même que l'emploi devait être au cœur de notre préoccupation, le volet économique est faible : il n'y a rien sur la valorisation du bois ; il demeure assez faible pour ce qui est de l'agriculture ; et il n'y a rien pour la croissance verte à laquelle nous croyons beaucoup ! Nous avons donc un sentiment d'inachevé. Je n'espère qu'une chose, moi qui me réjouis de ce Plan particulier pour la Creuse, c'est qu'il ne soit que le début du chemin et que nous pourrons le *booster*, le muscler sur certains aspects qui sont déterminants pour l'avenir de notre territoire.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Je ne serai pas aussi optimiste que Jean-Luc LEGER.

A propos de la note de présentation, je rappellerai pour commencer le scandale GM&S et, dans ce scandale GM&S, le gazage des élus à EGLETONS. C'est d'ailleurs ce qui a enclenché la réunion à l'Elysée. Cela est déjà oublié, mais nous étions plusieurs autour de la table et, avec ce Plan particulier pour la Creuse, le Président de la République nous a demandé de devenir un laboratoire expérimental des politiques publiques.

Ce plan devait tout d'abord répondre à la problématique du bassin de LA SOUTERRAINE qui perdait 157 emplois nets chez GM&S. Pour l'instant, je ne vois pas dans ce plan de réponse précise concernant l'emploi privé dans le département. Je ne vois pas non plus de projet, comme on a pu l'entendre lors des campagnes des dernières législatives, de construction de prison amenant la création de 300 emplois ni de délocalisation d'administration. Pourtant, comme cela a été dit, la problématique de la Creuse tient à sa démographie et à son solde naturel. Sans emploi, je ne vois mal comment nous ferions évoluer la situation dans ce département.

Puis, il y a l'emploi public. A la première réunion du comité de pilotage à laquelle j'avais assisté, présidée par M. le Préfet CHOPIN, j'avais demandé un moratoire sur les emplois publics dans le département. Cela n'a pas du tout été pris en compte, cela a même été refusé tout de suite. Cette année, ma confiance vis-à-vis de l'Etat et du Gouvernement a été largement entamée. Dans le canton de SAINT-VAURY, même si je me répète, nous avons assisté à la suppression de cinquante emplois au cours de l'année.

Le PPC est-il un laboratoire expérimental ?

Prenez la fibre. Depuis des années, la fibre est installée dans toutes les métropoles. Cela fait aussi des années que nous en parlons dans ce département. Est-ce expérimental ?

S'agissant de la cité administrative dont Jean-Luc LEGER parlait à l'instant, 4,2 M€ permettront de changer les fenêtres d'un bâtiment de l'Etat. Cela va-t-il apporter une dynamique au département ? Est-ce vraiment expérimental ? Lorsque, dans une commune, nous changeons les portes ou les fenêtres d'un bâtiment, nous ne faisons pas un plan particulier pour la commune ! *(Rires.)* La RN 145 est une route nationale. Faites-vous un plan particulier dans vos communes pour refaire vos routes ? Certes, vous prévoyez un plan pluriannuel, mais la réfection de vos routes fait-elle l'objet d'un plan particulier expérimental ? Cela représente tout de même 20 M€. Additionnés aux 4,2 M€, voilà 24,2 M€ consacrés à des dépenses qui, finalement, sont des dépenses habituelles de l'Etat pour l'entretien de ses routes et de son patrimoine.

Que dire du moratoire expérimental du tourisme ? Cela fait trente ans que nous faisons du tourisme en Creuse, cela ne date pas d'aujourd'hui. Vous comprendrez qu'en la matière, j'ai quelques doutes quant au côté expérimental de ce PPC.

J'en viens au financement de l'Etat, j'ai eu beau chercher, je n'ai rien trouvé. *(Protestations.)* Alors, vous allez me l'expliquer ! Mis à part les sommes que l'Etat aurait dû donner en tant que DETR au Département – il y a peut-être les 10 M€ de la fibre qui ont été

rajoutés, reliquats de territoires qui n'ont pas tout consommé, à ce plan particulier –, le financement de l'Etat est très incertain. Généralement, quand on fait un plan, on indique le financement qui correspond. Il y a beaucoup de verbiage dans ce Plan particulier pour la Creuse, beaucoup de mots comme « accompagner », « favoriser » ou « soutenir ». C'est bien, cela donne envie. Mais cela sera-t-il suffisant ?

Ce PPC répond-il à l'urgence de la situation dont nous parlions tout à l'heure ? Avec moins 3 000 habitants dans le département, personnellement, j'en doute.

Nous aimerions également connaître le bilan des possibilités dérogatoires de la Préfète de la Creuse. Nous en avions parlé ici même, dans cette Assemblée. Cette dérogation devait nous permettre de dépasser les difficultés que nous rencontrions en matière de logement, d'habitat, de permis de construire et autre. Personnellement, zéro ! J'ai présenté deux dossiers et essuyé deux refus. Il faudrait que nous ayons un bilan sur ce point.

Il est question également d'évaluer le dispositif de ce Plan particulier pour la Creuse, mais aucun indicateur précis n'a été défini. Nous pourrions, par exemple, prendre le nombre d'emplois privés et le nombre d'emplois publics dans le département en 2018. Puis, nous évaluerions en 2019 si nous avons des retombées liées à ce PPC. C'est tout simple.

Autre point gênant, ce plan ne prévoit pas grand-chose pour le bassin de LA SOUTERRAINE, qui est le plus touché et le plus impacté. Peu d'actions sont mises en place pour LA SOUTERRAINE. J'en ai beaucoup vu pour GUERET, AUBUSSON et FELLETIN, mais je trouve que ceux de LA SOUTERRAINE sont les oubliés de ce plan alors qu'ils étaient à l'origine de tout cela.

Même si je sais que ce n'est pas possible d'un point de vue légal, l'Etat pourrait nous accompagner ou faire en sorte que la loi ou la réglementation s'applique de façon légèrement différente à notre département parce qu'en tant que Maires, nous sommes tous les jours confrontés à des problématiques de permis de construire. Vous imaginez bien qu'une personne, un commerçant, par exemple, qui vient d'une région urbaine et qui souhaite s'installer chez nous a envie d'une maison avec 3 000 m^2 ou 4 000 m^2 de terrain. Mais aujourd'hui, ce n'est plus possible. Nous sommes limités à 500 m^2 ! Nous devrions pouvoir bénéficier d'un pouvoir dérogatoire à utiliser dans nos territoires. Des dérogations pourraient être apportées à ces contraintes qui sont peut-être nécessaires dans les métropoles, mais totalement inadaptées chez nous.

L'aspect positif de ce plan est qu'il a permis aux élus de la Creuse de travailler ensemble. Comme cela a été dit, M. RAMON est charmant et ce PPC aura au moins amené un emploi dans le département ! *(Rires.)* Mais je m'abstiendrai sur ce dossier car, en raison de ce que nous avons vécu dans notre canton de SAINT-VAURY cette année, ma confiance est très émoussée quant à l'attitude de l'Etat à notre égard.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY. – Je tenais à partager certaines interrogations, mais qu'il n'y ait pas d'erreur sur ma position : on ne peut pas ne pas souhaiter le développement de notre département. Je trouve donc cette démarche salutaire, et j'y souscris pleinement.

En revanche, je m'interroge et je tiens à mettre en garde contre certaines grandes incantations et promesses sans lendemain. Je prends pour exemple un sujet cher à mon cœur et à la commune dans laquelle je suis né : il est souhaité, à l'engagement 45, d'« augmenter l'activité opérationnelle du camp de LA COURTINE ». Je souhaite que cela soit effectif et je me battrai pour cela. Mais toute la question est de savoir quand et comment.

Il est indiqué que la fréquentation du camp est de 400 hommes par jour en moyenne sur l'année. C'est en partie exact. C'est effectivement le nombre d'hommes par jour en moyenne depuis que le plan Vigipirate a été mis en place. Sinon, il est de 600 hommes par jour. Si le PPC ne permettait que de passer de 400 à 600 hommes par jour, cela relèverait presque du cynisme, car c'est la réalité que nous connaissions déjà auparavant. En revanche, s'il s'agit d'accueillir une garnison ou des emplois supplémentaires, je ne peux que m'en féliciter. Je voterai, bien sûr, ce rapport parce que je m'engage dans la démarche, mais je resterai vigilant parce que l'augmentation de l'activité opérationnelle du camp militaire devrait signifier des emplois supplémentaires.

Ce qui vaut pour ce point précis vaut pour les autres. Nous ne manquerons, nous, élus ainsi que tous ceux qui ont souscrit à ce rapport et qui sont favorables à l'ensemble de ses actions, d'être attentifs à ce que ce plan se traduise par des réalisations effectives. Je voterai donc favorablement ce rapport, mais je resterai à la disposition de M. RAMON et de tous les membres pour savoir et défendre auprès des administrés la façon dont seront déclinées ces intentions.

Mme MARTIN. – Je partage ce qu'ont dit Philippe BAYOL et Jérémie SAUTY à propos de ce plan : je suis interrogative.

Pour illustrer ma position, concernant FELLETIN, berceau des constructeurs d'hier mais aussi de demain, au point 28, je lis : « mettre en place à Felletin, dans le cadre de l'appel à projet national lancé par le ministre du travail, un accueil et des formations, notamment aux métiers du bâtiment, pour 100 réfugiés statutaires par an, pour un coût de 0,89 M€ sur trois ans. » Je suis quelque peu chiffonnée, parce que nous accueillons déjà des formations à FELLETIN, et ce depuis de nombreuses années. Nous avions mis en place un dispositif de formation, dont certaines s'adressant à des adultes. Quoi de plus d'innovant dans ce point 28 ?

De plus, je vous annonce qu'un organisme de formation de l'Allier vient d'être agréé dans notre département au détriment de l'ensemble des organismes de formation qui auraient pu se regrouper – et qui étaient tout à fait disposés à le faire – avec des prescripteurs du département pour répondre à un appel à projets national. On fait donc entrer un organisme de formation ou d'accompagnement venu d'ailleurs qui va, finalement, venir démolir ce que nous avions construit en matière de formation. Nous avons pourtant bien précisé que nous tenions à préserver toutes les forces vives du département de la Creuse. Cette action va donc à l'encontre du soutien que nous espérions apporter aux organismes du département, notamment s'agissant de l'AFPA qui est actuellement en très grande difficulté financière – ce qui ne vous aura pas échappé puisqu'un rapport de la Cour des comptes est paru hier sur cette question.

De même, je suis également très déçue par le chapitre Education - Insertion. J'ai travaillé dans ce groupe avec d'autres élus et je dois avouer ma déception de l'ambition affichée dans ce plan pour l'avenir des enfants et des jeunes du département. A mon sens, ce n'est que

le recyclage de ce qui existait déjà. Le réseau numérique, le programme de réussite éducative, tous ces items étaient déjà repérés. J'ai l'impression que l'Etat ne fait que renforcer l'existant, peut-être parce qu'il manquait des moyens. On peut se demander si accompagner les jeunes Creusois dans leur préparation au concours de gardien de la paix est une ambition majeure, d'autant que des dispositifs de préparation aux concours existent déjà dans le département.

Je n'ai illustré mon propos que par ces quelques exemples précis. Peut-être n'ai-je pas été aussi générale que mes autres collègues. Mais, en présentant ces exemples, je voulais vous faire part de ma déception. C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai également.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme CAZIER.

Mme CAZIER. – Pour faire suite à la note d'humour de Philippe BAYOL disant que, finalement, M. RAMON représentait un emploi supplémentaire pour la Creuse, je voulais vous raconter qu'au dernier comité de pilotage, M. RAMON a laissé échapper qu'il avait la sensation de « ramer » tout seul.

M. FOULON. – M. RAMON ramait !

Mme CAZIER. – Pour ma part, je me réjouissais de ce Plan particulier pour la Creuse, qui se dessinait depuis plus d'un an. Nous étions nombreux à nous réjouir parce que ce plan apparaissait comme une opportunité pour le département. A l'époque, j'avais été très honorée d'être nommée référente pour traiter du sujet de la transition énergétique. C'est d'ailleurs, vous, madame la Présidente, qui aviez proposé mon nom.

Pendant de longs mois, j'ai travaillé avec de multiples partenaires, avec la Direction départementale des territoires, la DDT, le Syndicat départemental des énergies de la Creuse, le SDEC, mais aussi avec certains Maires très avant-gardistes dans ce domaine, comme M. Gérard THOMASSON, soit près d'une quinzaine de personnes. Mais je dois dire que le Département a été quasi-absent alors qu'il aurait dû être moteur dans ce domaine. En fin de compte, aucune proposition n'a été faite et, en pesant mes mots, je parlerai d'une occasion ratée.

Dans ce Plan particulier pour la Creuse, comme Jean-Luc LEGER et Philippe BAYOL viennent de le dire, nous apprenons que l'Etat consacre 4,2 M€ à la Cité administrative. Mais vous vous rendez compte ce que cela représente ? N'aurions-nous pas pu utiliser la moitié de cette somme dans la dizaine de projets en matière de transition écologique qui attendent ! Philippe BAYOL a bien raison de parler des dérogations. De nombreux projets attendent que des règles soient levées. Cette somme de 4,2 M€ me paraît tout bonnement incroyable.

Le Département fait de l'attentisme sur ce sujet qui devrait être une priorité nationale et qui l'est de moins en moins. Nous apprenons hier que le Gouvernement a renoncé à diviser par quatre les émissions à effet de serre. Nous le verrons par la suite en examinant les rapports, le budget annuel dédié aux énergies renouvelables est de 19 000 €. Les panneaux photovoltaïques sur l'Etang des Landes fourniront 9 kWh, mais 9 kWh ne correspondent à rien ! Allez voir ce qui se fait ailleurs : depuis 2017, LA ROCHELLE installe sur ces

51 collèges des prototypes de panneaux photovoltaïques révolutionnaires ; ils n'ont pas hésité et l'énergie ne leur coûte pratiquement rien.

Pour en revenir au Plan particulier pour la Creuse, ma déception est grande quant aux résultats et aux propositions de l'Etat sur ce thème de la transition énergétique. Je regrette de n'être pas parvenue à être convaincante et, comme l'a dit Jean-Luc LEGER, j'ai vraiment un sentiment d'inachevé. D'où ma décision de me retirer de ce plan. Je l'ai annoncé à M. RAMON, j'aurais sans doute dû adresser un courrier à tous les référents, mais je ne l'ai pas fait. Je tenais à remercier toutes les personnes qui, dans les services, ont travaillé avec moi. Je le redis : le Département est en train de rater le coche. La transition énergétique est un gisement extraordinaire d'emplois. Je ne cesserai de le répéter !

Je terminerai en vous posant une question, madame la Présidente : j'ai appris que Christine DE REYNAL qui s'occupe du développement durable s'en va. Quelqu'un va-t-il lui succéder ?

Mme LA PRESIDENTE. – Je le répète, j'ai assisté à de nombreuses réunions. Nous avions une chargée de mission au Cabinet qui a vraiment été présente dans toutes les commissions. Les services se sont mobilisés selon leurs possibilités et leurs compétences, assurant également leur charge de travail au quotidien. Nous avons fait des efforts, et c'était tout à fait nécessaire et important.

J'ai étudié avec attention ces questions d'énergie, mais aussi celles de mobilité, d'accès aux soins ainsi que les questions d'insertion sur lesquelles Mme BUNLON interviendra plus que moi. Il y a aussi beaucoup de déception. Pour autant, nous devons rebondir. Je le disais tout à l'heure, dans ce département, les acteurs et les parties prenantes sont probablement trop dispersés. L'une des réponses que nous avions envisagées était de constituer un groupe projet partenarial, doté d'une gouvernance plurielle, traitant de projets de stratégie, dont l'énergie est un bel exemple.

Aujourd'hui, des questions se posent, mais ce n'est pas au Conseil départemental de s'impliquer dans certaines démarches. La question des transports revient à la Région et celle de l'énergie au SDEC. Celle de l'éducation ne dépend pas de nous, et ainsi de suite. La question que je pose, que je vous pose également, est comment faire en sorte que toutes les parties prenantes puissent se rassembler sans, un jour, pointer du doigt le Conseil départemental qui devrait être là et, un autre, considérer qu'il ne le doit pas. C'est une vraie question qui se pose à moi et qui, au fond, transpire de ces longs mois d'échanges et de débats.

J'ai déjà prévu de rencontrer le président du SDEC, car je constate depuis longtemps la difficulté à fonder des politiques de transition énergétique sur les programmes TEPOS. Tout le monde est un peu TEPOS, mais de façon dispersée. Je vois mal comment, à l'échelle d'un département comme le nôtre, répondre aux objectifs TEPOS sans avoir une unité d'action et de mobilisation. Jusqu'à présent, les programmes TEPOS et TEPCV nous ont permis de récupérer des financements pour changer les fenêtres, et c'est très bien. Nous avons élaboré un long programme pour répondre à cet appel à projets, nous sommes allés au bout, et je ne vois rien qui aille au-delà. Mais ne vous inquiétez pas, je n'ai pas l'intention de baisser les bras sur ces questions. Nous verrons bien avec qui, avec quoi et comment, mais il est aussi de notre rôle de Conseil départemental, quand nous sentons des fragilités dans certains de ces axes et propositions, de rassembler à nouveau les énergies positives pour aller plus loin et nous

retourner vers l'Etat et d'autres partenaires pour faire preuve de notre volonté de faire émerger une stratégie innovante, je l'espère, dans ce département.

La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Je partage l'analyse de Philippe BAYOL sur le bassin de LA SOUTERRAINE, et suis également déçue. Les Creusoises et les Creusois étaient dans l'attente et, en même temps, ils étaient enthousiastes et fiers que nous puissions proposer quelque chose. J'ai bien peur que nous soyons déçus – nous le ressentons déjà dans cette enceinte – et que les Creusois le soient également. Les projets retenus ne sont effectivement loin d'être tous innovants ! De plus, à mon avis, ils ne se développeront pas à court terme, c'est-à-dire que nous n'allons pas en percevoir les effets rapidement. Or les Creusois avaient besoin de voir des projets se concrétiser rapidement.

Quant au bassin économique de LA SOUTERRAINE, un état des lieux me semblait nécessaire. Il n'a pas été fait.

Mme LA PRESIDENTE. – La compétence économique revient à la Région.

Mme GALBRUN. – Cela a peut-être été étudié parallèlement, mais pas réellement pour ce plan. Depuis presque un an et demi que nous travaillons sur ce Plan particulier pour la Creuse, il aurait été bien d'intégrer une évaluation de l'emploi dans ce bassin qui a, malheureusement, été à l'origine de la proposition du Président MACRON.

Telle était la seule remarque que je tenais à formuler en insistant sur le fait que les Creusois, dont l'attente est très forte, pourraient bien être déçus. Ce serait vraiment dommage.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez raison, mais si je peux me permettre d'ouvrir une petite parenthèse à propos de ce que vous dites, et sans animosité aucune, nous avons appris par hasard que le Conseil régional – qui est pleinement en droit de le faire dans toute sa compétence de développement économique – avait, sur les secteurs de LA SOUTERRAINE et de GUERET, mis en place un chargé de mission spécifique pour accompagner les travailleurs qui ont été licenciés et les entreprises dont les offres d'emploi ne sont pas pourvues. Nous ne sommes pas tenus informés. Pourquoi devrions-nous l'être ? Peut-être simplement parce que nous sommes ceux qui, *de facto*, accueillons ces personnes en recherche d'emploi, que, faute d'emploi, nous devons accompagner dans le cadre du RSA ou d'autres dispositifs.

Nous avons, en tout cas, été très vigilants sur ces problématiques d'accompagnement social et avons informé toutes les parties prenantes que notre UTAS de LA SOUTERRAINE était mobilisée ; il n'était pas possible de méconnaître notre envie d'accompagner ce développement et ce territoire. Comme cela a été souligné dans les groupes de travail et lors des échanges pour construire ce projet de Plan particulier pour la Creuse, il est compliqué de mobiliser la Région. Celle-ci n'a pas pu, peut-être parce que Bordeaux est loin, se mobiliser pour assister à chaque réunion. Il a donc fallu que M. RAMON se déplace à Bordeaux pour rencontrer la Région et lui présenter tel ou tel projet. Mme CAZIER le disait, nous avons clairement un problème dans les départements ruraux de faible densité : la multiplicité des

acteurs qui ont tendance à se cloisonner dans leurs compétences propres sans parvenir à corréler ce que pourrait être du développement territorial.

Le Département n'a plus de compétence en matière de développement économique. Mais qui porte le développement du réseau très haut débit, dont le secteur économique a tant besoin ? De même, qui accompagne les travaux routiers afin que les personnes qui vont travailler dans les entreprises puissent s'y rendre dans de bonnes conditions ? Ce sont là de véritables questions qui, de mon point de vue, sont cruciales. Si nous ne parvenons sur un tel projet et sur cette question de gouvernance partagée à nous asseoir tous autour de la table – Etat, Région, Département, EPCI, Communes et toutes les parties prenantes, en particulier, les consulaires – pour se poser les vraies questions du « qui, quoi, comment », en sachant que certains n'iront pas sur tout, mais peu importe, comment parviendrons-nous à avoir des projets pertinents et réalistes, qui voient le jour très rapidement et de manière concertée ?

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Nous pourrions parler pendant des heures de ce Plan particulier pour la Creuse, car il commence à avoir une histoire – une histoire vieille d'un an et demi. En tant qu'élus engagés dans ce département, pour son avenir et sa genèse, nous ne pouvons que souhaiter la réalisation et la réussite de la majorité des 96 actions qu'il nous propose.

Toutefois, la crédibilité de ce Plan particulier pour la Creuse aux yeux notamment des Creusois et des personnes extérieures qui s'y intéressent, parce qu'il a tout de même donné lieu à un véritable battage médiatique, dépend en grande partie de ce qui sera mis en œuvre dès 2019 – et je parle non pas des déclarations, mais des réalisations concrètes. Car des impatiences commencent à se manifester. Je reviens donc sur la formulation, madame la Présidente : vous nous demandez l'autorisation de signer ce document, cette signature porte-t-elle sur le document qui nous a été transmis lors du Comité de pilotage du Plan particulier pour la Creuse ? Une première formulation avait donné lieu à de nombreuses discussions qui se sont, finalement, soldées par une formule assez consensuelle selon laquelle, en tant que signataires, nous devenons, si je puis dire, les éléments facilitateurs de ce plan.

Je vous pose cette question, madame la Présidente, parce que nous ne pouvons pas valider ces 96 actions du PPC sans prendre connaissance des plans de financement de chacune d'entre elles et parce que, par ailleurs, je ne puis m'engager à titre personnel au nom de tel ou tel maire, de tel ou tel EPCI ou de la Région. Je pense que vous comprenez ce que je veux dire : le sens de l'autorisation de vote que vous nous demandez doit être précisé. Comme l'ont rappelé des collègues, des notions ont été totalement dévoyées. C'est le cas notamment de la notion d'innovation. Je me souviens des propos du Président de la République au mois d'octobre : la Creuse devait devenir le laboratoire de la ruralité. Je veux bien être ce laboratoire et innover, mais je ne vois pas très bien ce qu'il y a d'innovant à inscrire 20 M€ pour la route nationale.

Une autre notion a également été dévoyée puisqu'il est question d'actions. Or, bien souvent, il ne s'agit pas d'actions mais de simples études, comme celle concernant l'Ecole d'une deuxième chance, par exemple. De la même manière, maintenir la Creuse en ZRR n'est pas une action mais une étude puisque la Creuse est déjà en ZRR pour l'année 2019 et toute l'année 2020. Ce n'est qu'après 2020 que des menaces commenceront à apparaître.

Il faut dire la vérité aux Creusois. Ils doivent savoir que ces 96 actions ne seront réalisées en trois ans, parce que viendra le moment où ils feront la comparaison entre ce qui a été annoncé et ce qui aura réellement été réalisé.

Je terminerai cependant sur une note plus positive car, malgré tout, grâce aux démarches entreprises par M. RAMON et en lisant le contenu de ce Plan, je constate que celui-ci offre des opportunités et que, parfois, sur ce que nous appelons pompeusement des « projets structurants », on va au-delà des financements traditionnels, au-delà des financements de droit commun. Pour en donner quelques exemples, je citerai le centre aqualudique de GUERET pour lequel, avec les financements de droit commun, nous n'aurions pas 6 M€. Je pourrais également évoquer la deuxième tranche de la Cité internationale de la Tapisserie d'AUBUSSON, l'assainissement au Lac de Vassivière ou le thermalisme à EVAUX-LES-BAINS. En n'appliquant que les financements classiques qui existent d'ores et déjà, nous n'atteindrions pas ce qui est présenté dans ce Plan particulier pour la Creuse. Ce plan offre donc, me semble-t-il, un certain nombre d'opportunités à saisir, même si les notions d'activité, d'action et d'innovation ont été dévoyées.

Trois ans, c'est court. Quelles que soient les décisions, trois ans ne suffiront pas à inverser sérieusement la fameuse courbe démographique de la Creuse dont la tendance remonte à la fin du XIXe siècle.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Je suis étonnée. J'entends parler d'une Ecole de la deuxième chance. C'est l'exemple-type de sujet qui n'a pas du tout été proposé dans le groupe de travail. D'où cela vient-il ?

Mme LA PRESIDENTE. – Je tenais à ouvrir ce débat entre nous parce que, lorsque l'on demande à la Présidente du Conseil départemental d'apposer sa signature, pour moi, cela a du sens. Mais je ne suis pas seule à en décider sur un sujet qui revêt une importance réelle et qui, nous avons pu le constater, suscite encore bien des interrogations, sur son essence même et sur les réalisations qui en découleront. Ce n'est pas parfait, en effet. Loin de là !

La parole est à Mme BUNLON.

Mme BUNLON. – Je vous écoute et je vous vois tous un peu indignés au vu des propositions. Personnellement, en ce qui concerne le secteur de la santé, et plus particulièrement ce qui touche aux EHPAD et à la télémédecine, peut-être ai-je eu la chance d'entrer dans un cadre disposant de budgets intéressants mais, dans ce domaine, le Plan particulier pour la Creuse est vraiment essentiel. Nous serons d'ici peu le premier Département à disposer de télémédecine dans quasiment tous les EHPAD. C'est une avancée primordiale pour notre territoire, sachant que cette télémédecine permettra également des téléconsultations qui seront ouvertes à la population. Ce projet donne lieu à tout un développement touchant à la e-santé, au numérique lié à la santé. Peut-être est-ce le point positif de ce plan particulier.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Mais cela figurait déjà dans le Plan Santé, préalable au Plan particulier pour la Creuse. Je reproche à ce dernier de n'être qu'un catalogue qui reprend, en fait, les projets des uns et des autres, collectivités et EPCI, ou des projets que l'Etat avait déjà engagés, comme le Plan Santé. Ils ont été rassemblés et nous sont présentés comme la solution miracle pour sauver la Creuse.

Mme LA PRESIDENTE. – Je pense en effet que nous sommes au milieu du gué. La vraie question à se poser est de savoir quel sera l'impact d'une signature ou d'une non-signature. Les autres élus amenés à signer ce Plan particulier pour la Creuse sont les parlementaires, les présidents d'EPCI, le Conseil régional et le Conseil départemental.

Je vais donc vous demander de vous prononcer. Je relis la formulation qui vous est soumise : « Tous les signataires du présent document se reconnaissent dans les objectifs, la stratégie et les actions proposés par le Plan, fruit d'un travail collectif des forces vives du territoire, et s'engagent à mettre en œuvre les conditions de sa réussite, chacun dans le cadre de ses compétences respectives. »

M. LEGER. – Il est important de rappeler, madame la Présidente, comment nous en sommes arrivés à cette formulation.

Lors de l'avant-dernier comité de pilotage, il nous a été demandé de cosigner ce Plan particulier pour la Creuse. Un certain nombre d'entre nous – je me souviens que Nicolas SIMONNET, Etienne LEJEUNE et d'autres – avaient considéré qu'il n'était pas possible de demander aux élus, que ce soit au sein de nos EPCI ou au Conseil départemental, de signer un chèque en blanc sans savoir si nous aurions les moyens, puisque nous sommes maîtres d'ouvrage, de les accompagner financièrement. Michel VERGNIER, en tant que Président de l'AMAC, a proposé de chercher une formule qui nous engage dans le principe de faire pour le mieux dans le cadre de ce Plan particulier pour la Creuse, en disant que nous verrions bien, par la suite, si nous aurions la capacité financière d'apporter de l'auto-financement quand nous aurions à engager les projets. Dites-moi si je me trompe, mais j'ai eu l'impression que nous étions parvenus à sortir par le haut d'une discussion qui commençait vraiment à se tendre. Donc, la phrase que vous venez de nous rappeler, madame la Présidente, est importante.

M. LOZACH. – Elle a été unanimement validée par le Comité de pilotage.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait.

Personne ne souhaite plus intervenir dans ce débat qui aura été très nourri ?...

Après avoir débattu du projet de Plan particulier pour la Creuse, annexé au rapport, je vous propose donc de m'autoriser à signer ce Plan particulier pour la Creuse et de donner délégation à la Commission Permanente pour engager chaque action dans laquelle le Conseil

départemental serait impliqué. *(Adopté à la majorité – Mmes Pauline CAZIER, Armelle MARTIN et M. Philippe BAYOL s'abstiennent.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Conformément à la volonté que vous venez d'exprimer, je pourrai donc signer ce document. Je vous en remercie.

M. MORANÇAIS devant nous quitter en début d'après-midi, je vous propose d'examiner dès à présent les rapports de deuxième commission, la commission Solidarités.

ORGANISMES CONSTRUCTEURS DE LOGEMENT SOCIAL
ENVELOPPE DE GARANTIE DEPARTEMENTALE
ANNEE 2019

RAPPORT N°CD2019/2/13

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Ce premier rapport concerne l'enveloppe de garantie départementale qu'octroie, comme chaque année, le Conseil départemental aux organismes constructeurs de logement social.

Vous le savez, cette garantie s'entend à hauteur de 50 % maximum dans le cadre du financement destiné à la construction et à la réhabilitation de logements locatifs. Cette année, elle s'élève à 12 150 380 €. Un tableau reprend les montants du capital restant dû au 1er janvier 2019 ainsi que le montant des annuités dues au titre de l'année 2019, de 2 321 330 €.

Nous avons réajusté des situations de sorte qu'aujourd'hui, cette garantie est de 50 % pour le Conseil départemental et 50 % pour les communes ou les intercommunalités. Précédemment, des communes pouvaient garantir jusqu'à hauteur de 80 % et certaines d'entre elles garantissaient des montants auxquels, si la garantie avait été activée, il leur aurait été difficile de faire face.

Cela explique que l'enveloppe soit plus importante. Nos collègues qui siègent à CREUSALIS – Marie-Thérèse, Philippe et Jean-Louis – sont bien informés de ce projet. Mais je reste à votre disposition si vous aviez des interrogations.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je signale que M. MORANÇAIS ne prend pas au vote.

Il est donc proposé :

- de donner un accord de principe sur les garanties prévisionnelles sollicitées au titre du programme 2019 ;
- de m'autoriser à signer les conventions annexées au présent rapport ;

- et de donner délégation à la Commission Permanente du Conseil départemental pour l'affectation de ces garanties, au fur et à mesure de la réalisation des projets. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous en remercie.

CREATION D'UN GIP
DENOMME « CREUSE HABITAT »

RAPPORT N°CD2019/2/14

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Fort du succès de la gestion des programmes d'intérêt général pour l'habitat, PIGH, menée en partenariat avec les EPCI au sein de la nouvelle cellule Habitat du Conseil départemental et afin d'assurer la continuité des dispositifs, il vous est proposé de créer un groupement d'intérêt public dénommé « Creuse Habitat » entre le Département et les EPCI du territoire.

Cette structure accompagnera les particuliers qui souhaitent rénover leur résidence, conseillera les collectivités locales pour la réhabilitation du parc de logements dont elles sont propriétaires, assurera les travaux et la gestion locative et réalisera des études pour le compte de collectivités, notamment les études préalables au conventionnement avec l'ANAH.

S'agissant de la gouvernance, les membres de ce GIP seront issus, pour moitié, du Conseil départemental et, pour moitié, des EPCI ayant leur siège social en Creuse. Le Département contribuera pour 50 % aux charges du groupement, par des apports financiers mais aussi par la mise à disposition de matériel et de moyens humains – hébergement du GIP dans les locaux du Conseil départemental et mise à disposition de deux agents à temps partiel, le directeur et son futur adjoint, qui sera recruté dès que nous trouverons le bon profil, issus de la Direction de l'insertion et du logement, la DIL.

Au regard des règles de financement de l'ANAH et des activités de ce nouveau GIP, pour ce qui est du statut des personnes qui seront recrutées par le GIP ainsi que pour la tenue des comptes, l'option du droit privé a été retenue.

Ces propositions de fonctionnement du futur GIP nécessitent d'être confirmées par un conseil d'expertise juridique et financière afin que les futurs membres disposent d'éléments consolidés permettant à chacun d'être certain de ses engagements.

Il vous est proposé d'approuver la création de ce GIP « Creuse Habitat » et la participation du Conseil départemental à cette structure et de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver la convention constitutive et tous documents liés à la procédure d'autorisation du GIP, dont le budget triennal.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY. – Je tenais à féliciter nos agents pour leur travail. La création de ce GIP montre que ces dispositifs fonctionnent. Je formulerai un souhait qui n'engage que moi : j'espère que les communes de l'ancien canton de LA COURTINE parties vers Haute-Corrèze Communauté pourront, à terme, après évaluation et au regard des avancées de ce GIP, y souscrire. Cela reste une proposition, mais c'est aussi le souhait que je formule.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Se trouvant en Corrèze, ils ne pourront pas participer dans la gouvernance puisqu'ils sont sur un autre programme. Toutefois, les habitants de ce territoire ne sont pas exclus, car notre structure a vocation à être départementale. Il est vrai que nous sommes dans une situation particulière avec ce territoire de LA COURTINE parti vers la Corrèze.

M. SAUTY. – Disons que nous l'espérons !

Mme LA PRESIDENTE. – L'intercommunalité « Haute-Corrèze Communauté » porte une opération programmée d'amélioration de l'habitat. C'est à ce titre que les habitants de petites communes anciennement de la Creuse bénéficieront de ces programmes d'habitat.

M. BAYOL. – Savons-nous exactement combien de sièges seront dédiés au Conseil départemental au sein de ce GIP ? Tout au moins, en avons-nous un ordre d'idée ?

Mme LA PRESIDENTE. – Ce sera la moitié.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Oui, mais leur nombre n'est pas encore arrêté. De toute façon, ce sera le même pour les EPCI que pour le Conseil départemental. Vous auriez souhaité un chiffre précis ?...

M. BAYOL. – Je souhaitais au moins savoir s'il y aurait une répartition en fonction de la majorité et de l'opposition, comme pour Dorsal.

Mme LA PRESIDENTE. – Normalement, chaque EPCI sera représenté par un membre ; ils seront donc sept.

M. BAYOL. – Je parlais au sein du Conseil départemental.

Mme LA PRESIDENTE. – Je comprends bien votre question. Nous étudierons la répartition entre représentants des EPCI et élus départementaux.

M. BAYOL. – Ce n'est pas ma question.

Mme LA PRESIDENTE. – Mais cela revient au même. Nous en débattrons le moment venu, nous nous prononcerons et nous verrons s'il y a des candidats.

M. BAYOL. – Très bien, j'en prends note.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite plus s'exprimer ?...

Je vous propose donc :

- d'approuver la création de ce Groupement d'intérêt public dénommé « Creuse Habitat » et de la participation du Conseil départemental à cette structure ;
- et de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver la convention constitutive et tous documents liés au dossier participant à la procédure d'autorisation du GIP, notamment le budget triennal. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie.

TRANSFERT AU GIP « TRACES DE PAS »

RAPPORT N°CD2019/2/15

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Il s'agit d'un dossier important. La congrégation religieuse, le Couvent des Sœurs du Sauveur et de la Sainte Vierge, a consenti à l'association Les Amis de Traces de Pas la donation immobilière d'un ancien couvent, à charge que l'ensemble immobilier soit destiné à l'usage exclusif d'une œuvre ayant pour but d'accueillir, réconforter, soigner et former en vue de son insertion toute personne défavorisée ou exclue, envoyée par le Samu social de Paris ou autre.

C'est ainsi que l'association ASILE, le Département, la ville de LA SOUTERRAINE et l'Etat ont créé, le 3 octobre 2003, le GIP « Traces de Pas ». L'association ASILE a, le 13 mai 2004, consenti au GIP un bail emphytéotique portant, d'abord, sur l'assiette des constructions à réhabiliter et sur la partie du jardin utilisée dans le cadre du fonctionnement de la maison relais, ensuite, sur les autres bâtiments, dont le bâtiment principal, à l'exclusion du jardin de l'Oratoire et du bureau restant à l'usage exclusif de l'association. La réalisation des travaux a été financée par des fonds d'Etat, des subventions de la Région, 500 000 € du

Département de la Creuse et de cinq emprunts souscrits par le GIP, d'un montant de 960 228 € auprès de la CDC et de 697 245 € auprès du Crédit Coopératif. La Ville de LA SOUTERRAINE et le Département ont accordé leur garantie sur ces cinq emprunts.

A ce jour, seule la pension de famille a été créée et fonctionne. Le centre de formation n'a pu voir le jour en raison du désengagement du Samu social de Paris. Considérant que l'affectation de l'ensemble immobilier ne correspondait pas à celle prévue par l'acte de donation, la congrégation religieuse a délivré à l'association ASILE une assignation, sollicitant du TGI de GUERET la révocation du don. L'Etat a notifié au GIP sa décision de se retirer. Le conseil d'administration a pris acte de ce retrait le 30 novembre 2017 sans fixer les modalités de sortie. Le niveau de réalisation du projet du Samu social, la sortie de l'Etat du GIP ainsi que d'importantes difficultés de remboursement des emprunts souscrits par le GIP ont conduit à une remise à plat de la structuration actuelle, dans laquelle nous avons été accompagnés par la Direction départementale des finances publiques et deux cabinets d'avocats.

Les parties sont parvenues à l'accord suivant : révocation du don amiable consenti par la congrégation religieuse à l'association ASILE ; octroi par la congrégation d'un don au Département pour la partie de l'ensemble immobilier correspondant au centre de formation destiné à accueillir les activités liées à la Cité des solidarités ; octroi par la congrégation d'un don à la commune de LA SOUTERRAINE de la partie concernant l'ensemble immobilier correspondant à la maison relais ; reprise par le Département et la commune du bail emphytéotique consenti au GIP « Traces de Pas » restant en vigueur et la formalisation d'un avenant au bail pour tenir compte de l'existence de deux nouveaux bailleurs ; prolongation du bail emphytéotique jusqu'à l'extinction de la dette bancaire actuelle ou renégociée ; formalisation d'une nouvelle convention de mise à disposition consentie par le GIP, d'une part au Département pour le centre de formation pour développer la Cité des solidarités et, d'autre part, à la commune de LA SOUTERRAINE pour la maison relais, avec autorisation pour elle d'octroyer également une mise à disposition de l'association ASILE pour assurer la gestion de la maison relais. Cela permet au Départemental de bénéficier d'une pleine patrimonialité sur la partie bâtimentaire affectée à la Cité des solidarités ; d'assurer une neutralité fiscale et de maintenir, au travers du GIP, un lieu d'échange sur les différents usages du couvent.

La réalisation de ce schéma suppose de modifier la convention constitutive du GIP. Du fait de la sortie de l'Etat, la répartition serait de 50 % pour le Département, 49 % pour la commune de LA SOUTERRAINE et 1 % pour l'association ASILE. La présidence du GIP reviendrait de droit au Département, avec voix prépondérante. La durée du GIP resterait calée sur la durée de remboursement de la dette bancaire et prendrait donc fin en 2036. La convention modifiée est jointe au rapport.

Voilà, madame la Présidente, ce que je pouvais dire sur ce sujet que vous suivez tout particulièrement.

Mme LA PRESIDENTE. – Dans ce dossier, tous les éléments ne sont pas totalement aboutis, notamment la répartition entre les deux collectivités. Des procédures et des actes restent à formaliser. Cependant, nous soumettons à votre examen le nouveau projet de convention constitutive qui répond, vous l'aurez compris, aux objectifs que j'avais souhaité fixer : arrêter d'engloutir des fonds dans un puits sans fond et résoudre clairement la situation du remboursement de la dette – qui demeure très élevée – afin de pouvoir la rembourser au plus tôt pour la part qui nous concerne et devenir pleinement propriétaire des espaces qui nous sont

destinés. Cela étant fait, nous pourrons engager les travaux nécessaires à l'emménagement de l'UTAS et l'UTT dans ce bâtiment. M. le Maire de LA SOUTERRAINE et moi-même avons pris le soin d'expliquer nos projets respectifs autour de cette donation-partage à la responsable et représentante de la congrégation, qui a validé le processus.

J'ajouterai que, chaque jour, apparaît un nouvel élément concernant Traces de Pas. M. LEGER, pardonnez-moi, vous parliez tout à l'heure d'une commission de sécurité ayant rendu un avis défavorable ?

M. LEGER. – Oui, concernant les locaux de Traces de Pas, et non pas sur l'accueil de l'UTAS.

Mme LA PRESIDENTE. – L'accueil de l'UTAS n'a en effet pas reçu d'avis défavorable. En revanche, les locaux de Traces de Pas ont fait l'objet d'un avis défavorable de la commission de sécurité. M. le Maire en est informé et s'est engagé d'apporter une réponse aux différents points qui permettrait de lever cet avis défavorable.

Personne ne souhaite plus s'exprimer ?...

Je vous propose :

- d'approuver ce projet de convention ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- d'accepter le don qui va nous être consenti pour les anciens locaux dédiés au centre de formation ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- d'approuver dans le principe le maintien du bail emphytéotique pour ces mêmes locaux, le Département se substituant pour porter ce bail ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- de me donner pouvoir, une fois l'avis de la Direction de l'immobilier d'Etat recueilli, pour signer la convention constitutive, l'acte de donation et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- et de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver, après les renégociations bancaires, le montant de la participation financière du Département au GIP. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie.

SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Rapport n° CD2019-02/2/16

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Ce rapport constitue une première révision du Schéma départemental d'accueil des Gens du voyage, qui avait été signé en 2004.

Ce dernier porte sur plusieurs aspects concernant les Gens du voyage, mais s'attache tout particulièrement à la gestion des aires de grand passage et à l'habitat adapté pour les familles sédentarisées. Elaboré conjointement par l'Etat et le Conseil départemental, il vise à répondre aux besoins en infrastructures permanentes et temporaires nécessaires à l'accueil des Gens du voyage. Le premier schéma avait prévu la création de trois puis, finalement, de deux aires d'accueil permanent dans le département, l'une concernant l'Agglo du Grand Guéret, l'autre la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse. Ces deux aires ont été réalisées.

Le nouveau projet se concentre sur deux projets : la réalisation d'une aire de grand passage, installation plus légère visant à répondre aux besoins de stationnement ponctuels liés aux déplacements saisonniers ; la réalisation de terrains familiaux ou d'autres solutions d'habitat adapté visant à répondre aux besoins spécifiques des familles sédentarisées. Le Département de la Creuse est régulièrement sollicité par ses voisins pour apporter sa contribution à l'accueil de stationnements saisonniers dans des conditions satisfaisant aux exigences réglementaires.

Le document s'intéresse plus particulièrement à l'aire de grand passage, pour laquelle il convient de trouver une cohérence d'itinérance et de stationnement des groupes. C'est la raison pour laquelle l'implantation de cette aire a été préconisée le long de la RN 145. Sa concrétisation s'appuiera sur un partenariat entre les collectivités locales et l'Etat, qu'il appartiendra à ce dernier d'animer.

A ce jour, une zone est fléchée, mais aucun territoire n'est arrêté.

La réalisation de solutions d'habitat adapté s'impose comme incontournable au regard de la différence persistante entre le mode d'habitat des familles et la conception de l'habitat traditionnel. A cet égard, le schéma vise principalement à rendre accessibles les financements dédiés de l'Etat, qui sont octroyés selon des modalités similaires à celles prévues pour les aires d'accueil. L'habitat adapté concerne essentiellement des ménages installés dans l'Agglomération du Grand Guéret dont le programme local de l'habitat prévoit la réalisation de plusieurs terrains familiaux.

S'agissant des financements, vous le savez certainement, le coût de cette aire de grand passage est évalué entre 500 000 et 600 000 €. Elle sera financée à 80 % par l'Etat.

Cette proposition de schéma départemental a été travaillée avec tous les partenaires et la Commission consultative des Gens du voyage – présidée conjointement par le Secrétaire général de la préfecture remplaçant la Préfète et par moi-même, remplaçant Mme la Présidente et à laquelle siègent l'Etat, la DDCSPP, la DDT et tous les partenaires qui travaillent avec les Gens du voyage, associations représentatives et représentants des élus, a émis un avis favorable unanime le 21 septembre dernier.

Le document vous livre un état des lieux de la situation actuelle des familles sédentarisées. L'important problème de la scolarisation est également abordé. Je n'entre pas plus dans le détail, vous avez pu en prendre connaissance en lisant le rapport.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Pour être en conformité avec le vote à l'unanimité des élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, je ne voterai pas ce rapport et m'exprimerai contre.

Je m'en explique : nous considérons que la méthode de révision de ce schéma s'est faite à marche forcée sous la houlette de l'Etat, en ne prenant pas le temps de l'estimation des besoins, que nous considérons comme insuffisante. De plus, les engagements financiers de l'Etat ne sont pas écrits.

Telles sont les raisons pour lesquelles le Conseil de l'Agglo du Grand Guéret a voté contre ce schéma à l'unanimité. Je serai donc fidèle à mon vote précédent.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Je comprends la position de Mme MARTIN, tout à fait respectable et conforme à la position des élus de l'Agglo. Je précise seulement que, lors de la commission consultative du 21 septembre, qui a donné lieu à des débats, les représentants des élus des territoires et collectivités concernés ont tous voté ce schéma à l'unanimité.

Mais il est vrai que le sujet est difficile. Vous parliez de « marche forcée ». La première réunion s'est tenue il y a un an, le 1er février 2018, et a tout de même été suivie de plusieurs séances de travail.

Quant aux financements, ce n'est peut-être pas écrit, mais 80 % du montant sera assuré par l'Etat – au titre de la DETR, me semble-t-il.

Mme MARTIN. – Certes, mais nous ne connaissons pas le montant exact de l'enveloppe. Il est vrai également que ce schéma aurait dû être révisé depuis très longtemps…

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Sur ce point, nous sommes d'accord.

Mme MARTIN. – … et qu'il ne l'a pas été. Le schéma, qui date de 2005, devait être révisé dans les six ans, ce qui n'a pas été fait. Tout cela s'est mis en place sous la houlette des services de l'Etat et nous avons finalement été contraints de le faire dans un temps très restreint. Pourquoi ? Ce sujet est très difficile et complexe, même pour les membres de notre Agglomération ; la question des terrains familiaux notamment a suscité des débats agités.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Je suis tout à fait d'accord avec l'analyse de Mme MARTIN, le sujet n'est pas facile et la révision aurait dû intervenir bien plus tôt. Force est de reconnaître que « la patate chaude », si je puis dire, a été repoussée.

Le sujet des terrains familiaux soulève, j'en conviens, bien des interrogations. Nous avons eu le travail d'aller rencontrer les collectivités. Nous savons toutes les difficultés que cela suscite. En la matière également, il faut rechercher la cohérence de l'Etat à travers la DDT et les autorisations d'urbanisme car, si l'on ne souhaite pas positionner ces familles trop près de lotissements ou de zones économiques, il faudra bien déroger aux principes d'urbanisme dont parlait Philippe BAYOL précédemment. L'Etat doit être cohérent en la matière.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Pour apporter une précision qui va dans le sens de ce que disait Armelle MARTIN, l'aire d'accueil du Pays sostranien, créée en 2006, devait faire l'objet d'une évaluation quasi annuelle. Sauf erreur de ma part, la commission ne s'est jamais réunie, avant l'année dernière. C'est tout de même regrettable parce que l'on nous avait pressés d'installer cette aire d'accueil à La Souterraine, puis le projet est quelque peu tombé en désuétude. On peut donc comprendre les réticences exprimées aujourd'hui par certains.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Je le comprends. Vous conviendrez toutefois que la période à laquelle vous faites référence, madame GALBRUN, concerne effectivement l'Etat et le Conseil départemental qui, à l'époque, était le Conseil général.

Mme GALBRUN. – Il revenait à l'Etat d'inciter.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce sujet, tant sur l'habitat sédentarisé que sur ces fameuses aires d'accueil des Gens du voyage, est très complexe. Au 1er janvier 2019, la création et la gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs des Gens du voyage fait, me semble-t-il, partie des quatre compétences obligatoires des intercommunalités. Voilà pourquoi l'Etat s'empresse aujourd'hui de solliciter les intercommunalités afin qu'elles apportent une réponse.

Par ailleurs, sans aire de grand passage dans le département, nous savons que des désagréments réapparaissent régulièrement, en particulier sur les grands terrains situés autour de la Ville de GUERET, de SAINT-LAURENT ou d'autres localités. Faute de lieux dédiés à cet accueil de grand passage des Gens du voyage, les Maires n'ont aujourd'hui aucun moyen juridique de leur refuser le stationnement. Telle est la problématique qui a été soulevée par des élus, par Michel VERGNIER en particulier.

S'agissant de l'habitat sédentarisé, il en va de même. J'imagine aussi que tout n'est pas parfait sur les aires qui existent à GUERET et à LA SOUTERRAINE. Cependant, nous savons aussi quels troubles ont été occasionnés en cœur de ville, à GUERET en particulier, lorsque cette sédentarisation s'est faite de façon peut-être trop rapide voilà quelques années, lorsque l'on a imaginé que l'on pouvait déplacer ces populations au mode de vie si différent de celui qui leur a été proposé dans des appartements d'immeuble.

Ce sont des questions auxquelles, pour ma part, je n'ai pas de réponse. J'espérais qu'au cours du travail long et fastidieux qui y a été consacré, le schéma départemental permettrait d'apporter de premiers éléments de réponse. C'est la raison pour laquelle il vous est aujourd'hui présenté et soumis à l'approbation du Conseil départemental... ou à sa désapprobation. Monsieur MORANÇAIS, puisque vous avez piloté ce travail, vous paraît-il envisageable de demander un délai supplémentaire pour une dernière révision avant de le voter, ou ce schéma est-il définitif dès lors qu'il a été validé par la commission ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – S'il est voté aujourd'hui, Mme la Préfète vous demandera de le cosigner.

Je précise également, car cela ne figurait pas dans le rapport sur lequel l'Agglo du Grand GUERET et, comme le disait Armelle MARTIN, la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest-Creuse ainsi que les Mairies de GUERET et de LA SOUTERRAINE ont été consultées, que les avis des différentes assemblées délibérantes sont défavorables, le conseil municipal de LA SOUTERRAINE ne s'étant pas prononcé.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous pouvons peut-être proposer d'ajourner ce dossier – de ne pas le valider aujourd'hui et donc, de fait, de ne pas le signer –, en expliquant dans un courrier aux membres de la commission, et surtout à Mme la Préfète, autorité représentant l'Etat en cette affaire, que certains élus s'interrogent encore et souhaitent disposer d'un délai supplémentaire pour discuter des pistes à envisager dans le cadre de ce schéma. Cela vous conviendrait-il ?...

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Oui, et il faudrait que les élus fassent remonter leurs demandes précises sur les points à éclaircir.

S'agissant du financement, je répète qu'il est question de 500 000 € à 600 000 € de travaux, financés à 80 % par l'Etat. Pour les 20 % restants, la démarche a consisté à travailler dans un premier temps sur le projet avant, dans un second temps, d'en discuter avec les élus des territoires concernés. A l'évidence, ce projet concerne une zone précise du département puisqu'il faut être en périphérie des agglomérations sans être trop excentré. Il ne s'agit pas de créer une aire de grand passage où ce public ne s'arrêterait pas. Ces aires sont surtout utilisées l'été, sur des périodes plutôt courtes mais durant lesquelles il peut y avoir beaucoup de monde. Il était donc prévu, comme mentionné en page 22 du schéma, une capacité d'accueil de 50 à 200 caravanes.

Les représentants des collectivités et de l'AMAC 23, qui étaient présents le 21 septembre à cette commission consultative, ont voté favorablement. Mais je sais, car nous le vivons également dans nos intercommunalités, combien il est difficile, de retour devant nos assemblées, d'expliquer les choses. En conséquent, n'hésitez pas à faire remonter les questions pour obtenir les éclaircissements dont vous avez besoin !

S'agissant du financement, j'en conviens, il pourrait être inscrit dans le schéma.

Mme MARTIN. – Pour revenir sur les interrogations, la question du financement n'est pas seule en cause. Se pose également celle de l'estimation des besoins. Il serait bon de pouvoir retravailler ces questions en apportant, car il s'agit d'être constructif, nos questionnements et nos besoins. Pour ma part, je suis très favorable à l'ajournement de ce dossier.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Réfléchissez à ce que vous voulez faire remonter et nous pourrions peut-être, avec l'accord de Mme la Préfète, programmer une réunion de travail. Ce serait très bien ainsi.

Mme MARTIN. – Oui, très bien.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – La proposition de Mme la Présidente me convient également.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous invite donc à vous prononcer sur la proposition d'ajournement de ce dossier. *(Adoptée à l'unanimité.)*

PREVENTION MEDICO-SOCIALE – FONCTION 4
BUDGET 2019

RAPPORT N°CD2019-02/2/17

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Le budget 2019 proposé s'élève, en dépenses, à 1 983 735 €. Vous le savez, au-delà de l'accompagnement des publics les plus fragiles, nos missions sont aussi celles de la prévention effectuée par les services de PMI grâce aux consultations des enfants de moins de six ans auprès de nos médecins ainsi que celle de planification et d'éducation familiale.

En ce qui concerne l'accueil des jeunes enfants, le Département finance la création et le fonctionnement de nombreuses structures : 53 515 € sont prévus pour le fonctionnement de neuf relais d'assistants maternels, ou RAM, et dix maisons d'assistants maternels, ou MAM, et 35 000 € pour la formation d'assistants maternels agréés par le Département. Ce montant est deux fois plus élevé qu'en 2018 en raison d'une très forte augmentation du coût individuel de cette formation, conséquence directe de l'augmentation du nombre d'heures de formation prévues dans les modules qui doivent être délivrées par un organisme agréé. Nous comptons 521 assistants maternels agréés pour 1 729 places d'accueil.

Nous prévoyons également 20 000 € supplémentaires pour créer des places au sein d'un nouveau RAM à AUZANCES et de quatre nouvelles MAM à SAINT-YRIEIX-LES-BOIS, AHUN au BUSSEAU-SUR-CREUSE, CHAMPAGNAT et SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS. Sont également inscrits 149 000 € pour le financement des crèches et des haltes-garderies ainsi que la création d'une micro-crèche de dix places à MARSAC.

Un montant de 125 000 € est attribué au centre d'action médico-sociale précoce, géré par l'association départementale Les Pupilles de l'enseignement public, la PEP 23. Cette structure apporte sa contribution en termes de dépistage, d'expertise et d'aide de proximité auprès des parents et enfants handicapés *via* notre MDPH.

Enfin, dernier domaine en matière de prévention, un budget de 100 000 € est dédié à la lutte contre le développement de certaines pathologies, notamment la tuberculose pour tenir compte de la délégation de gestion accordée au CMN de SAINTE-FEYRE.

Tels sont, rapidement résumés, les chiffres importants et les actions, reconduites ou nouvelles, de la politique médico-sociale.

Mme LA PRESIDENTE. – L'accompagnement des familles représente un véritable pilier de cet accueil de la population dont nous avons tant parlé ce matin – l'accompagnement des familles et, cela va de soi, celui des jeunes enfants. Nous savons que, dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté et de l'accès à l'emploi, un fort accent est mis également sur l'accompagnement du très jeune enfant. Nous avons déjà évoqué le sujet de l'école obligatoire à partir de trois ans qui ne manquera pas de susciter des interrogations sur les modes de garde.

Je ne suis pas certaine que les jeunes Creusois de plus de trois ans étaient tous en école maternelle toute la journée. Nous devons être vigilants sur cette question, mais nous sentons bien se développer une dynamique qui répond à des interrogations que notre PMI avait perçues concernant l'isolement des assistants maternels. Le nombre croissant de maisons d'assistants maternels, favorisant le regroupement de plusieurs professionnels qui s'entraident et se soutiennent, permet de donner une nouvelle dynamique et une nouvelle image au Département de la Creuse et de répondre aux problématiques d'accueil de la petite enfance.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Je précise, madame la Présidente, que les dépenses engagées en faveur de cette action forte en direction de l'enfance et de la famille et de l'accueil du jeune enfant sont des dépenses extralégales du Conseil départemental. Maintenir cette politique en direction des familles et des jeunes enfants traduit une volonté affirmée de notre part.

Mme LA PRESIDENTE. – Qui dit dépenses extralégales, dit dépenses non obligatoires. J'imagine toutefois, monsieur MORANÇAIS, que lorsque vous proposez ces dépenses, c'est bien que vous les considérez comme obligatoires.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Tout à fait. A mon sens, elles sont prioritaires.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous en remercie, parce que je pense que nous vous suivons tous dans cette démarche.

La parole est M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – J'aurais une remarque à formuler ainsi qu'une demande de précision à l'adresse de M. MORANÇAIS.

Pour compléter vos propos, madame la Présidente, il est clair que pour accroître l'attractivité de nos territoires, l'accueil des jeunes enfants est un facteur prioritaire. Je ne reviendrai pas sur le Plan particulier pour la Creuse mais, dès le lancement de la réflexion sur ce plan, j'avais souligné que la jeunesse me semblait quelque peu négligée. Il faut s'assurer que ces actions sont bien mises en place *via* le Département. Personnellement, sur le canton d'AUBUSSON, j'ai l'exemple d'un bon projet à SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS, qui est quasiment bouclé. Je me réjouis qu'il puisse se mettre en place en 2019.

Quant à ma demande de précision auprès de M. MORANÇAIS, je voulais revenir sur la liste exacte des quatre maisons d'assistants maternels. Si j'ai bien compris, il y a CHAMPAGNAT, SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS, SAINT-YRIEIX-LES-BOIS...

M. MORANÇAIS. – Les quatre MAM sont situées à SAINT-YRIEIX-LES-BOIS, BUSSEAU-SUR-CREUSE sur la commune d'AHUN, CHAMPAGNAT et SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS. La micro-crèche est installée à MARSAC, et le nouveau RAM à AUZANCES.

M. DUMONTANT. – Je vous remercie de cette clarification.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Une observation me vient à l'esprit, madame la Présidente, pour avoir assisté à l'assemblée générale des assistantes maternelles de LA SOUTERRAINE, qui s'inquiètent parce que beaucoup n'accueillent pas d'enfant. Cela a toujours été un problème pour elles de se faire mieux connaître. Leur inquiétude est réelle.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – C'est une situation propre à votre secteur, madame GALBRUN ?

Mme GALBRUN. – Oui.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Dans le mien, la situation est plutôt inverse. Je n'ai plus le détail de toutes les actions du Schéma des services aux familles en tête, mais peut-être certains aspects mériteraient-ils d'être valorisés, pour lesquels des actions de communication seraient nécessaires. Vous êtes malgré tout dans un secteur qui accueille de jeunes familles, c'est étonnant.

Mme GALBRUN. – C'est la raison pour laquelle je me disais qu'il faudrait penser à les accompagner, peut-être en matière de communication.

Mme LA PRESIDENTE. – J'observe toutefois que tous les modes de garde sont accessibles aux familles *via* le site de la CAF monenfant.fr. Toutes connaissent, je pense, ce moyen de se renseigner. Mais ce que vous dites fait écho à ce que je soulignais précédemment, les parents mettent peut-être plus de confiance dans une structure collective, voire dans ces maisons d'assistantes maternelles. Je ne sais pas si l'intercommunalité Monts et Vallées Ouest Creuse a la petite enfance pour compétence, mais ces assistantes maternelles devraient peut-être nous interroger et surtout se rapprocher de la CAF pour organiser une rencontre afin que vous puissiez déterminer exactement le point de difficulté et la façon dont nous pourrions les accompagner.

Mme GALBRUN. – Nous avons les structures multi-accueil et un CMP, et il existe une certaine complémentarité entre elles puisqu'elles travaillent ensemble. Mais c'est, malgré tout, une question qui se pose dans ce secteur.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous voterons sur les inscriptions budgétaires de façon globalisée en fin de séance.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Depuis de nombreuses années, nous aidons le Centre médical national Sainte-Feyre, CNM, pour la lutte contre la tuberculose. A quoi servent ces fonds : s'agit-il de postes dédiés à la lutte contre la tuberculose, à une information ou des traitements ? Je m'interroge : comme la tuberculose revient un peu dans notre pays mais sans qu'il y ait énormément de cas, pouvez-vous nous préciser comment sont utilisés ces crédits ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Cette convention nous permet tout au long de l'année, en cas de découverte d'une pathologie, d'être immédiatement réactifs. Comme vous l'avez constaté, le montant de cette convention n'est pas neutre. Même s'il est vrai que des cas de tuberculose réapparaissent, nous sommes donc en train de réfléchir avec le CMN à une convention plus ciblée et à un financement qui se ferait « à la prestation », si je puis dire. L'enveloppe que nous versons aujourd'hui sert à financer les moyens humains, les moyens de prise en charge, etc.

Mme FOURNIER, Directrice de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse. – Nous finançons, en fait, les postes de médecin, d'infirmière et de secrétaire affectés à cette mission de lutte contre la tuberculose. Les besoins sont très fluctuants puisque, certaines années, aucun cas de tuberculose n'a été détecté. Mais dès lors qu'un cas apparaît, cela implique un énorme travail de détection sur l'entourage des malades.

Par ailleurs, le CMN délivre de l'information sur le sujet de la tuberculose. Mais il est vrai que l'activité est très inégale selon les années. Ces dernières années, les fonds versés au CMN ne se justifient plus par rapport au nombre d'interventions. Comme l'a dit M. MORANÇAIS, nous allons essayer de travailler à la prestation et non plus en sanctuarisant du personnel.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LABAR.

M. LABAR. – Je voulais seulement ajouter qu'en santé animale, la tuberculose est aux portes de la Creuse. Il faut donc malgré tout conserver un dispositif sous le coude.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Nous sommes d'accord, il ne s'agit pas de baisser la garde. Mais notre interrogation sur cette enveloppe budgétaire est tout à fait légitime. Comme le disait Mme FOURNIER, nous avons travaillé sur cet aspect qui faisait partie des points à étudier : comment en essayant de faire évoluer cette convention maintenir la même qualité de service, d'intervention et de prévention pour les Creusoises et aux Creusois et faire en sorte que la prestation soit plutôt payée à l'acte. Mais, bien sûr, je vous rejoins, il serait irresponsable de baisser la garde.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous invite donc à vous prononcer sur l'ensemble des propositions figurant au rapport, relatives au budget 2019 de la fonction 4 – Prévention médico-sociale. *(Adoptée à l'unanimité.)*

ACTION SOCIALE – FONCTION 5
BUDGET 2019

RAPPORT N°CD2019/2/18

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Nous présenterons ce budget à deux voix, puisque ma collègue Marie-Christine BUNLON présentera la partie concernant les personnes âgées dépendantes. Un correctif vous a été remis sur table. Il porte sur le montant du budget 2019 dédié à l'action sociale ainsi que sur une modification des crédits alloués par la Conférence des financeurs qui comportait une erreur de total.

Le montant du budget de l'action sociale pour 2019 s'élève à 882 500 € en section d'investissement et à 102 767 379 € en section de fonctionnement, soit un total de 103 649 879 €. Les dépenses incompressibles de l'action sociale représentent 90,6 M€ des dépenses brutes de fonctionnement pour 2019, hors frais de personnel. Globalement, le chiffre à retenir est que le budget augmente de 1,47 %.

Nous allons maintenant entrer dans les différentes thématiques qui concernent le pôle social et les différentes politiques.

Pour ce qui est de la protection de l'enfance, l'augmentation du budget est plus forte, de 2,67 %, soit un montant de dépenses de 14 830 440 €, dont 1 M€ pour le transport des enfants en situation de handicap. En septembre 2018, nous dénombrions 99 enfants bénéficiaires et 13 transports famille. Nous avons travaillé cette thématique avec l'objectif de diminuer légèrement le nombre d'enfants et de transports famille, mais nous rencontrons des difficultés pour regrouper les transports en raison des pathologies des enfants, des divergences d'emplois du temps, de la capacité d'accueil des véhicules et des heures de scolarisation des classes ULIS.

Le marché du transport arrive à échéance en 2020. Nous le retravaillerons dès cette année en étroite collaboration avec la MDPH pour ce qui est de l'avis médical lors des demandes de révision présentées par les familles. Si vous vous en souvenez, nous en avions débattu et nous étions dit que c'était l'avis du médecin de la MDPH et non la reconnaissance de handicap qui ferait qu'un transport adapté serait accordé. Parmi les éléments de révision, nous aurons sûrement des points à étudier avec nos médecins.

Pour les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance, nous avons prévu d'inscrire 5 270 890 € pour l'accueil familial et le salaire des assistants familiaux, et 1,7 M€ pour les indemnités de prises en charge, d'entretien et de déplacement. Il est à noter, comme nous le répétons à chaque séance plénière, la hausse importante du nombre d'enfants : 359 enfants étaient placés au 31 décembre 2018, contre 313 enfants au 31 décembre 2017, et même 364 au 31 janvier 2018.

Un montant de 1 368 400 € sera consacré aux dépenses liées au fonctionnement des structures d'accueil, lieux de vie, maisons d'enfants pour les cas spécialisés ; et 2 220 000 € seront inscrits pour la prise en charge des enfants placés au Centre départemental de l'enfance et de la famille, doté de 30 places pour les 12-18 ans. Le Département a souhaité créer au sein de cet établissement un service d'accueil, d'observation et d'orientation des jeunes enfants à partir de 6 ans, notamment des fratries, en évitant leur séparation pendant ce temps. Nous inscrivons 38 000 € pour le fonctionnement du lieu de médiation dédiés aux rencontres enfant-parent ; 25 000 € pour les médiations de visites ordonnées par le Juge des enfants, action portée par l'association AECJF ; 140 000 € pour les contrats jeunes majeurs, favorisant l'insertion des jeunes lorsqu'ils quittent le dispositif de l'ASE, dont 55 168 € en faveur des MNA, mineurs non accompagnés ; 31 550 € pour le dispositif téléphonique national de protection de l'enfance, la gestion des tutelles enfant déléguée à l'UDAF et MSA services, les associations œuvrant en faveur des enfants et des adolescents et la Maison des adolescents.

Ce sont 840 000 € qui sont consacrés à la prise en charge des MNA. Ils étaient soixante-six accueillis au 31 décembre 2018, contre quarante-quatre en 2017. Cette dépense, maîtrisée avec la prise en charge par l'Institut régional de formation Jeunesse et Sport, pour un coût de 1 200 € par mois, contre 5 200 € quand ils sont en MECS et 7 110 € au CDEF. Cet

accueil collectif, dans des lieux de vie commune, permet de travailler sur l'autonomie, l'alphabétisation et la formation professionnelle.

Tels sont les chiffres et les grandes orientations dans le domaine de la protection de l'enfance.

Concernant les personnes en situation de handicap, nous vous proposons d'inscrire un montant de 21 326 150 € en dépenses, en croissance de 1,75 % par rapport à 2018.

Il se décompose en : 3 745 000 € pour la prestation de compensation du handicap ; 150 000 € pour la prise en charge des personnes maintenues en établissement au-delà de leur 20ème anniversaire ; 16 450 000 € pour l'aide sociale en établissement marquée, comme vous le voyez, par une grande stabilité, avec 402 bénéficiaires au 31 décembre contre 400 bénéficiaires en décembre 2017 ; 100 000 € de subventions d'équipement pour le versement du solde du projet de rénovation énergétique du foyer d'ARFEUILLE-CHATAIN dans le cadre de notre reconnaissance TEPCV.

Pour la partie concernant les personnes âgées, je cède la parole à ma collègue, Marie-Christine BUNLON.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées, rapporteur. – S'agissant des personnes âgées, nous avons deux postes essentiels : les frais d'hébergement en EHPAD et les prestations en vue du maintien à domicile. Les frais d'hébergement au titre de l'aide sociale s'élèvent à 6 127 244 €, dont 399 744 € pour la Conférence des financeurs, compensés par la CNSA. Nous comptions 433 bénéficiaires en 2018, 451 en 2017. Nous enregistrons une recette de 1 399 744 €, ce qui induit une dépense nette de 4 727 500 €.

Pour les personnes dépendantes, les dépenses correspondent à l'APA à domicile ou en établissement ainsi qu'au pack domotique. Pour 2019, la dépense est estimée à 29 672 700 €, de l'ordre de 18 M€ pour l'APA domicile et 11 M€ pour APA établissement. Les SAAD ont réalisé un total de 600 386 heures, pour un montant de 11,5 M€ en 2018 et il est donc prévu d'inscrire 11,7 € en 2019, pour un total 609 299 heures. Quant au déploiement des packs domotiques, il est estimé à 497 000 € en fonctionnement et 162 500 € en investissement, au titre de la subvention aux délégataires.

Je redonne la parole à Patrice MORANÇAIS pour vous présenter le RSA.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Pour les personnes en insertion, nous proposons d'inscrire un montant de 17 360 615 €. Le crédit de 15 190 000 € alloué au RSA tient compte de la revalorisation de 1 % décidée en avril par les pouvoirs publics. Il est proposé d'inscrire 1 659 615 € au titre du Plan départemental d'insertion. Les dépenses dans le cadre des contrats aidés et des contrats à durée indéterminée d'insertion pour les chantiers d'insertion sont maintenues au même niveau. Nous inscrivons également 720 000 € pour le Fonds de solidarité logement, 85 000 € pour le Fonds de lutte contre la précarité, 115 000 € pour le Fonds professionnel complémentaire et 35 000 € pour le Fonds d'aide aux jeunes en difficulté.

Pour revenir sur des éléments qui ont été abordés en début de séance et lors de la séance plénière de décembre, nous avons eu une interrogation sur les taux de chômage qui nous avaient été donnés concernant la Creuse. A la fin de septembre 2018, ce taux de chômage représentait 8,8 % de la population active, en légère augmentation de 0,1 % par rapport à 2017. La politique départementale d'insertion se traduit, je le rappelle, par une hausse du budget. En effet, en 2015, nous y consacrions 1 097 588 €, en 2016 1 620 251 €, en 2017 1 471 526 €, en 2018 1 647 000 € et, en 2019, le BP s'établit à 2 272 000 € couvrant des actions emblématiques qui s'attellent à des enjeux structurants allant au-delà de la seule insertion : l'inclusion numérique, la mobilité, mais aussi des liens indirects avec les métiers en tension, comme nos chantiers écoles pour les services d'aide à domicile.

Parmi nos projets pour 2019, nous souhaitons renouveler l'approche de cette politique en nous engageant dans nos appels à projet le « 100 % inclusion » et la contractualisation avec l'Etat pour la déclinaison de la Stratégie de lutte contre la pauvreté. En matière d'insertion, nous constatons qu'en Creuse, le taux d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA est de près de 90 %, soit l'un des plus haut de France. Après la réorganisation des instances de gouvernance des politiques d'insertion, reposant sur une commission départementale et des comités territoriaux d'insertion auprès de chacune des communautés de communes et du monde de l'entreprise, c'est un sujet auquel nous réfléchissons. Nous sommes tous interpellés en effet par le fait que de nombreuses offres d'emploi, qui ne demandent parfois pas forcément une qualification extrêmement forte, ne sont pas satisfaites dans le département alors que, de l'autre côté, un public attend. Nous réalisons de véritables efforts dans la qualité et dans les exigences liées au contrat d'engagement réciproque. Nous pensons donc nous rapprocher des territoires et du monde de l'entreprise pour améliorer l'interaction, y compris dans notre accompagnement global avec Pôle emploi, et faire évoluer la partie du public intéressé qui le peut vers des formations et des perspectives pouvant répondre aux demandes d'emploi non satisfaites.

L'engagement est maintenu à l'égard des SIAE, structures d'insertion par l'activité économique : nous inscrivons 230 000 € pour financer les CDDI. Nous avons eu 34 % de sorties dynamiques en 2017. Les structures se professionnalisent et évoluent grâce au soutien du Conseil départemental. Ce soutien était de 280 000 € en 2018 et le financement du réseau des SIAE de 144 000 €. Dans le cadre des contrats aidés hors SIAE, nous sommes à proportion de ce qui s'est toujours fait, sachant que le dispositif s'éteint progressivement. Nous avions un engagement sur 39 PEC, parcours emploi compétences, en 2018 ; seulement 16 ont été signés l'année dernière.

Enfin, le réseau mobilité a accueilli 937 personnes en 2018. Nous en avons accompagné 770 entre 2015 et 2017. Des actions d'accompagnement intensif se sont mises en place pour la mobilité tournée vers l'insertion professionnelle, pour soutenir la démarche d'obtention du permis de conduire dans une dynamique d'insertion professionnelle. Les résultats sont assez satisfaisants puisque, à l'issue de cet accompagnement, 88 % des personnes concernées ont obtenu le code et 80 %, le permis.

Telles sont les précisions complémentaires que je voulais vous apporter sur les politiques d'insertion.

En ce qui concerne les autres interventions sociales, nous inscrivons 160 000 € pour les frais de transport relatifs aux abonnements internes scolaires et aux abonnements scolaires réglementés des élèves creusois pour leurs déplacements entre leur domicile et leur

établissement scolaire ; 150 000 € pour les Programmes d'intérêt général habitat ; 200 000 € pour le Fonds d'avance « habitat » qui permet le paiement d'acomptes ou de factures aux artisans sous forme d'avance et qui représente pour les bénéficiaires une aide très appréciable permettant de débloquer de nombreuses situations ; et 245 000 € pour la réhabilitation énergétique de l'habitat locatif social.

Nous étions convenus que Marie-Christine BUNLON vous apporte quelques précisions concernant l'investissement.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées, rapporteur de la deuxième commission. – Au titre des études et travaux sur bâtiments, il est prévu d'inscrire la somme de 225 000 € en investissement concernant les travaux dans les UTAS du Département, dans les locaux de « Traces de Pas », au Pôle des cohésions sociales et à la MDPH.

En fonctionnement, 344 700 € permettront de couvrir les dépenses de combustibles, d'énergie et d'entretien des bâtiments relevant de cette fonction.

Mme LA PRESIDENTE. – Il convient de relever un besoin de financement pour accompagner les politiques sociales, marqué par une évolution de 1,47 % et lié essentiellement à un accroissement de la protection de l'enfance, lourde problématique reconnue par tous.

Le reste à charge des AIS continue de croître. En trois ans, de 2015 à 2018, il a augmenté pour notre petite collectivité de 3 M€. Pour l'année 2019, l'estimation de ces AIS est de 22 M€ qui ne seront pas compensés par l'Etat. Nous continuons de subir le même sort : quand l'Etat décide d'augmenter les aides, il nous revient de payer sans pour autant disposer de moyens supplémentaires pour le faire. Le problème demeure entier.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Premièrement, sur ce reste à charge que vous évoquez, je me demande s'il n'est pas temps de relancer le débat sur la renationalisation du paiement du RSA qui s'était fait jour il y a deux ou trois ans. Je sais que les opinions étaient très partagées à ce sujet, certains considérant que si les Départements n'étaient plus capables de s'occuper du RSA, autant les faire disparaître et cesser de lutter pour leur maintien. Toutefois, cela soulagerait grandement les caisses départementales, peut-être pas tant les nôtres que celles de Départements périphériques de grandes villes, bien que ce reste à charge demeure malgré tout important pour nous en ce qui concerne l'APA. Je ne sais pas si ce débat est d'actualité, mais il m'est avis qu'il devrait bientôt l'être.

Deuxièmement, je voulais rebondir sur la remarque tout à fait judicieuse de M. MORANÇAIS quant au fait que nous savons tous que nos entreprises, même quand elles veulent embaucher, ne trouvent pas nécessairement de main-d'œuvre suffisamment formée, mobile, etc. Je sais qu'il existe le dispositif, que je ne connais pas, « zéro chômeurs » dans lequel s'est inscrite l'Agglomération de GUERET. J'ai cru comprendre qu'il s'agit d'une sorte de *cocooning* des personnes en recherche d'emploi, visant à les accompagner au mieux et mettre les pieds dans l'entreprise. Nous parlions de débats : je vous fais la proposition de réfléchir à

l'opportunité d'inscrire notre Département comme territoire zéro chômeurs. C'est un dispositif que je connais assez mal, mais il ne faut jamais s'interdire de réfléchir.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est d'ailleurs une interrogation que j'ai soumise à Mme la Préfète. Pour rebondir sur les propos de M. BAYOL : pourquoi le Conseil départemental et le Département de la Creuse ne dérogeraient-ils pas à cette possibilité ?

La question de la renationalisation du RSA est effectivement dans les tuyaux. Ce ne serait plus l'Etat, mais la CAF en local. Pourquoi pas ? Mais sachez que cela ne m'apparaît pas comme une solution pour le Conseil départemental car, comme vous le savez, tout transfert de politique s'accompagne d'un transfert de moyens et nous devrions reverser à la CAF ou à l'Etat les 17 M€ que cela coûte au Conseil départemental. A terme toutefois, l'effet pourrait être visible compte tenu de la croissance continue de ces restes à charge, sur le RSA et l'APA en particulier.

La discussion est entre les mains du Gouvernement, dans les perspectives des rapports de Mathieu KLEIN et Frédéric BIERRY, tous deux Présidents de Conseils départementaux. Deux tendances se dégagent : le revenu universel garanti ou le revenu minimum unique. Ce sont des sujets dont nous devrons débattre – et c'est bien notre intention – dans le cadre du Plan de stratégie contre la pauvreté.

La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – J'aurais souhaité une précision concernant l'UTAS de LA SOUTERRAINE. Je lis que 30 000 € sont prévus pour le réseau électrique de l'ancien espace PMI. Pouvez-vous nous apporter quelques indications sur les travaux qui y seront réalisés ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Madame FOURNIER, qu'en est-il des travaux pour l'espace PMI ?

Mme FOURNIER, Directrice de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse. – Comme il reste des bureaux vacants à l'espace de LA SOUTERRAINE, il est envisagé de déplacer la consultation de la PMI afin de laisser plus d'espace à l'UTAS actuelle de LA SOUTERRAINE en attendant de pouvoir investir les locaux de Traces de Pas. Il s'agit de travaux de cloisonnement qui permettront de diviser un grand bureau en deux et de quelques petits travaux de réseau électrique.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – S'agissant des demandes d'emploi non satisfaites et de la difficulté à trouver de la main-d'œuvre, dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté, nous travaillons à une réflexion sur une plate-forme qui faciliterait la communication entre ces emplois disponibles et nos publics bénéficiaires du RSA. Comme nous le constatons dans le suivi de nouveaux publics, il est besoin de bien orienter cette part qui peut accéder à une formation ou un emploi car, depuis

quatre ans, j'ai été frappé de constater que les engagements pris dans les contrats d'insertion professionnelle étaient vraiment très légers et, en tout cas, ne conduisaient pas ces personnes vers un emploi ou une formation.

Je précise qu'il ne s'agit pas d'une remarque désagréable à l'égard de nos chargés d'insertion professionnelle, nos CIP. Mais nous avons repris les choses en main et, dans le cadre de la réorganisation, les objectifs qui seront fixés à nos nouveaux CIP ainsi qu'aux deux CIP qui s'occupent des travailleurs indépendants, seront de travailler réellement dans cette perspective, car il existe tout de même un potentiel de personnes qui, grâce à une remobilisation, une formation et une immersion, peuvent aller vers des emplois. Il n'est pas satisfaisant d'avoir des sorties positives en chantier d'insertion ; nous préférons à une sortie en MDPH avec attribution d'AAH une sortie vers un emploi dans une entreprise, un nouveau service ou une collectivité. Il reste encore beaucoup de travail autour de cette thématique, qui requiert une réelle mobilisation de notre part.

Mme MARTIN. – Permettez-moi d'apporter quelques précisions sur le dispositif « Territoires zéro chômeur » puisqu'en effet, l'Agglo s'est prononcée favorablement et que les territoires expérimentaux ont ouvert leurs portes la semaine dernière. Nous nous étions rendus dans la Nièvre pour découvrir ce dispositif et, pour vous donner un ordre d'idée, sur le territoire d'une commune périphérique de NEVERS, ce sont 85 emplois qui ont ainsi été créés. Il est vrai que ces dispositifs méritent que l'on s'y intéresse. Ils portent sur des emplois interstitiels, non couverts par les entreprises courantes puisque, pour l'essentiel, ils concernent des tâches particulières.

L'idée est que personne n'est inemployable. Sur la première mouture, la difficulté est que le territoire doit atteindre un certain seuil de population et une entreprise à but d'emploi ne peut être créée que pour un territoire de l'ordre de 15 000 habitants. L'Agglo est donc déjà trop importante. Il faudra, par conséquent, opérer des choix entre les périmètres. C'est toute la question.

La nouvelle mouture, puisqu'un projet de loi est en préparation, vise la création de cinquante nouveaux territoires expérimentaux. La question du périmètre devrait être traitée dans cette loi qui fait, je le rappelle, partie de l'actuel Plan de lutte contre la pauvreté.

Ce dispositif me semble assez intéressant à observer. A l'Agglo, nous sommes en pleine élaboration de notre dossier de candidature et le Département fait partie du comité de pilotage que nous réunirons très prochainement puisque nous avons emmené dans ce projet de nombreuses personnes des services de l'Etat, comme les prescripteurs de Pôle emploi et autres partenaires. Nous aurons, je pense, l'occasion d'en reparler.

M. DUMONTANT. – A travers ce rapport, j'attendais un point précis sur la question de l'aide sociale à l'enfance. Quand je lis ce chiffre de 359 enfants placés, je suis – comme tout le monde, je pense – effaré par le nombre de placements. Au 31 décembre 2018, nous atteignons donc le nombre de 359 enfants suivis par l'aide sociale à l'enfance. Naturellement, cela représente un coût mais, derrière ces chiffres, je pense surtout à l'humain. Je suis réellement effaré.

Ce matin, lors d'une commission APA, nous avons évoqué le sujet avec M. MORANÇAIS. Tout d'abord, je me demande si vous avez un début d'explication sur cette

augmentation annuelle. Ensuite, je formulerai une remarque. Ce matin, nous parlons de débats et de plans. Cela dépasse sans doute les murs du Département, mais je pense que la question de l'enfance et de la jeunesse, qui seront les citoyens qui formeront la société de demain, doit être lancée au niveau national et prendre en considération ces aspects. Ces chiffres sont un indicateur majeur d'un mal-être et d'une situation inquiétante. Ils pourraient être complétés par ceux de l'Education nationale qui constate, tous les ans, un nombre très élevé de « décrocheurs » qui, en pourcentage, se retrouvent parmi ces enfants.

Je souhaiterais qu'un travail sur ce sujet soit conduit par l'Etat, bien sûr, mais le Département peut aussi impulser un mouvement en ce sens. J'en profite pour saluer le travail colossal réalisé par le Département dans ce secteur depuis des années, plus particulièrement par l'ASE mais aussi, plus largement, par le Pôle Enfance Jeunesse afin d'aider ces publics avec les moyens dont nous disposons et des familles qui connaissent de plus en plus de difficultés.

C'est un questionnement général que je porte ce matin à votre réflexion. Nous ne pouvons pas rester dans cette logique et accepter cette situation tous les ans. Nous devons avancer et travailler sur cette question. Je vous remercie.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Je suis tout à fait d'accord avec votre analyse, monsieur DUMONTANT. Nous en avons souvent parlé. Je précise qu'au 1er janvier, ce chiffre est passé à 364 enfants et ne cesse malheureusement d'augmenter. De l'autre côté, toutes les actions éducatives en milieu ouvert augmentent, elles aussi. Aujourd'hui, plus de 1 000 enfants sont ainsi accompagnés. Ce chiffre fait peur, mais comment l'expliquer ? Nous accueillons des familles en difficulté mais aussi d'autres qui arrivent avec des projets mais se retrouvent malheureusement en difficulté pour avoir mal appréhendé l'avenir. Cette question rejoint le problème de l'emploi dont nous parlions précédemment. Ils se retrouvent vite, malheureusement, contactées par l'ensemble de la famille. Puis, nous subissons des fluctuations en lien avec le juge, la période hivernale, etc.

Vous vous en souvenez sans doute, monsieur DUMONTANT, quand nous avons réorganisé nos UTAS, nous avons fait le choix – que nous vous avions proposé de voter – de maintenir nos forces au niveau de l'enfance dans nos UTAS pour mener ces politiques de prévention. Celles-ci sont également actées dans le Schéma départemental. En effet, le travail de prévention n'a pas de résultat à court terme. C'est un sujet que nous avons abordé avec Mme FOURNIER et Mme DAUDONNET, Directrice du service Enfance Famille. Nous attendrions, au moins à moyen terme, les premiers retours de cette politique de prévention et d'accompagnement des familles, puisque nous avons fait le choix, en ressources humaines et financières, de maintenir ces forces dans nos UTAS pour mener ce travail. Nous en espérons des retours mais, comme vous le disiez, nous sommes dans l'humain, nous ne gérons pas de manière mathématique.

Je rejoins également vos remarques. Il est vrai que le service de l'ASE est sous tension, pour diverses raisons. Nous nous sommes penchés sur la question. Des groupes de travail seront mis en place les 1er et 5 mars parce que, dans ce service, il est impossible de dégager du temps pour harmoniser les méthodes de travail et échanger en raison de la pression qui s'exerce en permanence. Il suffit de voir les chiffres pour savoir que c'est le cas. Il est donc nécessaire de soutenir ce service. La difficulté est bien réelle. Je ne l'appréhendais pas

auparavant, car, jusqu'à présent, notre Département était plus focalisé sur les problèmes de la personne âgée que ceux de l'enfance. Pourtant, c'est malheureusement le cas aujourd'hui.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées, rapporteur. – Si je peux me permettre d'apporter un commentaire, il me semble que ce nombre est élevé également parce que nous sommes un petit territoire. Chacun des acteurs est réellement investi et très conscient du sort des enfants. Les UTAS ont vraiment compris l'intérêt d'être proches très tôt, parce que les difficultés se posent dès la naissance. Aussi surveillons-nous les enfants dès cette période. Peut-être ce nombre élevé résulte-t-il aussi de ce suivi très rapproché et bien partagé qui permet d'apporter aujourd'hui un certain nombre d'aides.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Un autre élément d'explication peut également être l'insuffisance en pédopsychiatrie, que nous subissons de plein fouet et qui vient s'ajouter à l'ensemble des problématiques. C'est un débat important et la restructuration de l'ASE vise à répondre aux besoins des personnels mais également à essayer d'améliorer les conditions de travail et de prise en charge. Il faut en effet les soutenir, car ce service est en extrême tension.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Il importe également de collaborer avec la justice, notamment avec le juge des enfants parce que, derrière toute décision, il y a une politique. Ainsi, aujourd'hui, on ne parle plus de placement, mais on dit que l'on « confie les enfants » ou qu'on « les éloigne de leur famille ». C'est aussi une politique à construire avec les juges des enfants, qui malheureusement se succèdent aussi.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – J'entends avec satisfaction que des groupes de travail se mettent en place au service de l'ASE parce que, pour faire face à de telles situations humaines, il faut des services apaisés, et nous savons que ce n'est pas le cas. Tout ce qui pourra contribuer à apaiser les tensions au sein de ce service sera bienvenu.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Tout à fait, monsieur LEGER, d'autant que j'ai oublié de préciser que nous n'avons pas diminué les moyens. Au contraire, ceux-ci ont été maintenus, voire renforcés. Pour l'accompagnement des MNA, nous avons recruté une personne spécialement dédiée, qui a vécu à l'Institut régional de formation des maîtres à GUERET. Elle a pris ses fonctions fin août ou début septembre.

Mais, comme dans toutes nos collectivités, nous nous heurtons au problème du *turn over*. Malheureusement, des cadres du service de l'Enfance et de la Famille du Conseil départemental sont partis, ayant eu des perspectives de carrière ou de mutation. L'un d'eux a

fait le choix d'être muté à l'UTAS de BOURGANEUF. Ce *turn over* est toujours difficile à gérer, quels que soient les services, mais vous conviendrez qu'il n'est pas possible de refuser à des personnes d'obtenir leur mutation et de partir dans d'autres départements ou dans une autre institution, et les personnels en sont également tout à fait conscients. En l'occurrence, cela s'est cumulé sur quelques mois, en fin d'année 2018, et n'a pas favorisé la situation des personnels de ce service qui ont dû faire face à un travail supplémentaire.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous ouvrons là un bien lourd et long débat de société ! Dans la mesure où nous ne maîtrisons pas tout, nous faisons en sorte d'accueillir dans les meilleures conditions qui soient tous les enfants qui nous sont confiés et essayons autant que faire se peut réparer les dommages, psychologiques notamment, qu'ils subissent malheureusement.

A la fin de ce rapport, je me dois de vous proposer de :

- verser la somme de 497 000 € que nous allouons Domo Creuse Assistance, pour le déploiement des packs domotiques programme de service public, ainsi que la somme de 162 500 € au titre de la subvention aux délégataires ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- verser à l'association APAJH Creuse une subvention d'équipement de 100 000 €, correspondant au solde de l'aide TEPCV obtenue pour son projet de rénovation énergétique de l'ensemble immobilier du foyer occupationnel d'ARFEUILLE-CHATAIN. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Chers amis, je vous propose de suspendre notre séance pour une heure. Cela vous convient-il ? Les commissions auront-elles eu le temps de se réunir ? *(Assentiment général.)*

Je vous remercie.

La séance est suspendue.

(Suspendue à douze heures trente-cinq,
la séance est reprise à treize heures quarante-cinq.)

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

M. Patrice MORANÇAIS, qui s'est absenté, a donné pouvoir à Mme Marie-Christine BUNLON.

Nous poursuivons la présentation des rapports de la première commission.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET 2019

RAPPORT N°CD2019/1/3

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, rapporteur. – Des tableaux vous permettent de visualiser le budget dans sa globalité, présenté par fonction. Ce dernier a été élaboré avec la reprise anticipée du résultat de clôture de l'exercice 2018, à savoir 11 550 421,03 € en investissement et 10 056 426,48 € en fonctionnement. Pour permettre cette présentation avant l'adoption du compte administratif, un tableau annexé reprend l'ensemble des résultats d'exécution du budget établi par l'ordonnateur et visé par le comptable.

Ce budget intervient dans un contexte toujours contraint, sachant que la loi de programmation des finances publiques, la loi de finances initiale pour 2019 et la loi de finances rectificative de 2018 comportent des mesures qui impactent le budget des collectivités. Comme vous l'avez indiqué, monsieur le Sénateur, au cours de ce quinquennat, c'est une économie de 13 Md€ qui est demandée.

Pour ce qui nous concerne, cela se traduit essentiellement par une baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) de 30 M€ et une réduction de la dotation pour transfert de compensation d'exonérations fiscales (DTCE) de 15 M€. C'est évidemment négatif pour nous. En contrepartie, l'Assemblée des Départements de France a décidé de créer un Fonds de solidarité entre Départements, alimenté par prélèvement sur les DMTO. Ce fonds a été institué à hauteur de 250 M€ dans la loi de finances 2019, sachant que le Député du Cantal, Vincent DESCOEUR, a introduit un amendement reconduisant cette dotation pour trois ans, c'est-à-dire jusqu'en 2021. Le Département de la Creuse serait éligible à ce fonds, pour un montant estimé à 6,2 M€.

En outre, est instituée une dotation de soutien à l'investissement des départements, DSID, constituée de deux parts dont le détail figure dans le rapport. La première est répartie sous forme d'enveloppes régionales – comprises entre 1,5 M€ et 20 M€ – calculées en fonction de la population, de la longueur de voirie départementale et du nombre d'enfants de 11 à 15 ans des communes de la Région. Cette enveloppe est soumise à la bonne volonté du Préfet de Région. Cela signifie que nous perdons à nouveau un moyen d'indépendance financière. La seconde est, quant à elle, calculée sur le potentiel fiscal du Département par habitant et, une fois n'est pas coutume, nous pouvons en faire ce que nous voulons. Il est prévu à ce titre une recette de 2,6 M€.

Mme LA PRESIDENTE. – Cette recette correspond à ce que nous avions habituellement en DGE.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, rapporteur. – Exactement, c'est la nouvelle DGE. Ce sera fléché et validé en fonction de nos investissements par le Préfet de Région.

La DGF est stabilisée à 43,44 M€.

Patrice MORANÇAIS vous a rapporté précédemment le détail des dépenses sociales. Je n'y reviens pas.

A la suite du transfert de la compétence Transport à la Région, conséquence de la loi NOTRe dont le Président ROUSSET a été un fanatique défenseur, s'agissant notamment du transfert de la compétence transport scolaire à la Région, puisqu'il a gentiment fait adopter cet amendement en session de nuit, après un premier vote négatif de l'Assemblée nationale. Quarante-trois députés étaient dans l'hémicycle, c'est dire l'intérêt que cela représentait pour eux. De ce fait, nous avons 3,967 821 M€ à reverser à la Région, auquel s'ajoute le prélèvement de 48 % sur la CVAE, soit, de mémoire, un total de 7,2 M€.

Ce projet de budget ressort à 226 134 661 €, dont 41 216 260 € pour les investissements bruts, sachant que les investissements réels sont à hauteur de 24 358 684 €.

Les travaux de voirie représentent une inscription de quelque 2 M€, ceux sur les bâtiments 1, 7 M€, et pour les collèges 1,2 M€.

L'emprunt nécessaire, identique à l'an dernier, s'établit à 13,5 M€, sachant que 2 M€ seront destinés, comme en 2018, à financer le très haut débit.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, les évolutions les plus marquantes concernent l'action sociale, pour 90 144 € ; les frais de personnel, pour 43,160 M€, dont 39,988 M€ de masse salariale ; et l'entretien de la voirie pour 5,5 M€, crédit important.

L'équilibre du budget est assuré grâce à la recette sur la taxe foncière, marquée par une évolution des bases prévisionnelles de 2,2 % et un taux du foncier bâti reconduit à l'identique, de 22, 93 %. Du fait des excédents, un virement en section d'investissement peut être dégagé à hauteur de 8 128 800 €. Les recettes imprévues ont été inscrites à hauteur de 2,7 M€ en section d'investissement et de 2 M€ en section de fonctionnement.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie, monsieur GAUDIN.

Chers collègues, je vous avais déjà fait part de certains de ces éléments dans mon discours ce matin. Souhaitez-vous des précisions sur ces propositions ?...

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Il ne s'agit pas réellement de précisions, mais je souhaitais revenir sur quelques points déjà évoqués ce matin.

Tout d'abord, nous ne pouvons qu'être satisfaits de la véritable respiration budgétaire qu'apporte ce fonds de soutien, à hauteur de 6,2 M€. C'est l'application de la péréquation horizontale que nous appelions de nos vœux depuis de nombreuses années. Elle existait déjà mais se renforce. Nous ne pouvons que nous en réjouir, même s'il faut rester prudent et continuer à insister pour une meilleure péréquation, verticale cette fois, en provenance de l'Etat. Nous n'avons cessé de le dire ce matin. C'est la raison pour laquelle je n'insisterai pas trop sur ces sujets, en particulier sur les restes à charge et les AIS, points qui nous réunissent.

Ensuite, je relève que cette respiration budgétaire provient aussi de l'augmentation des recettes fiscales par l'effet base. Je l'ai dit ce matin et je le répète en votre présence,

monsieur GAUDIN ; il s'agit de ce que vous appeliez jusqu'en 2015, mais je ne l'ai plus entendu par la suite, « l'impôt masqué », à savoir ce que permet l'évolution des bases sur le foncier bâti.

Je dirai également que nous serons vigilants sur la réalité de la consommation des crédits inscrits. Nous en avons donné quelques exemples ce matin. Cela m'a été reproché mais, quand on parle de budget, il convient d'être précis et de prendre des chiffres très précis entre compte administratif et réalité des consommations budgétaires.

Enfin, je reposerai toujours la même question de savoir si, tout en restant prudent, le Département comptait renouer avec l'aide aux tiers, notamment en direction des communes, des associations et du monde culturel qui a particulièrement souffert de vos choix. Vous les assumez. « Nous avons fait des choix », avez-vous dit ce matin. Je repose donc la question de ces choix et de savoir si, d'une manière générale, l'aide aux tiers va se détendre à son tour alors que nous connaissons une petite détente budgétaire grâce à ce fonds de soutien de 6,2 M€.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Ma première intervention va dans le sens de la fin du propos de M. LEGER. Il est vrai que la situation financière s'améliore. Tout un ensemble de projets ont été soit abandonnés, soit, dans le meilleur des cas, différés. Certains ne coûtaient pas beaucoup. Avez-vous l'intention de revoir cela ? Pour ne prendre qu'un exemple, le Conseil général des jeunes ne coûtait pas énormément d'argent. Vous me répondrez que l'addition de petits ruisseaux fait les grandes rivières, mais je pourrais citer d'autres projets supprimés qui n'auraient pratiquement rien coûté au Conseil départemental. Donc, avez-vous l'intention de revoir certaines des décisions qui ont été prises depuis bientôt quatre ans ?

Je formulerai une deuxième remarque, qui rejoint ce que disait M. GAUDIN, quand il appelait à la prudence et à la vigilance, y compris par rapport à la loi de finances. Lors de l'annonce de ces mesures sociales, vous avez pu noter que, dans un premier temps, il était question de 10 M€. La Cour des comptes vient de corriger le tir : il ne s'agit plus de 10 M€, mais d'un montant se situant plutôt entre 11 M€ et 12 M€. S'il n'y a donc pas de crainte à avoir pour ce qui est fonctionnement puisque tout cela est acté. En revanche, c'est pour les investissements que nous risquons de rencontrer des difficultés auxquelles nous ne pensons pas aujourd'hui. Des décisions pourraient être prises au niveau national au détriment des collectivités et des territoires.

Enfin, mon troisième point concerne la voirie. Ce matin, nous avons parlé d'Etats généraux concernant la RD 941 et le désenclavement routier du sud de la Creuse. A mon sens, ces Etats généraux ne présentent d'intérêt que s'ils portent sur les mobilités car, outre les axes routiers, il y a le transport des voyageurs par le ferroviaire, le covoiturage, multimodal, etc. Si ces Etats généraux se tiennent effectivement, il faut leur conférer une dimension plus large et ne pas s'en tenir à d'hypothétiques améliorations de la RD 941.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Je vous écoute avec intérêt, chers collègues, et j'ai l'impression que vous n'avez pas retenu la leçon. C'est bien ce qui m'inquiète. Au vu de ce que nous avons vécu pendant des années et des difficultés rencontrées par cette collectivité pour remettre à flot son budget et nous désendetter, au vu de la situation dans laquelle nous étions plongés, nous avons dû opérer des choix économiques et politiques que la majorité assume, bien évidemment. Nous ne les regrettons pas puisque, vous avez pu le constater, nous nous retrouvons dans une situation financière plus favorable. Mais je pensais que nous vous avions guéris de cette envie de dépenser et dépenser encore... Mais non ! En fin de compte, j'ai bien peur que nous n'y parvenions pas car, à peine avons-nous quelques excédents sur le budget du Département que vous voulez, immédiatement, les dépenser.

Mais attendez, n'allez pas aussi vite ! Vous-même, monsieur LOZACH, étiez en train de nous expliquer qu'il fallait rester prudents car nous ne savions pas ce que réservait le prochain projet de loi de finances. Nous savons pertinemment que les subventions de l'Etat ne vont pas augmentant. Monsieur LOZACH, vous appelez à la prudence. Alors, de grâce, ne nous faites pas le procès de ne pas investir, de ne pas avoir d'idées ni de projets. Des projets, nous en avons plein les tiroirs, ce n'est pas ce qui nous manque. En revanche, nous n'investirons pas sans avoir la garantie de pouvoir financer nos projets durablement. Voilà tout !

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie, monsieur SIMONNET, je constate que la sagesse financière a gagné de nombreux élus. Même si je n'ai aucun doute sur la façon dont notre Président de Creuse Confluence voit les choses depuis plusieurs années déjà, je dois dire que j'en suis très satisfaite.

La parole est à M. GAUDIN qui souhaitait apporter quelques éléments de réponse.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, rapporteur. – Je rappelle simplement qu'en ce qui concerne le projet du Conseil général des jeunes, ce sont les principaux de collège qui, jugeant le projet trop compliqué, n'ont pas souhaité qu'il se tienne. Eh oui, c'est ainsi, madame GUILLEMOT !

Mme GUILLEMOT. – J'en suis surprise, mais je vous écoute.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, rapporteur. – Il en est ainsi en raison de la complexité de l'organisation à mettre en place pour les faire venir en séance dans nos locaux. M. DAULNY pourra vous le confirmer. Si cette manifestation n'a pas eu lieu, c'est essentiellement parce que cela n'intéressait plus la majorité des principaux de collège.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – En complément de ce que disait à l'instant Gérard GAUDIN, les derniers Conseils généraux des jeunes nous ont posé difficulté parce que seuls y participaient deux ou trois CPE sur l'ensemble des collèges. Nous ne sentions plus de réelle dynamique. Auparavant, cette dynamique avait le mérite d'exister, même si nous savions pertinemment que les enfants

avançaient grâce à la carotte du voyage qui était systématiquement organisé en fin d'année. De beaux voyages ont eu lieu, que ce soit à l'Assemblée nationale, au Sénat ou au Parlement européen à Strasbourg. Mais dès lors que ces voyages ont cessé, nous avons senti une certaine réticence et moins d'enthousiasme de la part des CPE qui, pour l'essentiel, s'occupaient de ce projet.

Il convient de trouver une autre formule que ce Conseil départemental des jeunes. Il avait toute sa place mais, compte tenu du coût des voyages, il faut aujourd'hui impulser une dynamique différente. De plus, si la seule raison d'appartenir à ce Conseil est de partir en voyage, c'est bien regrettable. Ce Conseil permettait de traiter de thèmes intéressants, mais j'ai constaté les difficultés rencontrées au sein des collèges pour organiser les élections et maintenir ce projet. Ce n'est certes pas le cas partout, mais cela a été mon constat dans bon nombre de collèges.

Mme GUILLEMOT. – Si je puis me permettre de parler au nom des principaux de collège, ce projet s'inscrivait parfaitement dans ce que l'on appelle « le parcours citoyen des collégiens » qui doit être mis en place au collège. Il est sans doute vrai que le dispositif s'est essoufflé et nécessitait une nouvelle impulsion, mais je suis très surprise quant au fait que les principaux aient émis un avis défavorable à la reconduction de cette action, vraiment très surprise.

Mme LA PRESIDENTE. – Les deux Vice-présidents ont expliqué les éléments qui ont conduit à une évaluation de ce Conseil général des jeunes avec les parties prenantes. Nous avons retenu, car cela nous a été dit par les principaux, les CPE et le monde éducatif, que le projet était très intéressant pour deux collégiens – souvent, les meilleurs – et que le parcours citoyen se résumait donc à l'accompagnement de deux collégiens – voire quatre quand des suppléants étaient également élus – au sein de collèges qui en accueillent parfois plusieurs centaines.

Nous y avons longuement réfléchi. Il me semble d'ailleurs que c'est un sujet que nous avions déjà évoqué. Une proposition est présentée dans le document budgétaire. Deux collèges se sont pour le moment inscrits dans la démarche, ceux de SAINT-VAURY et d'AUZANCES. Il est question, dans le cadre de ce parcours citoyen, de travailler sur son environnement et de le construire. Ces deux collèges se sont penchés sur différents thèmes. Je les ai invités à en choisir un sur lequel ils souhaiteraient travailler. A AUZANCES, il s'agit de la réfection de la cour. Monsieur TUOT, nous savons refaire les cours dans les collèges avec du bitume, mais je fais le pari de laisser les enfants innover, imaginer et créer ce qui leur conviendrait le mieux.

Le CAUE est intervenu dans ces deux collèges et travaille avec eux. Nous allons également renforcer le partenariat avec Canopé autour de ces thématiques. Comme j'ai bien compris qu'il ne fallait pas trop user de vocabulaire anglais, nous avons imaginé d'organiser un *hackathon* – mot qui vient du grec, c'est rassurant, monsieur LEGER ! – entre les collèges volontaires. Sous forme de jury, nous sélectionnerions les meilleurs projets – deux ou trois, cela reste à décider –, et nous accorderions des moyens financiers et techniques aux équipes des collèges pour transformer leur vie au quotidien. C'est une manière de faire confiance. C'est aussi une solution pour rendre très participatif l'ensemble du collège et pas seulement quelques collégiens, comme c'était le cas jusqu'à présent.

Je ne sais pas si vous l'avez noté, mais une enveloppe de 50 000 € est prévue dans les propositions budgétaires à cette fin.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Pour répondre très rapidement aux leçons de gestion données par M. SIMONNET, je tiens à préciser qu'à Creuse Grand Sud, nous savons faire face à des situations plus périlleuses et je pense pouvoir dire que, depuis deux ans, nous ne dépensons pas l'argent que nous n'avons pas. Ma remarque visait essentiellement à savoir ce que vous comptiez faire de cette meilleure santé financière – toute relative, je vous l'accorde. Souhaitez-vous, par prudence, constituer un petit trésor de guerre, si je puis dire, en attendant de voir si l'avenir est meilleur ?

Quelles dépenses souhaitez-vous privilégier ? Nous voudrions savoir, comme les Creusois, ce que cette relative petite meilleure santé financière – que je relativise également – vous donne la possibilité de réaliser. Que comptez-vous en faire ? C'était le seul sens de ma question. Je ne tombe donc pas dans le piège de M. SIMONNET et ne vous demande pas, puisqu'il y a deux euros supplémentaires, comment nous allons les dépenser, voire comment nous pourrions en dépenser quatre quand nous n'en avons que deux. Tel n'est absolument pas mon propos ; nous voudrions simplement savoir.

Mme LA PRESIDENTE. – Ma réponse sera très simple : vous pouvez vous référer aux pages 51 à 59 du rapport, et plus particulièrement aux premières pages du BP 2018 qui listent les dépenses prévisionnelles d'investissement ainsi que les propositions pour 2019, sur lesquelles vous allez pouvoir vous exprimer, mesdames et messieurs de la majorité ou du groupe minoritaire.

Je vous propose donc de répartir cette année 41,2 M€ alors que nous ne disposions que de 35,3 M€ l'année dernière, dont 1,4 M€ sur les équipements départementaux.

Monsieur AVIZOU, Isabelle PENICAUD n'est pas présente. Mais vous m'avez saisie par courrier et j'espère que vous avez reçu la réponse concernant la question que vous évoquiez lors de notre dernière séance à propos des travaux dans les collèges. Les chiffres vous sont donnés : pour l'enseignement, fonction 2, au chapitre 902-921, ce sont 2,4 M€ d'autorisations de travaux qui seront inscrites pour les collèges. En 2018, ces crédits s'élevaient à quasiment 2,8 M€.

Je ne vais pas reprendre toutes les lignes. Vous avez eu le loisir de les étudier. Monsieur LEGER, vous pointiez ce matin un certain nombre de dépenses et d'actions. Cela signifie que vous avez pris soin de lire ce rapport. Nous vous apporterons des réponses plus précises lors de l'examen des prochains rapports, mais la réponse à votre question est déjà sous vos yeux. Nous aurions, en effet, pu constituer un trésor de guerre. Les 6,2 M€ que nous percevons à titre exceptionnel auraient pu être inscrits en fonctionnement. Cela était tentant compte tenu des nombreuses demandes que nous recevons en interne, mais je me suis engagée à faire de l'investissement. Ces fonds sont donc transférés dans les 8,1 M€ inscrits en investissement. La prudence, vous l'avez relevé, je le redis et M. GAUDIN vient de le rappeler, ce sont les 2 M€ inscrits en dépenses imprévues en fonctionnement et les 2,7 M€ inscrits en investissement pour parer à toute éventualité.

Le budget qui vous est présenté est tout à fait transparent. Nous pouvons en modifier des éléments, il n'y a aucun souci. Je l'ai toujours dit, c'est ainsi que j'imagine que doivent se dérouler ces séances d'orientations budgétaires et d'examen du budget.

J'ai indiqué également que plus de 1 M€ serait consacré aux équipements non départementaux en 2019.

Monsieur LABAR, faisons-nous du FDAEC, comme cela nous est souvent demandé – auquel cas il serait bon de savoir ce que cela représentait précisément en moyenne par commune, mais je pense que le montant était ridicule – ou décidons-nous d'inscrire cette année 750 000 € supplémentaires pour le SDIS ? Le SDIS en a-t-il besoin ? Les routes communales en ont-elles plus besoin ? Telles sont les véritables questions de fond qu'il convient de se poser. Or vous ne débattez jamais de ces questions de fond, si ce n'est pour dire qu'il vaudrait mieux faire ceci ou cela. Mais en échange de quoi ?

Cette année, des moyens supplémentaires permettront de réaliser encore plus. Vous l'aurez sans doute constaté, nous vous proposons de faire un peu de tout, ce qui est assez sympathique, tout en priorisant DORSAL et le déploiement du très haut débit parce que les Creusois ne nous le pardonneraient pas, la voirie parce que nous avons entendu les demandes, ainsi que nos obligations concernant les collèges et l'état des bâtiments qui accueillent nos agents, sans oublier non plus, car le temps passe et le terme se rapproche, que nous devons prévoir les investissements nécessaires pour l'accessibilité des bâtiments. Cela représente une enveloppe de 11 M€.

Tels sont les vrais sujets auxquels nous pouvons aujourd'hui apporter des réponses puisque nous disposons de moyens. Mais j'attends vos propositions, si elles diffèrent des nôtres, afin de répartir ces moyens pour satisfaire le plus grand nombre.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Silence effrayant !

Mme LA PRESIDENTE. – Qui ne dit mot, consent. J'imagine donc que ce budget n'est pas si mal.

Je rappelle que nous bénéficions d'un excédent de 10 M€, qui s'explique par le report de 5,9 M€ non consommés. Si nous n'avions eu que les 6,2 M€, nous aurions sans doute constitué un trésor de guerre en fonctionnement ou, tout au moins, nous ne vous proposerions pas autant d'investissements.

M. LEGER. – Je l'ai précisé ce matin lorsque j'ai décomposé l'excédent de fonctionnement.

Mme LA PRESIDENTE. – Au-delà de 10 M€ d'excédent de gestion et de 6,2 M€ de dotation de péréquation, ces sommes traduisent également les efforts réalisés de manière collective par le Département. Il importe de le souligner.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – Je poserai une question tout à fait naïve. Même si je sais bien que les finances varient d'une commune à l'autre, il me semble malgré tout que, généralement, dans les communes, les élus essaient de reporter un excédent chaque année.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, rapporteur. – Oui, c'est plus prudent.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – Nous sommes donc d'accord. Ce matin, vous indiquiez que certaines dépenses ne seraient pas réalisées. Nous sommes bien obligés d'équilibrer le budget primitif mais, en réalité, nous ne sommes pas tenus de tout réaliser.

M. LEGER. – Cela tombe sous le sens. C'est bien ce que je disais ce matin. Dans ma toute petite commune, je gonfle artificiellement les dépenses et sous-estime les recettes afin de n'avoir que de bonnes surprises. Mais au-delà, il y a ce que nous connaissons tous, à savoir la sincérité budgétaire.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, rapporteur. – Ce n'est pas tout à fait ça !

Mme LA PRESIDENTE. – A SAINT-MARC-A-LOUBAUD, c'est possible.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – L'objectif est de ne pas tout dépenser.

M. LEGER. – Ma commune de SAINT-MARC-A-LOUBAUD est assez atypique puisque nous avons la chance de bénéficier de recettes inhabituelles liées aux redevances sur les pylônes électriques. Bien évidemment, ce n'est pas duplicable à l'ensemble des communes. Je voulais simplement dire que nous savons tous gérer en bon père de famille, mais qu'il y a tout de même une limite à un affichage budgétaire dont on sait qu'il ne sera pas consommé dans l'année.

Mme LA PRESIDENTE. – Fort heureusement, car vous comprenez bien également que, si nous consommons tout dans l'année, nous repartons à zéro l'année suivante. Ce n'est pas non plus l'objectif.

M. LEGER. – Est-ce ce que je dis ? N'entrons pas dans la caricature de ce que pense l'autre, madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. – Pardonnez-moi, mais nous ne partageons absolument pas la même philosophie de ce qu'est la vision budgétaire. J'entends bien que les collectivités qui sont actuellement en difficulté le sont pour des raisons diverses mais, face à une telle escalade – et je pense que nous ne savons pas tout –, on peut se demander que font les élus qui votent, suivent et contrôlent un budget.

Je partage la problématique avec vous, et ne gérerai pas le Conseil départemental de cette façon. Vous en avez la preuve aujourd'hui. Nous ne dépenserons pas de crédits de manière hypothétique, pour faire plaisir, parce que nous sommes en période préélectorale ou pour je ne sais quelle autre raison. Le monde a changé et les citoyens nous demandent avant tout d'agir pour eux et d'être de bons gestionnaires. Ils nous jugeront là-dessus, j'en suis certaine.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je tiens à rassurer M. SIMONNET : nous n'avons pas la pathologie de la dépense publique ! Nous ne pouvons pas aborder la question du budget du Département en nous jetant à la figure qu'il y a les bons gestionnaires et les mauvais gestionnaires. Autour de la table, certains sont Maires ou l'ont été, d'autres Président de Com-com ou l'ont été. Nous connaissons tous les contraintes que cela représente et nous nous efforçons tous d'y répondre avec les moyens dont nous disposons. Donc, évitons de jeter des anathèmes. Je vois les difficultés que connaît la Communauté des communes de M. GAILLARD dont j'ai été le président fondateur…

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Nous y voilà ! *(Rires.)*

M. LOZACH. – Je vous invite, monsieur SIMONNET, à comparer la situation que j'ai laissée et les débats polémiques qui traversent cette Com-com aujourd'hui. Cela ne me concerne pas du tout puisque je n'y mets pas le nez, mais je vous avoue que je suis atterré par l'évolution de la situation en quelques années.

Quant au Département, croyez-moi, madame la Présidente, il a connu une période plus que redoutable, de 2002 à 2004, lors de la mise en place de l'APA. C'est alors que s'est produite l'explosion des restes à charge, n'est-ce pas, monsieur GAUDIN ?...

GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, rapporteur. – Oui.

M. LOZACH. – En particulier sur l'APA, mais nous pourrions tout aussi bien parler des autres allocations de solidarité. Nous avons dû les digérer. C'est la raison pour laquelle je parlais ce matin d'un combat budgétaire mené par tous depuis des décennies au sein de ce Département. La période dont je parle a été autrement plus redoutable que l'actuelle.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, rapporteur. – Disons que, finalement, puisque j'étais là également au cours des années 2011

et suivantes, nous avons eu la chance de récupérer 23 M€ de TVA sur les transports scolaires. Sans cela, je ne sais pas comment vous auriez pu boucler les budgets de ces années.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous le savons bien, cela a fondu comme neige au soleil !

M. LOZACH. – Monsieur GAUDIN, rappelez-vous ce que je disais lors de la dernière séance : nous avons connu deux périodes redoutables pour les finances départementales, de 2002 à 2004 et de 2014 à 2016, périodes auxquelles l'effet ciseaux s'est pleinement fait sentir.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, rapporteur. – Certes, mais elles n'ont pas été anticipées.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – Le petit coup de patte n'était pas nécessaire !

Mme LA PRESIDENTE. – C'est le jeu. C'est le débat des anciens et des nouveaux !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, rapporteur. – C'est mon cadeau d'anniversaire !

Mme LA PRESIDENTE. – J'assume pleinement les propositions budgétaires présentées aux membres de cette Assemblée, qui traduisent de l'ambition, de l'attention et de la prudence.

Le présent rapport n'a pas à faire l'objet d'un vote puisque l'Assemblée aura à se prononcer en fin de séance sur le vote de chaque chapitre du budget. Le budget total s'élève à 226 134 661 €, avec reprise anticipée des résultats de clôture 2018, soit 1 550 421,03 € en investissement et 10 056 426,48 € en fonctionnement.

Je mets aux voix la proposition visant à me donner acte de cette communication. *(Adopté à l'unanimité.)*

SUBVENTIONS 2019 – DOTATION CANTONNALE

RAPPORT N°CD2019-02/1/4

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, rapporteur. – La dotation cantonale pour 2019 s'élève à 185 600 €, comme en 2018. La répartition entre les quinze cantons, dont le détail figure dans le rapport, se fait de manière identique depuis 2016.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite intervenir ?...

Comme à l'accoutumée, tout le monde est d'accord sur cette proposition de répartition qui ne change pas.

Je vous propose :

- d'entériner cette proposition ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'affectation de l'enveloppe budgétaire. *(Adopté à l'unanimité.)*

ADMINISTRATION GENERALE
BUDGET 2019

RAPPORT N°CD2019-02/1/5

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, rapporteur. – Il est proposé d'inscrire pour 2019 un crédit en augmentation de 21 900 €, dont 180 000 € en investissement et 672 650 € en fonctionnement.

Un tableau reprend dans le rapport l'évolution de 2015 à 2019 ainsi que la répartition de ces 852 650 € en dépenses, sachant que les recettes ne s'élèvent qu'à 50 €, correspondant à la Régie du Secrétariat des Assemblées.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Les dépenses en affranchissement sont très élevées. Elles passent de 7 000 € à 11 000 €. Je sais que le timbre a augmenté mais, au vu de la rapidité du service de La Poste aujourd'hui, je me demande si cette augmentation est bien en rapport avec la qualité du service rendu.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, rapporteur. – Il s'agit en fait de l'entretien des machines à affranchir.

M. BAYOL. – L'entretien seulement ?

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, rapporteur. – Oui, c'est la maintenance, donc uniquement l'entretien.

M. BAYOL. – Pourquoi passe-t-on de 7 000 € à 11 000 € ?

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, rapporteur. – Comme cela est expliqué dans la suite du rapport, il est envisagé d'équiper les UTAS du Département qui n'en seraient pas encore dotées de machines à affranchir. C'est un projet, il n'est pas sûr que cela se fasse, mais l'inscription budgétaire figure dans le cas où il serait décidé de mettre cela en place.

Les frais d'affranchissement, à proprement parler, passent de 235 000 € à 249 000 €. Cette augmentation est liée à la prestation supplémentaire occasionnée par les collectes du courrier dans les UTAS, afin d'éviter aux secrétaires des UTAS d'avoir à aller chercher et ramener le courrier à La Poste. Le projet est encore à l'étude. Rien n'est arrêté, mais les inscriptions budgétaires ont été prévues.

Mme LA PRESIDENTE. – Le projet sera proposé en Commission Permanente la semaine prochaine.

Je mets aux voix la proposition visant à me donner acte de cette communication. *(Adopté à l'unanimité.)*

INFORMATIQUE ET SYSTEMES DE COMMUNICATION

RAPPORT N°CD2019-02/1/6

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, rapporteur. – Les dépenses inscrites pour le développement des moyens de pilotage de la Collectivité sont de 421 120 € en investissement. Elles concernent l'évolution des logiciels des différents services, l'informatisation de la gestion du Parc en remplacement de la comptabilité analytique et l'adaptation des applications sociales à la mobilité, à savoir la mise à niveau du logiciel de la MDPH, la généralisation de la facture électronique et le déploiement de nouveaux équipements mobiles pour les travailleurs sociaux.

Un crédit de 132 000 € est inscrit pour le renouvellement de quinze copieurs multifonctions et le remplacement du traceur de plan du Service des Routes et un crédit de 317 000 € est prévu pour des prestations d'assistance ponctuelle.

La poursuite du programme de modernisation des installations téléphoniques et la mise en réseau des sites nécessitent l'inscription de 313 100 €, dont 36 000 € en investissement.

En ce qui concerne les systèmes et réseaux informatiques, 2 M€ permettront de faire face à l'obsolescence des matériels de stockage, sachant que le changement des onduleurs représente 253 800 € et la maintenance 472 560 €.

L'effort soutenu consenti pour les collèges se traduit par l'inscription d'un crédit de 463 500 €, soit 106 € par collégien, représentant un triplement des crédits en deux ans. Ce montant permet aux établissements de bénéficier de 1 600 ordinateurs ainsi que de la présence

quotidienne en leur sein de trois agents pour assurer le bon fonctionnement des équipements des collèges. Nous poursuivons les axes majeurs de la politique engagée en ce domaine.

Si, pour la modernisation du parc de machines, le remplacement se limite aux matériels en panne ou en fin de vie, premier pôle en dépenses d'investissement avec un crédit de 390 000 €, le déploiement de tablettes sera généralisé à l'ensemble des établissements au plus tard en 2020. Nous remplacerons également 24 vidéoprojecteurs pour les 70 tableaux numériques interactifs, TNI. Tous les collèges bénéficient désormais d'un accès au très haut débit, même s'il ne s'agit pas obligatoirement de la fibre, d'autres technologies pouvant également convenir, comme le VDSL ou la 4G. Nous continuons à moderniser les infrastructures de communication interne, notamment à CHENERAILLES et BENEVENT-L'ABBAYE, pour 20 000 €. L'espace numérique de travail est une réussite qui semble pérenne. Son utilisation généralisée dans tous les collèges permet de mettre en lien les enseignants, les familles et les collégiens. Plus de 80 000 visites par mois étaient enregistrées en fin d'année 2018.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à me donner acte de cette communication. *(Adopté à l'unanimité.)*

FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS
DEPENSES DE PERSONNEL

RAPPORT N°CD2019-02/1/7

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, rapporteur. – Concernant la répartition des enveloppes affectées au Département pour les personnels des groupes d'élus, le rapport rappelle l'article correspondant du Code général des collectivités territoriales. Il appartient à l'Assemblée de se prononcer sur les moyens qu'elle entend accorder aux groupes d'élus constitués en son sein.

En 2018, l'état de crédits consommés ressort à 53 771 € pour le groupe d'Union de la Droite et du Centre et à 47 102 € pour le groupe de la Gauche. Pour l'année 2019, est inscrit un crédit total de 101 250 €, charges sociales patronales incluses, calculé sur la base de 3 375 € par conseiller départemental, soit 54 000 € pour le groupe de l'Union de la Droite et du Centre et 47 250 € pour le groupe de la Gauche.

Cette somme représente 49,20 % de l'enveloppe théorique maximale des fameux 30 % des indemnités des Conseillers départementaux qui s'élève à 205 811 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Les modes de calcul n'ont pas changé.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition de fixer les enveloppes affectées aux dépenses de personnels pour l'année 2019 à 54 000 € pour le groupe de l'Union de la Droite et du Centre et à 47 250 € pour le groupe de la Gauche. *(Adoptée à l'unanimité.)*

PERSONNEL DEPARTEMENTAL
TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

RAPPORT N°CD2019-02/1/8

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Le tableau des emplois et des effectifs budgétaires de la Collectivité vous a été transmis dans ce rapport. Je n'en reprends pas le détail, puisque vous l'avez et que ces tableaux sont très denses.

Le dernier tableau des emplois avait été adopté par le Conseil départemental lors de sa séance du 9 février 2018. Les modifications concernant les suppressions, les créations et les modifications décidées par le Conseil départemental depuis cette date sont prises en compte dans le tableau figurant en annexe.

Au 31 décembre 2018, la Collectivité comptait un effectif de 1 146 agents, y compris les assistants familiaux.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets donc aux voix l'ensemble des propositions, notamment le tableau des emplois et le tableau des effectifs budgétaires de la Collectivité, et vous invite à m'autoriser à procéder aux modifications du tableau des emplois relatives aux décisions du Conseil départemental de la Creuse ainsi que du tableau des effectifs budgétaires au fur et à mesure des recrutements. *(Adopté à la majorité – Abstention du groupe de la Gauche.)*

ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL

RAPPORT N°CD2019-02/1/9

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Comme chacun le sait, le Conseil départemental offre à ses agents différentes prestations individuelles dont le montant et les modalités d'octroi sont fondés sur les prestations interministérielles d'action sociale. Conformément à la circulaire interministérielle du 26 décembre 2018, il a été acté une revalorisation du barème, qui vous est proposé.

Par ailleurs, le service gestionnaire de l'action sociale a préparé un projet de règlement départemental. Annexé au rapport, ce livret détaille les prestations servies par la Collectivité, leurs modalités et conditions d'octroi et pourra servir de base au travail effectué par le Comité d'action sociale.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – J'extrapole et profite de ce point pour revenir sur une question que j'ai déjà posée. Lors de la dernière réunion, je m'étais ému du fait que la gratuité des repas ait été proposée aux agents des collèges. La réponse que vous m'avez apportée, madame la Présidente, était que, dans la mesure où nous étions en période d'élections professionnelles, il y avait peut-être eu, volontairement, une déformation des propos. J'en conviens. Toutefois, depuis, il y a eu une note écrite de M. GAUDIN. Donc, aujourd'hui, la gratuité de ces repas est-elle toujours d'actualité ?

M. FOULON. – Non !

M. LEGER. – Où en est-on aujourd'hui après tous ces débats ? Il faut en finir avec cette question : y a-t-il ou pas gratuité pour les repas des agents des collèges ?

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Non, il n'y a pas de gratuité pour les agents des collèges. Par souci d'équité par rapport à leurs collègues des autres services qui bénéficient de chèque-repas – ce qui n'est d'ailleurs pas le cas pour les agents dans les collèges – pour lesquels ils doivent payer une somme de deux euros, il n'y a pas d'évolution pour le moment. J'ajoute que nous en avons discuté avec les instances syndicales. Certaines d'entre elles ont admis que, comme vous le disiez, qu'elles s'étaient emballées au moment des élections professionnelles et que certaines annonces avaient été quelque peu anticipées.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix :

- cette revalorisation du barème 2019 des prestations d'action sociale en faveur des agents de la Collectivité calquée sur le barème des prestations interministérielles d'action sociale ;
- et la diffusion du règlement départemental des prestations d'action sociale, tel qu'il vous a été proposé en annexe. *(Adopté à l'unanimité.)*

PERSONNEL DEPARTEMENTAL
BUDGET 2019

RAPPORT N°CD2019-02/1/10

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Les dépenses s'élèvent à 43 160 000 €, dont 40 M€ de masse salariale, compensées par des recettes à hauteur de 2 218 700 € correspondant au remboursement des salaires et des charges de personnels mis à disposition et aux compensations financières d'emplois cofinancés dans le cadre de programmes spécifiques.

La réorganisation du Pôle Cohésion sociale a nécessité la création de dix emplois, qui viennent compléter les six emplois créés en 2017.

Il est à noter une augmentation de 1,91 % en matière de rémunérations et de charges de personnel par rapport à 2018, liée à l'impact du protocole de modernisation des parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) – 340 000 € –, aux effets mécaniques du glissement vieillesse technicité – 210 000 € – et à une provision pour création d'emploi – 200 000 €.

Je souligne, par ailleurs, que le budget annuel pour l'action sociale s'élève à 1 280 000 € avec, en recettes, une compensation, de 454 500 € correspondant à la part des agents pour le titre repas et le chèque vacances. Sur une valeur faciale de cinq euros du titre repas, le Conseil départemental prend en charge trois euros. Le coût à la charge de la Collectivité des 130 843 titres distribués en 2018 s'est élevé à 392 529 €.

Le Conseil départemental participe également à l'adhésion à la mutuelle et/ou au contrat de prévoyance des agents, pour un montant de 124 000 €.

De plus, sur proposition du CAS, Comité d'action sociale, le Département offre la possibilité à ses agents de bénéficier de plusieurs prestations individuelles : une aide à la mutuelle santé de 20 € sur la mutuelle et de 10 € sur la prévoyance ; des bons d'achat allant de 60 € à 100 € pour chaque récipiendaire de la médaille du travail ; des chèques cadeaux pour les départs à la retraite, d'un montant de 130 € ; des aides pour les séjours ou la garde d'enfants.

Le barème des prestations sera revalorisé conformément à la circulaire ministérielle que j'évoquais.

Enfin, le COS, Comité des œuvres sociales, fonctionne avec un apport financier du Conseil départemental de 101 832 €, soit 50 000 € de subvention annuelle, le reste correspondant aux heures de décharge de service, au mi-temps du Président et au coût d'autorisations d'absence pour se rendre à l'Assemblée générale.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Je ne me souviens plus ce qu'est le protocole de modernisation des parcours professionnels.

Mme LALANDE, Directrice des Ressources humaines. – Il s'agit du transfert d'une partie des primes en salaire indiciaire, mais également du passage en catégorie A des assistants sociaux et des éducateurs jeunes enfants.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à me donner acte de cette communication. *(Adopté à l'unanimité.)*

SERVICES GENERAUX – FONCTION 0
BUDGET 2019

RAPPORT N°CD2019-02/1/11

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, rapporteur. – Le tableau des dépenses et des investissements établit une comparaison entre le BP 2018 et les propositions du BP 2019. Pour l'année 2019, le total s'élève à 1 495 120 €, dont 83 000 € au titre des études dont le détail figure dans le rapport.

Concernant les travaux, je souligne particulièrement, dans la continuité d'acquisition des véhicules électriques, l'installation de trois bornes de rechargement réparties sur le département, pour 46 000 € ; la mise en sûreté des bâtiments de la rue d'Ingres et de l'avenue Leroux ; toujours à l'Hôtel du Département, la réfection de la toiture de l'aile Est, correspondant à la partie DRH, ainsi que le remplacement des menuiseries extérieures de la salle des assemblées plénières, qui avait été inscrit l'an dernier et reporté, puisque ce chantier n'a pas été réalisable avant la fin de l'année 2018 et, enfin, les travaux de couverture et de cheminée à la DAG.

Les recettes sont estimées à 10 000 € au titre de la valorisation des certificats d'économies d'énergie. Sur la fonction 0, figurent également en recettes, les crédits TEPCV à hauteur de 600 000 €, correspondant au financement de l'action « subvention mobilité » et à la restructuration du foyer d'ARFEUILLE-CHÂTAIN.

En fonctionnement, il est proposé d'inscrire 243 000 € pour couvrir les dépenses d'énergie et l'entretien des bâtiments relevant de cette fonction.

La sous-fonction 02 reprend les dépenses de l'Assemblée, d'information et de communication ainsi que les frais de fonctionnement des services et de l'action sociale. A des fins de régularisation, il convient d'effectuer l'annulation de titres relatifs aux exercices 2006 et 2007 émis auprès d'une collectivité, pour un montant de 1 062 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous disposez de la liste des travaux prévisionnels qui, pour certains, attendaient des financements. C'est le cas de la réfection de la toiture de l'aile Est, de la DRH, dont nous ne parlons pas pour la première fois.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, rapporteur. – Cela fait trois ans que nous l'attendons !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Pourrions-nous avoir des précisions au sujet de cette Maison des services qui serait installée rue Marc Purat ?

Mme LA PRESIDENTE. – C'est un projet concernant la caserne Lelièvre, à GUERET. Nous avions présenté cet espace comme pouvant, potentiellement, regrouper tous les services sociaux du Conseil départemental situés dans la ville de GUERET. Dans la mesure où nous aurions maintenant la possibilité de réaliser un tel projet, nous allons, dans un temps participatif, solliciter les services mais surtout des usagers de la ville de GUERET et alentours.

Sans même parler de la question de l'accessibilité qui représente des sommes considérables de travaux, vous n'êtes pas sans savoir les difficultés d'accès actuelles de certains bâtiments d'UTAS qui ne sont pas absolument pas adaptés à l'accueil du public. L'objectif vers lequel nous souhaitons tendre serait, si cela est possible et réaliste, de regrouper dans ce bâtiment et celui de l'avenue Leroux le maximum de services pour ne plus avoir, dans l'idéal, que trois sites : l'Hôtel du Département, la caserne Lelièvre et l'immeuble avenue Leroux. Cela permettrait de réduire les dépenses de fonctionnement et l'investissement nécessaires à l'accessibilité, que nous préférerions consacrer à des projets en direction des publics. Nous connaissons les problématiques de tous les autres bâtiments.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, rapporteur. – Au-delà des économies qui seraient réalisées sur l'accessibilité des bâtiments qui seraient délaissés, comme nous sommes propriétaires d'un certain nombre d'entre eux, nous pourrions, après le déménagement des services, les vendre. Il serait donc à la fois possible de réaliser des économies sur l'adaptation des bâtiments et d'envisager des recettes prévisionnelles sur la vente de maisons individuelles où sont installés certains services.

Mme LA PRESIDENTE. – Naturellement, nous comptons sur les élus de GUERET et de l'Agglo pour faire monter la valeur des biens immobiliers sur le secteur ! Nous pourrions ainsi en obtenir un meilleur prix que celui qui nous a été proposé pour l'ancien hôpital, tribunal, d'instance et cité administrative d'AUBUSSON, acheté 180 000 € il y a onze ans et revendu 26 000 €. Nous n'aurons pas gagné grand-chose, mais je ne suis pas persuadée que nous ayons beaucoup perdu.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, rapporteur. – Nous sommes débarrassés d'une charge, en tout cas !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Sur ce dossier, vous nous confirmez que cette fameuse cité administrative multifonctions a bien été vendue à AUBUSSON.

Mme LA PRESIDENTE. – Elle a fait l'objet d'une offre aux enchères. Je ne sais pas si le dossier a totalement abouti à ce jour. Il y a eu deux enchères, et quatre ou cinq visites seulement. Cela aurait pu faire une belle maison de santé.

M. LEGER. – Ou un beau siège de communauté de communes.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, rapporteur. – C'est vendu !

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, 26 000 €.

M. DUMONTANT. – Nous ne savons pas quel est le projet ?

Mme LA PRESIDENTE. – Je ne saurai vous dire, mais je vous en ferai communication si j'ai plus d'informations.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix ces propositions, sachant que les inscriptions budgétaires feront l'objet d'un vote spécifique en fin de séance. *(Adoptées à l'unanimité.)*

SECURITE – FONCTION 1
BUDGET 2019

RAPPORT N°CD2019-02/1/12

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur. – S'agissant de la fonction 1, il vous est notamment rappelé l'évolution du fonctionnement, passé de 5,6 M€ plus 200 000 € de crédits exceptionnels en 2011 à 6 M€ en 2018. La dotation d'investissement, de 350 000 € en 2017, s'est montée à 550 000 € en 2018 et est prévue, comme Mme la Présidente vous l'a indiqué, à hauteur de 725 000 € pour 2019. Cette dotation concerne essentiellement le SDIS.

Nous inscrivons, par ailleurs, 7 000 € pour répondre aux demandes de subvention en matière de protection des personnes et des biens.

Une recette de 65 000 € est également inscrite au titre de la location de la gendarmerie de LA COURTINE. En contrepartie et par suite de l'audit énergétique, il convient d'y réaliser 15 000 € de travaux relevant des obligations de propriétaire auxquels s'ajoutent 4 000 € pour l'entretien.

Mme LA PRESIDENTE. – Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ces propositions ?...

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Ma première question porte sur les Assises nationales qui doivent se tenir à LA SOUTERRAINE dans quelques semaines. Nous recevons des informations et des documents concernant leur organisation. Une présentation initiale avait été réalisée devant le Conseil d'administration du SDIS. Ce projet représente un budget de 520 000 €, 8 000 personnes sont attendues sur 2 000 m^2 d'exposition sous chapiteau. J'aurais souhaité savoir où nous en étions aujourd'hui.

Ma deuxième question a trait au fonctionnement interne du SDIS : est-il exact que des personnels de catégorie C bénéficient d'une voiture de service ?

Troisièmement, trois experts ont été recrutés au SDIS. Il s'agit d'experts administratifs, en communication, en RH, etc. Normalement, les experts ne sont recrutés que dans une vocation opérationnelle. Je voulais avoir quelques éléments d'information à ce sujet.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LABAR.

M. LABAR. – Je vous voyais venir avec vos gros sabots, monsieur le Sénateur ! *(Sourires.)*

Tout d'abord, ces Assises nationales Santé, Secours et Territoires sont, comme leur nom l'indique, une manifestation nationale. Je ne sais pas si tout le monde l'a bien intégré, mais, par définition, il ne sera pas seulement question des sapeurs-pompiers. Santé, secours et territoires sont des sujets qui concernent totalement notre hyper-ruralité. Participeront donc à ces assises aussi bien des représentants du SAMU et des infirmiers que des personnels des EHPAD et des aides à domicile. Bref, elles traiteront de tous les sujets relatifs au secours à la personne.

En termes de volume, vous évoquiez tout d'abord le budget. Vous disposez des bonnes informations initialement diffusées. En fait, dans un esprit de prudence, nous sommes presque à la moitié des prévisions. De 500 000 € prévus initialement, nous sommes aujourd'hui plutôt autour de 240 000 € ou 250 000 €. S'agissant des personnes attendues, nous pouvons certes être optimistes, mais si nous en accueillions déjà entre 2 000 et 3 000, ce serait très bien. Il est toujours compliqué de faire des projections, sachant que c'est la première fois qu'une telle manifestation est organisée.

Je vous rappelle l'historique : nous avions présenté notre candidature au Congrès national des sapeurs-pompiers de France où nous avons été plus que bien appréciés et, étant

passés par la petite porte, la Fédération nationale nous a proposé d'organiser cet événement. Ce sera, je pense, un beau coup de projecteur sur la Creuse et le Pays sostranien.

J'en viens à votre deuxième question qui concerne, s'agissant des personnels de catégorie C, les voitures de fonction…

M. LOZACH. – Non, parmi les quatre types de véhicules existants, j'ai parlé des véhicules de service.

M. LABAR. – Ma réponse sera sans doute incomplète, mais je la préciserai par la suite. Toutefois, sachant qu'en termes de TH, le SDIS représente un effectif de l'ordre de 800 personnes, il existe toujours des animosités entre certains. Forcément, de là, naissent des questions dans le sens de celle que vous avez posée. Toujours est-il que ce n'est pas aussi simple que cela. L'abus de véhicules à titre privé se situe essentiellement dans le cadre de la dimension des préventionnistes, ceux susceptibles d'intervenir à n'importe quel moment de n'importe quel jour de la semaine. Mais je vous fournirai des éléments de réponse plus précis dont disposera, sans doute lundi, également le Conseil d'administration.

Les personnels experts sont effectivement des contractuels qui ont été nommés. Je suis également au courant de certaines interrogations que cela soulève quant à la prétendue non-parution de l'avis de vacance, et tout ce qui s'ensuit. De même, les réponses seront apportées lundi en Conseil d'administration.

En dehors de cela, qui est la vie normale d'un SDIS, vous avez tous été élus à 55 % contre 45 %, si bien que la moitié des personnes vous apprécie... et l'autre pas ! Au sein de la direction du SDIS, le rapport n'est certainement pas le même, mais il y a toujours des « pour » et des « contre ». Mais, en attendant, nous réalisons un excellent travail. Je tiens à remercier à nouveau le Département pour sa participation, et vous tous si, comme je l'espère, vous votez en ce sens. S'inscrire dans cette dynamique de soutien à l'investissement répond à la nécessaire évolution du SDIS, eu égard à la transformation de notre société et à l'accroissement de l'opérationnel. Mes remerciements vous sont adressés au nom des pompiers, mais aussi de tous les Creusois, car n'oubliez jamais que nous sommes tous de potentiels utilisateurs du SDIS.

Voilà ce qu'il en est, monsieur LOZACH. Vous avez donc une première réponse. Les deux autres, incomplètes, ne vous satisferont pas mais vous les aurez car, plutôt que de dire des bêtises, je préfère vérifier et vous confirmer mes réponses.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite plus s'exprimer ?...

Je ne serai pas présente au CA du SDIS parce que, ce lundi, se tient également le CA de DORSAL. Mais je pense, monsieur le Président, que j'aurai communication de ces informations par la suite.

M. LABAR. – Bien évidemment, madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous en remercie.

Les inscriptions budgétaires présentées dans le cadre de cette fonction 1 Sécurité feront l'objet d'un vote spécifique en fin de séance.

Je mets aux voix la proposition visant à prendre acte des propositions budgétaires concernant la fonction 1, en particulier de l'inscription de la somme de 725 000 € en investissement. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Le budget et les rapports de l'action sociale ayant été examinés ce matin, nous en venons à l'examen des rapports de la troisième commission.

CONVENTION RELATIVE A L'ACCUEIL AU RESTAURANT SCOLAIRE OU A LA FOURNITURE DE REPAS AUX ELEVES DU PREMIER DEGRE MODIFICATION

RAPPORT N°CD2019-02/3/19

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur. – Notre Assemblée départementale a adopté un projet de convention relative à l'accueil au restaurant scolaire ou à la fourniture de repas des écoliers. Ce document prévoit que les moyens en personnels mis à disposition soient définis en tenant compte du ratio départemental. Or, dans certains établissements, le nombre de repas diminue de manière conséquente. La baisse pourrait atteindre 27 % au titre de cette année scolaire, ce qui n'est pas rassurant.

Il est donc proposé de tenir compte de ces variations pour le calcul de quotité agents mis à disposition. En conséquence, l'article 3 sera rédigé comme suit : « En contrepartie de la prestation de restauration, la commune ou le syndicat s'engage à mettre à disposition des services de restauration scolaire du collège les personnels dont la quotité de travail est proportionnelle au nombre de repas à fournir ». Je vous invite à vous référer au rapport pour le calcul effectué pour les repas pris sur place et pour les fournitures de repas liaison chaude.

Les bases de calcul seront révisées à chaque rentrée scolaire, l'année de référence étant l'année N + 1. Pour l'année scolaire 2017-2018, le ratio moyen a été d'un agent pour 73 repas servis quotidiennement. Si des collectivités ne pouvaient mettre à disposition des personnels que pour une quotité de temps de travail faible ou si elles ne pouvaient compléter celle existante, une compensation financière serait calculée sur la base du salaire moyen chargé d'un agent de catégorie C. Pour ces collectivités, l'article 3 de la convention serait ainsi complété : « La quotité agent mis à disposition est de *X* heures/jour. »

A ce jour, presque toutes les conventions nous ont été retournées, ou ne devraient pas tarder à l'être, après délibération des conseils municipaux ou des SIVU, Syndicat intercommunal à vocation unique. La situation commence donc à se préciser pour les seize

établissements concernés par ces repas, qu'ils soient pris dans des enceintes des collèges ou en liaison chaude.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie.

Mme GUILLEMOT. – J'ai entendu, monsieur DAULNY, que vous parliez de presque toutes les collectivités. Ce « presque » est important puisque, lors de la dernière plénière, j'étais intervenue, soulignant des craintes sur la non-reconduction de liaisons chaudes dans les mêmes conditions pour la préparation de repas à destination du premier degré. Vous m'aviez répondu que ce ne serait pas le cas. Or c'est le cas. En effet, certaines écoles ont été découragées par cette nouvelle mutualisation et cette nouvelle convention. Certaines conventions ont été dénoncées. J'insiste sur la manne financière que vont perdre les collèges, car nous savons tous que la fabrication de repas à destination du premier degré permet d'équilibrer les budgets toujours extrêmement tendus du SRH et que cela mettra des établissements en difficulté.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur. – Pouvez-vous citer une commune ?

Mme GUILLEMOT. – Je vais citer MASBARAUD, et le collège de BOURGANEUF, qui n'a pas resigné la convention. Celle-ci a été dénoncée dans un délai qui n'était pas le bon. Donc, cela est encore retenu pendant trois mois. Mais le budget qui a été présenté au conseil d'administration du collège est insincère, ou tout au moins erroné, puisque nous étions repartis sur les positions de l'année précédente. C'est vraiment un coup dur.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur. – C'est certain mais, franchement, je souhaite un bon courage à la commune de MASBARAUD pour trouver des repas de la qualité de ceux fournis par les collèges au prix pratiqué. Je vous l'avais dit, j'ai essayé pour ma commune il y a quelques années. Je n'ai pas trouvé de meilleure solution que celle-ci. Mais je suis bien conscient que, pour les collèges, ce soit un manque-à-gagner. J'ai le retour des délibérations des SIVU ou des communes. Ce ne sera pas la position générale. C'est un risque que prend l'école, à mon sens.

Mme GUILLEMOT. – En tout cas, c'est une difficulté financière à venir pour les établissements qui vivront une expérience de ce genre.

Mme LA PRESIDENTE. – Le problème n'est pas là.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines. – Je peux me tromper, mais il me semble que MASBARAUD a fusionné avec SAINT-DIZIER, qui a une cantine.

Mme GUILLEMOT. – Oui, et ils vont fournir les repas à MASBARAUD.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines. – C'est logique s'ils fusionnent.

Mme GUILLEMOT. – C'est ce que nous a dit MASBARAUD, mais ils auraient pu prendre une option différente.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur. – Je pense que l'autre option aurait été plus chère.

Mme GUILLEMOT. – En tout cas, il nous a été dit que les nouvelles conditions de mise à disposition des personnels n'étaient pas une mesure positive. Mais je ne fais que citer l'exemple d'un collège que je connais bien, je n'ai pas le retour des autres établissements. C'est une manne importante que perdent les établissements.

Mme LA PRESIDENTE. – L'équité à l'échelle du territoire voulait que les solutions soient de même niveau et que nous n'ayons pas, sur notre territoire, des communes ou des collèges qui ne fonctionnent pas de la même manière. Pourquoi favoriser tel collège ou telle commune à tel endroit plus qu'à tel autre ? Il ne serait vraiment pas très juste de procéder ainsi.

La question a été soulevée, l'évaluation a été faite, et les mesures ont suivi. A SARDENT, DUN-LE-PALESTEL, messieurs les Maires, vous l'aviez très bien exprimé. Il ne faut pas non plus que certains se retranchent, madame la Conseillère départementale, derrière des arguments qui ne seraient pas les bons, ni accuser les collèges ou le Conseil départemental sur ces questions, car nous avons constaté que d'autres communes, qui ont aussi pris le temps de réfléchir et qui s'imaginaient pouvoir s'orienter d'autres solutions, sont très rapidement revenues vers les collèges et le Conseil départemental. Elles ont bien mesuré que cette prestation proposée par le collège se faisait à un coût très intéressant.

Sinon, nous pouvons aussi imaginer une autre règle et décider que toutes les communes qui nous envoient leurs élèves de primaire ne paient rien du tout.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur. – A titre d'information, madame GUILLEMOT, est-ce une liaison chaude qui se fait entre les deux écoles ou les enfants se déplacent-ils ?

Mme GUILLEMOT. – Pour l'organisation entre MASBARAUD et SAINT-DIZIER, je ne sais pas ce qui a été retenu. J'ai cru comprendre qu'il s'agit d'une liaison chaude, mais je ne puis l'affirmer. Peut-être reviendront-ils vers nous.

M. FOULON. – A mon avis, c'est fort probable.

Mme GUILLEMOT. – En attendant, j'insiste sur le fait que, pour 2019, le budget présenté est déjà erroné et que les prévisions de recettes ne seront pas réalisées. C'est important.

Mme LA PRESIDENTE. – La situation ne peut rester en l'état. Le conseil d'administration doit revoir son budget par une décision modificative lors du prochain conseil d'administration.

Personne ne souhaite plus s'exprimer sur cette modification de convention ?...

Nous avons entendu que des communes s'interrogeaient. Il faut de la souplesse : outre la possibilité de mettre à disposition des agents communaux, il est possible d'envisager de réels partenariats en mutualisant les agents du Conseil départemental. Voilà qui répond sans doute aux interrogations de certains.

Sur ces modifications de convention relative à l'accueil des écoliers au restaurant scolaire, je propose que nous passions au vote. *(Adopté à la majorité – une abstention.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Ce vote m'autorise à signer la convention et à donner délégation à la Commission Permanente pour les ajustements nécessaires.

ENSEIGNEMENT – FONCTION 2
BUDGET 2019

RAPPORT N°CD2019-02/3/20

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur. – Cette fonction couvre cinq domaines d'intervention : les travaux dans les collèges, les équipements en fonctionnement, les enseignements supérieurs, les dispositifs péri-éducatifs et les aides à la personne.

S'agissant des travaux dans les collèges, le Département souhaite poursuivre une politique ambitieuse d'investissement dans les collèges, visant à moderniser le patrimoine. En section d'investissement, le budget primitif de 2019 est en hausse de 305 000 €, passant de 1 900 000 € en 2018 à 2 205 400 € en 2019. Il permettra d'assurer les travaux d'entretien et de sauvegarde du patrimoine, de mise en sécurité et sûreté des personnes et des usagers des collèges et de mise en accessibilité conformément à l'agenda prévu. Je vous invite à vous reporter au rapport pour le détail des travaux.

Un montant de 160 000 € en crédits de paiement sera consacré à l'entretien. Il est proposé d'inscrire la somme de 205 000 € en AP pour la modernisation du patrimoine. Les travaux au collège Nadaud ont commencé. Le réducteur de pression qui a été installé s'est révélé utile et indispensable. Espérons que nous n'aurons plus de mauvaises surprises dans l'immédiat. Par la suite, comme vous avez pu le comprendre en lisant la presse, une étude portant sur l'ensemble du bâtiment permettra de disposer d'un plan de récolement.

Un montant de 200 000 € en AP est consacré à l'amélioration du cadre de vie : outre les remplacements de faux plafonds, les réfections de sols de circulation et de clôtures vétustes, la rénovation de logements de fonction se poursuit.

Pour les grosses réparations clos et couvert et l'amélioration énergétique, il est proposé d'inscrire 1 190 000 € en AP et 680 000 € en CP. D'importants travaux, visant à réduire fortement les consommations d'énergie pour atteindre l'objectif « Facteur 4 », ont déjà été réalisés. Nous avons regretté en commission d'avoir à engager des travaux aussi conséquents pour la couverture du gymnase du collège de BOUSSAC, dont la construction est relativement récente. Dans les autres établissements, il s'agit essentiellement de remplacer les menuiseries. Nous avons eu un très gros chantier au collège de FELLETIN. Les travaux se poursuivent au collège Marouzeau de GUERET, à la satisfaction de la principale, comme nous avons pu constater lors d'une visite. C'est également le cas au collège de SAINT-VAURY.

Concernant l'accessibilité et la sécurité, pour l'essentiel, il s'agit de mises en accessibilité et d'opérations de désenfumage et de circulation horizontale. Les études, quant à elles, portent principalement sur l'amélioration énergétique et la mise en accessibilité du collège de DUN-LE-PALESTEL.

En section d'investissement, il vous est proposé d'inscrire 600 000 € en crédits de paiement. Le Département a, en effet, signé une convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour la restructuration de la Cité Raymond Loewy à LA SOUTERRAINE. Ce sera une opération à tiroirs, à la mise en œuvre compliquée, mais il faudra bien nous en accommoder.

En section de fonctionnement, un crédit de 246 000 € est proposé pour la prise en charge du terme R2 des réseaux de chaleur biomasse des collèges de FELLETIN, BOURGANEUF, PARSAC et GUERET, ainsi que pour divers travaux d'entretien.

Après les travaux dans les collèges, j'en viens aux travaux dans les autres services périscolaires.

En section d'investissement, ils concernent notamment le gymnase de la Pigue. En 2018, le changement du panneau de basket a fait couler beaucoup d'encre dans la presse, mais aujourd'hui, il est aux normes. Le club de basket peut désormais prendre la structure dans de bonnes conditions. Sont également prévus des travaux divers à l'avenue Marc Purat, à GUERET.

En fonctionnement, il est proposé d'inscrire une enveloppe de 28 000 € pour couvrir les dépenses de combustible, d'énergie et d'entretien de ces bâtiments qui relèvent de la fonction 2, mais ne sont pas les collèges.

En équipement, fonctionnement et entretien des collèges publics, sont prévues, en section d'investissement, des acquisitions de matériel et de mobiliers pour les collèges à hauteur de 150 000 € ainsi que du matériel informatique pour un montant de 390 000 €, des logiciels pour 25 000 € et du matériel téléphonique pour 20 000 €. En recettes d'investissement, la dotation départementale d'équipement des collèges, la DDEC, est budgétée à hauteur de 730 000 €.

Le détail des dépenses de fonctionnement figure pages 315 et 316 du rapport. Quant aux recettes, nous inscrivons 320 000 € au titre du FDRS, le Fonds départemental de restauration scolaire.

J'en viens à l'enseignement supérieur, qui rassemble les différentes subventions accordées pour financement de six filières. Nous retrouvons donc en dépenses de fonctionnement, l'EPLEFPA d'AHUN et l'Université de LIMOGES.

Nous en arrivons au quatrième domaine de la fonction 2, à savoir les dispositifs périscolaires. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7 000 € pour Canopé 23 ; 29 000 € pour les associations de l'enseignement ; 40 000 € pour les dispositifs de financement en faveur des collégiens, notamment la participation pour les voyages scolaires ; et 50 000 € pour les dispositifs en faveur du premier degré. Cette dernière dépense correspond à une participation aux voyages scolaires et aux subventions aux mairies pour les cantines, et n'était pas une obligation.

Le dernier secteur, des aides à la personne, regroupe les aides à la scolarité des jeunes Creusois à l'école primaire et à l'université. En dépenses d'investissement, figure l'attribution de prêts d'honneur, pour 20 000 €, accordés lors de Commissions Permanentes. Quant aux recettes d'investissement, elles correspondent aux remboursements des prêts d'honneur aux étudiants, pour 12 000 €.

En annexe, vous disposez d'un tableau qui reprend les travaux qui seront réalisés en 2019 dans les collèges. Comme je l'ai expliqué en préambule, pour l'essentiel, il s'agit d'accessibilité et de mise en sécurité des bâtiments.

Pour information et pour les élus d'AUBUSSON, je précise qu'une réunion sera programmée la première quinzaine de mars avec la Région, le Départemental et nos services afin de trouver une solution pour la liaison entre la salle de restaurant et la Cité mixte.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Comme vous le savez, avec Isabelle PENICAUD, je représente le Conseil départemental au Conseil d'administration du collège Martin Nadaud. Je souhaitais revenir brièvement sur la question concernant de l'état du réseau d'alimentation en eau potable qui avait été posée lors de la précédente plénière sur la situation.

Tout d'abord, je tenais à vous remercier d'avoir accepté de recevoir une délégation de parents d'élèves. Peut-être, si votre emploi du temps le permet, serait-il bon de faire de même pour les enseignants qui s'inquiètent aussi de la situation. Lors de la Commission Permanente qui s'est réunie la semaine dernière, j'ai pu constater que le personnel commençait à se rassurer. Les travaux ont commencé et les premiers seront finalisés durant les vacances de février. Reste ensuite l'inconnue de l'état réel des canalisations, qui mérite d'être étudié dans le détail.

C'est la raison pour laquelle je crains, malheureusement, que l'enveloppe de 50 000 € que vous avez prévue ne soit insuffisante. Mais j'ai pris bonne note de ce que disait M. GAUDIN sur le montant de l'enveloppe de dépenses imprévues à laquelle nous pourrons recourir en cas de besoin. Je souhaite que ces 50 000 € suffisent, mais cela m'étonnerait.

Comme bien d'autres dans ce département, ce collège a une quarantaine d'années et il est vrai qu'un certain nombre d'équipements arrivent en bout de vie. Ce sont des difficultés auxquelles nous risquons d'être confrontés dans d'autres établissements au cours des prochaines années.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur. – Nous avons pris acte de votre demande. Nous rencontrerons la principale et les enseignants qui sont, me semble-t-il, tout de même rassurés dans la mesure où les travaux ont commencé. Nous aurions pu les engager plus tôt, mais le problème est que cela bloque également le Conservatoire qui ne peut pas fermer. Il faut donc vraiment les faire pendant les congés. Nous n'avons pas le choix.

Ensuite, l'intérieur suivra. Il est vrai que 50 000 € ne suffiront sans doute pas. Nous devrons étudier tout cela et revoir les plans. Cela nécessitera un important travail d'étude et ne se fera pas du jour au lendemain. Ces travaux porteront sur une échéance assez longue. Nous suivrons cette question de près – et les autres collèges aussi. Comme Yves AVIZOU l'a dit, une de nos craintes est que les sous-sols de la plupart de nos collèges soient dans un état similaire. Ils ont tous entre trente et quarante ans et nous pourrions avoir des mauvaises surprises aussi ailleurs. Nous serons vigilants et ferons ce qu'il faut.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme GUILLEMOT.

Mme GUILLEMOT. – Une piste de réflexion serait peut-être susceptible de déboucher sur des économies. J'imagine que les 1 510 783 € inscrits au titre du fonctionnement des collèges comprennent un pourcentage non négligeable de contrats d'entretien, de maintenance et de sécurité, auxquels chaque établissement doit souscrire de façon obligatoire. La signature de ces contrats donne lieu à de véritables négociations qui ne relèvent pas toujours de la plus grande clarté. On peut s'interroger sur l'honnêteté des prestataires. Peut-être serait-il intéressant pour certains contrats de s'inscrire dans un marché portant sur l'ensemble des collèges. Je pense notamment aux contrats de sécurité incendie pour lesquels le Conseil départemental aurait une compétence que les collèges seuls n'ont pas. Ils représentent une part non négligeable des budgets. Leur regroupement permettrait sans doute de bénéficier de tarifs plus intéressants.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur. – Vous avez tout à fait raison. Cela peut se faire pour la sécurité incendie, mais aussi pour les ascenseurs. Nous avons justement la semaine dernière voté au Conseil d'administration de DUN-LE-PALESTEL le groupement avec le SDEC, qui permettait de réaliser des économies non négligeables. Les établissements sont également invités à se prononcer sur ce point. C'est un premier pas, mais il faudra continuer sur d'autres abonnements.

Mme LA PRESIDENTE. – Il s'agit d'un sujet particulier. Madame GUILLEMOT, vous avez raison, l'intelligence collective voudrait que les commandes et tous ces contrats de maintenance divers et variés passés au sein des collèges du Département soient groupés depuis très longtemps. Pourquoi cela ne s'est-il pas fait et pourquoi faut-il tant de temps pour arriver à mettre cela en œuvre ?

La réponse tient, je pense, à ce qui nous avait été expliqué au sujet des abonnements téléphoniques. Les difficultés que nous rencontrons aujourd'hui dans la gestion des collèges sont probablement identiques à celles que connaît la Région pour la gestion des lycées, avec cette entité à deux têtes, Education nationale et Collectivités. Nous demandions un « Stop dans les réformes », mais quelques-unes, de bon sens, seraient les bienvenues. Le transfert des gestionnaires dans les établissements publics auprès des Collectivités, Région et Département en fait partie. Peut-être pourrions-nous alors mener une politique claire, nette et affichée qui ne serait plus de l'ordre du souhaitable, mais qui serait une injonction à la mutualisation. Nous ne pouvons le faire aujourd'hui. Cela a été proposé et j'imagine que les principaux et les gestionnaires se voient régulièrement.

Si la proposition de travailler sur des marchés communs pour les maintenances et autres dépenses diverses et variées émanait de l'ensemble des établissements, nous ne verrions aucun obstacle pour y répondre. Mais en tant que Conseil départemental, nous ne pouvons pas l'imposer. Merci donc de vous en faire le relais auprès de vos collègues.

Mme GUILLEMOT. – Vous avez utilisé le terme de « mutualisation », personnellement, je n'en ai pas parlé. La mutualisation des gestionnaires n'entrait pas dans mon propos.

Mme LA PRESIDENTE. – Je parlais de la mutualisation des commandes et des contrats de maintenance.

Mme GUILLEMOT. – La crainte d'une perte d'autonomie des établissements a pu être évoquée, mais je ne vois pas comment, pour signer un contrat de maintenance sécurité incendie ou d'ascenseur, on pourrait s'arc-bouter sur un principe d'autonomie. Le débat mériterait d'être engagé avec l'ensemble des collèges, car je ne pense pas que ce soit là que s'exerce l'autonomie des établissements et qu'il me semble que cela pourrait vraiment être une source d'économies.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce débat a déjà été engagé. Nous prenons bonne note aujourd'hui, en votre qualité d'expert, de cette suggestion de très bon sens. Si vous pouviez vous en faire le relais auprès de vos collègues, j'en serais ravie.

Plus personne ne souhaite s'exprimer sur cette fonction 2 ?...

Je propose d'approuver les propositions présentées dans ce rapport, notamment la programmation des travaux dans les collèges, sachant que les inscriptions budgétaires seront appréciées dans le cadre du budget global, et de m'autoriser à signer tous documents à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de ces décisions. *(Adopté à l'unanimité.)*

SYNDICAT MIXTE DE LA CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSE
SYNTHESE DE CETTE ACTIVITE

RAPPORT N°CD2019-02/3/21

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur. – Le syndicat mixte de la Cité de la Tapisserie et de l'Art tissé porte trois missions principales : conserver, valoriser et diffuser un grand patrimoine de la France inscrit à l'Unesco ; accompagner une filière économique privée encore complète, de près de six siècles ; et constituer un pôle d'attractivité sur un territoire rural assez fragile. Cet objectif repose sur quatre axes : le patrimoine, la création contemporaine et la recherche, la formation et le développement économique et l'équipement immobilier de la Cité.

L'année 2018 a été marquée par un haut niveau de fréquentation, puisque la Cité a accueilli plus de 140 000 visiteurs – ce qui est une réussite totale ! Une politique dynamique de recherche de mécénats a également été menée. Le soutien de mécènes parfois prestigieux a été obtenu, dont la liste figure dans le rapport. La constitution de partenariats avec les acteurs du secteur a favorisé la création contemporaine, mobilisant les établissements de l'enseignement supérieur et soutenant la recherche. Des actions de formation et de renouveau des savoir-faire ont permis de développer la marque AUBUSSON et de voir s'implanter de petites entreprises dans le Sud creusois. Le projet immobilier s'est précisé.

Parmi les perspectives pour 2019, nous souhaitons avant tout renforcer l'image de la tapisserie autour de « l'univers d'AUBUSSON ». Ainsi, un appel à projets sera lancé sur la thématique de « la tapisserie en extension » par le Fonds régional de la création de la tapisserie contemporaine. Dans le cadre de la relance de la création contemporaine en tapisserie d'AUBUSSON, il s'agira d'améliorer l'économie des tissages. La réalisation des tapisseries et du tapis de la tenture Tolkien sera poursuivie. Je citerai également le projet « collections de demain : Le Carré d'AUBUSSON », le tissage d'une tapisserie d'un architecte Prix Pritzker ainsi que d'une autre tapisserie réalisée d'après une maquette du cinéaste-plasticien Clément COGITORE et, enfin, la finalisation du programme expérimental sur le retissage de tentures anciennes.

C'est un réel plaisir de constater le dynamisme de cette Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé. Il permettra peut-être de contredire la Cour des comptes qui a attaqué les Gobelins, et plus généralement la culture, car il faut aussi savoir ce que l'on veut !

Mme LA PRESIDENTE. – Dans l'intérêt de tout ce que peut représenter la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé, je sais qu'un certain nombre d'élus ont connaissance de quelques interrogations sur les difficultés financières autour des besoins en financement du fonctionnement de la Cité. Les participations statutaires des Collectivités ont été actées en 2011. La Cité a rouvert en 2016 avec des volumes plus importants, de nouveaux espaces, et donc des coûts de fonctionnement plus élevés. Depuis 2011, l'excédent de gestion a été, peu à peu, grignoté jusqu'à nous retrouver dans une situation – je l'avais déjà souligné l'année dernière – qui rend l'équilibre du budget 2019 compliqué à établir. Sur les chiffres qui vous sont proposés, il faut vous attendre, mesdames et messieurs, à ce que je vous propose dans quelque temps une augmentation de la participation du Conseil départemental.

Il n'est pas question d'abandonner la Cité. Bien au contraire, puisqu'il est question comme vous le savez, et cela a été soulevé ce matin dans le cadre du Plan particulier pour la Creuse, d'une deuxième phase. Cela signifie donc des moyens supplémentaires seront accordés

pour permettre le bon fonctionnement de cette Cité : globalement, en ajoutant 100 000 € maintenant, plus 100 000 € pour deuxième tranche, il nous restera – nous, les trois collectivités et l'Etat partenaire – à trouver 200 000 € pour le fonctionnement de base de la Cité. Cela se fait un peu dans l'urgence, par manque d'anticipation ou en raison d'un manque de moyens à une certaine époque pour répondre aux réels besoins à l'ouverture de la Cité.

Quoi qu'il en soit, la situation est claire et mise à plat aujourd'hui. Nous nous sommes engagés, avec le Conseil régional, dans une démarche : une étude sera proposée, d'une part, sur la question des moyens nécessaires à allouer à la Cité pour son bon fonctionnement et, d'autre part, sur la question de savoir si la forme d'un syndicat mixte est la meilleure pour accompagner, voire porter cette structure. Plus que de faire preuve de prudence, il s'agit de poser clairement les choses.

Vous pouvez compter sur moi pour ne pas abandonner la Cité. Elle représente beaucoup trop pour le secteur d'AUBUSSON et FELLETIN, pour la Tapisserie, son développement, son potentiel et son attractivité, et pour tout le département de la Creuse. J'espère qu'au cours des prochaines semaines, la situation s'éclaircira. A mon avis, l'idéal serait d'acter une dotation participation statutaire globale et unique pour la communauté de communes, le Conseil départemental et le Conseil régional, contrairement à ce qui se pratique à l'heure actuelle. En effet, si je vous remets le budget de la Cité, vous aurez quelques difficultés à faire l'addition ou il vous faudra utiliser une bonne calculatrice pour savoir où le Conseil départemental intervient puisqu'il le fait sur la communication, l'investissement, le fonctionnement, etc. Tout cela manque de clarté ; nous allons donc régler cette question parce que la Cité le vaut, le mérite. Je crois fortement à ce qu'elle représente pour notre territoire.

M. LEGER. – Je confirme qu'il existe bien un effet Cité à AUBUSSON. Non seulement, son succès ne se dément pas, attirant de nombreux visiteurs qui consomment sur le territoire, ce qui est évidemment un très bon point pour les acteurs économiques. Mais il existe aussi un effet Cité direct d'un point de vue économique, lié à la relance de l'activité tapissière à AUBUSSON. La meilleure preuve en est que, dans le cadre du PPC, la CCI lance un projet d'atelier-relais rue Château Favier, mettant 300 000 € sur la table, obtenu du siège parisien, et 300 000 € dans le cadre du PPC. Il faut donc se réjouir. Je sais qu'il y a quelques années, certains étaient sceptiques, mais force est de constater qu'il se passe quelque chose autour de la tapisserie à AUBUSSON et, au-delà, jusqu'à FELLETIN.

Pour ce qui concerne le fonctionnement propre de la Cité, je vous rejoins, madame la Présidente. Il me semble que nous sommes arrivés à la fin d'une première étape, correspondant *grosso modo* à la construction. Aujourd'hui, tant en fonctionnement qu'en investissement, il faut aborder une deuxième étape car j'ai l'impression que ce n'est plus à la hauteur de nos moyens, tant ceux de la communauté de communes que du Conseil départemental. Quelque chose de nouveau est à construire en termes de financement. Je ne sais pas ce que cela pourrait être, je ne sais pas quelles sont les positions de la Région et de l'Etat, dont nous n'avons pas à nous plaindre. Mais nous sentons bien que nous sommes arrivés au bout d'une étape et qu'il faut construire quelque chose de nouveau.

Quand je parle de construire, je veux parler d'en construire l'extension, mais aussi de construire une étape nouvelle de la gestion de cette Cité. Nous ne sommes plus dans l'envergure financière de 2011, cela paraît évident. Ce n'est pas parce que la communauté de communes donnera 30 000 € supplémentaires ou le Conseil général, éventuellement, 50 000 €

ou 100 000 € que nous serons à la hauteur des besoins permettant de faire fonctionner la Cité et de construire cette deuxième tranche.

Mme LA PRESIDENTE. – J'ai craint il y a quelques semaines d'avoir été mal comprise par certains membres – mais par vous, je le sais bien…

M. LEGER. – Vous savez que je vous comprends toujours très bien, madame la Présidente !

Mme LA PRESIDENTE. – … par certains membres du comité syndical sur ces questions financières et budgétaires, lorsque j'exprimais prudemment ces inquiétudes, ou peut-être devrais-je dire ces réalités, car ce ne sont plus des inquiétudes mais bien des réalités. J'ai été très étonnée d'entendre une personne autour de la table – laquelle, étant donné sa profession, avait certaines compétences en matière budgétaire – questionner le directeur comme si je racontais des histoires ! Je me suis dit que l'état d'esprit qui agite la cité aubussonnaise autour de ces questions était tout de même curieux. Quand des difficultés se font jour, il faut le dire et s'attacher à les résoudre très rapidement et, donc, à accorder des moyens nouveaux pour le fonctionnement de cette Cité. C'est ce dont nous avons convenu.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je retiens de vos propos que le Conseil départemental ne laissera pas tomber la Cité internationale de la Tapisserie. J'en suis très heureux et je pense que, si Alain ROUSSET était présent, il dirait de même que la Région ne laissera pas tomber la Cité de la Tapisserie d'AUBUSSON.

Cela ne signifie pas qu'il ne faille pas réfléchir à une évolution de la structure. Nous avions d'ailleurs réfléchi à la transformation de ce syndicat mixte en un EPCC – établissement public de coopération culturelle – qui permettait de garantir la contribution de l'Etat sur trois ou cinq ans. Le problème est que d'un ministre de la Culture à l'autre, les positions évoluent : parfois, elles sont favorables, parfois, toute proposition est rejetée. Il faut, de toute façon, bien mesurer les avantages et les inconvénients de ce type d'établissement public.

Je tiens à souligner la fréquentation qui a atteint 140 000 personnes en deux ans et demi, alors que la fréquentation attendue était de 100 000 personnes. Nous sommes bien au-delà de nos espoirs et nous ne pouvons que nous en féliciter. Il en va de même du regain de l'activité économique, dont je suis favorablement étonné. Les créations d'emplois et ce qu'il advient des personnes qui sortent du cycle de formation sont des surprises plutôt fort agréables, tout comme la multiplication des commandes, y compris des commandes privées.

Par ailleurs, s'agissant de la politique de mécénat, qui est aussi une des caractéristiques de la Cité, nous avons tout de même rassemblé 1,2 M€ de financements privés. Mais le contexte s'est durci, et nous nous retrouvons face à l'exemple type d'une décision nationale ayant un fort impact territorial. Je fais ici référence à la transformation de l'impôt sur la fortune en impôt, l'ISF, en impôt sur les fortunes immobilières, l'IFI, qui a entraîné une chute d'environ 50 % des dons aux fondations et aux associations. Le chiffre officiel, encore approximatif, est d'une baisse oscillant entre 130 000 et 150 000 € en un an. Les personnes

assujetties à l'IFI représentent la moitié de celles assujetties à l'ISF ; elles ont donc réorganisé leurs dotations. Cela représente une perte de l'ordre de 140 000 à 150 000 € pour les fondations et les associations.

Enfin, comme le disait M. DAULNY à la fin de sa présentation, un jugement très sévère de la Cour des comptes a été rendu sur le Mobilier national et les Manufactures nationales, sachant que l'atelier de restauration du Mobilier national installé à AUBUSSON depuis quelques années a permis la création de vingt-cinq emplois. Tout dépend de la lecture que l'on en fait : ce qui peut être perçu comme une menace peut aussi être saisi comme une opportunité. Je n'en lirai qu'une phrase portant sur la rationalisation du fonctionnement : « dans le cadre du futur schéma directeur immobilier, transférer sur des implantations moins onéreuses les activités de production installées à Paris et l'excédent des réserves qui ne pourrait être gardé à Pantin ou à Perret. » Cette piste mérite d'être creusée. C'est la raison pour laquelle je disais que cette menace pouvait aussi représenter une opportunité pour AUBUSSON. Cela dit, très souvent, les préconisations de la Cour des comptes ne sont suivies par personne ! *(Sourires.)*

Mme LA PRESIDENTE. – On se demande bien pourquoi !

En tout cas, lorsque je disais que mon intention était de vous proposer de ne pas abandonner financièrement la Cité, j'imagine que vous mettrez des limites à ces paroles. J'y serai moi aussi vigilante parce que les pourcentages de participation entre le fonctionnement et l'investissement ne sont pas les mêmes pour les trois collectivités. Même si je n'en ai rien dit, ce qui semble se dessiner est que notre participation serait probablement plus forte que celle des autres collectivités puisqu'elle s'établirait à près de 64 % en fonctionnement. Nous serons là, mais tout ne peut aussi se faire aux dépens du Conseil départemental sur un processus qui était porté et reconnu, comme vous l'avez précisé, messieurs, par le Président de Région. Il n'empêche que le blason de la Nouvelle-Aquitaine, ce tissage à 3 500 €, ne s'est pas n'a pas été tissé dans un atelier connu et reconnu. Entre les discours de belles intentions et la réalité des actes, il faut toujours se méfier !

M. LOZACH. – Je pense que c'est une information qui lui a échappé.

Mme LA PRESIDENTE. – J'en suis certaine. Je ne pense pas que ce soit lui qui ait passé la commande. Nous dirons que c'est un faux « grand lion d'Aquitaine », et nous allons lui proposer un nouveau, un beau.

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous invite à me donner acte de la communication de ces éléments. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous l'avions indiqué ce matin, le rapport concernant les acquisitions par la Cité de la Tapisserie est ajourné. Nous passons donc à l'examen du rapport suivant, relatif à la fonction 3.

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORT ET LOISIRS – FONCTION 3

BUDGET 2019

RAPPORT N°CD2019-02/3/23

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur. – Cette fonction 3 recouvre les sous-fonctions suivantes : la culture – à savoir les activités artistiques et culturelles, le patrimoine, les bibliothèques et médiathèques, et les Archives –, les sports, la jeunesse et loisirs.

Concernant les activités artistiques et culturelles, nous revenons au syndicat mixte de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé. Sont prévus, en investissement, 120 000 € au titre du Fonds régional de création de tapisseries contemporaines ; 109 400 € pour l'acquisition de tapisseries ; 16 455 € représentant la quote-part du Département pour le remboursement de l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ; et, en fonctionnement, 445 000 € au titre de la contribution statutaire du Département ainsi que 11 340 € consacrés aux actions de communication.

Pour le Conservatoire Emile-Goué, il est proposé d'inscrire en fonctionnement la somme de 125 000 €, sachant que nous rencontrons toujours des difficultés à trouver son financement étant donné que l'Etat ne participe quasiment plus et que la Région s'est désengagée. La gestion est donc compliquée.

Pour le projet Vallée des peintres entre Berry et Limousin, sont inscrits, en fonctionnement, 12 500 € au titre des actions de développement, dont le pôle de recherche et 640 € pour la réalisation d'une étude sur l'activité de commerce et de service dans le cadre d'un partenariat avec l'Université de LIMOGES et l'EPLEA d'AHUN.

S'agissant du subventionnement de structures diverses du secteur culturel, sont inscrits 430 845 € en fonctionnement pour les structures animant le territoire, tels le Centre culturel Jean Lurçat, la Fabrique ou encore le Centre culturel Yves Furet ainsi que 2 500 € pour l'aide à la création artistique et 2 500 € pour l'aide à la publication d'ouvrages. Pour l'adhésion à des structures œuvrant en matière culturelle, il est proposé d'inscrire 1 000 € en fonctionnement, pour l'Association des Amis des peintres de CROZANT.

Le budget primitif 2019 Patrimoine et paysages s'établit à 126 300 € en investissement et à 189 800 € en fonctionnement. Le détail des dépenses en investissement figure dans le rapport de la Présidente page 339. Dans le cadre des études pour la définition d'un schéma des usages, il est proposé de reconduire 12 600 € en CP pour une scénographie d'un musée des résistances. En fonctionnement, je vous invite à vous reporter également au rapport.

Le projet de budget pour 2019 de la Direction de la lecture publique a été établi à budget constant. Il sera consacré à la poursuite des actions engagées dans le cadre du Plan départemental et d'un nouveau contrat Territoire lecture avec l'Etat, à intervenir en 2019 et 2020. Les actions qui seront engagées sont décrites dans le rapport. Ce budget s'élève à 72 000 € d'investissement et 275 700 € en fonctionnement. En investissement, 42 000 € permettront l'acquisition de mobilier de bibliothèque pour 30 000 € et l'aide aux collectivités pour l'équipement de leur médiathèque – matériel, mobilier, informatisation. En fonctionnement, il s'agira de l'acquisition de documents pour 155 500 €, d'aides en faveur des

collectivités pour 43 500 € et du programme à destination des bénévoles et professionnels des bibliothèques et les actions d'animation, comme Coquelicontes, Mômes à la page ou Mon premier livre, pour 62 500 €.

Comme les années précédentes, le Conseil départemental sollicitera en 2019 les subventions auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, auprès du ministère de la Culture et de la Communication, du Centre national du Livre, de la Société française des auteurs de l'écrit et de tous les organismes et fondations susceptibles de soutenir la politique départementale de développement de la lecture et de prévention de l'illettrisme.

J'en arrive au budget des Archives. Le budget s'établit à 38 000 € en dépenses d'investissement et, en fonctionnement, à 80 000 € en dépenses et nous comptons sur 1 800 € en recettes.

Les projets de numérisation représentent 90 % des dépenses d'investissement. Nous prévoyons notamment la poursuite de la numérisation des registres d'état civil, la fin du programme de numérisation des registres de délibérations de l'Assemblée départementale ainsi que des communes. Un nouveau chantier sera engagé, pour la numérisation de la presse ancienne. Les autres postes concernent l'acquisition de documents d'archives ainsi que de matériel, pour un montant de 4 000 €.

Les dépenses de fonctionnement concernent, pour 47 % du budget, les moyens de conservation et l'achat de produits de conservation et de conditionnement spécifiques. L'amélioration des procédures a permis de prendre en compte plus rapidement les versements aux archives. Les travaux de la cellule de préarchivage se poursuivront cette année. L'autre volet budgétaire, soit 53 % du budget de fonctionnement, sera consacré à la valorisation des collections et à la mise en œuvre des actions culturelles. Le programme 2019 sera tout aussi étoffé que ceux des années précédentes avec une exposition thématique sur l'école primaire. Une conférence a malheureusement été annulée, pour raisons de santé de l'intervenant étant, mais l'exposition est toujours installée dans les locaux des Archives. Elle sera accompagnée de six conférences. A l'automne, aux Archives également, une exposition sous forme d'un trésor d'archives sera consacrée aux documents exceptionnels du Département et aux grands événements ayant marqué son histoire.

Comme pour les bibliothèques, en 2019, le Conseil départemental sollicitera des subventions pour les Archives auprès du Ministère de la Culture et de la Communication et de la DRAC.

S'agissant du sport, le BP 2019 s'élèvera à 538 167 € en fonctionnement et 20 000 € en investissement. En fonctionnement, 208 000 € seront consacrés aux dispositifs de mise à disposition à destination des collégiens de piscine et divers autres équipements et 330 167 € permettront de soutenir les sportifs et d'assurer la continuité des partenariats avec les structures et organismes engagés dans la politique départementale. Je ne cite pas tous les comités départementaux, dont la liste figure dans le rapport pour lesquels les sommes ont été renouvelées à l'identique à 2018. En investissement, la somme de 20 000 € correspond à la mise aux normes des installations sportives par les communes.

Pour ce qui est du secteur Jeunesse et loisirs, une enveloppe globale de 30 100 € est prévue pour le fonctionnement des centres de loisirs sans hébergement. Les dépenses d'investissement concerneront les centres de vacances de SAINT-PALAIS-SUR-MER et

SUPER-BESSE, le Conservatoire Emile-Goué, la Bibliothèque départementale, le Centre artistique Jean Lurçat et les Archives départementales. Le rapport détaille les travaux et leurs montants. Il est à noter une recette de 89 000 € correspondant au remboursement des charges des locaux occupés par la Scène nationale.

Mme CAZIER. – Petit détail, mais la Fabrique n'existe plus.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur. – En effet, le nom a changé. Il s'agit désormais de La Guérétoise de spectacle.

Mme LA PRESIDENTE. – Je tenais à préciser certains points à propos de ce budget dans lequel il nous est souvent reproché d'avoir opéré des coupes extrêmement drastiques. Pour la Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sport et loisirs, investissement plus fonctionnement représentent 8 007 000 €, dont 7,3 M€ en fonctionnement. Je ne saurais plus vous dire exactement si c'était en 2014 ou 2015, mais le fonctionnement était alors à 7,7 M €. Ce n'est pas tout à fait ce que l'on pourrait qualifier de coupes drastiques. Au contraire, *via* d'autres politiques et d'autres aides, certaines associations ont bénéficié d'un accompagnement nouveau, parfois même supplémentaire.

Pour reprendre rapidement les chiffres de synthèse qu'il convient de retenir, nous consacrons aux activités artistiques ou d'actions culturelles plus de 3 M€, à la Direction de la lecture publique près de 350 000 €, au Patrimoine et paysages 320 000 €, aux Archives départementales 120 000 € et aux actions sportives plus de 550 000 €. Je tenais donc à souligner que ce budget de 8 M€ destinés à nos politiques Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sport et loisirs, est loin d'être inexistant.

La parole est M. AVIZOU

M. AVIZOU. – Je ne conteste pas les chiffres que vous venez de donner. Les moyens financiers de notre Département sont ceux qu'ils sont mais, à mon sens, l'investissement dans la Culture revêt toujours un aspect important. Je ne reviens pas sur le rapport qui nous a été présenté par M. DAULNY dans son intégralité. Il y a, fort heureusement, de bonnes choses dans votre action. Je pense, entre autres, dans le domaine de la lecture publique, à la poursuite de l'opération « Mon premier livre » ou encore au Festival du livre de jeunesse dont la cinquième édition se tiendra cette année à CHAMBON-SUR-VOUEIZE.

S'agissant des Archives départementales, tout le monde s'accordera également sur la priorité donnée à la numérisation, qui semble aujourd'hui incontournable, tout comme nous ne pouvons que nous féliciter des expositions, de qualité tout à faire remarquable, qui y sont présentées et féliciter ceux qui les ont conçues.

En revanche, je souhaiterais intervenir sur une information dont j'ai eu connaissance voilà quelques jours à titre personnel en tant que lecteur des Archives départementales. Je veux parler du projet de réduction de l'amplitude horaire d'ouverture des Archives départementales. En effet, depuis le 4 février, donc au début de cette semaine, les archives sont fermées au public

le lundi à titre provisoire, pour un essai de deux mois d'après les indications que nous a données la Directrice des archives en commission, les personnels continuant par ailleurs à travailler tout à fait normalement.

Cette mesure m'interpelle même si, en essayant de rester objectif, je reconnais les arguments qui pourraient le justifier. Parmi ceux-ci, citons la diminution du nombre de lecteurs qui fréquentent la salle de lecture. En quelques années, leur nombre est passé de plus de mille à quelque cinq cents lecteurs. Ce phénomène se constate dans tous les dépôts d'archives en raison de la politique de numérisation qui permet aux chercheurs d'accéder aux collections conservées dans les dépôts à partir de leur ordinateur plutôt que d'avoir à venir les consulter sur place, aux Archives.

On me rétorquera également que cette mesure a déjà été appliquée dans de nombreux départements, quelles que soient les tendances politiques. Je dois l'admettre pour l'avoir vérifié. Ainsi, en Nouvelle-Aquitaine, seuls trois départements, dont la Creuse et la Corrèze, avaient jusqu'à présent maintenu une ouverture cinq jours par semaine.

Cela pose tout de même quelques questions, à commencer par la diminution de l'offre de service au public. Nous sommes unanimes, au sein de cette Assemblée, pour condamner l'Etat lorsqu'il réduit le nombre de fonctionnaires et ferme tel ou tel service public – même si, je le reconnais, il ne s'agit pas d'une fermeture complète, mais d'une réduction de l'offre de service.

J'ai bien compris également que l'essai était de deux mois. Cela nous a été expliqué en commission. Le lundi a été choisi parce que c'est un des jours de la semaine où la fréquentation, sans être la plus faible, est moindre. Mais cela pose malgré tout quelques problèmes. Je pense ainsi à la difficulté d'en informer les lecteurs, notamment ceux qui viennent de loin et qui n'ont pas toujours le réflexe de vérifier les jours d'ouverture. Ils ne sont sans doute pas très nombreux mais, pendant les périodes estivales, beaucoup profitent de leurs vacances pour travailler sur leur généalogie ou effectuer une recherche familiale ou personnelle.

J'ai bien noté également la volonté de faire du lundi une journée réservée en priorité aux visites de classes. C'est une bonne chose.

Je considère toutefois qu'il serait opportun d'allonger la période d'essai. C'est ma proposition. Deux mois me semble un délai trop bref. L'expérimentation a commencé la semaine dernière et devrait se terminer à la fin du mois de mars. Ne pourriez-vous envisager d'allonger la période jusqu'à la fin des prochaines grandes vacances et de ne prendre de décision définitive qu'au mois de septembre, au vu d'une période plus longue d'application de cette mesure ? Cela permettrait de voir si des personnes s'en plaignent.

Enfin, la dernière question à laquelle je n'ai pas la réponse, mais sans doute pourrez-vous me l'apporter, est que ce changement suppose une modification du règlement des Archives départementales. Ce règlement doit-il être voté par l'Assemblée plénière ou simplement par la Commission Permanente ?

Cette modification affecte également le personnel. On m'a assuré qu'il serait occupé à d'autres tâches, mais mon propos n'était absolument pas d'accuser les agents de se tourner les pouces. Je me demandais plutôt s'il ne fallait pas consulter les instances statutaires du personnel pour faire valider définitivement cette mesure.

Je vous remercie par avance des réponses que vous pourrez m'apporter. Si vous ne pouviez me répondre sur tout aujourd'hui, vous pourrez me les transmettre au cours des prochaines semaines.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur. – Nous avons bien pris note de toutes vos questions. L'avantage est qu'en plus de poser des questions, vous apportiez quasiment les réponses ! Il est vrai que la Directrice des Archives nous a communiqué ces informations, et vous avez déjà précisé le contexte, que ce soit à propos de la période d'essai, de l'avantage que cela représente pour les classes, et de l'intérêt que représente la numérisation.

Comme cela a été dit, il s'agit d'une période d'essai. Mme la Directrice s'est appuyée sur le fait que trois départements seulement ne fermaient pas le lundi, mais peut-être que fermer le lundi n'est pas la bonne solution, peut-être aussi y a-t-il quelque avantage à cela. Je ne maîtrise pas toute la question. En tout état de cause, le personnel ne manquera pas d'être associé à ce choix. Quant au fait de prolonger l'essai au-delà de deux mois, c'est également le souhait de Mme la Directrice qui estime, comme vous, que cette durée ne permet pas de mesurer la réelle efficacité de ce nouveau fonctionnement.

Nous avons pris note de toutes vos interrogations et nous ne manquerons pas de vous informer de la suite qui sera donnée à ce projet. Nous aurons des éléments à apporter lors de la prochaine séance plénière du mois de mai, voire avant. Nous tâcherons alors de répondre aux interrogations qui ont été soulevées.

M. LOZACH. – J'exprimerai un regret concernant la culture, qui ne concerne pas à proprement parler le Conseil départemental. Dans la mesure où, me semble-t-il, la Creuse bénéficie d'un regard particulier de la part de l'Etat, je regrette qu'elle ne participe pas à l'expérimentation d'un Pass Culture. Cinq départements ont été retenus en France, aucun n'est un département rural. A mon avis, lors d'une expérimentation, il est bon de retenir des territoires diversifiés, pluriels. Il est bien regrettable que ce ne soit pas le cas, car cette expérimentation concerne 10 000 jeunes, à raison de 500 € par jeune. Cela n'aurait rien coûté au Conseil départemental puisque ce Pass Culture est financé par l'Etat, les éditeurs, les auteurs, les producteurs et autres contributeurs.

J'aurais ensuite une question concernant le sport. Lors de l'examen du Plan particulier pour la Creuse, nous avons relevé que GUERET et l'Agglomération du Grand GUERET ont déposé leur candidature pour être un des centres de préparation pour les JO de 2024. L'appel à candidatures a été repoussé à deux reprises. Il sera probablement lancé au mois de juin. Toutefois, un ensemble de réunions préparatoires s'est d'ores et déjà tenu. Je voulais donc savoir si la participation du Conseil départemental à cette candidature a été actée ou validée. J'en parle parce que nous traitons du budget 2019 et, une fois les projets retenus, il y a fort à parier que les labellisations interviennent très rapidement. Cela concernerait donc la fin de l'année 2019.

Mme LA PRESIDENTE. – N'étant pas du tout compétente en matière de sport, je cède la parole à deux experts, Mme BUNLON et M. DAULNY, qui vont nous expliquer où ils en sont,

ce qu'ils ont fait ces dernières semaines, comment ils sont impliqués et, derrière eux, le Conseil départemental de la Creuse.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur. – A l'ADF, nous avons assisté à une réunion en présence de Thierry REY, le conseiller spécial en charge de la mobilisation des territoires, missionné par le Président Bruno BELIN, bras droit de M. Dominique BUSSEREAU pour tout ce qui a trait au Comité olympique, et de Mme Marie-Amélie LE FUR, Présidente du Comité Paralympique et Sportif Français. Il s'agissait de la première réunion pour l'organisation des Départements dits « Terre de jeux » qui seront territoires d'accueil pour la préparation des Jeux olympiques.

Je confirme ce que vous disiez, monsieur LOZACH, le dossier doit être déposé en ligne fin juin. Le choix interviendra entre septembre 2019 et le début de l'année 2020. Ce dossier doit donc être monté extrêmement rapidement. C'est la raison pour laquelle nous avons organisé une réunion avant-hier. Tous les partenaires étaient rassemblés autour de la table : la Communauté de l'Agglo, la Mairie de GUERET, en toute logique, l'Etat, le CDOS, et Creuse Oxygène, bien évidemment, que l'on ne saurait exclure parce que c'est l'élément moteur du système. M. RAMON était également présent.

Nous sommes rassurés sur plusieurs points. Tout d'abord, tous se rangent derrière ce projet. Il est vrai que nous avons tout à y gagner. Ensuite, dans l'hypothèse où le PPC se passerait mal, le projet aqualudique, la piste de VTT ou l'IRFJS, l'Institut régional de formation Jeunesse et Sport de GUERET seraient subventionnés par l'Etat. C'est déjà un point positif, agréable à entendre de la part de l'Etat. Enfin, l'organisation se met en place et, pour vous en parler, je cède la parole à Mme BUNLON car d'autres réunions seront organisées à l'ADF. Mais c'est un réel plaisir de voir tous les partenaires autour de la table et d'avancer ainsi.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées, rapporteur de la deuxième commission. – Cela a été une véritable opportunité puisqu'ayant eu la chance de me rendre au Congrès de l'ADF avec Mme la Présidente, j'ai rencontré Tony ESTANGUET ainsi que M. BELIN, le Président du Département de la Vienne, qui pilote cette commission. Ces Jeux olympiques ne sont pas uniquement réservés aux sportifs de haut niveau. C'est vraiment le sport pour tous : tout ce qui sera mis en place dans les territoires devrait par la suite bénéficier à la population de ces territoires.

Comme l'a expliqué Laurent DAULNY, cette réunion a regroupé tous les partenaires, dont ceux de l'handisport puisqu'il s'agit des Jeux olympiques et paralympiques. Une demande émane donc également de la commission de l'ADF puisque les partenaires paralympiques recherchent des personnes handicapées pour participer. Nous travaillerons donc avec la MDPH pour rechercher les personnes susceptibles de participer à ces Jeux paralympiques.

La date de la prochaine réunion à l'ADF est prévue le 14 mai. D'autres réunions se tiendront également avec le Comité technique pour cadrer, dans les prochains jours et les prochains mois, les démarches à accomplir pour ne pas rater la date fin juin de mise en ligne du cahier des charges et pouvoir déposer notre dossier de candidature. Je précise que c'est la Ville de GUERET qui portera le dossier. Le Conseil départemental viendra en soutien de toutes ses actions, mais c'est bien elle qui portera le dossier.

M. LEGER. – Un regret, une satisfaction, une demande.

Je serai très bref sur le regret, et me bornerai à constater que le Conseil départemental ne reviendra pas sur le montant attribué au budget de la Scène nationale.

La satisfaction est de voir une reconnaissance de ce dossier que nous avons défendu, que vous défendez, que nous défendrons tous, à savoir celui de la Vallée de la Creuse. Passer dans le magazine *Connaissance des arts* est une belle reconnaissance nationale, même si la portée de ce dossier va au-delà. Je vous invite, si vous ne l'avez déjà fait, à lire la dernière page. Sans doute avez-vous appris qu'en ce moment, RUEIL-MALMAISON accueille une exposition intitulée « Peindre dans la vallée de la Creuse 1830-1930 – Autour de l'Ecole de Barbizon et de l'impressionniste », dont l'ouverture a eu lieu samedi dernier. Peut-être est-ce parce que RUEIL-MALMAISON a d'anciens liens avec la Creuse puisque – je parle sous le contrôle de M. AVIZOU – son maire historique fut, de manière éphémère, député de la Creuse. Peu importe la raison, mais si cela nous fait plaisir pour nos amis de RUEIL-MALMAISON, il serait encore mieux, à mon avis, d'accueillir une telle exposition, au retentissement national, voire international, dans notre département de la Creuse. Vous le savez, cela fait partie de mes chevaux de bataille, mais je pense vraiment que cela renforcerait l'attractivité de notre département, même le temps d'une exposition temporaire.

Enfin, ma demande est en lien direct avec ce dernier point. Pourrions-nous avoir communication du rapport que vous aviez commandé aux étudiants de la *Business School* de Cergy-Pontoise sur la valorisation des peintres de CROZANT et leur cote sur le marché de l'art ?

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur. – Nous allons leur demander de nous remettre ce rapport, et ce sera l'occasion de le présenter aux Conseillers départementaux.

S'agissant des peintres, il est dommage que M. SIMONNET qui était présent à l'inauguration de l'exposition à RUEIL-MALMAISON, soit parti. Mais M. LEGER a raison : l'exposition qui avait été organisée en 1997 à la salle Apollo, rassemblant des tableaux de maîtres, avait été une réussite totale. Elle avait connu un succès fou puisqu'elle avait attiré plus de 10 000 visiteurs en deux mois. La preuve en est que si on le veut, on le peut, d'autant plus que l'Espace Monet-Rollinat de FRESSELINES, qui a été rénové, permet de recevoir des expositions de cette qualité. Nous pouvons donc l'envisager puisque nous disposons désormais de salles susceptibles d'accueillir de telles manifestations, des expositions remarquables qui, il est vrai, attireront de nombreux visiteurs.

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur LEGER, vous nous avez adressé un courrier mais je pense que notre réponse ne doit pas encore vous être parvenue. Votre demande était de savoir s'il serait possible de mettre à disposition des espaces de l'ancien Musée de la Tapisserie. Nous pensons être en capacité, grâce aux compétences réunies au sein de la Collectivité, de réfléchir à la façon de procéder puisqu'au-delà de convaincre, nous voulions surtout étudier les aspects techniques, dont nous avons bien conscience avec la Cité internationale de la Tapisserie, notamment en tant que garants de la sécurité des œuvres. Cela n'est pas si simple mais,

finalement, peut-être plus simple que nous ne l'imaginions dans un département comme le nôtre, le plus *secure* de France. Je plaisante, bien sûr, mais il ne fait aucun doute que nous serons à vos côtés. Cette démarche mérite d'être soulignée.

M. LEGER. – Je me permets de préciser que les choses se sont accélérées depuis le mois de décembre. Nous savions tous que ce projet était un peu dans les limbes. Il a rebondi à la suite d'une rencontre au Ministère de la Culture, qui a demandé à la DRAC de s'en emparer. J'ai rencontré le représentant de la DRAC. Il est encore trop tôt pour affirmer qu'une telle exposition se tiendra en Creuse, mais une certaine accélération a été apportée à ce projet. Nous allons, tous autant que nous sommes, suivre cela avec grand intérêt.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est sûr.

M. LEGER. – On me dit qu'il faut être raisonnable et qu'*a priori*, la concrétisation de cette exposition devra sans doute attendre 2021. Je ne voudrais pas refroidir l'enthousiasme de Laurent DAULNY, mais cela demande à être confirmé car, d'après les techniciens de l'art, si je puis dire, seules deux salles seraient susceptibles de recevoir une telle manifestation, à savoir le Musée de GUERET et l'ancien Musée de la Tapisserie à AUBUSSON.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Il vous est donc proposé de :

- verser une contribution statutaire au Conservatoire Emile-Goué, de 1,725 M€ au titre du fonctionnement ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- verser en investissement au Syndicat mixte de la Cité internationale de la Tapisserie :
    - 120 000 € pour le Fonds régional de création de tapisseries contemporaines ; *(Adopté à l'unanimité.)*
    - 109 400 € pour l'acquisition de tapisseries ; *(Adopté à l'unanimité.)*
    - 16 545 € pour la quote-part du Département dans le remboursement de l'emprunt contracté auprès de la CDC. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Cela correspond en investissement et fonctionnement puisqu'a été inscrit au budget le remboursement d'un emprunt de 1,5 M€ afin de régler la première tranche de la Cité.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale. – En compensation de l'absence de la totalité des FNADT qui avaient été actés…

Mme LA PRESIDENTE. – Partis sur LIMOGES.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale. – … partis, en effet, notamment au Centre Aquapolis de LIMOGES.

Mme LA PRESIDENTE. – Il est proposé d'inscrire en fonctionnement :

- 445 000 € au titre de la contribution statutaire ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- 11 300 € pour les actions de communication et compensations de charges. *(Adopté à l'unanimité.)*

Il vous est également proposé de verser :

- aux associations et structures sportives, les subventions telles que figurant au tableau de la page 345, correspondant à une somme totale de 88 850 € ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- à la Ligue Nouvelle-Aquitaine de cyclisme, qui porte le pôle espoir de GUERET, la somme de 22 867 € ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- enfin, à titre exceptionnel, une somme de 1 500 € à M. Anthony BOURSAUD au titre de sa participation au Dakar 2019. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Son parcours s'est arrêté peu avant la fin, après une fracture du poignet, alors qu'il réalisait une très belle participation.

M. FOULON. – Il était alors 23ème sur 140, sachant que les vingt premiers étaient des pilotes d'usine, c'est-à-dire qu'il est impossible d'être dans le Top 20.

Mme LA PRESIDENTE. – 23, comme la Creuse ! C'est un signe. *(Sourires.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose également de m'autoriser, dans le cadre d'appels à projets, à solliciter des subventions auprès des organismes financeurs – la DRAC Nouvelle-Aquitaine, le Ministère de la Culture, le Centre national du livre, la Société française des intérêts des auteurs de l'écrit – ainsi qu'auprès de tous les organismes et fondations susceptibles de soutenir la politique de développement de la lecture et de la prévention contre l'illettrisme du Département. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous abordons les rapports relatifs à la commission Infrastructures et transports. M. Philippe BAYOL et Mme Armelle MARTIN, qui quittent l'Assemblée départementale, donnent respectivement pouvoir à Mme Marie-France GALBRUN et à Mme Nicole PAILLET.

SYNDICAT MIXTE DE L'AERODROME DE MONTLUÇON-GUERET

RAPPORT N°CD2019-02/4/24

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, rapporteur. – Je vous propose de présenter ce rapport de manière synthétique, mais de revenir sur les détails qui vous intéresse si vous le souhaitez.

Le budget prévisionnel de 2019 est la reconduction de celui de 2018. Les dépenses sont principalement liées aux deux importants projets que sont les essais de drones et l'installation d'une centrale solaire. S'agissant des drones, compte tenu du marché obtenu par Safran, la construction d'un bâtiment de 400 m^2 sera portée par la Chambre de commerce et d'industrie de l'Allier, auquel nous apporterons une participation. Quant au projet photovoltaïque, il nécessitera sûrement des dépenses de raccordement au réseau, mais nous n'en savons pas plus pour l'instant.

Mais M. FOULON souhaite peut-être ajouter quelques éléments ?

M. FOULON. – Pas vraiment, madame la Vice-présidente. Je dirai seulement mon amertume de ne pas voir d'avancée dans le choix définitif de Safran entre occuper un hangar existant en l'aménageant pour accueillir les essais de drones ou créer un bâtiment dédié spécifiquement à cet usage, *ex nihilo* sur le terrain. Nous attendons leur réponse depuis un an et demi, et je sens que plus nous montons dans ces groupes, plus il devient compliqué d'obtenir les autorisations. Je pense que M. LOZACH connaît la chanson. Je me suis un peu énervé l'autre jour en leur signifiant qu'il était temps qu'ils se positionnent, parce que cela commençait à être long.

Sur le projet photovoltaïque, je serais bref également. Nous avons eu une petite surprise désagréable dans la mesure où il était initialement prévu de transporter l'électricité produite par le champ photovoltaïque de dix hectares jusqu'au réseau le plus proche, en l'occurrence à GOUZON. Il s'avère qu'entre-temps, GOUZON est saturé, ce qui nous oblige à aller jusqu'à EVAUX-LES-BAINS, soit un surcoût de 800 000 €. En conséquence, dans le montage du projet de la société ARMORGREEN, ce n'est plus 1 M€ qui permet d'acheminer l'électricité au poste source de GOUZON, mais 1,8 M€ pour aller au poste source d'EVAUX-LES-BAINS.

Je suis surpris, car je pensais qu'une prise en charge intervenait parmi les 95 projets du PPC, et je n'en ai rien vu. Nous allons en discuter. Cela ne fait pas reculer l'investisseur, c'est un point important. Mais nous sommes mis à mal. Donc, là encore, nous avançons, mais pas aussi rapidement que souhaité, sachant que le projet doit être bouclé en février 2020.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets donc aux voix une participation au fonctionnement de ce syndicat mixte à hauteur de 64 000 € ainsi qu'une subvention d'investissement à hauteur de 34 000 €. *(Adoptées à l'unanimité.)*

REGULATION DU TRANSPORT DE BOIS RONDS

RAPPORT N°CD2019-02/4/25

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, rapporteur. – Il vous est proposé de reconduire l'expérimentation. Sans doute me demanderez-vous pourquoi la reconduire autant de fois. En fait, nous ne pouvons pas l'adopter définitivement parce que des évolutions peuvent intervenir à deux niveaux. D'une part, puisque le réseau dérogatoire ne couvre pas l'ensemble du département, l'Etat souhaiterait qu'il soit étendu à toute la Creuse. Le périmètre n'est donc pas encore figé. Une réunion est prévue sur cet effet le 14 février à LIMOGES. D'autre part, l'outil de gestion n'est pas figé et risque également d'évoluer.

Nous vous proposons donc de reconduire l'expérimentation à l'identique pour une nouvelle année. Naturellement, je ne vous apprends rien si je vous dis que, bien souvent, les itinéraires ne sont pas respectés, que les charges ne sont pas conformes et que l'Etat ne verbalise pas.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose donc :

- de reconduire l'expérimentation concernant le réseau dérogatoire permanent de bois rond sur la voirie départementale ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour prendre les décisions modificatives sur ce réseau si besoin était, en fonction de l'évolution de son état. *(Adopté à l'unanimité.)*

PARC DEPARTEMENTAL
BUDGET ET BAREME 2019

RAPPORT N°CD2019-02/4/26

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, rapporteur. – Concernant le bilan 2018, le résultat de gestion s'élève à 236 000 € en investissement et à - 69 000 € en fonctionnement. Pour ce qui est de l'investissement, cela correspond à des livraisons décalées de camions, qui glisseront sur 2019. Nous avions également un report de 2,2 M€ de 2017. Nous clôturons donc à 1,8 M€.

Au budget primitif 2019, il est prévu d'inscrire 1,211 M€ en investissement, dont 200 000 € liés au report ; sinon, il s'agit de matériel supplémentaire. En fonctionnement, nous inscrivons un montant de 7,7 M€, *versus* 8,7 M€ en 2018. Cette baisse tient à l'intégration de l'arrêt progressif des travaux de glissières et de peinture. Le marché de peinture est passé et débutera en mars, à la saison. Celui des glissières sera passé en juin.

Par ailleurs, l'augmentation de prix des carburants et des pièces détachées induit des augmentations des prix des enduits et des granulats. Il est à noter également des révisions

affectant le prix du sel et de divers autres marchés ainsi qu'une augmentation de 2 % des dépenses de personnel, liée notamment à l'ancienneté.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose donc d'affecter le résultat anticipé de la section de fonctionnement, pour un montant de 1 828 636,35 €. *(Adopté à l'unanimité.)*

Je vous invite ensuite à valider le budget annexe 2019 du Parc départemental, tel que proposé à l'annexe 1. *(Adopté à l'unanimité.)*

Je vous propose d'approuver les propositions figurant au rapport, notamment le programme d'investissement 2019 et de donner délégation à la Commission Permanente pour les mises au point de ce programme, afin de le valider définitivement. *(Adopté à l'unanimité.)*

Enfin, je vous invite à prendre acte des modifications tarifaires proposées, et d'approuver le nouveau barème de prestations et ventes de marchandises, qui prendrait effet au 1er mars 2019. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous indique que M. Etienne LEJEUNE donne pouvoir à Mme Pauline CAZIER.

RESEAUX ET INFRASTRUCTURES – FONCTION 6
BUDGET 2019

RAPPORT N°CD2019-02/4/27

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur. – Concernant le réseau d'eau et d'assainissement, je tiens à préciser en réponse aux propos tenus ce matin qu'à ma connaissance, depuis 2015, il n'y a eu aucune volonté ni souhait de réduire la voilure des interventions du Département sur les politiques de l'eau, qu'il s'agisse des milieux aquatiques, de l'eau potable ou de l'assainissement. Si, certaines années, des montants prévus en autorisations de programme se révélaient parfois inférieurs, ils se calquaient sur les besoins communiqués par les services et émis par les unités de gestion, tant pour ce qui est de l'eau potable que de l'assainissement. Il faut savoir que moins de dossiers ont été déposés qu'à une époque, notamment sur l'eau potable, dans la mesure où, je le répète, l'Agence de l'eau rejetait bon nombre de dossiers en l'absence de révision du Schéma départemental d'alimentation en eau potable.

Vous pouvez le constater, les montants qui vous sont présentés prouvent qu'il n'y a pas de désengagement du Département mais, au contraire, une politique de l'eau très volontariste puisqu'en investissement, est inscrit un montant de 10 000 € pour l'acquisition de matériels techniques, mais également 220 000 € pour la poursuite de ce fameux Schéma départemental d'alimentation en eau potable, qui a été engagé en 2017. Il est également à noter

qu'une recette de 150 000 € est attendue, correspondant à la participation de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour le financement de ce schéma.

S'agissant des aides à destination des unités de gestion, des collectivités locales, syndicats ou communes, il est proposé d'inscrire en investissement, pour l'assainissement, 500 000 € d'autorisations de programmes pour les projets à venir et 600 000 € en crédits de paiement pour des aides déjà accordées et, pour l'eau potable, 300 000 € en autorisations de programmes et 600 000 € en crédits de paiement. Un montant de 100 000 € est également inscrit en crédits de paiement, destiné à soutenir deux opérations de recherche en eau profonde sur lesquelles nous nous étions prononcés lors de l'exercice précédent et pour lesquelles une aide maximale de 50 000 € avait été accordée en 2018.

En fonctionnement, est prévue une enveloppe de 65 000 € visant à couvrir les dépenses relatives à l'achat de différents matériels nécessaires à la réalisation d'analyses par le Laboratoire, ainsi que la somme de 50 000 € dans le cadre de l'assainissement collectif. Nous inscrivons également le remboursement d'un trop-perçu à hauteur de 10 000 €.

Ces dépenses s'inscrivent dans le cadre d'une prestation d'ingénierie proposée aux communes et aux EPCI qui générerait une recette estimée à 45 000 €. Concernant les autres recettes attendues, nous comptons percevoir 110 000 € au titre de l'assistance technique et de l'animation en matière d'assainissement et 90 000 € pour la participation et l'animation en matière d'alimentation en eau potable.

Enfin, en ce qui concerne la tarification d'assistante technique en assainissement, nous proposons de maintenir le tarif de 36 centimes par habitant.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous m'inquiétez les uns et les autres. Est-ce vous, monsieur LOZACH, qui indiquiez que les aides à l'investissement en direction des communes et des syndicats en matière d'eau et d'assainissement étaient en baisse ?

M. LOZACH. – En effet.

Mme LA PRESIDENTE. – Des communes vous en ont-elles parlé ou des structures vous ont-elles rapporté que des dossiers n'auraient pas été validés par le Conseil départemental ? Je n'ai pas compris quel était le problème, en fait.

M. LOZACH. – Que vous travailliez sur les dossiers qui, dans un premier temps, ont été retenus par l'Agence de l'eau, j'en suis d'accord. Mais cela ne vous permet pas de dire que tous les dossiers creusois ont été retenus. Vous vous articulez en réalité sur une première sélection, et certains dossiers ne franchissent pas le barrage de cette première sélection.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur. – Reteniez-vous tous les dossiers qui vous étaient présentés ?

M. LOZACH. – Non, je n'ai jamais dit cela, mais les chiffres montrent une baisse.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur. – Monsieur LOZACH, vous n'allez pas me faire croire que vous ne savez pas comment cela fonctionne. Il existe un règlement et des critères. Cela ne se fait pas à la louche, à la tête du client ou par clientélisme. Des priorités sont fixées : priorité 1, priorité 2, priorité 3, etc. Les dossiers qui sont en priorité 4, ou non prioritaires, ne sont pas retenus. L'analyse est plus fine que ce que vous laissez entendre.

Nous avons par ailleurs une convention avec l'Agence de l'eau, que nous sommes actuellement en train de renégocier, par laquelle nous nous engageons sur un certain nombre de points. Il y a donc une cohérence à respecter. Ne véhiculez pas des idées telles que celle-là, totalement fausse, vous le savez pertinemment !

M. LOZACH. – Vous venez encore de dire que l'Agence n'intervenait pas parce que nous n'avions pas de schéma départemental. Il est exact que nous ne l'avons pas élaboré parce que cela ne faisait pas partie de nos compétences. Toutefois, il y a quelques années, l'Agence intervenait, schéma ou pas schéma.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur. – Vous caricaturez.

M. LOZACH. – Vous venez de dire que l'Agence n'intervenait pas parce qu'il n'existait pas de schéma...

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur. – Non, je n'ai pas dit cela. J'ai indiqué que l'Agence avait rejeté un certain nombre de projets. Les présidents de syndicats le savent bien puisque l'Agence le leur a dit. Je me souviens d'une réunion à GUERET lors de laquelle vous aviez été interpellé à ce sujet. Cela ne vous avait pas fait plaisir. L'agence a rejeté un certain nombre de projets en Creuse en indiquant que tant que le Schéma départemental d'alimentation en eau potable ne serait pas actualisé, elle ne suivrait pas ces projets. Vous le savez bien. Voilà quelle est la réalité !

M. LOZACH. – Mais auparavant l'Agence intervenait.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur. – Bien évidemment, l'Agence intervient chaque année sur des projets, mais elle en a refusé un certain nombre en l'absence de ce schéma départemental. C'est ce que j'ai dit, je n'ai pas dit qu'elle avait rejeté tous les projets.

Mme LA PRESIDENTE. – Il s'agit bien de projets sur l'eau potable ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur. – Oui.

Mme LA PRESIDENTE. – Donc, monsieur LOZACH, à votre connaissance, il n'y a pas de commune ou de syndicat qui aurait vu son dossier mis de côté par le Conseil départemental ? Vraiment, je ne comprends pas.

M. LOZACH. – Il y a deux semaines à peine, j'assistais aux vœux du maire de SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES. Dans son intervention, il a parlé d'un dossier qui n'avait pas été retenu. Je n'ai pas suivi son dossier, mais c'est ce que j'ai entendu.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur. – Je peux vous en citer d'autres, à SAINT- LEGER-LE- GUERETOIS et ailleurs. Mais, au cours des deux dernières années, tous les dossiers qui n'ont pas été retenus sont également ceux qui n'ont pas été retenus par l'Agence de l'eau. Cela est une certitude. Vous savez bien que nous arrivons en deuxième niveau, avec des interventions à 10 % ou 20 %. Il est certain que sans les financements de l'Agence de l'eau, ces projets qui atteignent parfois 1 M€ sont irréalisables par une collectivité ou une commune, même si le Département accorde les 10 % résiduels.

Par ailleurs, je vous invite à être prudent avec les déclarations faites lors des cérémonies de vœux. C'est une discussion que j'ai eue avec Armelle MARTIN au sujet du dossier de SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS sur lequel nous ferons le point car des choses ont été dites qui sont totalement fausses : en réalité, l'Agence de l'eau ne s'occupe pas du projet de SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS.

Mme LA PRESIDENTE. – Le règlement n'a pas été modifié. Les dossiers accompagnés par le Conseil départemental sont ceux sélectionnés par l'Agence de l'eau. Tout le monde est-il d'accord sur ce point ? Peut-être, lors de la prochaine plénière, serait-il intéressant, monsieur GAILLARD, de faire revenir les services pour réexpliquer le règlement afin que tout soit clair.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur. – Effectivement.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous pourrions également transmettre par mail la fiche d'action. Cela éviterait à nos élus, quels qu'ils soient, d'être mal à l'aise lors d'interrogations par des Maires.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur. – Tout à fait. Il n'y a aucun souci

à ce sujet. Chaque année, des dossiers sont retenus, d'autres non. Les services travaillent dessus et nous échangeons. Nous ne retenons pas tout, mais vous ne reteniez pas tout non plus, forcément.

Il existe un règlement, qui pose des critères. Mais il faut bien avoir en tête qu'il n'est pas souhaitable de véhiculer de fausses informations. Depuis 2015, il n'y a jamais eu de volonté du Département de réduire la voilure sur des interventions concernant les politiques de l'eau. Bien au contraire ! Mme la Présidente l'avait réaffirmé et, comme nous le verrons par la suite dans un autre dossier concernant les milieux aquatiques, nous souhaitons même développer nos interventions, que ce soit par le biais d'aides financières, d'animation ou d'assistance technique que nous apportons aux collectivités qui en ont bien besoin en termes d'ingénierie.

Mme LA PRESIDENTE. – Pour être encore plus précis, il serait sans doute bon, monsieur GAILLARD, de l'écrire, de le rappeler et de remettre la notice de ce règlement aux élus du Département pour qu'aucun d'entre eux ne se sente pris au dépourvu lorsqu'un Maire lui indique que son dossier n'a pas été accompagné par le Conseil départemental. Chacun saura ainsi répondre, et ces Maires ou ces Présidents de syndicat pourront bénéficier d'un rappel sur les modalités du processus. Ainsi, tout le monde sera satisfait.

La parole est à Mme FAIVRE pour poursuivre la présentation de ce rapport.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, rapporteur. – Pour les routes départementales, sont prévus 10 M€ en investissement, comme cela a été dit ce matin. Le grand chantier de l'année, inscrit au PRIR, est le carrefour de « La Seiglière », pour 3 385 000 € en crédits de paiement. Le marché a été attribué lundi et sera notifié au début du mois de mars. Puis, après une vingtaine de jours de travaux préparatoires, débuteront les terrassements et les travaux pour une durée maximale de huit mois. Cette estimation s'entend TTC ; hors taxes, elle s'élève à 2 650 000 €. C'est plus que ce qui était prévu puisque nous travaillions sur des estimations de 2015. Forcément, avec l'augmentation du prix des matériaux, le budget a augmenté. La subvention de la Région, inscrite en recettes, est de 1 050 000 €. Petite remarque : la subvention, qui était à l'origine de 50 % du coût du projet, représentera donc légèrement moins.

Pour les études, nous avons inscrit 100 000 € en crédits de paiement et de 76 600 € en autorisations de programmes.

Pour le PRID, sont prévus 410 000 € en autorisations de programmes et 110 000 € en crédits de paiement. En autorisation de programmes, sont concernés le Carrefour « d'Angly » à PEYRAT-LA-NONIÈRE, pour 100 000 € ; des dégagements de visibilité sur la RD 4 à « Bonlieu », pour 300 000 €. Il faudra prendre le temps des études. C'est la raison pour laquelle ces projets sont inscrits en autorisations de programme. En crédits de paiement, comme chaque année, nous prévoyons une aire de covoiturage – cette année, elle devrait se situer à JARNAGES au lieu-dit « Pierre blanche » à l'échangeur de la RN 145, pour 110 000 €.

Pour ce qui est des traverses, le budget est en hausse cette année, atteignant 1 627 000 € en autorisations de programmes et 1 907 000 € en crédits de paiement. Vous disposez, page 402, de la liste des principales traverses prévues prioritairement, toujours en suivant les travaux des communes. Cela ne signifie pas pour autant que toutes seront réalisées

puisque, comme chaque année, à l'occasion des DM, nous ajusterons ces traverses en fonction des calendriers des communes. Il ne s'agit pas de la traverse entière du GRAND-BOURG ou de LA SOUTERRAINE. Pour avoir des précisions, je vous renvoie à l'annexe ou nous pouvons en parler.

Bien que le budget en investissement soit en hausse par rapport à l'année dernière, le carrefour de « La Seiglière » représente une part importante. Cela se répercute sur les grosses réparations et les programmes d'axes, qui connaissent donc une baisse. Les grosses réparations représentent toutefois 964 306 € en autorisations de programmes et 1 594 150 € en crédits de paiement dont la liste figure dans le rapport. Quant au programme d'axes, également en baisse, il s'établit malgré tout à 1 753 850 € en crédits de paiement. Enfin, sont prévus un crédit de paiement de 660 000 € pour les grosses réparations sur les ouvrages d'art et un de 450 000 € pour les améliorations de sécurité.

En recettes, sont inscrites comme je l'ai déjà dit, l'aide régionale pour le carrefour de « La Seiglière » ainsi que la redevance annuelle versée par l'Etat au titre des amendes de radars, à hauteur de 730 000 €, mais nous n'avons aucune certitude puisque tous les radars ont été détruits. Nous verrons donc.

En fonctionnement, le budget de l'entretien courant reste constant : 4,5 M€ sont prévus pour les différents travaux d'entretien réalisés par nos agents auquel s'ajoute 1 M€ pour la viabilité hivernale. A cet égard, je précise qu'à ce jour, mille tonnes de sel supplémentaires ont été consommées par rapport à l'année dernière à la même date. Nous en avions consommé un total de 3 800 tonnes l'an dernier. Nous en déjà sommes à 2 700 tonnes cette année. Le Parc signale que de nombreuses lames de déneigement ont dû être changées. Cela dit, cet hiver reste plutôt clément.

M. FOULON. – Il paraît qu'il est fini. Les grues sont passées !

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, rapporteur. – Ce n'est pas sûr ; elles passent et repassent !

Il est à noter également qu'une réunion s'est tenue mercredi dernier sur le secteur de GENTIOUX-PIGEROLLES. Cinq communes étaient présentes : GENTIOUX-PIGEROLLES, FAUX-LA-MONTAGNE, FENIERS, LA VILLEDIEU, SAINT-MARC-A-LOUBAUD. Les communes de LA COURTINE et de ROYERE-DE-VASSIVIERE étaient invitées, leurs Maires ont fait parvenir un mot.

Comme vous le savez, les épisodes hivernaux se sont concentrés sur le Sud creusois, deux d'entre eux ayant été plus critiques que les autres. Cette réunion a été l'occasion d'échanger à ce sujet, de rappeler que les moyens humains et matériels restent constants, qu'en plus du dispositif programmé, des agents ont été mis astreinte non programmée. En fait, il s'agissait surtout de verglas. Même si les couches de neige n'étaient pas épaisses, le danger tenait au gel qui a suivi. Quelques défauts de fonctionnement de matériel ont été relevés, mais de façon très ponctuelle : cela a été le cas notamment d'un équipement de répandage de la saumure sur un engin et de deux accidents de circulation d'engin de déneigement pour éviter, l'un, un camion qui n'a pas laissé le passage, l'autre, des chevaux sur la route. Cela a, bien évidemment, occasionné du retard pour le passage des équipes.

Les échanges avec les Maires ont, par ailleurs, fait ressortir quelques points qui relèvent surtout du réseau de seconde intervention. Mais les Maires comprennent bien que les interventions concernant ce réseau aient lieu plus tard. Globalement, le retour des Maires a été positif ; ils semblaient plutôt satisfaits, y compris ceux de LA COURTINE et de ROYERE-DE-VASSIVIERE dont Jérémy SAUTY et Jean-Luc LEGER avaient pu recevoir des appels, qui nous ont fait également part, dans leur courrier, de leur satisfaction quant au déneigement et aux interventions.

Des pistes d'amélioration ont été évoquées par nos services, à commencer par la communication. Nous pensons à l'édition d'un dépliant d'information sur l'organisation, afin que chacun sache à quel moment et à quelle fréquence passent les agents et à partir de quand ils traitent le réseau de seconde intervention. Il reprendrait également les recommandations et les contacts avec les numéros des UTT.

Ensuite, une vérification technique est engagée sur la qualité du sel de déneigement. Il semblerait que les services de l'Etat, de la Direction interdépartementale des routes du Centre Ouest, la DIRCO, ont également constaté une efficacité qui n'était pas optimale. Ce sont les seuls points qui sont ressortis.

Je ne puis qu'ajouter pour conclure qu'il existe une vraie frontière entre le Sud et le Nord du département. Cette année, dans le nord, nous n'avons pas été trop impactés. Si la situation a été délicate pendant deux jours, tous les transports scolaires ont malgré tout pu passer. Cela n'a pas été le cas dans le sud. Nous ne vivons pas tout à fait dans le même monde !

Quelqu'un souhaite-t-il ajouter un commentaire avant que je poursuive ?...

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – J'étais présent à cette réunion. Je préciserai seulement que les difficultés se sont produites sur deux axes qui ne sont pas prioritaires, mais d'un cran en dessous, c'est-à-dire entre le prioritaire et le secondaire, en raison d'accidents conjoncturels. Vous l'avez dit, le premier jour, deux engins ont fini dans le fossé. Or nous savons bien que si l'on n'attaque pas la neige tôt le premier jour, elle crée une plaque dont il est difficile de se séparer.

Je rappelle également qu'en conclusion, il a été dit qu'il fallait réactualiser nos conventions, que ce soit avec les communes ou les acteurs privés. Ainsi, nous ne savions plus si une convention avait été signée avec FAUX-LA-MONTAGNE. Tout le monde va donc rechercher dans ses archives la convention qui avait été conclue, et voir à quelles conditions financières ou d'assurance.

Mme LA PRESIDENTE. – Il est vrai que c'est très compliqué. Je me souviens d'un jeudi matin où il n'y avait aucun problème à GUERET mais où, en s'éloignant sur la route de SARDENT à PONTARION, il y avait de la neige. Les équipes partent et déneigent et, une heure après, leur travail peut être invisible parce qu'on subit à nouveau une tempête de neige. J'ai moi aussi eu quelques interrogations – ce qui s'est peut-être vu – parce que des élus de MERINCHAL protestaient, arguant que le Conseil départemental ne faisait rien et que c'était bien mieux les

années précédentes – et pour cause puisqu'il n'a quasiment pas neigé ces deux dernières années !

En revanche, nos agents n'apprécient pas vraiment de telles démonstrations. Nous nous sommes donc appliqués à faire ressortir les photocopies des notes qu'ils prennent, de leurs tableaux d'horaires de passage, etc. Nous avons agi de même en ce qui concerne LA COURTINE.

Je sais que certains Conseils départementaux du Massif central, de la LOZERE mais également du CANTAL ou de la CORREZE – et c'est probablement aussi le cas dans autres massifs montagneux – ont travaillé sur un système avec GPS qui fournit, visible en instantané par tous les usagers sur le site internet du Conseil départemental, la progression des équipes. Ainsi, ceux qui critiquent ouvertement et prétendent que les engins ne sont pas sortis et que les agents du Conseil départemental ne sont pas passés peuvent *de visu* constater qu'ils sont bien en intervention à telle heure à tel endroit. Ces petites solutions pratico-pratiques permettent également de valoriser l'engagement des agents du Conseil départemental.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, rapporteur. – L'objectif de cette réunion était de désamorcer très rapidement l'incompréhension ou les doutes des élus pour qu'ils se fassent le relais auprès de leurs administrés et que les agents ne subissent pas le mécontentement général. Comme Mme la Présidente vient de le dire, ils n'apprécient pas vraiment d'en être la cible. Je n'ai pas besoin de vous apprendre que, le matin à la radio, tout le monde prend la parole pour énoncer avec virulence des situations qui ne sont pas avérées. On entend dire qu'ils ne sont pas passés, que c'est inadmissible, et cela ne motive pas nos agents. Si au moins tous les élus, pas seulement ceux de la Collectivité mais également les Maires, pouvaient se faire leurs porte-parole pour dire qu'ils sont bien passés et que certaines situations s'expliquent simplement par la survenue d'un épisode climatique particulier, ce serait une bonne chose.

Les agents suivent le dispositif que nous avons voté. Il est inchangé et il n'y a aucune raison pour qu'il ne soit pas appliqué. Il est rageant de voir que le premier réflexe de certains est de s'exprimer sans aller chercher des éléments d'information. Très clairement, les choses sont faites comme elles le doivent. Un matin à la radio, un chauffeur de transport scolaire, me semble-t-il, disait qu'il était inadmissible que le Conseil départemental ne donne pas de consigne claire et que l'on ne sache pas si les transports scolaires allaient passer ou pas dans le département. C'est n'importe quoi ! Nous savons tous que ce transport dépend de la Région. C'est irritant, d'autant plus que le problème est que ce sont eux que l'on entend le plus.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous poursuivons sur les bâtiments.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, rapporteur. – En ce qui concerne les bâtiments, en investissement, sont inscrits 57 000 € en crédits de paiement pour les opérations de l'avenue Pierre Leroux, 98 000 € en autorisations de programmes pour les bâtiments d'exploitation et 80 000 € pour les travaux de réfection de la couverture du centre de GRAND-BOURG. Globalement, il est proposé d'inscrire en investissement la somme de 574 000 €. Ce montant est en nette hausse, mais certains centres ont besoin d'être rafraîchis et, surtout, les mises en conformité coûtent cher. Je

vous invite à vous reporter page 407 pour le détail des opérations qui expliquent cette enveloppe.

En fonctionnement, il vous est proposé d'inscrire 190 000 € pour les dépenses relatives aux bâtiments de l'avenue Pierre Leroux dont le détail figure dans le rapport. Ces bâtiments sont occupés uniquement par le Pôle Aménagement et Transports.

Je ne reviens pas sur l'aérodrome de MONTLUÇON-GUERET qui a déjà fait l'objet d'un rapport spécifique.

Quant aux crédits consacrés aux autres réseaux, ils concernent essentiellement le numérique. Nous inscrivons toutefois 45 000 € pour des travaux de téléphonie mobile afin d'installer des supports de répéteurs renforcés, adapter et mettre aux normes les pylônes qui sont notre propriété.

Une subvention d'équipement est prévue pour les opérations du SDAN 2017-2021, pour le déploiement de la fibre à domicile. Elle concerne le Jalon 1, mais également une participation au capital de la SPL qui exploite et commercialise. L'augmentation de capital est rendue nécessaire pour faire face au retard sur les recettes des autres Départements. Elle s'élève à 1 M€ par Département sur deux ans, pris en charge à 50 % par la Région. La participation de la Creuse représente donc 250 000 € pour cet exercice et, *a priori*, pour 2020. Toutefois, les recettes arrivant, peut-être ce montant sera-t-il revu à la baisse pour 2020. Nous en reparlerons. Quoi qu'il en soit, 2,32 M€ ont été inscrits qui tiennent compte de cette augmentation. Le solde des opérations de montée en débit est prévu à hauteur de 240 000 €. Enfin, est inscrit un fonds de concours pour le syndicat mixte DORSAL.

Pour rappel, pour le Jalon 1, DORSAL a emprunté 5 M€ pour notre territoire, répartis pour moitié entre les EPCI et le Département. Toutefois, la prise en charge des intérêts de cet emprunt ainsi que le remboursement des premières annuités incombent en totalité au Département, puisque DORSAL remboursera l'emprunt avec les premières recettes. Ce ne sera donc pas avant 2022. Pour les jalons suivants, le montage ne sera pas forcément identique. Les Com-com étant désormais membres à part entière de DORSAL, nous appliquerons la même répartition à parité que sur les investissements. Le fonctionnement et l'investissement seront alors pris en charge pareillement.

La participation de 101 250 € aux frais de fonctionnement de DORSAL est calculée en fonction de notre représentation en son sein. Ces frais sont essentiellement ceux liés à la main-d'œuvre, à l'ingénierie ainsi qu'aux montées en débit. Ces dernières se font en effet sur le réseau cuivre ADSL dont la location est payée à Orange. C'est encore peu pour l'instant, mais la montée en puissance se poursuivra année après année. Donc, même quand la construction sera achevée, nous aurons toujours à notre charge une participation au fonctionnement de DORSAL, d'autant que l'entretien viendra s'ajouter.

Il convient enfin d'inscrire 126 100 € pour le remboursement des intérêts. J'ai regroupé les annuités aux frais financiers, et souhaitais dire quelques mots à ce sujet.

Tout d'abord, en écho au débat de ce matin le rôle de chacun – Région, Etat et Département – dans ce dossier, nul besoin de politique politicienne, je n'ai aucune honte à remercier l'Etat et la Région pour leurs apports financiers ! Les 10 M€, voire plus, du Plan particulier pour la Creuse représentent le coup de pouce qui nous a permis d'aller tout de suite

plus loin, vers un Jalon 1 *bis*. Le Président de Région et son équipe ne sont pas de notre bord politique, mais nous pouvons saluer leur engagement pour le numérique parce que, sans une participation de cette hauteur de la Région, nous n'avancerions pas aussi rapidement que nous sommes en train de l'envisager. La Région met dans son règlement 45,8 % du reste à charge une fois ôtée la participation de l'Etat… et de l'Europe quand il y en a, mais ce n'est pas le cas pour le Jalon 1 *bis* ! Donc, après calcul, puisque l'Etat subventionne à hauteur de 10 M€, sur les 100 M€, cela représente plus de 40 M€ pour le Département. Ce n'est pas neutre. L'Etat accordera sûrement davantage, nous le saurons lorsque son règlement sera réédité.

Nous avons la volonté de parvenir à un 100 % fibre à l'horizon de 2024. Nous travaillons donc au sein de DORSAL pour que, d'une part, les travaux ne s'interrompent pas entre les Jalons 1, 1 *bis* et suivants, et pour que, d'autre part, cela se réalise dans un délai qui soit plus bref possible. Cet objectif de 2024 pourra être tenu si le plan de financement le permet à tous, y compris aux EPCI. Comme nous le disions ce matin, ce n'est pas si facile pour tout le monde. Cela ne le sera pas non plus pour notre Collectivité parce que, si nous pouvons nous réjouir des moyens qui vont nous être accordés, encore faut-il qu'ils soient pérennes. Je dois avouer que, depuis que nous avons appris la bonne nouvelle, je me sens plus sereine pour aller rencontrer les banques.

Nous devrons arbitrer entre deux scénarios, mais nous pouvons envisager que DORSAL porte un emprunt pour 100 % de l'investissement et que les collectivités, EPCI et Conseil départemental, assument les frais financiers et les premières annuités, le temps que les recettes arrivent, comme cela s'est fait pour les 5 M€ dont je parlais précédemment. Ensuite, l'emprunt sera épongé par les recettes. On ne construit pas un réseau pour cinq ou dix ans. C'est la raison pour laquelle nous estimons sa rentabilité sur vingt ans, à horizon de 2042. Sur cette durée, selon des hypothèses plutôt précautionneuses, nous estimons les recettes à 100 M€. Cela signifie qu'à long terme, nos 100 M€ d'investissement seront épongés. Vous me direz que d'ici vingt ans, il y aura de l'entretien et sans doute des travaux d'enfouissement d'une partie du réseau qui aura peut-être été installée en aérien. Mais, comme cela a été souligné par DORSAL hier lors d'une réunion à Creuse Grand Sud, il s'agira d'un réseau public monopolistique puisqu'il n'en existera pas d'autre. Orange ne construira pas d'autre réseau. Les opérateurs seront donc obligés de l'utiliser, et il rapportera de l'argent.

Tout cela dépendra bien évidemment du taux de pénétration, c'est-à-dire du taux de commercialisation. C'est pour cela qu'il faut défendre ce projet. J'ai l'impression de me répéter, car je finis à peine de vous dire qu'il fallait défendre nos agents pour la VH. Mais là encore, les élus doivent se faire l'écho positif de ce projet. Ce matin encore, le compte rendu à la radio du Grand débat à SAINT-LAURENT évoquait des personnes âgées qui s'indignaient que nous n'ayons internet. Là encore, je ne vais pas appeler, mais c'est énervant et nous avons l'impression de répéter sans fin les mêmes choses. Mais si nous sommes nombreux à le faire, ce sera plus efficace.

En revanche, et cela a été dit encore hier aux Maires par DORSAL, il faut vendre ce réseau. Le taux de pénétration à BOURGANEUF par rapport aux prises ouvertes sur le pilote voilà trois mois n'est pas du tout bon. Pour quels motifs ? Tout d'abord, dans la mesure où maintenant, sur le secteur de BOURGANEUF, ils bénéficient d'un bon débit, ils n'en voient pas l'intérêt. C'est plus étonnant pour ce qui est de MASBARAUD-MERIGNAT et FAUX-MAZURAS, mais il est possible que certains n'en voient pas l'intérêt non plus parce qu'ils ne voient pas l'intérêt des usages.

Il est à regretter surtout un gros défaut de communication. Même si des réunions publiques ont été organisées, elles ont rassemblé moins de vingt-cinq personnes. Le Directeur de DORSAL indiquait qu'une réunion rassemblant les communes de SAINT-EXUPERY-LES-ROCHES et d'USSEL avait tout de même accueilli près de 500 personnes, sachant qu'USSEL n'en avait besoin. En deux semaines, SAINT-EXPUPERY-LES-ROCHES, 10 % des habitants avaient déjà souscrit un abonnement, soit 55 abonnements sur environ 500 prises. Compte tenu du délai entre le moment où l'on s'abonne et l'ouverture, ces personnes se sont donc abonnées dès le premier jour.

Elles ne sont qu'une dizaine à BOURGANEUF. Il faut vraiment se faire le relais de ce projet et communiquer. C'est un pilote, donc plus isolé, mais quand le Jalon 1 sera déployé et que des prises s'ouvriront dans toutes les Com-com, le *boom* médiatique sera, je l'espère, plus efficace. Pour l'instant, c'est le contre-exemple. Nous devons vraiment faire beaucoup mieux pour engranger des recettes et pouvoir rembourser l'emprunt.

Mme LA PRESIDENTE. – Je pense que nous souffrons, là encore, du syndrome « Je suis Creusois, je suis malheureux, je suis pauvre, je n'ai droit à rien, et je revendique », et l'on sait ce qui se passe ensuite ! Je mesure pleinement cet état d'esprit car, dans ma commune où nous avons eu des travaux pour une montée en débit pendant quatre mois, tout le monde n'a cessé de rouspéter durant tout ce temps parce que la tranchée avait été faite entre MAINSAT et BUSSIÈRE-NOUVELLE pendant l'hiver et que le goudron n'avait pas pu être réalisé, disant qu'ils se moquaient d'internet et se bornant à souligner qu'il y avait un problème sur la route.

J'aimerais connaître le nombre d'abonnés à avoir souscrit à des offres alors que, tous les jours, les uns et les autres se plaignent de ne pas avoir la fibre et d'être en retard. Je ne comprends vraiment pas ce qui se passe, à part ce fameux syndrome creusois : je suis malheureux, pas beau, pauvre, je ne m'en sortirai jamais.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, rapporteur. – Positivons !

Mme LA PRESIDENTE. – A mon avis, la question des usages est primordiale. Nous ne cessons de l'évoquer. Mme CAZIER parlait ce matin de l'énergie. La question est la même. Les personnes veulent bien bénéficier d'un accès au très haut débit, mais ils ne savent pas pour quoi en faire, peut-être parce que nous sommes dans un département où l'on n'imagine pas ce que pourraient être les usages de demain et où l'on s'obstine à vouloir conserver la vie d'hier.

Nous heurtons toujours à la même problématique. Ainsi, l'on parle beaucoup de la domotique, mais quand vous proposez aux personnes âgées un pack domotique, le bip reste sur la table de nuit ! C'est compliqué, nous devrons réfléchir à cet aspect.

J'en ai discuté avec M. RAMON. Je m'étais rendue il y a un an et demi à AURILLAC au Salon du numérique RURALITIC, en proposant de le tenir en Creuse. M. RAMON a repris cette idée et nous pensions qu'il serait intéressant d'organiser un salon similaire dans le département. Nous l'avions même imaginé sur deux sites, à GUERET et AUBUSSON, pour accueillir les élus et différents acteurs afin de leur montrer concrètement tout l'intérêt du très haut débit.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, rapporteur. – J'ajouterai un dernier point sur le Jalon 1 et l'avance remboursable consentie à Creuse Grand Sud, dont il a été question ce matin. Pour ce Jalon 1, la part de la communauté de communes de Creuse Grand Sud s'élevait à 569 000 € sur quatre ans : 15 % leur ont été versés à la fin de 2018, 45 % le seront en 2019, puis, 20 % en 2020 et 10 % 2021. Cette avance sera remboursée sur vingt ans. Pour la première tranche, cela représente près de 7 000 € par an. Le montage consiste à ce que le Département verse à la communauté de communes, et cette dernière à DORSAL.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer sur ces propositions ?...

Je mets aux voix les propositions qui vous sont faites. Si des modifications devaient intervenir dans ces programmes, comme les autres années, nous les étudierons en fonction de l'état des chaussées, car nous ne savons pas encore si l'hiver est vraiment terminé. Je propose, pour cela, de donner délégation à la Commission Permanente. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons à l'examen du rapport concernant la fonction 8.

TRANSPORTS DEPARTEMENTAUX – FONCTION 8
BUDGET 2019

RAPPORT N°CD2019-02/4/28

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, rapporteur. – Du fait du transfert de cette compétence, nous versons à la Région tous les ans le montant annuel des charges transférées. Cette année, il est fixé à 3 27 821 €.

Par ailleurs, nous inscrivons en recettes, le loyer annuel de 30 000 € des bureaux occupés par les agents en charge des transports. Une réunion se tiendra jeudi prochain, organisée par le service de transport scolaire de la Région, dans cette salle, à destination des AO2 sur la refonte du règlement. Des inquiétudes se font sentir...

M. FOULON. – Plus que des inquiétudes.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, rapporteur. – En effet, si la Région prétend vouloir rendre la participation des familles plus équitable, le règlement va se durcir. La distance entre les arrêts sera augmentée et, en cas de dérogation, les AO2 devront payer. C'est la deuxième réunion sur le sujet ; j'y assisterai en tant qu'AO2. C'est malgré tout une mauvaise nouvelle, et nous n'avons pas fini de nous faire interpeller parce que tout le monde croit que nous sommes encore aux manettes.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est un point de détail mais, à mon humble avis, il est très regrettable que cette réunion se déroule ici, au Conseil départemental. Les organisateurs secondaires, auxquels il sera demandé beaucoup d'efforts, seront invités. Le règlement va être modifié et, comme par hasard, cela se produira dans ces locaux du Conseil départemental. Il est évident que la question de qui fait quoi n'apparaîtra pas clairement.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, rapporteur. – Je les reçois en mairie.

Mme LA PRESIDENTE. – Peu importe, ce n'était pas un reproche, mais une simple réflexion. J'entends bien que, dans le cadre des bonnes relations avec la Région, cela se fasse ici mais, si j'en avais été informée, je vous assure que j'aurais refusé.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, rapporteur. – Il suffit de modifier l'invitation, qui a été envoyée par mail, et de changer de salle.

M. LEGER. – Si nous pouvons aider...

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous rappelle que nous sommes toujours identifiés comme ceux qui agissent... quand cela se passe mal, bien entendu ! Tous les élus autour de cette table doivent avoir reçu, à un moment ou un autre, un coup de téléphone ou un courrier de parents pour leur demander d'intervenir parce que leur enfant n'était plus pris par le transport scolaire ou que le point de ramassage avait été éloigné. Nous avons tous, bien évidemment, pris soin de réexpliquer que c'était la Région qui opérait ces modifications et que c'était à elle que nous transférions leurs demandes, avec bienveillance. Toutefois, il est vrai que le service Transport scolaire de la Région est installé dans les locaux du Conseil départemental et que les agents sont identifiés comme étant ceux du Conseil départemental.

Mon interrogation sur le maintien de ce service au sein du bâtiment de l'avenue Pierre Leroux est donc une vraie question. Vraiment, je m'interroge. Certes, cela nous rapporte une recette, mais cela représente également, je pense, des dépenses d'énergie notamment.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale. – Non, c'est une recette nette.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous verrons si, pour 30 000 € de recettes, c'est opportun.

Ensuite, de la même façon, dans mon intercommunalité, nous ont été transmis les projets de modification du règlement dans toutes ses composantes. Les enfants ne seront plus pris en charge à un kilomètre de distance de l'école mais à trois kilomètres. Ceux situés entre zéro et trois kilomètres ne bénéficieront pas de transport scolaire. Si les enfants sont isolés, les communes ayant une école qui proposent un transport devront payer 500 € par élève et par an

pour que la Région organise un ramassage. Là encore, pas de chance pour les petites communes et les petites écoles ! Cela représentera une lourde charge pour maintenir un service qui est pourtant important. Troisième item qui change : il faudra désormais trois enfants au moins par point de ramassage ; sinon, celui-ci sera supprimé. Quant à la participation financière étalée sur cinq tarifs, cela peut s'entendre, mais des élus pensent le contraire. En tout cas, il m'a été confié que l'objectif fixé par le Président de Région est d'atteindre, globalement, un coût de ramassage de 800 € par enfant au niveau de la Région, quand on sait que certains Départements accordaient la gratuité totale des transports !

J'ai pris soin d'interroger le Conseiller régional en charge des transports, M. Jérôme ORVAIN. Il est venu ici à ma rencontre. J'ai mis en avant tous les arguments négatifs et les inquiétudes que nous ont rapportées les élus.

Je rappelle également qu'un accompagnateur devra désormais accompagner chaque transport concernant des enfants de moins de six ans. Nous y avons réfléchi avec M. MORANÇAIS. Peut-être pourrions-nous, dans le cadre de formations, mettre à disposition les personnes en insertion. C'est une proposition que nous avons présentée à la Région.

Mais il ne faut pas se leurrer, des changements non négligeables s'opéreront probablement au détriment des familles alors que le financement que nous transférons au Conseil régional restera le même. Si la Région réalise des économies, il n'est pas question de continuer à leur verser 7 M€, même s'il n'y a pas de révision possible dans le cadre de la convention. A mon avis, c'est un sujet sur lequel de nombreux élus se retrouveront dans les semaines qui viennent.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Nous avons été interpellés, hier pour ce qui me concerne, par un syndicat d'enseignants sur les difficultés que vous évoquez. Ce syndicat nous proposait de déposer un vœu en ce sens, mais nous étions hors délai pour pouvoir le faire, et nous savons bien que ces vœux sont souvent, malheureusement, des vœux pieux.

Je ne sais pas à quelle étape de ce règlement que vous évoquiez à l'instant nous en sommes aujourd'hui. Ces modifications ont-elles été validées en séance plénière du Conseil régional ou sommes-nous encore dans la consultation et la concertation ?

Mme LA PRESIDENTE. – M. ORVAIN m'a indiqué que ce nouveau règlement devrait passer en plénière au printemps, début mars. Je lui ai répondu qu'il y avait urgence à répondre aux AO2. Dans mon intercommunalité, j'ai suggéré à ceux qui sont concernés de demander une rencontre avec la Région. C'est peut-être ce qui va se dérouler prochainement.

Ensuite, peut-être faut-il travailler au sein de l'AMAC, dans une instance qui regroupe la parole des élus inquiets sur ces modifications à venir. En tout cas, nous serons avec eux parce qu'au pire, la Région devra faire un prélèvement d'office, mais cela pourrait également être un moyen de bloquer pour montrer notre mécontentement.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale. – Un mandat exécutoire.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. JEANSANNETAS.

M. JEANSANNETAS. – Sur ce dossier, je suis toujours surpris que les élus régionaux, très décentralisateurs qui demandent même à l'Etat de nouveaux transferts de compétences, soient tentés d'uniformiser leur politique publique sur l'ensemble du territoire. Nos territoires présentent des spécificités et des habitats différents : en Gironde, le fait d'avoir des vignobles et des terres très riches conduit à un habitat très regroupé, avec un nombre de points d'arrêt réduit. Cela s'entend. Mais l'habitat de la Creuse, très dispersé, nécessite des arrêts plus nombreux, pour des jeunes enfants de huit ans. Ce règlement n'est pas né de rien : ces arrêts visaient aussi à sécuriser les trajets de jeunes enfants prenant le transport scolaire durant des périodes hivernales, afin de leur éviter d'avoir à marcher la nuit au bord de la route, ce qui est extrêmement dangereux.

J'ai toujours du mal à comprendre que ces grands décentralisateurs nous donnent des leçons de centralisme exacerbé sur certains sujets. Mais ce n'était qu'une réflexion.

Mme LA PRESIDENTE. – Que nous partageons !

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Il est très difficile de demander une étude d'impact à une collectivité avant qu'elle prenne sa décision. Mais, en l'occurrence, cela aurait été particulièrement utile parce que le principal impact de cette décision sera la modification de la carte scolaire. La répartition des élèves entre les établissements sera très différente en fonction des contraintes qui seront imposées aux familles. Depuis 1986, un règlement national bordait les choses, même s'il était possible d'y déroger au niveau des Départements. Ce n'est donc pas nouveau. Nous pourrions additionner le nombre d'exemples où l'on prenait un gamin à moins d'un kilomètre en Creuse. Il semble, en effet, que nous nous orientons vers un système plus directif et ma grande inquiétude porte plus sur l'impact que cela aura sur la carte scolaire.

Mme LA PRESIDENTE. – Si cette réunion ne se déroule pas au Conseil départemental mais dans un autre lieu et que, malgré tout, des Conseillers départementaux sont invités à participer à cette rencontre, je leur suggère de bien préciser que nous sommes aux côtés des AO2 et que le Conseil départemental est tout à fait prêt à manifester son désaccord pour ces changements. Je ne souhaite pas intervenir aujourd'hui en prenant la parole à la place des AO2, mais je le ferai volontiers avec elles si elles le souhaitent. A bon entendeur...

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets. – Pour information, la réunion a lieu jeudi matin à 16 h 30, et le règlement intérieur est soumis à l'appréciation du CDEN.

M. JEANSANNETAS. – Si cela passe en CDEN, c'est que nous sommes dans la phase de décision.

M. FOULON. – Madame la Présidente, étant donné les questions soulevées, je me demande s'il faut voter ce montant. Par rapport aux modifications qui se profilent, ce serait un message que nous enverrions à la Région.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous délibérons sur des inscriptions budgétaires. Nous ne sommes tenus d'envoyer le versement. Suggérez-vous que nous ne payions plus à partir du mois prochain ?...

M. FOULON. – Je n'ai pas dit cela. Je ne sais pas. C'est une question que je pose.

Mme LA PRESIDENTE. – L'inscription budgétaire se fait tout de même au regard de la convention.

M. FOULON. – Mon propos est sans doute exagéré mais, s'ils introduisent une réforme pour réaliser des économies, je ne vois pas pourquoi nous continuerions à verser 7 M€ par an à titre de compensation pour un service moindre. Le transfert ne prévoyait apparemment pas de clause de revoyure.

Mme GALBRUN. – Il ne sera pas simple de dénoncer la convention.

M. FOULON. – Ce sera délicat, sachant que la clause de revoyure n'a pas été inscrite à l'époque parce qu'ils ne l'ont pas voulu. Je me trompe ?...

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale. – Cette convention a été validée par le Conseil d'Etat. Si vous voulez vous y attaquer, vous pouvez toujours ! Je veux dire juridiquement. Pour le reste, je suis d'accord avec vous sur le fond. Mais je ne vois pas comment nous pourrions faire.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est une action politique. Mais il est difficile de la mener en tant que Conseil départemental alors que nous n'avons la compétence ni sur la carte scolaire, ni sur le primaire, ni sur le transport scolaire. Mais des organisations ont su se structurer dans ce département à maintes reprises pour manifester leur courroux en tant que de besoin.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Dans cette histoire, je trouve incroyable qu'un élu régional creusois vienne dans nos locaux expliquer à ses collègues élus que le service

scolaire va être diminué de manière drastique. Je ne sais pas, mais on a beau être Conseiller régional et appartenir à une majorité, quand la décision prise présente des aspects néfastes sur le territoire en termes de service public, on ne cautionne pas ! Cela m'a toujours paru insensé que des élus suivent, tête baissée, une majorité, y compris quand ses décisions sont défavorables à leur territoire.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous avons aussi la chance d'avoir dans le département une Vice-présidente régionale en charge de la ruralité. Peut-être faut-il également la saisir.

Je vous invite à me relater ce qui se sera dessiné jeudi prochain.

Cette somme sera donc inscrite au budget prévisionnel parce qu'au regard de la convention, nous ne pouvons pas faire autrement. Mais nous nous gardons la possibilité de suspendre les versements à la Région.

M. FOULON. – Très bien ! Nous verrons leur réaction si nous ne versons pas les 7 M€.

Mme LA PRESIDENTE. – Vont-ils s'en apercevoir avec leur budget à 3 Md€ ?

M. LOZACH. – Ce que vous êtes en train de dire, c'est le contenu d'un courrier adressé par le Président de Région aux Maires et aux AO2 ? Nous n'avons pas eu d'information officielle.

Mme LA PRESIDENTE. – Il s'agit seulement de mails, monsieur LOZACH.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – J'ai transmis à Marie-Thérèse VIALLE le courrier que nous avons reçu en mairie. Nous vous le ferons suivre, monsieur LOZACH.

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, il faudrait le lire.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Je vous en ferai lecture, monsieur LOZACH.

Mme LA PRESIDENTE. – Pouvez-vous nous la lire, monsieur LOZACH, comme vous l'avez entre les mains ?

M. LOZACH. – Le courrier que vous me donnez est l'invitation à la réunion. Mais nous n'avons pas les modifications que vous évoquiez concernant les points de prélèvement, le financement, les dérogations éventuelles.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale. – Ceux qui siègent au CDEN ont reçu le projet. Malheureusement, je ne l'ai pas ici. Sinon, je vous l'aurais communiqué sans aucun problème. Tout le projet est exposé, avec les dérogations pour les Départements de la région Limousin qui avaient un système différent. Donc, au lieu d'entrer en vigueur à la rentrée 2019, il sera appliqué dans la Creuse en 2022. Mais toutes ces modalités y figurent. Ce projet sera soumis au CDEN à 16 h 30, jeudi prochain.

M. LOZACH. – Pourrions-nous en avoir un exemplaire ?

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale. – Oui, je le ferai imprimer si vous le souhaitez. Il est enregistré sur mon téléphone.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, rapporteur. – Je l'ai sous les yeux, il s'agit d'un document PowerPoint, que je vous transférerai. Je ne vous en donne pas lecture intégrale.

Pour reprendre les principaux éléments de ce projet de nouveau partenariat, la tarification solidaire est en cours d'élaboration et devrait comporter cinq tranches et permettre à l'AO2 de venir abonder la participation familiale. Une tarification modérée sera appliquée pour les navettes RPI, de regroupement pédagogique intercommunal.

Un tableau récapitule l'avant et l'après. Ainsi, de l'inscription papier actuelle, nous passerons à une inscription en ligne. La distance entre deux arrêts reste identique : de 500 mètres pour les écoliers et d'un kilomètre pour les collégiens et les lycéens. En revanche, la distance entre l'arrêt et l'établissement passerait d'un kilomètre à trois kilomètres. Voilà la principale différence ! La participation, qui est de 15 % pour les AO2, passera à 500 € facturés à l'AO2 pour les élèves bénéficiant d'une dérogation. Je rappelle que la tarification AO2 est libre. La tarification pour non-ayant droit serait de 135 € pour les internes et de 180 € pour les demi-pensionnaires. La tarification solidaire reste à définir et les ayants droit, dont le transport ne peut être assuré, bénéficieront d'une aide individuelle de transport.

Donc, au-delà de la formule de tarification qui reste encore à définir, les principaux changements portent donc, premièrement, non pas sur la distance entre deux arrêts, mais sur celle entre le dernier arrêt et l'établissement, qui passe d'un à trois kilomètres, et, deuxièmement, sur la somme de 500 € par élève bénéficiant d'une dérogation. Je souligne que, contrairement à ce que certains avaient compris, ce n'est pas la famille qui paie mais l'AO2. Autant dire que pour tous ceux qui sont en gestion directe, les dérogations seront peu nombreuses.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vais mettre aux voix cette inscription budgétaire. Si nous abstenions, cela serait peut-être un peu fort ?...

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, rapporteur. – Notre budget serait déséquilibré.

M. FOULON. – Mais si, faisons-le, il faut envoyer du bois !

Mme LA PRESIDENTE. – Ce serait un acte politique.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, rapporteur. – Mieux vaut un article dans la presse que s'abstenir.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale. – Ce chapitre 938 ne comporte pas que la participation reversée à la Région.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets donc aux voix cette inscription budgétaire. *(Adoptée à la majorité – une abstention.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous abordons les rapports de la commission du développement durable des territoires.

BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES » 2019

RAPPORT N°CD2019-02/5/29

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur. – Ce budget annexe a été créé lors de la séance plénière du 14 décembre 2018 afin de permettre au Département de vendre l'énergie des centrales photovoltaïques en projet. Il est proposé aujourd'hui d'approuver ce budget annexe primitif, qui applique la nomenclature M4 avec autonomie financière.

Les principaux investissements concernent la réalisation de deux centrales, à l'Etang des Landes et à ROYERE-DE-VASSIVIERE. Les dépenses – travaux et études – s'élèvent à 55 400 € et les recettes provenant d'un emprunt de 40 000 € et d'un virement de la section fonctionnement. En fonctionnement, outre les frais de maintenance, nous retrouvons en dépenses, l'impôt sur bénéfice et la taxe d'utilisation des réseaux publics d'électricité, TURPE. Toutefois, les recettes provenant de la vente de l'électricité n'interviendront qu'au bout d'un an, à la date anniversaire du raccordement. Est donc prévue une subvention de démarrage de 19 200 € afin de sécuriser la trésorerie de ce budget annexe ; cette année, le virement à la section d'investissement s'élèvera à 15 400 €.

Par ailleurs, l'un des projets retenus dans le cadre du Plan particulier pour la Creuse est la création d'une société d'économie mixte « Energies départementales ». L'étude de faisabilité sera engagée par le SDEC en lien avec ses partenaires. A terme, si cette structure lui

paraît adaptée pour porter ses projets d'énergies renouvelables, le Département pourrait y prendre des parts.

J'ajouterai, puisque ce point a été abordé ce matin, que l'engagement de 19 200 € du Département sur ce projet peut paraître timide mais, auparavant, il n'y avait rien. Nous apprenons, nous démarrons certes timidement, mais un certain nombre d'éléments sont à prendre en considération. Nous ne sommes pas partis au hasard en nous disant que nous allions développer du photovoltaïque parce que c'est à la mode. Le projet actuel est de lancer les deux sites dont je vous ai parlé. Le troisième serait que le Laboratoire départemental fonctionne en autoconsommation. Le Centre régional des énergies renouvelables, le CRER, qui travaille sur ces dossiers depuis un moment, a étudié la faisabilité de potentiel photovoltaïque de vingt-huit bâtiments du Département. De nombreux paramètres entrent en ligne de compte. Il n'est pas forcément intéressant d'installer du photovoltaïque sur toutes les structures. Les projets les plus pertinents ont été retenus, mais d'autres pourraient être également s'inscrire dans ce cadre. Nous avons démarré, il va falloir poursuivre.

Nous avons eu tout récemment, puisque cela date d'hier, une réunion avec le CRER portant sur un autre domaine puisqu'il s'agissait des potentiels des chaufferies au bois, bois déchiqueté ou granulés. Au stade actuel, nous avons fait une présentation aux collèges de CROCQ, DUN-LE-PALESTEL, CHAMBON-SUR-VOUEIZE et de CHENERAILLES, qui présentent un potentiel tout à fait intéressant, d'autant plus que les chaudières de ces établissements ont entre 25 et 40 ans. Il faudra donc en envisager prochainement le remplacement. A DUN-LE-PALESTEL et CHAMBON-SUR-VOUEIZE notamment, des aspects intéressants incitent à lancer la réflexion pour envisager ces modes de chauffage totalement différents, qui présentent un réel intérêt économique et vont dans le sens du développement durable. Nous avons eu cette présentation du CRER hier. Les deux sites les plus intéressants, offrant un taux d'amortissement entre sept et huit ans, sont les établissements de CHAMBON-SUR-VOUEIZE et DUN-LE-PALESTEL qui sont actuellement chauffés par vieilles chaudières au fioul.

Tout cela pour dire que, dans ce domaine des énergies renouvelables, nous démarrons timidement certes, mais nous avons vocation à monter en puissance et œuvrer en ce sens est une nécessité.

Mme LA PRESIDENTE. – Plus personne ne demande la parole ?...

Je propose de voter ce budget annexe « Énergies Renouvelables » 2019, tel qu'annexé, qui est assujetti à la TVA avec une déclaration de TVA trimestrielle. *(Adopté à l'unanimité.)*

ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT – FONCTION 7
BUDGET 2019

RAPPORT N°CD2019-02/5/30

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur. – Pour ce qui concerne

l'environnement, nous retrouvons les actions en faveur des déchets ménagers et du milieu naturel.

Pour ce qui est des déchets, il est proposé d'inscrire 21 500 € en fonctionnement, dont 11 500 € pour l'acquisition de matériels divers et pour des prestations de services visant à développer les bonnes pratiques au sein de la Collectivité, et notamment pour accompagner sept collèges dans l'amélioration du traitement de leurs déchets. Situés sur le territoire d'Evolis, ils versent en effet une redevance incitative pour la collecte des ordures ménagères. Enfin, 10 000 € sont prévus pour solder les engagements pris lors des exercices précédents.

S'agissant de la politique en faveur de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, nous nous inscrivons dans le cadre du second Schéma départemental de gestion des milieux aquatiques, voté en décembre 2016. Pour les études d'aménagement, nous prévoyons 10 000 € en autorisations de programme et 10 000 € en crédits de paiement pour les aides accordées au cours des exercices précédents.

Là encore, nous ne nous désengageons pas. Nous montons, au contraire, en puissance puisque nous inscrivons 100 000 € en autorisations de programme pour les projets de maîtrise d'ouvrage public. C'est la première fois qu'un tel montant est prévu. Auparavant, il était de 60 000 €. L'explication, dont nous ne pouvons que nous féliciter, est que, grâce au Schéma départemental, le département de la Creuse est quasiment entièrement couvert par des contrats territoriaux des milieux aquatiques. C'est une excellente chose, mais cela signifie que des besoins nouveaux ont émergé, ce qui est assez logique. Cela nous conduit donc à augmenter nos investissements. Nous mettons en cohérence les actions que nous soutenons et les moyens mis à disposition des collectivités : 60 000 € en crédits de paiement pour les aides accordées lors des exercices précédents et, pour les projets de maîtrise d'ouvrage privé, 20 000 € en autorisations de programmes et 20 000 € en crédits de paiement.

En fonctionnement, il est proposé d'inscrire 75 500 € en dépenses : 40 000 € pour les analyses de qualité des eaux par le Laboratoire, 20 000 € pour la contribution à l'EP Loire, qui suscite des discussions difficiles car nous avons le sentiment de verser pour pas grand-chose, 10 000 € pour les contrats de rivière et 2 500 € pour le suivi du label « Site rivières sauvages ». En recettes, nous inscrivons 69 500 €, correspondant à la participation de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour la cellule ASTER.

J'en arrive à la politique en faveur du patrimoine naturel.

Pour le Conservatoire des espaces naturels, conformément à l'accord-cadre 2014-2020, il est proposé d'inscrire en investissement 20 000 € ainsi que 18 000 € pour reconduire la convention signée avec le CPIE des Pays Creusois.

Dans le cadre des Espaces naturels sensibles et de Natura 2000, sont prévus 7 000 € en investissement pour procéder aux premières acquisitions foncières dans la vallée de la Creuse et 62 000 € en fonctionnement pour des actions dont le détail figure page 435 du rapport. S'agissant des recettes, une subvention de 17 500 € est attendue de l'Etat et de l'Europe pour les contrats d'animation des sites Natura 2000.

Pour ce qui concerne la réserve naturelle de l'Etang des Landes, il est proposé d'inscrire en investissement 282 000 € de dépenses, dont le détail figure page 435. Les travaux en cours seront finalisés laissant espérer de bonnes conditions de gestion de l'Etang dans les

délais prévus et, en recettes, nous inscrivons 50 000 € au titre de la participation du FEDER aux travaux de construction d'ouvrages hydrauliques. En fonctionnement, il est proposé d'inscrire 98 500 € en dépenses, pour permettre l'acquisition de matériel, assurer la mission de suivi scientifique ainsi que la poursuite du programme d'animation. En recettes, outre le produit des ventes de la régie, d'un montant de 500 €, la participation de l'Etat, identique depuis un certain nombre d'années, s'élève à 85 000 € et celle du FEDER à 40 000 €.

En subvention « Environnement », il est proposé d'inscrire 5 000 € pour diverses subventions versées à des organismes tels que GMHL ou la Société mycologique du Limousin.

Pour ce qui est de la politique relative à la gestion de la forêt départementale, nous proposons d'inscrire en investissement 20 000 € en autorisations de programme et 45 000 € en crédits de paiement ainsi que 5 000 € en fonctionnement pour les frais de garderie auprès de l'ONF. Les recettes proviennent essentiellement de la vente de bois sur la commune de ROYERE-DE-VASSIVIERE, pour un montant de 37 000 €.

Au titre des adhésions, il est proposé d'inscrire 2 400 €, qui concernent les Réserves Naturelles de France, les Syndicats des étangs, le CEN et l'ARSATESE.

En ce qui concerne l'énergie, dans le cadre du Plan Climat Energie territorial, ou PCET, le Département a l'obligation de réaliser tous les trois ans un bilan carbone. Le prochain se fera en 2018-2019. Deux agents de la Collectivité ont été formés à cette méthode de bilan carbone, mais il conviendra d'en former un troisième en 2019 pour prévoir des actions de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie auprès du personnel de la Collectivité. Cela reste un des principaux enjeux du PCET. A cet effet, il est proposé d'inscrire 10 000 €.

Pour les énergies renouvelables, il est proposé de reconduire les adhésions au CRER et au réseau AMORCE, pour un total de 1 000 €. Au vu de la qualité du travail produit sur le photovoltaïque, cette adhésion de 500 € au CRER permet de bénéficier d'un excellent travail à peu de frais.

Je ne reviens pas sur le budget annexe qui a déjà été évoqué. Il est proposé de verser une subvention initiale de 19 200 €.

Enfin, dans le cadre du Plan de prévention du bruit dans l'environnement, PPBE, il est proposé d'inscrire 7 000 € pour la réalisation d'une étude préalable à son élaboration pour la RD 4, sur les communes de GUERET et SAINTE-FEYRE.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer sur ce rapport ?...

Nous allons donc passer au vote.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale. – Une partie du rapport n'a pas été présentée.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Il me revient en effet de présenter également la sous-fonction 74 : Aménagement et développement rural.

A ce titre, il vous est proposé d'inscrire en section d'investissement, 171 791 € en crédits de paiement, qui seront à répartir entre la part « équipement rural » et la part « autres équipements » du FDAEC, respectivement 48 337 € et 59 080 €, et 64 374 € pour faire face aux engagements antérieurs d'aménagement des salles de loisirs.

Pour le syndicat mixte de la Fôt, comme tous les ans, nous inscrivons un crédit de 9 600 €.

Pour la randonnée et les loisirs de nature, partie pilotée plutôt par Laurent DAULNY, le budget s'élève à 100 000 € en fonctionnement et 30 000 € en investissement. Le détail figure dans le rapport.

Mme LA PRESIDENTE. – Comme je vous le disais ce matin, il est prévu d'inscrire une recette DGE à hauteur de 2,6 M€, en sachant que des modifications interviendront probablement.

Enfin, Hélène FAIVRE s'étant absentée, je reprends la main pour préciser que les études et les travaux sur les bâtiments sont inscrits à hauteur de 78 500 €, en investissement et fonctionnement.

Avez-vous des interrogations sur ces derniers chapitres ?...

Je vous propose donc d'approuver l'ensemble des propositions relatives à la fonction 7 Aménagement et environnement, qui se traduisent par les inscriptions budgétaires qui seront appréciées dans le cadre du vote global du budget, et notamment :

- d'accompagner le syndicat mixte de la FOS, en accordant une participation statutaire à hauteur de 9 600 € ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- d'accorder cette fameuse subvention, nécessaire au démarrage du budget annexe « Energies renouvelables », à hauteur de 19 200 €. *(Adopté à l'unanimité.)*

ANIMATION TERRITORIALE

RAPPORT N°CD2019-02/5/31

Mme LA PRESIDENTE. – Il s'agit d'un dossier dont nous parlons depuis un certain temps. La nouvelle politique territoriale du Département se concrétisera par des contrats de territoire, les contrats Boost'ter. Nous avons souhaité, ce qui explique que cela prenne du temps, que chaque partenariat soit du cousu-main, construit sur mesure. Comme expliqué dans le rapport, nous recherchons un partenariat reposant sur l'intercommunalité, offrant la possibilité d'associer des communes, des syndicats et des associations – bref, tout maître d'ouvrage que l'intercommunalité verra d'intérêt pour accompagner des projets structurants.

Ces contrats se veulent plus souples et, donc, moins descendants. C'est peut-être ce qui perturbe les collectivités, mais c'est un travail intéressant entre les agents de développement des intercommunalités et ceux du Conseil départemental. Nous souhaitons ainsi favoriser des actions de transversalité et de novation s'appuyant sur des outils collaboratifs entre le Conseil départemental et les intercommunalités et, cela va de soi, en maintenant l'accès à l'ingénierie départementale, comme c'est déjà le cas. Je pense, par exemple, à l'ingénierie apportée par la PMI pour ce qui est de la petite enfance ou encore par le SATESE en ce qui concerne l'environnement.

Grâce à ce partenariat technique fort entre les services du Département et les EPCI, l'animation partenariale sera renforcée. L'équipe « animation territoriale » du Pôle Stratégies territoriales sera chargée du suivi de ces contrats. Le Département pourra accompagner, en partie, un poste d'animateur généraliste ou thématique au sein des intercommunalités, qui sera également le référent technique qui assurera le suivi du contrat. C'est une petite bulle d'oxygène pour les projets des intercommunalités – je sais parfaitement de quoi nous parlons – qui sont sur des volets hyper-administratifs pour celles qui ont fusionné, où rien n'est simple entre les compétences, les statuts et les différentes démarches à engager. C'est même extrêmement complexe.

Ces contrats se voudraient également être un support de solidarité et d'équité territoriale. Ainsi, le niveau d'intervention du Conseil départemental sera-t-il ajusté pour chaque territoire en fonction d'indicateurs définis dans le règlement que nous écrirons ensemble et que nous validerions par la suite en Commission Permanente.

Marie-Christine BUNLON évoquait le Congrès de RENNES. En Ille-et-Vilaine, pour les territoires les plus fragiles, la dotation par habitant était supérieure à celle des territoires dont la situation est meilleure. Nous pourrions imaginer que, pour certaines intercommunalités qui nécessitent plus d'accompagnement financier, la participation par habitant soit plus élevée. Là encore, c'est parce que nous estimons qu'il est important d'accompagner des projets structurants là où c'est le plus difficile.

Après la lecture que vous avez pu faire de ce rapport et cette définition cadre d'intervention générale, avez-vous des questions précises à poser ?... Il faut en profiter, puisque Eric MATHE qui suit ce dossier est à nos côtés.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Pouvez-vous préciser ce qu'est le Conseil de territoire à l'échelle locale ?

M. MATHE. – Le Conseil de territoire est l'organisation locale de la vie du contrat, entre le Département, les EPCI et les partenaires du contrat. Puisque nous sommes bien sur un projet de territoire, les porteurs de projet sont associés. Le Conseil de territoire est la structure qui fera vivre le contrat et pourra, éventuellement, être amené à proposer des compléments et des modifications nés des besoins du territoire.

Mme LA PRESIDENTE. – L'idée est d'être dans ces postures plus souples que les CUC, ces fameux comités uniques de concertation. Ce conseil de territoire permettra un pilotage que nous souhaitons très localisé, au sein de chaque EPCI.

Plus personne ne souhaite s'exprimer ?...

Si tel est le cas et avant de procéder au vote, je précise que M. Jean-Jacques LOZACH a donné pouvoir à Mme Agnès GUILLEMOT et Mme Marinette JOUANNETAUD à M. Jean-Baptiste DUMONTANT.

Je vous propose donc :

- d'approuver le cadre d'intervention général qui définira cette nouvelle politique territoriale pour la période 2019-2023, qui intègre les grands principes de la contractualisation avec les intercommunalités et les éléments de structuration des contrats pour la période de mise en œuvre 2019-2020 ;
- et, en cas d'accord, de donner délégation à la Commission Permanente pour tout décision relevant de leur mise en œuvre, notamment l'adoption du règlement d'intervention financière du Département et de chacun des huits contrats à venir, et de m'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision. *(Adopté à l'unanimité.)*

MACEO
APPEL A PROJETS DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR
« TERRITOIRES D'INNOVATION »
ADHESION 2019

RAPPORT N°CD2019-02/5/32

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Il est proposé d'adhérer à MACEO afin de pouvoir poursuivre notre partenariat. Dans le cadre de l'appel à projets du programme d'investissement d'avenir, PIA, « Territoires d'innovation », nous répondons à la candidature « Happi Montana » au titre de deux missions. La première porte sur l'accompagnement à la préfiguration d'un laboratoire d'innovation publique, pour 51 425 €. La seconde a trait à un projet de santé par la nature sur la réserve naturelle de l'Etang des Landes, pour 35 844 €. Ces actions sont actuellement conduites au sein du Conseil départemental, rassemblant des élus, des agents mais également des habitants du territoire. Je pense notamment à ceux de LUSSAT.

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ceux qui étaient présents, mais je pense que vous étiez nombreux à l'être, ces deux projets ont été présentés lors de la cérémonie des vœux afin de les faire partager également aux agents. Nous avons, en fait, laissé faire les choses et c'est cet accompagnement qui a permis aux services concernés mais aussi, au-delà, à tous ceux qui le souhaitaient puisque nous nous appuyons sur des méthodes vraiment transversales, de s'impliquer dans ces nouveaux projets et leur conception. Nous avons présenté dernièrement

devant le comité de pilotage l'avancée du projet concernant le laboratoire d'innovation publique. M. RAMON était présent et a trouvé que cela présentait un grand intérêt. Ils l'ont d'ailleurs repris dans le Plan particulier pour la Creuse dans le cadre de l'accompagnement financier pour le démarrage.

J'ajouterai que nous avons à nouveau rencontré MACEO et, comme je l'indiquais ce matin, ils se mettraient à notre disposition pour la réponse à l'appel à projets « Attractivité à l'échelle du Massif central ».

Vous a-t-on également indiqué que le fameux projet « Joyeuse montagne » a été retenu à l'échelle nationale parmi un nombre élevé de candidatures et fait partie des vingt derniers lauréats qui présenteront leur candidature de manière plus approfondie ? Nous aurons les résultats au printemps. Ce que je qualifie de « Joyeuse montagne » est bien évidemment le projet *Happi Montana* !

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines. – Ainsi francisé, nous ne comprenions plus !

M. LEGER. – Il s'agit d'une moquerie à mon égard, mais tant mieux si ce projet est retenu !

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose donc :

- de poursuivre notre partenariat avec MACEO dans le cadre de l'appel à projet « PIA - Territoires d'innovation », par l'engagement dans la candidature Happi Montana au titre des projets « santé par la nature » et « création d'un laboratoire d'innovation publique » ;
- de confier à la Commission Permanente le soin de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette candidature ;
- d'adhérer à l'association MACEO pour l'année 2019, pour un montant de 3 500 € ;
- de m'autoriser à signer toute pièce nécessaire à l'aboutissement de ce dossier. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – N'hésitez pas à solliciter MACEO. Puisque nous sommes sur le contrat de massif, les intercommunalités doivent travailler ensemble et peuvent, pour cela, bénéficier de son accompagnement.

POLITIQUE TOURISTIQUE DEPARTEMENTALE

RAPPORT N°CD2019-02/5/33

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Le présent rapport vous présente,

tout d'abord, un bilan de l'année 2018 dans le domaine touristique dont vous devez tous avoir pris connaissance.

Nous en retiendrons que l'année n'a été trop mauvaise. Dans l'ensemble, les hébergeurs sont assez satisfaits du taux d'occupation des logements. Nous enregistrons une explosion de la fréquentation de nos sites internet, de l'ordre de 80 %, marquant une réelle avancée. Vous me répondrez que nous partions de très bas et que c'est toujours pareil quand on parle de taux. Mais nous recevons malgré tout près de 20 000 visiteurs sur le site consacré aux sports de nature. Tout travail réalisé par Laurent DAULNY, le Conseil départemental, Pascal SABOURA et son équipe ainsi que par Creuse Tourisme permet de valoriser les sports de pleine nature. La Creuse est vraiment identifiée comme un département de destination pour pratiquer les sports de pleine nature. Nous tenons là un atout important pour le Département.

Il vous est demandé d'accompagner financièrement Creuse Tourisme, à hauteur de 950 000 €. Ce montant de subvention est identique depuis de nombreuses années. Je remercie Mme la Présidente du Conseil départemental de son soutien, qui nous permet de mener à bien tout travail que nous réalisons pour la promotion du département. Ce travail se fait en collaboration avec les EPCI et leurs offices de tourisme ainsi qu'avec le Comité régional de tourisme, le CRT, puisque nous travaillons également beaucoup avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Mme LA PRESIDENTE. – Je tenais à saluer la nouvelle vision de Creuse Tourisme en matière de stratégie départementale, et tout ce qu'elle apporte en termes d'ingénierie aux nouvelles intercommunalités qui ont désormais la compétence stratégique du développement touristique sur leur territoire.

Nous avons accompli un grand pas, me semble-t-il, par rapport ce qui existait à une échelle très locale, à savoir ces fameux et merveilleux syndicats d'initiative que nous avons tous connus et qui étaient portés par de très braves bénévoles. Ils ont été extrêmement moteurs mais, depuis quelque temps, nous savions tous combien la professionnalisation de ces syndicats d'initiative était nécessaire. L'élargissement des périmètres des intercommunalités conduit à la nécessité de travailler aujourd'hui sur des pôles d'accueil touristique.

Cela commence par le regroupement de ces petits syndicats d'initiative et offices de tourismes. Je sais à quel point cela n'est pas simple. C'est la raison pour laquelle la proposition de Creuse Tourisme visant à mettre à disposition des temps d'agents compétents, et bienveillants également, pour accompagner cette transformation s'est révélée essentielle, nous permettant d'avancer rapidement.

Je tenais donc à souligner le fait d'avoir su anticiper ce phénomène. Vous connaissiez l'organisation des territoires. J'ai pleinement confiance en la stratégie forte que vous mettez en place autour du numérique pour favoriser l'accès à un tourisme du XXIe siècle qui, tout en respectant les anciennes manières de faire, ne pouvait se concrétiser sans un impact fort sur la recherche de clientèle. Cette stratégie se développe aujourd'hui à l'échelle internationale, *via* le numérique. C'est un beau chalenge.

Soulignons également que l'Agence continue à fonctionner sans nous demander un euro supplémentaire, malgré des besoins de fonctionnement croissants. A cet égard, nous ne

pouvons que saluer l'organisation interne nouvelle qui a été mise en place. Je suis réellement très satisfaite du travail réalisé dont je vous remercie, monsieur le Président.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Je transmettrai ces remerciements aux membres du CA, madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. – Parfait !

La parole est à M. JEANSANNETAS.

M. JEANSANNETAS. – Cela n'a pas grand-chose à voir avec l'exposé de M. SIMONNET, ni avec les mots que vous venez de prononcer, mais une inquiétude est en train de germer dans les organismes qui s'occupent du tourisme, où l'usage veut qu'il y ait de nombreux emplois associatifs. Nous avons voulu professionnaliser. Grâce aux moyens que vous avez mis à disposition, vous avez professionnalisé des personnes dans l'offre touristique et l'animation des territoires. Mais nous pourrions connaître un sérieux coup de frein. En effet, d'après les articles parus dans la presse, j'ai le sentiment que de nombreux emplois associatifs concernent le tourisme. Peut-être faut-il faire remonter cette préoccupation auprès du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine, car ce serait mettre à mal des années de travail et de résultats plutôt satisfaisants. Dans le tourisme, nous avons certes besoin du numérique, mais également de bras et de petites mains.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Vous avez totalement raison, et c'est un vrai souci. Nous nous en rendons bien compte puisque, ne serait-ce qu'à Creuse Tourisme, nous avons quatre emplois associatifs. C'est le cas également dans tous les offices de tourisme repris par les EPCI qui s'appuient sur des personnels associatifs. Cela posera très rapidement un problème en termes de budget et de fonctionnement.

Nous étudions la question car, lorsque nous avons écrit au Président de Région pour le solliciter et savoir si nous pouvions pérenniser ces emplois dans les domaines touristique et culturel, nous nous sommes heurtés à une fin de non-recevoir. Nous étions passés par la Vice-présidente chargée de la ruralité puisqu'elle a en charge ces emplois associatifs.

M. JEANSANNETAS. – J'ai lu dernièrement dans *La Montagne* un article selon lequel un cabinet aurait été désigné pour réaliser une étude d'impact. A mon sens, nous devrions prendre totalement notre place dans cette étude, mais je ne sais pas si nous serons ou si vous avez été interrogés par ce cabinet.

Je partage globalement l'avis de Philippe BAYOL qui dit que, sur le terrain, vous verrons tout de suite l'impact de cette décision. Nous bénéficiions d'une mesure assez intéressante mise en place par la Région Limousin, que nous avions soutenue au niveau du Département. Vous aviez décidé ensuite de procéder autrement. Les majorités décident et font en fonction de ce qu'elles votent. Mais je pense réellement qu'il faut alerter le Président de Région. Nous nous heurtons chaque fois à une fin de non-recevoir, mais cette volonté

d'uniformiser ne convient pas. Nous en parlions précédemment à propos des transports scolaires : la Creuse et le Limousin, ce n'est pas la Nouvelle-Aquitaine. A la limite, en Nouvelle-Aquitaine, ils n'ont même pas besoin d'offices de tourisme. Sur la côte atlantique, le tourisme vient tout seul. Chez nous, c'est plus difficile. Nous faisons des efforts, nous avons besoin d'avoir des personnels formés, qualifiés et compétents. Nous les avons mais nous risquons de les perdre parce qu'il sera impossible de solvabiliser les emplois. Ou alors, il faudrait vraiment augmenter les subventions des intercommunalités en direction des offices, ce qui me paraît difficile.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Notre collègue, Philippe LEJEUNE n'est pas présent, mais il pourrait abonder dans notre sens. Je sais que l'office de tourisme de la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse compte vingt et un salariés et, parmi eux, au moins sept emplois associatifs. L'impact sera catastrophique.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous rappelle que M. SIMONNET ne prend pas part au vote.

Je vous propose :

- d'attribuer 950 000 € à l'agence Creuse Tourisme au titre de l'année 2019 ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour adopter la convention d'application 2019 qui découlera de la convention-cadre que nous avons passée pour la période 2015-2020 ;
- et de m'autoriser à signer les documents nécessaires à l'application de ces décisions. *(Adopté à l'unanimité.)*

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES
BUDGET ANNEXE 2019

RAPPORT N°CD2019-02/5/34

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Le budget primitif 2019 de notre Laboratoire départemental d'analyses s'établit à 3 126 102 €. En investissement, 294 952 € seront consacrés à l'achat de matériels coûteux, dont le détail figure dans le rapport. Les docteurs GAUDIN et LABAR pourraient sans doute nous éclairer sur ce qu'est un spectromètre de masse à plasma à couplage inductif qui paraît tout à fait utile dans un laboratoire, pour 125 000 €, un automate d'extraction pour 50 000 € ou un laveur automatisé pour 10 000 €. En fonctionnement, nous vous proposons d'inscrire 2 831 150 €, auxquels il faut ajouter des recettes à hauteur de 2 433 850 €, et une dotation de service public d'un montant de 375 000 €.

Il est à noter le projet d'installation de panneaux photovoltaïques, pour un montant de 45 800 €. C'est une excellente nouvelle dont notre collègue Mme CAZIER ne peut que se féliciter. Le but est d'essayer sinon d'être autonome, du moins de couvrir une bonne partie de nos besoins en énergie électrique. Ce projet va donc dans le bon sens.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Pouvez-vous nous préciser ce qu'il se passe avec la Haute-Vienne ? Apparemment, nous aurions perdu un marché et ils seraient allés voir ailleurs plutôt que dans la Creuse alors même que nous avons un partenariat et un directeur commun. Que se passe-t-il ? Y a-t-il de vraies inquiétudes à avoir quant au fait qu'ils regarderaient plutôt du côté de l'Ouest, me semble-t-il ? En tout cas, il y a des inquiétudes. Essayez de nous rassurer, monsieur SIMONNET !

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Je vais vous rassurer, monsieur LEGER !

Il est vrai, comme vous le savez, que nous avons décidé avec le Conseil départemental de la Haute-Vienne de mutualiser un poste de directeur, en la personne de M. BARREAUD, que je félicite et remercie pour le travail qu'il réalise dans notre Laboratoire départemental. C'est un très bon directeur que nous pouvons vraiment saluer.

Il est vrai également que la Haute-Vienne a conventionné avec la Dordogne, se tournant plutôt vers le Sud-Est pour des raisons que nous ne connaissons pas, et que nous ne voulons pas imaginer. Mais cela nous pose un problème. M. BARREAUD a été reçu par le Directeur général adjoint des services du Conseil départemental de la Haute-Vienne, qui lui a signifié qu'il ne renouvellerait pas son contrat à compter du 31 mai de cette année. En revanche, M. BARREAUD est toujours en fonction. Nous travaillons avec lui sur des missions et même des perspectives de développement de notre Laboratoire. Sachez qu'il y a et aura toujours un Directeur au Laboratoire départemental d'analyses d'AJAIN puisque M. BARREAUD a accepté la proposition de Mme la Présidente de le reconduire dans ses fonctions pour le Département de la Creuse. Nous avons donc un directeur, qui remplit pleinement ses missions.

Vous parliez d'un marché que le 87 a confié à la Dordogne. C'est exact, la Haute-Vienne travaille de manière renforcée avec la Dordogne. Nous le regrettons, mais rien ne nous empêche d'avancer de notre côté. Nous le faisons déjà puisque plusieurs perspectives de rapprochement avec d'autres structures sont envisagées, car nous sommes toujours conscients que nous ne pouvons rester seuls. Nous savons bien qu'en restant seuls et isolés, cela posera des problèmes dans les années à venir pour la pérennité de notre structure.

M. LEGER. – Autre question : est-il exact que le non-renouvellement d'un CDD nous ferait perdre les compétences de cette personne, avec le risque de perdre à nouveau des marchés, car cette personne serait la seule à avoir les compétences pour réaliser les analyses en question ?

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Non, je peux vous rassurer sur ce point : ce n'est pas le cas. Il n'y a aucun souci à avoir.

Mme LA PRESIDENTE. – Sur le budget annexe du Laboratoire, je vous propose :

- d'affecter le résultat anticipé de la section d'investissement, soit 183 272,09 €. *(Adopté à l'unanimité.)*
- de valider la proposition de budget annexe 2019 avec l'inscription d'une dotation de service public à hauteur de 375 000 €. *(Adoptée à l'unanimité.)*

DEVELOPPEMENT – FONCTION 9
BUDGET 2019

RAPPORT N°CD2019-02/5/35

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Cette fonction se divise en différentes sous-sections.

Il est inscrit, à la sous-section Structure d'animation et de développement, un montant total de 1 177 540 €, dont 949 613 € en investissement afin de faire face aux engagements pris dans le cadre de la contractualisation 2015-2017 et accompagner la mise en œuvre des actions appelées à s'inscrire dans les nouveaux contrats de territoires que Mme la Présidente a présentés sur la période 2019-2021. En fonctionnement, d'un montant de 227 927 €, je relève 38 000 € de contribution statutaire au Syndicat mixte de Millevaches en Limousin et 177 427 € consacrés au financement des animations culturelles, touristiques et sportives et à la poursuite des projets de préfiguration d'un laboratoire d'innovation public.

Afin de poursuivre la politique d'accompagnement départementale en faveur du maintien des exploitations agricoles, il est proposé d'inscrire un crédit de 673 100 €, 277 500 € en investissement, dont 251 500 € d'aide aux CUMA pour l'acquisition de matériel. En fonctionnement, nous inscrivons 395 600 € pour le soutien aux exploitations *via* les différentes organisations professionnelles.

Dans le secteur de l'industrie de commerce et d'artisanat, est prévue en investissement la somme de 13 748 €, pour répondre à des engagements antérieurs. Il faudra bien finir par tourner la page et les solder puisque nous n'intervenons plus dans ce domaine.

Pour le tourisme, le budget prévu s'élève à 1 328 251 €. En investissement, sont inscrits 97 500 €, dont les 48 500 € pour les panneaux RIS ainsi que 45 000 € d'aide aux hébergements touristiques privés. En fonctionnement, 1 233 750 €, dont 950 000 € pour Creuse Tourisme et 265 000 € pour le syndicat mixte Le Lac de Vassivière.

M. FOULON. – Permettez-moi, madame la Présidente, d'appeler votre attention sur le fait que nous sommes tout juste au quorum. A partir de maintenant, plus personne ne peut sortir de cette salle. Sinon, nous remettons le couvert lundi matin ! *(Rires.)*

M. AVIZOU. – Eric JEANSANNETAS vient de m'indiquer qu'il est à sa permanence pour un rendez-vous mais qu'en cas de problème, il est prêt à revenir.

M. FOULON. – Je voulais le préciser parce que tout le monde a le nez dans le guidon. Je vois partir des gens, et je compte.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite plus s'exprimer sur ce rapport ?...

Il vous est donc proposé :

- d'attribuer une somme de 3 500 € à MACEO ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- de voter le versement de la participation au syndicat mixte Le Lac de Vassivière de 265 001,93 €. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur GAUDIN, nous voilà repartis sur des sujets très sérieux !

INVESTISSEMENT
OPERATIONS NON VENTILEES – OPERATIONS SANS REALISATION
BUDGET 2019

RAPPORT N°CD2019-02/1/36

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, rapporteur. – A la section d'investissement, il est donc proposé d'inscrire, au chapitre Dotations et participations, 1,86 M€ correspondant en recettes à la récupération du FCTVA.

Au chapitre Dettes et autres opérations financières, nous inscrirons en dépenses 12 111 688 €, dont 10 996 428 € pour la dette et 604 000 € pour les opérations assorties d'options de tirage et remboursement. De plus, outre les différents prêts et le Fonds d'avances habitat, il est consenti une avance remboursable à Creuse Grand Sud pour le déploiement du Jalon 1 du SDAN, représentant 45 % du montant total nécessaire. Quant aux recettes, elles s'élèvent à 13 874 264,97 €, dont 13,5 M€ d'emprunts, comme l'an dernier, 2 M€ pour le développement du très haut débit ainsi que divers remboursements dont le détail figure dans le rapport.

S'agissant des Transferts entre sections, les recettes s'établissent à 9,69 M€. Il s'agit de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, en augmentation par rapport à 2018. En dépenses, nous inscrivons la reprise de DDEC pour un montant de 1 556 800 € au titre de la dotation relative aux amortissements des bâtiments et équipements scolaires, la reprise des subventions transférables pour 209 617 €, qui s'effectue au même rythme que l'amortissement du bien et permet d'atténuer la charge d'amortissement de ce bien, et la reprise de la DGE transférable pour 285 471 €.

Le Virement à la section de fonctionnement s'élève 8 128 800 € lié à la maîtrise des charges de fonctionnement qui permet.

Nous inscrivons en Dépenses imprévues la somme de 2,7 M€.

Enfin, le Produit des cessions d'immobilisations se monte à 21 000 € pour la vente d'une grange à CHAMBONCHARD.

Mme LA PRESIDENTE. – Très bien ! Si vous n'avez qu'une chose à retenir, ce sont les 8 128 800 € de transfert à la section de fonctionnement. Nous n'avons pas regardé depuis quelle date un tel transfert n'a pas été effectué, mais cela doit remonter à de nombreuses années. Je ne vois plus aucun journaliste dans la salle. Nous sommes entre nous, nous pouvons le dire : c'est chouette, non ? *(Sourires.)*

M. LEGER. – Puisque nous sommes entre nous, je pense qu'à midi, France 3 sautera sur le sujet ! Nous pouvons difficilement être contre un tel virement à la section de fonctionnement. Nous ne pouvons, bien évidemment, que nous en réjouir. Enfin, qui regretterait que nous soyons aujourd'hui plus à l'aise financièrement qu'hier. Il faudrait vraiment être de mauvaise foi !

Mme LA PRESIDENTE. – Donc, nous gérons bien ! *(Rires.)*

M. LEGER. – Vous m'avez coupé le micro, je ne peux pas répondre. Mais en termes de bonne gestion, si vous le souhaitez, nous pouvons aussi vous accueillir à Creuse Grand sud !.. *(Rires.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Je ferai une validation des acquis par expérience. Aux prochaines élections, demandez-le-moi, je pourrais venir y travailler en tant que directrice financière ! *(Rires.)*

Si plus personne ne demande la parole, je considère que nous avons débattu de ce rapport, sachant que les inscriptions budgétaires feront l'objet d'un vote en fin de séance.

FONCTIONNEMENT
SERVICES COMMUNS NON VENTILES – CHAPITRES SANS REALISATION
BUDGET 2019

RAPPORT N°CD2019-02/1/37

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, rapporteur. – Après l'investissement, nous abordons la section de fonctionnement.

Sont inscrites en recettes, au titre de la fiscalité reversée : le FNJR ; la CVAE – bien amputée après le transfert de 45 % à la Région ; l'IFER ; et le Fonds de péréquation de la CVAE, avec le transfert de 25 points de CVAE à la Région.

Les autres impôts et taxes : la taxe départementale de publicité foncière pour 7 250 000 € ; la taxe sur les droits d'enregistrement pour 150 000 €, le Fonds de péréquation DMTO, pour 5,5 M€ ; la taxe sur la consommation finale d'électricité, la taxe additionnelle à la taxe de séjour…

Mme LA PRESIDENTE. – Qui rapporte beaucoup !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, rapporteur. – Non, pas grand-chose ! Mais toutes les collectivités compétentes n'appliquent pas la taxe de séjour non plus.

Je poursuis : la taxe d'aménagement pour 900 000 € ; la taxe TICPE, pour 10,6 M€ et la taxe spéciale sur les conventions d'assurance pour 23,8 M€.

Pour ce qui est des dotations et participations, la DGF s'établit à 43 440 000 €. Après avoir perdu 6,5 M€ en quatre ans, elle est stabilisée. La répartition figure dans le rapport. Vous y trouverez également les montant de la dotation générale de décentralisation, à hauteur de 1 758 000 € ; les allocations compensatrices, de 1 985 000 € – il s'agit des exonérations sur la taxe sur le foncier bâti ; la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, qui est en légère diminution, à 3 420 000 € ; le Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion qui est constant, à 800 000 €, depuis 2006 ; le Fonds de compensation des trois AIS, de 7 M€, réparti entre 6,2 M€ en produits nets de frais de gestion de la taxe foncière et une seconde part traduisant l'augmentation des droits de mutation de 3,8 % à 4,5 %. N'oublions pas 190 000 € de récupération de la TVA sur les dépenses d'entretien, de bâtiments et de voirie, et 6,2 M€ au titre du Fonds exceptionnel pour soutenir les Départements en situation fragile, proposé par l'ADF, sachant que, normalement, cette somme devrait être reconduite en 2020 et 2021. Ce serait une bonne chose puisque nous n'avons pas eu droit à la péréquation verticale ; la Creuse n'a rien perçu alors que la Gironde qui est, comme vous le savez, un département pauvre, a reçu 9 M€…

Mme LA PRESIDENTE. – La Haute-Vienne a reçu 1,2 M€, et l'Allier 1,3 M€ !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, rapporteur. – Ce sont de pauvres départements, il est normal que l'Etat leur accorde des subsides !

Au chapitre Opérations financières, en recettes, nous inscrivons 100 € d'intérêt ; en dépenses 1 895 946 € correspondant aux intérêts de la dette, aux charges financières et aux créances irrecouvrables. Il s'agit d'une provision et je dois dire que nous sommes souvent amenés à en ajouter en cours d'année.

Les Frais de fonctionnement des groupes d'élus ont fait l'objet d'un rapport spécifique.

Quant aux Transferts entre sections, en dépenses, la dotation aux amortissements s'élève à 9 690 000 € et, en recettes, la reprise de la DDEC, des subventions transférables et de la DGE transférables se montent à 2 045 888 €.

Les Dépenses imprévues de fonctionnement représentent 2 M€.

Le Virement à la section d'investissement s'élève à 8 128 800 €.

Quant aux Impositions directes… enfin, cela m'inquiète que nous délibérions avant d'avoir adopté le rapport spécifique sur ce chapitre.

Mme LA PRESIDENTE. – Les rapports auraient dû être inversés.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, rapporteur. – Oui, cela pose un problème technique, puisque nous ne pouvons pas voter tant que nous n'avons pas voté le budget à l'équilibre. J'en suis désolé, mais nous ne pouvons pas voter directement.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous devons auparavant voter la fiscalité. Je le regrette, je ne vous fais donc pas voter sur ce rapport maintenant. En revanche, je vous propose de présenter tout de suite au rapport sur la fiscalité directe locale.

FISCALITE DIRECTE LOCALE
VOTE DU TAUX DE LA TAXE FONCIERE 2019 SUR LES PROPRIETES BATIES

RAPPORT N°CD2019-02/1/39

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en avons parlé ce matin, la loi de finances de 2019 a fixé à 2,2 % le coefficient de revalorisation des bases de fiscalité directe locale.

Pour ce qui est de la taxe foncière sur les propriétés bâties, nous vous proposons de maintenir son taux à 22,93 %, comme les années précédentes, pour un produit de 26 854 851 €.

Je mets aux voix cette proposition. *(Adoptée à la majorité – abstention du groupe de la Gauche.)*

SERVICES COMMUNS NON VENTILES – CHAPITRES SANS REALISATION
BUDGET 2019

RAPPORT N°CD2019-02/1/37
(Suite)

Mme LA PRESIDENTE. – Nous revenons donc au rapport CD 2019-02/1/37, sur lequel je redonne la parole à M. GAUDIN, puisque ces 26 854 851 € permettent d'en terminer la présentation.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, rapporteur. – Vous disposez en effet de l'inscription budgétaire correspondante, sachant que ces inscriptions feront l'objet d'un vote spécifique en fin de séance.

Mme LA PRESIDENTE. – Il s'agit, en fait, de prévisions de recettes sur lesquelles nous n'avons pas été trop mauvais l'année dernière, en 2018.

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je mets aux voix la proposition visant à me donner acte de cette communication. *(Adopté à l'unanimité.)*

TAUX DE REPARTITION
DE LA PART DEPARTEMENTAL DE LA TAXE D'AMENAGEMENT ENTRE
LA POLITIQUE DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES
ET LES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT

RAPPORT N°CD2019-02/1/38

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, rapporteur. – En 2012, cette taxe a été instituée au taux de 2,5 %. Depuis 2016, ce sont les Conseils départementaux qui fixent le taux de répartition de la part départementale de cette taxe d'aménagement entre la politique de protection des ENS et les CAUE.

Le rapport reprend les montants encaissés dans les comptes administratifs des dernières années. La prévision pour le budget primitif 2019 est de 900 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je vous indique que M. DAULNY ne prend pas part au vote sur ce dossier.

Il vous est proposé de fixer le taux de fixer les taux de répartition de la taxe d'aménagement basés sur les encaissements de l'exercice N-1 comme suit :

- 86,8 % pour la politique de protection des espaces naturels sensibles ;
- 13,2 % pour les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

Pour 2019, la dotation affectée au fonctionnement du CAUE sera de 125 358 €.

Je mets aux voix ces propositions. *(Adoptées à l'unanimité.)*

AUTORISATION DE PROGRAMME
CREDITS DE PAIEMENT

RAPPORT N°CD2019-02/1/40

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, rapporteur. – Cette gestion du budget a été adoptée lors de notre séance du 26 mars 2012, tout comme le Règlement financier qui en fixe les modalités d'application. Les éléments déterminants vous sont donc soumis. Le projet de tableau des AP/CP figure dans le document annexe. Il tient notamment compte des inscriptions de l'exercice 2019 que nous avons vues sur les routes, l'eau et autres.

Mme LA PRESIDENTE. – Puisqu'il ne semble pas y avoir de questions ni de commentaires, je vous propose de vous prononcer sur l'actualisation des programmations antérieures à 2019 et sur l'inscription des AP pour 2019 contenues dans le fascicule spécial « Autorisations de programme / Crédits de paiement ». *(Adoptées à la majorité – abstention du groupe de la Gauche.)*

VOTE DU BUDGET 2019

RAPPORT N°CD2019-02/1/41

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en arrivons au vote du budget 2019.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous invite donc à voter le budget primitif 2019 qui s'élève à 226 34 661 €, dont 41 216 260 € en investissement et 184 918 401 € en fonctionnement, dont le détail par chapitres figure dans le tableau ci-après :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	Vote			RECETTES	Vote		
		pour	contre	abstention		pour	contre	abstention
90 - Equipements départementaux								
Chapitre 900 : Services généraux	1 495 120,00 €	30	0	0	610 000,00 €	30	0	0
Chapitre 901 : Sécurité	15 000,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 902 : Enseignement	2 805 400,00 €	16	14	0	729 274,00 €	30	0	0
Chapitre 903 : Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	280 600,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 905 : Action sociale (hors RSA)	225 000,00 €	16	0	14	-			
Chapitre 906 : Réseaux et infrastructures	10 906 000,00 €	30	0	0	2 090 000,00 €	30	0	0
Chapitre 907 : Aménagement et environnement	436 000,00 €	30	0	0	50 000,00 €	30	0	0
Chapitre 909 : Développement	49 500,00 €	30	0	0	12 500,00 €	30	0	0
91 – Équipements non départementaux								
Chapitre 911 : Sécurité	725 000,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 912 : Enseignement	600 000,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 913 : Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	421 645,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 915 : Action sociale (hors RSA)	262 500,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 915-6 : RSA	395 000,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 916 : Réseaux et infrastructures	4 165 667,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 917 : Aménagement et environnement	291 391,00 €	16	0	14	2 600 000,00 €	30	0	0
Chapitre 919 : Développement	1 284 861,00 €	30	0	0	-			
92 - Opérations non ventilées								
Chapitre 922 : Dotations et participations	-				1 860 000,00 €	30	0	0
Chapitre 923 : Dette et autres opérations financières (*dont 1068)	12 111 688,00 €	16	0	14	13 874 264,97 €	16	0	14
Chapitre 926 : Transfert entre les sections	2 045 888,00 €	30	0	0	9 690 000,00 €	30	0	0
95 - Chapitres de prévision sans réalisation								
Chapitre 950 : Dépenses imprévues	2 700 000,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 951 : Virement de la section de fonctionnement	-				8 128 800,00 €	30	0	0
Chapitre 954 : Produit des cessions d'immobilisations	-				21 000,00 €	30	0	0
001 - Résultat d'investissement reporté	-				1 550 421,03 €	30	0	0
TOTAL	**41 216 260,00 €**	**16**	**14**	**0**	**41 216 260,00 €**	**16**	**0**	**14**

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	Vote			RECETTES	Vote		
		pour	contre	abstention		pour	contre	abstention
93 - Services individualisés								
Chapitre 930 : Services généraux	13 004 051,00 €	30	0	0	831 350,00 €	30	0	0
Chapitre 931 : Sécurité	6 011 000,00 €	30	0	0	65 000,00 €	30	0	0
Chapitre 932 : Enseignement	7 608 642,00 €	30	0	0	320 000,00 €	30	0	0
Chapitre 933 : Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	7 305 338,00 €	16	14	0	1 012 425,60 €	30	0	0
Chapitre 934 : Prévention médico-sociale	1 983 735,00 €	30	0	0	130 000,00 €	30	0	0
Chapitre 935 : Action sociale (hors APA et RSA)	52 559 164,00 €	30	0	0	5 107 144,00 €	30	0	0
Chapitre 935.5 : Personnes dépendantes (APA)	30 869 500,00 €	30	0	0	15 154 056,00 €	30	0	0
Chapitre 935.6 : RSA	19 338 715,00 €	30	0	0	667 000,00 €	30	0	0
Chapitre 936 : Réseaux et infrastructures	16 577 770,00 €	30	0	0	526 400,00 €	30	0	0
Chapitre 937 : Aménagement et environnement	1 135 700,00 €	30	0	0	249 500,00 €	30	0	0
Chapitre 938 : Transports	3 967 821,00 €	29	0	1	-			
Chapitre 939 : Développement	2 740 969,00 €	30	0	0	155 193,92 €	30	0	0
94 - Services communs non ventilés								
Chapitre 940 : Impositions directes	-				34 144 000,00 €	16	0	14
Chapitre 941 : Autres impôts et taxes	-				50 460 000,00 €	16	0	14
Chapitre 942 : Dotations et participations	-				63 993 917,00 €	30	0	0
Chapitre 943 : Opérations financières	1 895 946,00 €	16	0	14	100,00 €	30		
Chapitre 944 : Frais de fonctionnement des groupes d'élus	101 250,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 946 : Transferts entre les sections	9 690 000,00 €	30	0	0	2 045 888,00 €	30	0	0
95 - Chapitres de prévision sans réalisation								
Chapitre 95 : Dépenses imprévues	2 000 000,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 953 : Virement à section d'investissement	8 128 800,00 €	30			10 056 426,48 €	30	0	0
002 - Résultat de fonctionnement reporté								
TOTAL	**184 918 401,00 €**	**16**	**14**	**0**	**184 918 401,00 €**	**16**	**0**	**14**
TOTAL GENERAL	**226 134 661,00 €**	**16**	**14**	**0**	**226 134 661,00 €**	**16**	**0**	**14**

Mme LA PRESIDENTE. – Nous vous invitons à venir signer ce budget 2019.

———

ADOPTION DES VŒUX ET DES MOTIONS

Mme LA PRESIDENTE. – Nous revenons aux motions et vœux, qui ont été étudiés dans les différentes commissions.

Forces de sécurité françaises

Motion de soutien déposée par M. Bertrand LABAR, au nom du Groupe de la Majorité

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur le Vice-président de la première commission, vous avez la parole.

M. SAUTY, Vice-président de la première commission. – La première commission a modifié cette motion, en remplaçant remplacer « Gouvernement » par « Ministre de la Justice » et l'a adoptée à l'unanimité.

Cette motion de soutien se lit ainsi :

« **Considérant** les événements actuels qui touchent notre pays, les grandes manifestations hebdomadaires et leurs lots de blessés, les incendies et autres catastrophes de grande ampleur ;

« **Considérant** la mobilisation forte et remarquable de nos services de sécurité lors de ces événements, tels les policiers et gendarmes, les sapeurs-pompiers ou encore le personnel hospitalier ;

« **Considérant** que ceux-ci méritent l'entière reconnaissance de chacun d'entre nous en raison des sacrifices effectués sur le plan de leurs vies privées, comme parfois de leurs vies au sens propre ;

« **Considérant** que, malgré tout cela, les représentants de la santé et de la sécurité publiques sont, de plus en plus souvent, victimes d'agressions, une hausse continue depuis neuf ans pour la seule branche des sapeurs-pompiers qui a vu le nombre d'agressions plus que tripler sur cette période ;

Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le vendredi 8 février 2019,

« **Demande à M. le Ministre de la Justice** de prendre des mesures fortes en sanctionnant de manière exemplaire les individus reconnus coupables de telles agressions et de permettre à ces forces de sécurité de vivre plus dignement de leurs activités professionnelles en

interdisant, par exemple, aux sociétés d'assurances comme aux banques de surfacturer les garanties en raison de métiers qualifiés comme étant à risque. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je mets aux voix ce vœu, adopté à l'unanimité par la première commission. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous passons à la motion examinée par la deuxième commission.

Situation de l'hôpital d'AUBUSSON

Motion présentée par Mme Nicole PALLIER,
au nom du Groupe de la Gauche

Mme BUNLON, Vice-Présidente de la deuxième commission. – La motion sur la situation de l'hôpital d'AUBUSSON a été adoptée telle qu'elle nous a été présentée, à l'unanimité de la deuxième commission.

Je vous la rappelle :

« **Considérant** que la perspective d'une chute de l'offre de soins sur le territoire aubussonnais et sur le sud Creusois n'est pas une fatalité et ne peut être acceptée, et que le centre hospitalier d'AUBUSSON a dû absorber la clinique privée de la Croix-Blanche aux prises avec de sérieuses difficultés financières ;

« **Considérant** que médecins généralistes et spécialistes sont de plus en plus rares et que les agences de l'ARS sont généralement restées lettre morte à AUBUSSON, que la seule avancée notable a été l'installation d'un scanner sur le site de la Croix-Blanche en 2015, mais qu'en revanche, la chirurgie lourde n'est plus pratiquée ;

« **Considérant** que les incertitudes touchant l'offre de soins à l'hôpital d'AUBUSSON et la restructuration immobilière de l'EHPAD Saint-Jean s'additionnent aux tensions suscitées par la problématique des médicales, de la chirurgie ambulatoire en sursis et du manque de médecins généralistes et spécialistes ;

Le Conseil départemental de la Creuse réuni en Assemblée plénière le vendredi 8 septembre 2019,

« **Demande à Mme la Préfète de la Creuse et à l'Agence régionale de santé** de répondre au moyen d'un soutien technique et financier adapté aux problématiques et aux inquiétudes que suscitent l'avenir de l'hôpital d'AUBUSSON et la couverture sanitaire de tout son secteur. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je mets aux voix cette motion. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Politique de santé dans la Creuse

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Baptiste DUMONTANT au nom du Groupe de la Gauche

Mme BUNLON, Vice-Présidente de la commission. – Je vous donne lecture de cette motion :

« **Considérant** que la situation financière de l'hôpital de GUERET, qui connaît un déficit de 6 millions d'euros, et l'impact des difficultés de recrutement de médecins ont suscité récemment la venue sur deux jours d'une mission d'appui de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine, et que le service de radiologie de cet hôpital devra prochainement respecter de nouvelles normes ;

« **Considérant** que l'hôpital spécialisé de SAINT-VAURY est également touché par une pénurie de médecins et de moyens, par un épuisement des personnels, par des suppressions de postes et des fermetures de lit incohérentes ;

« **Considérant** la situation de l'hôpital d'AUBUSSON ;

« **Considérant** que les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de la Creuse sont touchés par un manque de personnel soignant alors que l'augmentation du niveau moyen de dépendance des résidents alourdit la charge de travail, situation de sous-effectif que remet en évidence le mouvement social en cours ;

« **Considérant** que l'attractivité et le développement d'un territoire dépendent en grande partie de la qualité de sa couverture sanitaire et des réponses apportées aux besoins spécifiques de sa population permanente ou temporaire ;

Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le vendredi 8 février 2019,

« **Demande Mme la Ministre de la Santé** qu'un projet médical global soit mis en place pour la Creuse dans le cadre d'un véritable plan santé à même de répondre rapidement aux problématiques de ce département. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je mets aux voix cette motion. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons aux textes examinés par la troisième commission.

Contre la suppression d'heures d'ateliers SEGPA

Motion déposée par M. Gérard GAUDIN
au nom du Groupe de la Majorité départementale

M. DAULNY, rapporteur de la troisième commission. – La motion présentée par M. GAUDIN a été adoptée par la commission sans modification.

Elle est ainsi rédigée :

« **Considérant** les annonces récentes de suppression d'heures d'atelier pour l'ensemble des classes de section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) du département ;

« **Considérant** que le fondement même de cette section d'enseignement repose sur une part des enseignements par la pratique la plus importante possible ;

« **Considérant** que le risque de voir s'accroître le nombre d'élèves décrocheurs est important dans une filière déjà durement touchée par le décrochage scolaire ;

« **Considérant** les priorités annoncées du Ministre de l'Education visant à améliorer la qualité de l'enseignement afin de mettre en œuvre l'égalité des chances ;

« **Considérant** que cette politique de réduction des temps de pratiques réduira les chances des élèves de SEGPA d'intégrer et de réussir dans des filières professionnelles et d'autant les chances d'accéder à l'insertion professionnelle ;

Le Conseil départemental de la Creuse réuni en Assemblée plénière, le vendredi 8 février 2019,

« **Demande à Mme la Rectrice de l'Académie de Limoges** que soient pris en compte les besoins des élèves de SEGPA en heures de travaux pratiques plutôt que celles-ci ne servent de ligne d'ajustement budgétaire, en rétablissant une dotation de 129,5 heures, nécessaire au fonctionnement de la SEGPA. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je mets aux voix cette motion d'urgence. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Situation scolaire dans la Creuse
et la politique éducative dans les territoires ruraux

Motion présentée par Mme Agnès GUILLEMOT,
au nom du Groupe de la Gauche

M. DAULNY, rapporteur de la troisième commission. – La motion présentée par Mme GUILLEMOT sur la situation scolaire dans la Creuse et la politique éducative dans les territoires ruraux a, pareillement, été adoptée à l'unanimité sans modification.

Elle se lit ainsi :

« **Considérant** que les enseignants représentent 50 % des effectifs de la fonction publique d'Etat et que la baisse du nombre de postes est un signal particulièrement alarmant, comme l'a été la suppression des nombreux contrats aidés dans les écoles ;

« **Considérant** que près de 60 postes d'enseignants seraient supprimés à la rentrée 2019 dans les établissements secondaires du Limousin, dont 22 transformés en heures supplémentaires imposées, et qu'en conséquence, la Creuse perdrait une dizaine de postes ;

« **Considérant**, en outre, que les baisses de dotation horaire globale (DHG) impacteront à la prochaine rentrée les lycées et collèges de la Creuse, et notamment les cinq SEGPA, et qu'à moyen terme, le maillage territorial de nos collèges est directement menacé ;

« **Considérant** qu'il y a un an, le Ministre de l'Education nationale a déclaré dans le Puy-de-Dôme que l'Etat aura « une vision pour les écoles et les collèges situés en milieu rural » et qu'il consacrera des moyens à la réussite éducative et à l'innovation pédagogique en milieu rural ;

Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le vendredi 8 février 2019,

« **Demande à M. le Ministre de l'Education nationale** qu'une stratégie de revitalisation des territoires ruraux grâce à l'école soit mise en œuvre et dote le Département de la Creuse à la rentrée 2019 des moyens indispensables à la grande ruralité, à son attractivité et à la formation de sa jeunesse. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je la mets aux voix. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous passons aux vœux examinés par la quatrième commission.

Pour le respect des engagements pris pour la ligne POLT

Vœu présenté par M. Jérémie SAUTY,
au nom du Groupe de la majorité départementale

M. FOULON, Président de la quatrième commission. – Le vœu déposé par M. Jérémie SAULTY sur la ligne POLT n'a pas suscité de remarque particulière ni aucune modification.

Il est ainsi rédigé :

« **Considérant** les annonces de la Secrétaire d'Etat Brune POIRSON auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire du 30 mai 2018, à l'Assemblée nationale lors des questions au Gouvernement ;

« **Considérant** qu'à cette occasion, le Secrétaire d'Etat annoncé une signature de marchés en 2019 et des livraisons de rames dès 2023 pour la modernisation de la ligne POLT ;

« **Considérant** que les équipements nouveaux doivent être associés à des travaux de modernisation de l'infrastructure qui peuvent se mettre en place sans nuire aux usagers et au trafic qui peut s'effectuer sur une seule voie ;

« **Considérant** que cette ligne de 712 km doit accueillir des trains pouvant atteindre une vitesse d'au moins 220 km/h ;

« **Considérant** qu'une heure de trajet pourrait être gagnée entre Paris et Toulouse par rapport au temps de trajet de référence actuel ;

« **Considérant** le courrier de Mme la Ministre des Transports en date du 22 novembre 2018 adressé au Président de l'association Urgence POLT ;

« **Considérant** que, dans ce courrier, le scénario privilégié est de 11 allers-retours contre les 14 demandés, et que n'est plus spécifiée qu'une somme de travaux à 1,6 milliard d'euros à horizon 2025, pour un gain de 30 minutes de trajet entre Paris et le Sud de la ligne ;

« **Considérant** les préconisations de la Cour des comptes de laisser la SNCF et ses concurrents gérer sans convention avec l'état des lignes de trains de nuit et intercités ;

Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en assemblée plénière le vendredi 8 février 2019,

« **Demande à Mme la Ministre des Transports**, Elisabeth BORNE, de tenir les délais de livraison des nouvelles rames fixés à 2023 et le niveau d'équipement inscrit, permettant une desserte de Paris vers Toulouse *a minima* de 45 minutes plus rapide que les temps de référence actuels, ainsi que de ne pas tenir compte d'une préconisation purement comptable qui mènerait à l'arrêt de la desserte des territoires ruraux par le ferroviaire. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je le mets aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

Contre la dévitalisation de la gare de LA SOUTERRAINE par la SNCF

Motion d'urgence présentée par M. Etienne LEJEUNE,
au nom du Groupe de la Gauche

M. FOULON, Président de la quatrième commission. – La seconde motion examinée par notre commission concerne la dévitalisation de la gare de LA SOUTERRAINE, présentée par Etienne LEJEUNE. Elle a été adoptée sans aucune modification.

Je vous en donne lecture :

« **Considérant** que le dossier de la gare de LA SOUTERRAINE témoigne de la situation des services publics dans notre département ;

« **Considérant** que cette gare, qui accueille 160 000 voyageurs par an, constitue un enjeu central du développement territorial ; que les menaces qui pèsent sur son avenir en font le symbole de l'abandon en cours des services publics ;

« **Considérant** que, depuis des mois, et notamment depuis le mois d'octobre dernier, les craintes que cette gare finisse par devenir une gare fantôme n'ont reçu aucune réponse d'apaisement, pas même dans le contexte du Plan Particulier pour la Creuse, censé pourtant répondre au drame social et économique de l'entreprise GMS-Industry de LA SOUTERRAINE ;

« **Considérant** que les horaires d'ouverture des guichets – et donc, de la gare – sont menacés d'une réduction de moitié, en application du principe absurde du « tout sur internet » et de la dématérialisation ; que six postes d'agent de circulation sont supprimés au nom de l'automatisation et au détriment de la sécurité ; que les personnes à mobilité réduite seront directement impactées par la suppression envisagée de deux postes de guichetier ;

« **Considérant** enfin que la suppression inexplicable du train d'équilibre du territoire intercité de 9 h 34 et le remplacement de TER nationaux par des bus affaiblissent considérablement le service public ferroviaire et l'attractivité globale de notre département ;

Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en assemblée plénière le vendredi le 8 février 2019,

« **Demande à M. le Premier ministre** que la situation de la gare SNCF de LA SOUTERRAINE et sa desserte ferroviaire fassent l'objet d'un rétablissement complet, non seulement indispensable pour le département, mais conforme aux objectifs initiaux du Plan Particulier pour la Creuse. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je la mets aux voix. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons enfin au dernier vœu examiné par la cinquième commission.

Pour la décentralisation des services publics

Vœu présenté par Mme Marie-Thérèse VIALLE,
au nom du Groupe de la Majorité départementale

M. SIMONNET, Président de la cinquième commission. – Le vœu pour la décentralisation des services publics proposé par Mme Marie-Thérèse VIALLE a été adopté à l'unanimité sans modification par la commission.

Il en va de même du vœu proposé et présenté par Mme Arielle MASHALL sur le dysfonctionnement en matière de distribution de courrier, également.

Ce vœu est ainsi libellé :

« **Considérant** l'accélération récente des fermetures de guichets des services publics dans les territoires ruraux, et ce suivant une dynamique de plusieurs décennies ;

« **Considérant** l'actuelle tenue d'un grand débat national visant, selon les propos du Président de la République, à définir les causes de la fracture sociale ;

« **Considérant** que la première fracture est avant tout territoriale, les inégalités entre les grandes métropoles et le reste du pays n'ayant cessé de grandir par manque de volonté politique de les lisser ;

« **Considérant** que la redynamisation de nos territoires qui aura, *a fortiori*, pour effet de réduire la fracture sociale passe par la réinstallation, à marche forcée, de services de proximité du quotidien dans des périmètres n'excédant pas trente minutes de trajet ;

« **Considérant** que l'installation d'antennes nationales du service public dans les régions rurales aurait pour effet d'équilibrer les richesses par l'installation d'agents et de leurs familles dans ces territoires et contribuerait par ailleurs au désengorgement de villes comme Paris, qui souffrent chaque année depuis cinq ans du départ de 12 000 habitants principalement motivés par de meilleures conditions de vie ;

Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en assemblée plénière le vendredi le 8 février 2019,

« **Demande au Gouvernement** de mettre en œuvre une répartition plus juste et équilibrée de ses services au travers du territoire national afin de ne pas concentrer le développement de l'activité humaine, et donc économique, dans des pôles dont la saturation nuit au confort de ses habitants. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets ce vœu aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

Sur les dysfonctionnements en matière de distribution du courrier

Motion présentée par Mme Armelle MARTIN,
au nom du Groupe de la Gauche

M. SIMONNET, Président de la cinquième commission. – Il en va de même de la motion proposée par Mme Armelle MARTIN sur le dysfonctionnement en matière de distribution de courrier, qui se lit ainsi :

« La Poste se doit d'exercer pour le compte de la collectivité des missions de service public et d'intérêt général, parmi lesquelles figurent le service universel postal et le service public du transport et de la distribution de la presse. Une part grandissante de ces missions, au premier rang desquelles le service universel postal, ne sont plus remplies sur le territoire creusois.

« **Considérant** que la réorganisation imposée par la direction des services postaux se traduit par une désorganisation des circuits de distribution des plis et des colis, avec des retards particulièrement importants, le courrier étant désormais distribué jusqu'à 16 heures au préjudice des usagers ; que certains envois ne sont parfois jamais reçus ;

« **Considérant** que cette situation impacte non seulement les habitants, mais également nombre d'entreprises ainsi que les professionnels de santé ; qu'elle retentit sur la qualité du service public postal, mais aussi sur les conditions de travail des facteurs – nous pourrions même parler de précarité dans ce domaine ;

« **Considérant** que les tournées ont été redéfinies par le logiciel canadien GéoRoute d'optimisation des tournées postales et de la livraison de colis, inadapté aux réalités du terrain, et qu'à l'allongement très pénalisant des tournées s'ajoute la réduction générale des horaires de ramassage ;

Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en assemblée plénière le vendredi le 8 février 2019,

« **Demande à Mme la Préfète de la Creuse** que la dégradation du service postal dans la Creuse fasse l'objet d'un examen adapté, notamment par la Commission départementale de présence postale territoriale (CDPPT) ;

« **Demande à M. le Ministre de l'Economie et des Finances**, représentant l'Etat actionnaire au sein du groupe La Poste et autorité de tutelle des activités postales, qu'une réponse pérenne soit apportée à la situation exposée. »

CLÔTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – Avant que nous nous quittions, je tenais à vous dire que j'ai reçu la fameuse invitation : « Dans le cadre du Grand débat national, M. Emmanuel MACRON, Président de la République, vous invite le 21 février 2019 à 20 h 30. » Mesdames et messieurs, chers collègues, n'hésitez pas à me faire part de toute bonne idée ou suggestion. Ce sera avec plaisir que je porterai votre parole dans le cadre de Grand débat au Président de la République.

M. LEGER. – Reprenez mon discours de ce matin ! *(Rires.)*

Mme LA PRESIDENTE. – L'ordre du jour étant épuisé, notre séance se termine.

Je vous remercie de votre présence et vous souhaite une bonne soirée, un bon week-end et une bonne Saint-Valentin !

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures quarante.)